

**LA FORMATION
DES SALESIENS
DE DON BOSCO**

PRINCIPES ET NORMES

**RATIO FUNDAMENTALIS
INSTITUTIONIS ET STUDIORUM**

Quatrième Edition

Rome 2016

Edition en ligne

Direzione Generale Opere Don Bosco
Via della Pisana, 1111
Casella Postale 18333
00163 Roma Bravetta

Sommaire

Abréviations et sigles

Décret de promulgation

[Révision de la “Ratio” sur le prénoviciat : Lettre du P. Francesco Cereda](#)

[Révision de la “Ratio” sur la formation initiale du salésien coadjuteur : Lettre du P. Francesco Cereda](#)

Note à la quatrième édition

Sommario

ABBREVIAZIONI E SIGLE.....	7
DECRET DE PROMULGATION	8
Texte revu de la “Ratio” à propos du Prénoviciat.....	10
Révision de la « Ratio » sur la formation initiale du salésien coadjuteur	12
1.1 VOCATION ET FORMATION : UN DON À ACCUEILLIR ET À ENTRETENIR .	16
1.2 LES YEUX SUR DON BOSCO FONDATEUR ET FORMATEUR ET SUR LA CONGRÉGATION CONCRÈTE	17
1.3 POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA FORMATION AUJOURD’HUI.....	18
1.3.1 Attention au contexte : encouragements et défis.....	19
1.3.2 L’expérience et les orientations de l’Eglise	20
1.3.3 L’expérience et les orientations de la Congrégation	21
1.4 LA <i>RATIO</i>: BUT, CONTENUS ET DESTINATAIRES.....	23
1.4.1 Le but de la <i>Ratio</i>	23
1.4.2 La structure et le contenu de la <i>Ratio</i>	23
1.4.3 Les destinataires de la <i>Ratio</i>	24
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	25
2.1 L’IDENTITÉ DE LA VOCATION SALÉSIENNE	27
2.1.1 Un projet de consécration apostolique.....	27
2.1.2 Les diverses formes de l’identité de la vocation	32
2.2 LA FORMATION AU SERVICE DE L’IDENTITÉ SALÉSIENNE	33
2.2.1 La formation est déterminée par l’identité salésienne	33
2.2.2 La formation cultive de façon permanente l’identité.....	34
2.2.3 La formation rapporte l’identité au contexte culturel.....	34
2.2.4 La formation promeut la croissance dans l’identité selon les dons personnels	34
2.2.5 La formation aide à vivre l’identité en une communion de vocations	35
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	35
3.1 LA DIMENSION HUMAINE.....	38
3.1.1 Santé et capacité de travailler.....	39
3.1.2 Equilibre psychique	39
3.1.3 Maturité affective et sexuelle	40
3.1.4 Capacité de relation	41
3.1.5 Liberté responsable.....	42
3.1.6 Ouverture au réel	43
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	43
3.2.1 Primauté de Dieu et de son projet de salut.....	45
3.2.2 Sens de l’Eglise	47
3.2.3 Présence de Marie Immaculée Auxiliatrice	47
3.2.4 Les jeunes, lieu de la rencontre avec Dieu.....	48
3.2.5 Expérience de Dieu dans la vie communautaire	49
3.2.6 À la suite du Christ obéissant, pauvre et chaste	50
3.2.7 En dialogue avec le Seigneur	53
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	56

La vie communautaire	56
La vie selon les conseils	56
L'obéissance salésienne.....	56
En dialogue avec le Seigneur.....	58
3.3 LA DIMENSION INTELLECTUELLE	59
3.3.1 Motifs et nécessité	59
3.3.2 Nature de la formation intellectuelle	60
3.3.3 Options qui qualifient la formation intellectuelle du salésien.....	61
3.3.4 Domaines culturels	63
3.3.5 Spécialisation et savoir-faire.....	65
3.3.6 Centres d'études pour la formation	66
3.3.7 Quelques indications pour promouvoir la formation intellectuelle.....	67
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	67
3.4 LA DIMENSION ÉDUCATIVE ET PASTORALE	74
3.4.1 Former au Système préventif, incarnation de la mission salésienne	75
3.4.2 Former à la pastorale salésienne des jeunes, réalisation du Système préventif	75
3.4.3 Les valeurs et les dispositions propres à la dimension éducative et pastorale.....	76
3.4.4 Quelques axes de formation éducative et pastorale	78
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	80
4.1 REJOINDRE LA PERSONNE EN PROFONDEUR.....	82
4.2. ANIMER UNE EXPÉRIENCE UNITAIRE DE LA FORMATION SELON UN PROJET ORGANIQUE	83
4.3 ASSURER LE MILIEU FORMATEUR ET LA MOBILISATION DE TOUS LES CORESPONSABLES	85
4.3.1 La personne du salésien	85
4.3.2 La communauté milieu de la formation.....	86
4.3.3 Les coresponsables de la formation.....	90
4.4 DONNER UNE QUALITÉ DE FORMATION À L'EXPÉRIENCE QUOTIDIENNE ...	99
4.4.1 La présence parmi les jeunes	99
4.4.2 Travailler ensemble	99
4.4.3 La communication	100
4.4.4 Les relations interpersonnelles	100
4.4.5 Le contexte socioculturel	100
4.5 QUALIFIER L'ACCOMPAGNEMENT FORMATEUR.....	101
4.5.1 L'accompagnement communautaire.....	102
4.5.2 L'accompagnement personnel.....	102
4.6 ÊTRE ATTENTIF AU DISCERNEMENT.....	105
4.6.1 Le discernement dimension permanente de l'expérience salésienne	105
4.6.2 Le discernement au cours de la formation initiale	106
4.6.3 Le discernement dans des circonstances particulières	108
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	108
5.1 « UN PROCESSUS DE FORMATION QUI DURE TOUTE LA VIE.....	114
5.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU PROCESSUS DE FORMATION.....	116
5.2.1 Processus personnalisé.....	116
5.2.2 Processus communautaire	116
5.2.3 Processus unitaire et diversifié	117
5.2.4 Processus continu et progressif	117
5.2.5 Processus inculturé	117
ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	118

6.1	NATURE ET BUT.....	121
6.2	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION.....	122
6.2.1	La dimension humaine.....	122
6.2.2	La dimension spirituelle.....	124
6.2.3	La dimension intellectuelle.....	125
6.2.4	La dimension éducative et pastorale.....	126
6.3	ASSURER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES.....	126
6.3.1	Communauté formatrice et expérience communautaire.....	126
6.3.2	Equipe des formateurs et l'accompagnement pour la formation et la vie spirituelle.....	127
6.4	LE DISCERNEMENT ET L'ADMISSION AU NOVICIAT.....	128
	ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE.....	129
7.1	NATURE ET BUT.....	132
7.2	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION.....	132
7.2.1	La dimension humaine.....	132
7.2.2	La dimension spirituelle.....	133
7.2.3	La dimension intellectuelle.....	134
7.2.4	La dimension éducative et pastorale.....	135
7.3	QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION.....	136
7.3.1	La communauté et le milieu.....	136
7.3.2	Le maître des novices et les formateurs.....	136
7.4	DISCERNEMENT ET ADMISSION À LA PREMIÈRE PROFESSION.....	137
7.4.1	Temps de discernement.....	137
7.4.2	La profession temporaire.....	137
	ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE.....	138
8.1	NATURE ET BUT.....	143
8.2	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION.....	143
8.2.1	La dimension humaine.....	144
8.2.2	La dimension spirituelle.....	144
8.2.3	La dimension intellectuelle.....	145
8.2.4	La dimension éducative et pastorale.....	147
8.3	QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION.....	148
8.3.1	Le milieu.....	148
8.3.2	Les formateurs.....	149
8.3.3	La collaboration inter-provinciale.....	150
	ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE.....	150
9.1	NATURE ET BUT.....	152
9.2	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION.....	152
9.2.1	La dimension humaine.....	152
9.2.2	La dimension spirituelle.....	153
9.2.3	La dimension intellectuelle.....	153
9.2.4	La dimension éducative et pastorale.....	154
9.3	QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION.....	155
9.3.1	La communauté.....	155
9.3.2	La guidance de formation et l'engagement personnel du stagiaire.....	155
9.3.3	Le Provincial.....	156
	ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE.....	156
10.1	NATURE ET BUT.....	158

10.2	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION	159
10.3	QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION	161
10.4	NATURE ET BUT	161
10.5	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION	162
10.5.1	La dimension humaine.....	163
10.5.2	La dimension spirituelle	163
10.5.3	La dimension intellectuelle	165
10.5.4	La dimension éducative et pastorale.....	166
10.6	QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION	168
	DIRECTIVES ET NORMES POUR LA PRATIQUE	169
	Le salésien coadjuteur.....	169
	Le salésien prêtre ou diacre permanent.....	170
11.1	NATURE ET BUT	174
11.2	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION	175
11.3	QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION	176
	ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	177
12.1	NATURE ET BUT	179
12.2	L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION	180
12.2.1	La dimension humaine.....	180
12.2.2	La dimension spirituelle.....	181
12.2.3	La dimension intellectuelle	181
12.2.4	La dimension éducative et pastorale.....	182
12.3	L'ATTENTION À QUELQUES SITUATIONS DE VIE	183
12.3.1	Les saisons de la vie	183
12.3.2	Quelques circonstances particulières.....	185
12.4	L'ANIMATION DE LA FORMATION PERMANENTE	186
12.4.1	Au niveau personnel	186
12.4.2	Au niveau local.....	187
12.4.3	An niveau provincial.....	188
	ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE	191
	ANNEXE 1 Le Directoire de la Province – section formation	195
1.	Nature du Directoire.....	195
2.	Contenus du Directoire.....	195
3.	Evaluation du Directoire provincial – section formation	198
	ANNEXE 2 Le Projet provincial de formation	199
1.	Planification de la formation	199
2.	Le Directoire et le Projet	199
3.	Le Projet provincial de formation	199
4.	Projet de la communauté locale de formation	201
5.	Projet, communauté et équipe de formation.....	201
	ANNEXE 3 Lignes d'orientation pour l'organisation des études	202
1.	Notes d'introduction.....	202
2.	Les organisations	203
	ANNEXE 4. Documents ecclésiiaux et salésiens sur la formation	211

ABBREVIAZIONI E SIGLE

ACG	Actes du Conseil Général
ACS	Atti du Conseil/Chapitre Supérieur
C	Constitutions
can	canon du Code de Droit canonique, 1983
CEC	Congrégation pour l'Education Catholique
Cfr	Confer
CG	Chapitre Général
CGS	Chapitre Général Spécial XX
CIC	Codex Iuris Canonici
CIVCSVA	Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Soécité de Vie Apostolique Apostolica
CRIS	Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculars
DSM	Le Directeur salésien. Un minstère pour l'animation et le gouvernement de la communauté locale, Rome 1986
Ibid	Ibidem
ISM	Le Provincial salésien. Un ministère pour l'animation et le gouvernement de la communauté provinciale, Rome 1987
MB	Mémoires Biographiques de s. Jean Bosco
MuR	<i>Mutuae Relationes</i> . Directives de base sur les rapports entre les Evêques et les Religieux dans l'Eglise, Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculars et Congrégation pour les Evêques, 1978
OT	<i>Optatam Totius</i> – Concile Vatican II
PC	<i>Perfectae Caritatis</i> – Concile Vatican II
PDV	<i>Pastores Dabo Vobis</i> . Exhortation Apostolique post-synodale, Jean Paul II, 1992
PI	<i>Potissimum institutioni</i> . Direttive sulla formazione negli Istituti Religiosi, Congregazione per gli Istituti di vita consacrata e le Società di vita apostolica, 1990
PO	<i>Presbyterorum Ordinis</i> – Concile Vatican II
R	Règlement généraux
RFIS	<i>Ratio Fundamentalis Institutionis et Studiorum</i> , Congrégation pour l'Education Catholique, 1985
SaC	<i>Sacerdotalis coelibatus</i> . Lettre Encyclique, Paul VI, 1967
SC	<i>Sacrosanctum Concilium</i> – Concile Vatican II
VC	<i>Vita Consecrata</i> . Exhortation Apostolique post-synodale, Jean Paul II, 1996

DECRET DE PROMULGATION

Nous sommes appelés à être disciples du Seigneur Jésus, témoins du Royaume et missionnaires des jeunes, en vivant de l'expérience charismatique qu'a suscité l'Esprit Saint dans l'Eglise à travers Don Bosco.

La formation à la vie religieuse apostolique salésienne trouve dans le document normatif « *La formation des salésiens de Don Bosco. Principes et normes* » et « *Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes. Les admissions* », qui en sont un complément, une ligne directrice sûre. La *Ratio*, en effet, « expose et développe de façon organique et didactique l'ensemble dans les Constitutions, les Règlements généraux et dans d'autres documents de l'Eglise et de la Congrégation » (R87).

Le CG24 a demandé une révision et une mise à jour de la *Ratio* promulguée en 1985 (Cf. CG24 147). Pour demander cette révision, le Chapitre a pris en considération les orientations de l'Eglise sur la vie consacrée et sur le ministère sacerdotal parues après la publication de l'édition précédente, en particulier les exhortations apostoliques *Vita Consecrata* et *Pastores Dabo Vobis*, les défis de l'évangélisation et de l'inculturation, qui ont une forte influence pour une vocation qui se développe au niveau mondial dans des contextes différents, les nouveaux accents de l'expérience de la vocation salésienne soulignés par les Chapitres généraux récents, la nécessité de donner une réponse adaptée aux exigences d'aujourd'hui et aux problèmes de la formation. En même temps, les capitulaires ont reconnu la validité substantielle de l'organisation, de critères et des directives de la *Ratio* 1985 et ont souligné la nécessité d'une meilleure cohérence effective pour traduire la *Ratio* en pratique concrète de formation.

La révision s'en est tenue fidèlement aux indications pratiques du CG24 et a été très attentive aux observations et aux suggestions envoyées par les Provinces, qui avaient été sollicitées à ce propos, et par les experts consultés.

Ainsi, après avoir reçu l'approbation du Conseil général selon l'article 132 § 4 de nos Constitutions, avec l'autorité qui m'appartient, je promulgue par ce décret du 8 décembre 2000, solennité de l'Immaculation Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, « **LA FORMATION DES SALESIENS DE DON BOSCO. PRINCIPES ET NORMES** », « *Ration Fundamentalit Institutionis et Studiorum* », troisième édition, qui devra être fidèlement observée dans toute la Congrégation salésienne. Elle entrera en vigueur selon le droit universel. Ce même acte de promulgation s'étend aussi au texte de « **CRITERES ET NORMES DE POUR LA DISCERNEMENT DES VOCATIONS SALESIENNES. LES ADMISSIONS** », revu en accord avec la *Ratio*.

La *Ratio* que je vous remets à présent est l'expression du souci accordé par la Congrégation au don qu'elle a reçu et à la vocation de chacun de ses membres ; elle constitue pour la chaque salésien une invitation à répondre chaque jour à l'appel de Dieu « en nous engageant dans une formation appropriée et continue » (C 96) ; elle sollicite la responsabilité charismatique de chaque Province appelée à accompagner la vocation de chaque confrère dans les diverses situations et saisons de sa vie et à appuyer l'expérience salésienne des communautés locales.

Je confie à Marie Immaculée Auxiliatrice ce document fondamental, pour que la « Maîtresse de vie de Don Bosco » inspire, soutienne et guide notre formation, et qu'elle nous aide à parcourir avec joie et une fidélité renouvelée à notre consécration apostolique pour les jeunes « le chemin de notre sanctification » (C 2) et de notre « pleine réalisation dans le Christ » (C 22).

Rome, 8 décembre 2000

Juan Edmond Vecchi

Recteur Majeur

Texte revu de la “Ratio” à propos du Prénoviciat

Rome, 22 juillet 2009
Prot. 09/0787

Au Révérend
Père Provincial
en son Siègre

Pour information
Au Révérend
Délégué provincial pour la formation
en Son Siègre

Objet: Texte revu de la “Ratio” à propos du prénoviciat

0

Très cher Père Provincial,

en date du 16 juillet dernier, le Recteur majeur avec le Conseil général a approuvé la nouvelle formulation de la “Ratio” à propos du prénoviciat, que je joins à cette lettre.

1. Motivations pour la révision

En accord avec le Projet d’animation et de gouvernement pour les années 2008-2014, à partir de septembre 2008, le Dicastère pour la formation a commencé un processus de révision du texte de la “Ratio” à propos du prénoviciat. Ce travail avait pour but d’aider chaque Province à faire une vérification approfondie de l’expérience de formation de son prénoviciat avec ses points forts et ses points faibles.

Dans le même temps il entendait déterminer quelques nouvelles orientations partagées, afin de renforcer ultérieurement cette étape, qui continue à être très faible et peu centrée sur les objectifs fondamentaux de la maturité humaine, de l’expérience de conviction dans la foi chrétienne, de la maturation de l’option pour une vocation, du discernement au sujet de la vocation.

Des pas en avant ont été réalisés dans la qualité de l’expérience de formation du prénoviciat, mais ils sont encore insuffisants. La faiblesse du prénoviciat se répercute ensuite inévitablement sur toutes les autres étapes de la formation. Dans la formation initiale, en effet, persiste la fragilité de la vocation.

2. Processus de révision

Au lendemain du CG26 le Dicastère, en consultant les Coordinateurs régionaux de formation, a préparé une première proposition de révision du texte à propos du prénoviciat. Dans les Commissions régionales de formation, qui se sont déroulées de septembre à novembre 2008, les

premières impressions ont été recueillies et les modalités du travail à accomplir leur ont été indiquées.

Ensuite les Commissions provinciales de formation ont pour la quasi-totalité envoyé leurs réponses au plus tard en mars 2009. En mai et juin le Dicastère a étudié les réponses des Provinces et a préparé un nouveau texte de révision, qui maintenant a été étudié, complété et approuvé par le Recteur majeur et par le Conseil général.

3. Changements dans la révision

Le texte revu a conservé la même numérotation ; il est à peu près de la même longueur ; en lui ont été simplifiées les “orientations et normes pour la pratique”. Les changements introduits, par rapport au texte précédent de la “Ratio” concernent avant tout le fait que dans la Congrégation, en accord avec l’article 109 des Constitutions et avec le CG26, une nouvelle attention est portée sur l’accompagnement dans la vocation et sur la maison de vocations avant le prénoviciat : 329. On accorde une plus grande importance à la maturité humaine, à l’aide offerte par le psychologue professionnel et à la famille : 332. On accentue la place centrale de la relation avec le Seigneur Jésus, le chemin de foi, la catéchèse, la formation de la conscience, l’initiation à l’accompagnement spirituel : 339.

Sont revus ensuite les aspects relatifs à la formation intellectuelle, à la communauté formatrice et à l’expérience communautaire, à l’équipe des formateurs et au guide spirituel : 342, 344, 345. Il y a des ajouts significatifs qui concernent le soin de la santé, le travail manuel, le jeu et le sport, les ‘personal media’ et les mass media, la musique et la pratique instrumentale, le théâtre et les moyens d’expression des jeunes : 333, 336, 337, 342. On donne un plus grand relief à la vérification de l’aptitude à la vie consacrée salésienne et à la nécessité de porter une plus grande attention à l’aptitude pour la vocation, en impliquant aussi les prénovices eux-mêmes dans le processus de discernement : 346. On reformule enfin les “orientations et normes pour la pratique”, en évitant les répétitions surabondantes du texte précédent : 348-356.

Ce texte est maintenant remis à la Province, en particulier à la communauté de prénoviciat, à la Commission provinciale de formation, au Conseil provincial, pour qu’il soit étudié et surtout pour que, **pendant l’année 2010**, en se basant sur cette nouvelle formulation, **soit effectuée la révision du Projet provincial du prénoviciat**.

Je souhaite que ce travail puisse apporter plus de force et donner de la qualité à cette étape de la formation. Je te remercie dès à présent pour ta collaboration et je te salue cordialement.

En Don Bosco.

Père Francesco Cereda

Révision de la « Ratio » sur la formation initiale du salésien coadjuteur

Rome, 18 janvier 2012
Prot. 12/0071

Révérend
Père Provincial
En son Siège

Au Père
Délégué Provincial pour la formation
En son Siège

Objet : Révision de la « Ratio » sur la formation initiale du salésien coadjuteur

Bien chers Provincial et Délégué,

Après l'étude réalisée par notre Secteur pour la formation, après la consultation des Provinces et l'approfondissement réalisé au Conseil Général, le 13 janvier de cette année, le Recteur Majeur, avec son Conseil, a approuvé certaines modifications apportées au texte de la « Ratio » sur la formation du salésien coadjuteur.

La qualité de la formation est l'un des quatre éléments nécessaires qui permettront d'apprécier et d'accroître cette forme laïcale de notre vocation consacrée salésienne. En effet, en plus de la formation, « le soin et la promotion de la vocation du salésien coadjuteur » sont assurés par la connaissance de son identité vocationnelle, la visibilité de sa figure, l'animation vocationnelle (cf. ACG n°382, Rome 2003, pp. 29-43.)

Une vision nouvelle de la vocation du salésien coadjuteur est présentée par le CG 26 dans son noyau trois où est décrite l'unicité de la vocation consacrée salésienne en ses deux formes. De nouvelles situations nous ont par ailleurs interpellés pour donner des réponses appropriées à propos de la formation du salésien coadjuteur. C'est pourquoi les modifications apportées à la « Ratio », que je vous envoie en pièce jointe joins et dont je vous donne une présentation synthétique, sont devenues nécessaires pour toute la Congrégation.

1. Vision globale de l'itinéraire de formation

Bien souvent, on s'est trouvé face à des incertitudes concernant l'itinéraire de formation du salésien coadjuteur ; au nom de la flexibilité, cet itinéraire s'avérait souvent improvisé. Pour de multiples motifs de vocation et de formation, on sentait la nécessité d'en avoir une vision d'ensemble. Cette vision a maintenant été formulée, en tenant compte du fait que la formation du salésien, coadjuteur

ou clerc, « est tout à la fois unitaire dans ses contenus essentiels et diversifiée dans ses expressions concrètes » (Const. 100).

Au numéro 323 du texte revu, on donne une présentation globale du processus de formation du salésien coadjuteur. De cette manière, on surmonte l'incertitude qui planait sur les phases de cette formation et on offre aux candidats une vision sûre de la formation du salésien coadjuteur, qui est la même que celle du salésien clerc, quoiqu'avec ses particularités propres. Chaque province devra ensuite spécifier et concrétiser ses choix de formation selon le Directoire provincial – à la Section formation.

2. Discernement vocationnel

Jusqu'à présent, une grave carence dans la méthodologie de la formation était due au peu d'attention portée à la réalité du discernement vocationnel concernant les deux formes de la vocation consacrée salésienne ; et cette méthodologie était laissée tout au plus au choix de l'individu, sans faire référence à des critères objectifs et sans distinguer l'apport de chaque phase particulière au discernement lui-même.

Actuellement, on attache de l'importance à un tel discernement : on recommande avant tout qu'après la présentation, durant le pré noviciat, de la vie consacrée salésienne sous ses deux formes et la présence d'un salésien coadjuteur comme formateur (N° 345), le discernement de sa vocation salésienne personnelle comme futur prêtre ou coadjuteur soit fait au noviciat par tous les novices (NN° 371, 384), en utilisant et en approfondissant les indications de « Critères et normes » aux numéros 84-87.

Pour le salésien coadjuteur, le discernement continue en divers autres moments : au postnoviciat, quand il s'agit de fixer son futur champ d'action pour l'exercice de la mission salésienne (N° 417) : dans le choix de la qualification professionnelle à réaliser de préférence avant le stage pratique (N° 409, 417, 425) ; durant le stage pratique, quand le salésien coadjuteur est envoyé dans un milieu où il puisse exercer la qualification professionnelle acquise (N° 439).

En outre, pendant la préparation à la profession perpétuelle, on demande aux salésiens clercs et aux salésiens coadjuteurs de reprendre et de réviser tout l'itinéraire de formation réalisé, pour approfondir ses motivations, même en référence à la forme vocationnelle choisie ; ce discernement doit être fait avant le début de la formation spécifique si celle-ci précède la profession perpétuelle (N° 512).

Enfin on demande de lancer un processus plus sérieux et plus responsable dans le cas d'un changement d'option vocationnelle de la part d'un salésien coadjuteur, qui, de toute manière, doit être une exception et qui doit se conclure par une décision du Recteur Majeur (N° 481).

3. Études académiques

Pour le salésien coadjuteur, on reconnaît l'importance des études académiques. Ces études ne sont pas un allongement inutile de l'itinéraire de formation au détriment de la qualification professionnelle. Les bases philosophiques et pédagogiques, tout autant que les bases théologiques et pastorales, sont nécessaires.

Pour cela, il est prévu, un cycle paritaire de deux ans d'études philosophiques et pédagogiques pendant le postnoviciat ou, au maximum, trois ans ; ces études aident à faire comprendre la culture contemporaine et à faire acquérir des compétences dans l'éducation (NN° 409, 417, 425).

La formation spécifique du salésien coadjuteur, avec les études théologiques et pastorales, est aussi mieux caractérisée, évitant de confondre formation spécifique et qualification professionnelle ; on signale qu'il est nécessaire, pour tous les salésiens coadjuteurs, que cette phase soit réalisée dans les centres régionaux ou interrégionaux prévus à cet effet (NN° 456, 480).

4. Qualification professionnelle

Dans un passé récent, la qualification professionnelle a souvent été négligée, parce qu'elle n'était pas programmée de manière opportune dans l'itinéraire de formation. Bien que le monde du travail et de la formation professionnelle continuent à être importants dans notre tradition, tous les salésiens coadjuteurs ne se sentent pas portés à travailler dans ce domaine et donc à acquérir des compétences techniques.

Par ailleurs, les exigences de notre mission sont multiples, c'est pourquoi la qualification dans le domaine professionnel comprend les compétences nécessaires pour l'accomplissement de divers autres engagements comme, par exemple, en plus de la formation professionnelle, aussi l'école, la communication sociale, le travail social, l'administration et la gestion. Cette qualification doit assurer une compétence au moins égale à celle d'un laïc qui exerce la même profession dans la société civile (N° 409).

La qualification professionnelle requiert un discernement pendant le postnoviciat (NN° 409, 417, 425) ; il semble opportun de la réaliser si possible avant le stage pratique (N° 439) ; elle peut être complétée par une spécialisation professionnelle après la formation spécifique (NN° 456, 480).

Souhaitons que tout cela puisse contribuer à donner une plus grande qualité à la formation de cette forme de la vocation consacrée salésienne.

Que nos salésiens coadjuteurs, le Bienheureux Artémide Zatti, le Vénérable Simon Srugi et le Serviteur de Dieu Étienne Sandor, intercèdent pour nous et nous obtiennent de Dieu le don de cette précieuse vocation.

Je vous salue cordialement en Don Bosco.

Père Francesco Cereda

NOTE SUR LA QUATRIÈME ÉDITION

Souvent, ces dernières années, la demande nous est parvenue d'une nouvelle édition de la Ratio. Considérant la masse de travail et le temps qu'une telle entreprise aurait réclamés, le Père Pascual Chávez a demandé au Dicastère de la Formation de revoir seulement certaines parties de cet important document – le chapitre sur le prénoviciat et des articles portant sur la formation initiale du Salésien Coadjuteur.

Ces révisions étaient jusqu'à présent disponibles seulement comme documents séparés, sur le site Internet de la Congrégation, www.sdb.org; une nouvelle édition incorporant les parties revues n'a jamais été publiée jusqu'à présent.

Nous avons pensé mettre à disposition, au moins online, le texte complet de la Formation des Salésiens de Don Bosco incluant les révisions effectuées, avec le texte concernant le prénoviciat de couleur **bleue**, et les nouveaux articles sur la formation du Salésien Coadjuteur de couleur **verte**. Voilà donc ce que l'on entend par *quatrième édition*.

Demandons à notre cher Don Rua et au vénérable Simaan Srugi d'intercéder pour nous qui voulons répondre à l'appel des derniers Chapitres Généraux de renforcer notre identité religieuse consacrée sous ses deux formes.

Ivo Coelho, SDB
Conseiller Général pour la Formation
En la fête de Don Rua, le 29 octobre 2016

PREMIER PARTIE

LA FORMATION SALESIENNE EN GENERAL

«Notre vie de disciples du Seigneur est une grâce du Père qui nous consacre par le don de son Esprit et nous envoie pour être apôtres des jeunes. Par la profession religieuse, nous nous offrons nous-mêmes à Dieu pour marcher à la suite du Christ et travailler avec Lui à la construction du Royaume. La mission apostolique, la communauté fraternelle et la pratique des conseils évangéliques sont les éléments inséparables de notre vie consacrée, vécus dans un unique mouvement de charité envers Dieu et envers nos frères. La mission donne à toute notre existence son allure concrète; elle spécifie notre rôle dans l'Eglise et détermine notre place parmi les familles religieuses». (C. 3) (*cfr LG 44).

CHAPITRE PREMIER

LA FORMATION SALÉSIENNE DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES. LA *RATIO*

1.1 VOCATION ET FORMATION : UN DON À ACCUEILLIR ET À ENTRETENIR

1. *La vocation salésienne* est un don qui s'enracine dans le Baptême. C'est l'appel à devenir, comme Don Bosco, des disciples du Christ et à former des communautés qui témoignent aux jeunes son amour de Bon Pasteur. « *Nous répondons à cet appel* en nous engageant dans une formation appropriée et continue, pour laquelle le Seigneur accorde sa grâce chaque jour »¹ La réponse fidèle à la vocation ouvre à chaque salésien la voie de sa pleine réalisation dans le Christ et de sa sanctification.²

« *Jésus a appelé personnellement ses apôtres* pour qu'ils demeurent avec Lui et pour les envoyer proclamer l'Evangile. Il les a préparés avec un amour patient et leur a donné l'Esprit Saint pour qu'il les guide jusqu'à la vérité tout entière. *Il nous appelle, nous aussi*, à vivre dans l'Eglise le projet de notre Fondateur comme apôtres des jeunes »³.

L'expérience que firent les premiers disciples dans la rencontre de Jésus, et la route qu'ils parcoururent en partageant sa vie, en accueillant son mystère, en assumant la cause du Royaume et le style évangélique qu'il proposait, constituent aussi l'expérience et le cheminement de tout salésien.

La *formation*, c'est l'accueil joyeux du don de la vocation et sa réalisation en chaque moment et situation de la vie. La *formation*, c'est une grâce de l'Esprit, une disposition personnelle, une pédagogie de vie.

¹ C 96

² Cf. C 2. 22

³ C 96

1.2 LES YEUX SUR DON BOSCO FONDATEUR ET FORMATEUR ET SUR LA CONGRÉGATION CONCRÈTE

2. *Don Bosco a été un vrai disciple du Christ*, « profondément homme de Dieu, comblé des dons de l'Esprit Saint, il vivait “comme s'il voyait l'invisible” »⁴ L'ardeur pour le Royaume, le service de l'Eglise, la réponse aux besoins des temps ont marqué sa vie, dans laquelle il a constaté la présence et l'appui de Marie Immaculée Auxiliatrice.

Les jeunes et leur salut ont toujours constitué sa vocation, sa mission et son horizon. L'Esprit lui a donné pour eux un cœur de père et de maître capable de se donner tout entier : « J'ai promis à Dieu que ma vie, jusqu'à mon dernier souffle, serait pour mes pauvres garçons »⁵. La *prédilection pour la jeunesse*, en particulier la plus pauvre, l'attention aux milieux populaires et l'engagement missionnaire ont donné un visage à sa vie.

Don Bosco a vécu cette vocation avec joie, dans la conviction d'avoir reçu *un don à communiquer et à partager* avec d'autres. À tout moment il a su s'associer des collaborateurs et susciter la coresponsabilité⁶. Beaucoup ont partagé son esprit et sa mission, et les ont concrétisés dans des projets de vocations divers. Si bien que, dès le début, le charisme salésien est devenu une communauté, une famille et un mouvement⁷.

Don Bosco Fondateur a voulu *au centre de son œuvre une communauté de personnes consacrées*, qui voueraient toute leur vie comme éducateurs et missionnaires des jeunes, en particulier des plus pauvres, en communautés fraternelles et apostoliques, à la suite de Jésus obéissant, pauvre et chaste⁸. S'inspirant de la bonté et du zèle de saint François de Sales, Don Bosco leur a donné le nom de salésiens⁹.

3. Conscient de la responsabilité charismatique que Dieu lui avait confiée, Don Bosco *se consacra en priorité à la formation* de ses premiers fils. « Il n'est pas possible de penser Don Bosco comme fondateur sans le penser comme formateur »¹⁰.

La formation fut sa « préoccupation permanente et son travail le plus grand dès les temps de l'Oratoire, quand il choisissait parmi ses jeunes ceux qui donnaient des espérances de rester avec lui, jusqu'aux dernières années de sa vie quand il recommandait avec insistance aux directeurs, aux Provinciaux et aux missionnaires de travailler pour les vocations et la formation »¹¹. Il ne se contenta pas de chercher des collaborateurs : il les appela à être à la fois, en quelque sorte, des disciples et des maîtres, à devenir avec lui des « cofondateurs »¹².

4. « Les premiers salésiens, affirment les Constitutions, ont trouvé en Don Bosco un guide sûr. Insérés au cœur de sa communauté active, ils ont appris à modeler leur vie sur la sienne »¹³.

Vécue dans le style du Système préventif, la « *paternité charismatique* »¹⁴ amena Don Bosco :

⁴ C 21

⁵ Cf. C 1

⁶ Cf. CG24 71.

⁷ Cf. CG24 48-49

⁸ Cf. CG24 149-150.

⁹ Cf. C 4

¹⁰ ISM 359

¹¹ Ib.

¹² Cfr CG23 159; DSM 23

¹³ C 97

¹⁴ DSM 23

- à partager avec ses fils spirituels le feu du « *Da mihi animas* », l'enthousiasme pour la mission en faveur des jeunes, et la joie intérieure d'une consécration totale à la cause du Royaume dans le travail et le sacrifice ;
- à leur offrir un milieu riche de valeurs et de relations, fondé sur la confiance réciproque et la liberté intérieure ;
- à les accompagner un par un, en les éduquant à une expérience simple et profonde de Dieu, en leur proposant une pédagogie incarnée dans le quotidien, en ouvrant de grands horizons, en les rendant responsables de son projet apostolique.

En cultivant les vocations et dans le long travail de la formation des siens, il fut en même temps exigeant et patient, ferme et souple.

La *formation salésienne*, c'est s'identifier à la vocation que l'Esprit a suscitée à travers Don Bosco, avoir sa capacité de la partager, s'inspirer de sa conduite et de sa méthode de formation.

5. *La Congrégation salésienne* apporte à l'Eglise l'expérience d'Esprit Saint vécue par Don Bosco ; elle prolonge de façon créative dans l'histoire son projet et son esprit ¹⁵. Des origines à nos jours, elle a vécu et cultivé cette expérience avec une fidélité constante, et à travaillé à la communiquer sous diverses formes, surtout par le souci des vocations et le travail de formation. L'effort de fidélité et le travail de rénovation se sont exprimés avec une intensité spéciale dans la période postconciliaire, comme le montrent le travail de refonte des Constitutions, ainsi que la réflexion et les orientations des Chapitres généraux.

Aujourd'hui, le visage et les racines de la Congrégation sont universels. L'Esprit Saint a rendu le charisme fécond pour le bien des jeunes et continue à susciter des personnes qui choisissent de « rester avec Don Bosco », en vivant la mission salésienne dans la consécration religieuse. La Congrégation est présente dans le monde entier, dans les contextes humains, culturels, religieux et pastoraux les plus variés. Elle y vit des situations différentes : de lancement ou de refondation, de renforcement ou d'expansion, de réajustement ou de nouvelle localisation. Divers sont aussi les contextes où éclosent et se développent les vocations, et leur nombre, leur condition et leur solidité sont inégaux.

Se référer à la formation salésienne, c'est penser à la réalité d'*une vocation unique vécue de diverses façons à l'échelle mondiale* : penser avec gratitude et avec un réalisme responsable à ce « Don Bosco dans le monde ».

La vocation salésienne se présente ainsi comme *une réalité précise en mouvement* qui, tout en restant elle-même, est appelée à se rénover avec une fidélité créative et à se réincarner sans cesse. Comme pour Don Bosco à ses débuts, ainsi aujourd'hui pour la Congrégation et pour chaque salésien l'identification avec le charisme et la volonté de lui rester fidèle, c'est-à-dire la formation, constituent une priorité absolument vitale.

1.3 POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA FORMATION AUJOURD'HUI

6. Pour qu'elle réponde à ses objectifs, il faut aujourd'hui que la formation veille à **certains points de référence** : la confrontation avec le contexte où se développe la vocation, la capacité de marcher avec l'Eglise et la docilité à ses orientations, la syntonie avec l'expérience charismatique de la Congrégation et la cohérence avec la pratique qu'elle propose pour la formation.

¹⁵ Cfr MuR 11

1.3.1 Attention au contexte : encouragements et défis

L'expérience de la vocation et de la formation est marquée par le contexte humain et historique dont chacun forme une partie et où il est appelé à agir ; c'est *une expérience vécue dans un contexte*¹⁶. Le milieu et les exigences de l'inculturation et de l'évangélisation touchent profondément chaque projet de vie religieuse et de mission pastorale. Les divers contextes culturels comportent des stimulants et des défis qui influencent la vision et le développement de la personne et sa formation.

Devant ce fait impérieux et ambivalent, il est indispensable d'avoir du discernement et d'être capable de *donner une réponse pédagogique appropriée*. Comprendre les contextes, leurs questionnements, les conditions qu'ils présentent à ceux qui veulent vivre la vocation est une responsabilité de chaque confrère et la tâche spécifique de celui qui travaille dans l'animation des vocations et dans la formation. Si l'on veut organiser une expérience de formation appropriée, il faut sérieusement tenir compte du contexte.

C'est encore plus vrai dans une situation complexe, morcelée et en constante évolution, et pour une Congrégation que devient de plus en plus universelle et pluriculturelle.

7. Au niveau de l'Eglise et de la Congrégation, ne manquent pas des vues d'ensemble de la réalité ni des lectures appropriées de quelques contextes particuliers. Un mot sur la question a pour but de souligner *une disposition de formation permanente* qui doit imprégner la Congrégation au niveau mondial, les Provinces et les formateurs dans leurs divers contextes : l'attention et le discernement des situations dans leur rapport avec la formation permanente et initiale.

Les objectifs et la pédagogie de la formation doivent veiller à se référer sans cesse à la culture et à son évaluation pastorale, et les formateurs doivent se rendre capables d'un dialogue qui confronte l'une et l'autre¹⁷.

Compte tenu de la variété des situations, qui empêche toute présentation unitaire, il est possible de souligner *quelques défis* qui proviennent des différents contextes et concernent de près l'expérience de la vocation.

– On reconnaît universellement aujourd'hui la valeur originale et inviolable de la personne humaine, mais il y a des situations où l'exaltation exagérée de l'individu conduit au subjectivisme et à l'individualisme.

– La conscience de la dignité de la femme et de son rôle dans la construction d'une nouvelle société se renforce, mais il y a encore beaucoup de milieux où elle est manipulée et exploitée sous diverses formes, ce qui crée une certaine ambiguïté à son égard.

– La dimension de la sexualité est fortement soulignée, mais souvent de façon ambiguë ou faussée, ce qui exige des personnalités mûres et solides.

– Le pluralisme est à présent un fait répandu en bien des contextes. Il peut constituer une richesse, mais il souligne la nécessité de personnalités fortes et d'options mûres pour ne pas tomber dans le relativisme et la faiblesse de la pensée.

– La valeur de la liberté, elle aussi, est fortement soulignée, et il devient de plus en plus clair que la liberté doit se sauvegarder par une conscience bien formée.

– La complexité actuelle du monde et de la vie tend au morcellement et rend difficile de maintenir sa vie unifiée.

– Les changements continuels et l'accentuation de la globalisation et des particularismes requièrent une disposition critique et d'équilibre, et un enracinement dans sa propre culture, en même temps que l'ouverture qui s'impose.

¹⁶ Cf. PDV 5

¹⁷ Cf. CG24 246

– Au plan religieux, il s’observe un plus grand désir de spiritualité et de Dieu, alors que, par ailleurs dans de vastes zones, progresse l’insignifiance ou la marginalité des valeurs religieuses dans le projet de vie des hommes.

8. Ce cadre de points à la fois positifs et problématiques trouve un fort écho dans l’âme de tous, et a une influence particulière sur la formation de ceux qui optent pour la vocation consacrée, les jeunes et aussi ceux qui ne sont plus tellement jeunes. Il est donc impérieux de se demander *de quelle « situation de jeune » proviennent aujourd’hui les vocations* et quel rapport il y a entre les critères et les formes de vie proposés cette situation et le projet salésien de vie consacrée. La réponse ne peut être univoque parce que les « situations de jeunes » sont multiples et que ceux qui commencent la première formation apportent avec eux des expériences familiales, culturelles, religieuses, de travail, d’études ou de contact salésien très diverses, et ont fait des parcours différents de vocation.

Voici quelques traits qui intéressent en particulier la perspective de la formation :

– Les jeunes veulent être les protagonistes de leur propre vie, mais souvent ils manquent de grands horizons ou trouvent des difficultés à faire des choix définitifs, à long terme ou pour la vie, des choix qui exigent constance et sacrifice.

– Ils sont sensibles aux valeurs de la personne humaine, et en même temps fascinés par la société de consommation.

– Ils tiennent à défendre leur liberté ; mais le manque de solides points de référence et les rapides changements peuvent créer des personnalités désorientées, mal structurées et sans consistance psychologique.

– Sur le terrain de la sexualité, en particulier, ils sont influencés par les comportements des milieux où ils vivent ; de même que l’aspect émotif a un grand poids.

– Leurs connaissances, leurs perceptions du réel et leurs valeurs proviennent souvent du monde de la communication sociale. Ils n’ont guère le sens de l’histoire et, par conséquent, sont portés à souligner l’immédiat.

– Dans les relations quotidiennes ils savent être accueillants, sincères et communicatifs. Ils sont souples, capables de s’adapter aux nouvelles situations et tolérants. Ils sont en général capables de générosité et de service à qui en a besoin, et plusieurs se présentent pour le volontariat ; mais il faut que ces expériences positives s’intègrent dans leur vie pour ne pas rester une parenthèse.

– Tandis que l’impact éducatif et l’évangélisateur de la famille et de l’école diminue, la complexité actuelle de la vie rend difficile l’unification personnelle et prolonge les processus de maturation et de définition de soi.

– Les jeunes sont sensibles au fait religieux, à la recherche de Dieu et des valeurs qui peuvent donner un sens à leur vie. Ils sentent le besoin de spiritualité et de prière, même s’il ne leur est pas toujours facile de suivre la mode en même temps que d’intérioriser leur relation personnelle avec Dieu.

1.3.2 L’expérience et les orientations de l’Eglise

9. Consciente des défis du temps présent et dans la ligne du renouveau conciliaire, l’Eglise a travaillé avec décision à *approfondir les diverses formes de la vocation baptismale*, et a montré comment les différentes vocations spécifiques se complètent et s’enrichissent les unes les autres dans une ecclésiologie de communion.

Dans cette perspective :

- Elle a suscité une nouvelle conscience de la *vocation des laïcs* pour inviter chacun à une vie chrétienne de meilleure qualité, plus solide, personnalisée, capable de se confronter avec la culture ¹⁸ ;
- Elle a approfondi l'*identité de la vie consacrée* et sa place dans l'Eglise, pour pousser à la vivre dans l'authenticité et la fidélité à son propre charisme, et à proposer ainsi un témoignage prophétique si nécessaire au monde d'aujourd'hui ¹⁹ ;
- Elle a repensé le *ministère des prêtres*, pour faire ressortir leur service dans le Peuple de Dieu, et la nécessité de rénover les relations et de qualifier la communication dans le travail pastoral ²⁰.

Elle a souligné la *dimension de témoignage et d'apostolat* de la vocation chrétienne, en associant tous les fidèles dans le travail pour la nouvelle évangélisation, avec un nouvel élan missionnaire et en confrontation entre la foi et la culture. Située activement dans des situations de pluralisme culturel et religieux des divers contextes sociaux, elle a approfondi les raisons et les modalités de l'inculturation de la foi et de l'ouverture au dialogue œcuménique et inter-religieux, sa solidarité avec le monde, en particulier pour la promotion de la justice et de la paix.

10. L'Eglise voit dans une *formation de qualité et adaptée aux temps* la clé du renouveau et de la vitalité des vocations, et la propose comme une priorité stratégique et un engagement constant, en insistant sur quelques points : l'importance d'un profil clair de la vocation et du charisme, d'une formation personnelle et en même temps partagée, d'un itinéraire de formation qui se mette en confrontation avec les caractéristiques des nouveaux candidats et avec le contexte humain et culturel en rapide évolution, et de la nécessité de la formation permanente pour entretenir l'élan de la vocation et sa fidélité.

Un bon nombre de *documents récents* offrent des critères, des orientations et des dispositions au service de la formation ; entre autres *Vita consecrata* ²¹, *Potissimum institutioni* ²², La collaboration entre les Instituts pour la formation ²³, *Pastores dabo vobis* ²⁴, *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* ²⁵. Directives sur la préparation des éducateurs dans les séminaires ²⁶.

1.3.3 L'expérience et les orientations de la Congrégation

11. *La Congrégation se sent interpellée* par le rapide changement culturel, le monde des jeunes, les sollicitations de l'Eglise et sa situation même au niveau mondial. La marche de ces dernières décennies témoigne de son souci de redécouvrir l'essence de son charisme et de relancer sa mission, et de sa disponibilité à se rénover.

Plusieurs aspects de la vocation ont fait l'objet de *nouvelles insistances*, par exemple : la signification de la consécration apostolique et la nouvelle façon de comprendre le Système préventif, la nécessité d'une spiritualité et l'expérience communautaire, la qualification de base et la formation permanente, la conscience de la spécificité de la vocation et la complémentarité et la

¹⁸ Cf. JEAN PAUL II, *Christifideles Laici*, 30 décembre 1988 (Synode 1987)

¹⁹ Cf. JEAN PAUL II, *Vita Consecrata*, 25 mars 1996 (Synode 1994)

²⁰ Cf. JEAN PAUL II, *Pastores Dabo Vobis*, 25 mars 1992 (Synode 1990)

²¹ Exhortation apostolique de JEAN PAUL II, Rome 25 mars 1996

²² Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, 1990

²³ Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, 1999

²⁴ Exhortation apostolique de JEAN PAUL II, Rome 25 mars 1992

²⁵ Congrégation pour l'éducation catholique, 1985

²⁶ Congrégation pour l'éducation catholique, 1993

réciprocité des vocations dans la Famille salésienne, la capacité d'associer des laïcs et la tâche des salésiens d'animer la communauté éducatrice et pastorale.

De nouveaux défis proviennent de la situation des communautés, du nouveau modèle d'action ²⁷ avec la nouvelle relation avec les laïcs, d'un sentiment plus fort de l'ensemble dans la Famille salésienne, des nouvelles frontières de la mission et des nouvelles situations de pauvreté, de la nécessité d'une signifiante.

12. *La réponse à ces défis engage* tout salésien et demande avec force à la Congrégation d'entretenir une expérience salésienne authentique et rénovée et d'assurer une formation qui aide les confrères et les communautés à être :

- porteurs d'une identité salésienne claire et d'une expérience spirituelle et apostolique de qualité ;

- fortement marqués par la grâce d'unité, à l'exemple de Don Bosco, qui réalise en lui-même « un splendide accord de la nature et de la grâce » ²⁸,

- capables de discerner la réalité et d'avoir une réaction positive qui se traduit par la créativité pastorale et des projets significatifs en faveur des jeunes ;

- conscients de leur rôle comme noyau animateur au sein du réseau de coresponsabilité avec les laïcs qu'est la communauté éducatrice et pastorale ;

- conscients que la vocation salésienne est une vocation ouverte au partage de la mission et du charisme avec une Famille spirituelle et un Mouvement qui s'inspirent de Don Bosco Père et Maître.

Tout cela demande d'élaborer une pratique qui conduise à la formation de salésiens pour l'aujourd'hui de l'Eglise et du monde.

13. Le texte des *Constitutions*, officiellement approuvé par l'Eglise, constitue la base sûre du cheminement de fidélité à la vocation et de l'organisation de la formation.

Le Chapitre général et le Recteur majeur sont appelés à assurer l'unité d'esprit, avec responsabilité et compétence, en offrant les moyens appropriés pour entretenir, garder et développer le charisme, et en proposant des orientations normatives particulières sur la formation des confrères en vue des exigences de la vocation commune.

Dans la ligne des indications des Constitutions, des Chapitres généraux et des Recteurs majeurs, la Congrégation a élaboré *d'autres documents* qui approfondissent l'expérience salésienne et indiquent la façon de l'entretenir : comme par exemple le commentaire des Constitutions ²⁹, les textes qui se réfèrent à la pratique éducative et pastorale, au partage dans la Famille salésienne, et à l'exercice de l'autorité du Provincial et du directeur ³⁰.

Parmi tous ces textes officiels, la *Ratio* (« **La formation des salésiens de Don Bosco** ») a une importance particulière. Elle trace la façon de transmettre le charisme de Don Bosco « pour qu'il soit vécu authentiquement par les nouvelles générations, dans la diversité des cultures et des situations géographiques » et en même temps explique aux salésiens « les moyens de vivre cet esprit dans les différentes étapes de l'existence, en progressant vers la pleine maturité de la foi au Christ » ³¹.

²⁷ Cf. CG24 39

²⁸ C 21

²⁹ *Le projet de vie des salésiens de Don Bosco*. Guide de lecture des Constitutions salésiennes, Rome 1986. Traduction française en trois volumes 1990/1991

³⁰ Voir l'annexe n° 4 documents significatifs sur la formation

³¹ VC 68

1.4 LA *RATIO*: BUT, CONTENUS ET DESTINATAIRES

1.4.1 Le but de la *Ratio*

14. « Le charisme du Fondateur, disent les Constitutions, est principe d'unité de la Congrégation et, par sa fécondité, il est à l'origine de diverses façons de vivre l'unique vocation salésienne. La formation est donc tout à la fois *unitaire dans ses contenus essentiels et diversifiée dans ses expressions concrètes* : elle accueille et développe tout ce qu'il y a de vrai, de noble et de juste dans les différentes cultures »³².

C'est dans cette perspective que se pose la *Ratio Fundamentalis Institutionis et Studiorum* comme moyen de préciser l'identité de la vocation et comme service rendu à l'unité et à la décentralisation de la formation. Elle « expose et développe de façon organique et didactique *l'ensemble des principes et des normes de la formation* qui se trouvent dans les Constitutions, les Règlements généraux et dans d'autres documents de l'Eglise et de la Congrégation »³³ ; elle contient les orientations et les directives communes qui doivent guider les Provinces pour établir la façon de réaliser la formation selon les exigences de leur contexte culturel.

La *Ratio* est un guide pratique et sûr, qui veut exprimer les idéaux que Don Bosco nous a laissés en héritage. Elle établit des *dispositions pratiques de caractère normatif* et présente en synthèse les conditions, les options pédagogiques et les processus qui doivent caractériser la formation au niveau mondial³⁴. Tout pluralisme légitime dans la façon de réaliser la formation et l'organisation des études trouve en elle sa base d'unité.

15. L'élaboration de la *Ratio* salésienne a été décidée par le CG21. La première édition fut publiée en 1981 ; la seconde, de 1985, fut préparée après la publication du Code de droit canonique et l'approbation définitive du texte rénové des Constitutions salésiennes. *La révision actuelle* a été voulue par le CG24³⁵ en vertu des nouveaux défis de l'évangélisation et de l'inculturation, et pour répondre à la nécessité d'un engagement rénové pour la formation, révélée avec force par l'analyse de la situation de la Congrégation et par l'approfondissement du thème du Chapitre.³⁶

1.4.2 La structure et le contenu de la *Ratio*

16. La *Ratio* se structure en deux parties, suivies de quatre annexes.

La première partie s'ouvre par un chapitre qui montre quelques aspects de la formation salésienne dans les circonstances actuelles et le but de la *Ratio* (chap. 1^{er}). Suit la présentation de l'identité de la vocation salésienne : principe et fin de la formation (2^e), des dimensions de la

³² C 100

³³ R 87

³⁴ Cfr VC 68

³⁵ CG24 147

³⁶ Cf. CG24 244

formation, avec l'indication de quelques valeurs et dispositions requises par la vocation salésienne (3^e) et de quelques lignes stratégiques de méthodologie pour la formation (4^e).

La seconde partie se centre sur le processus de formation vu dans une perspective de formation permanente. Après une introduction qui trace les caractéristiques du processus de la formation (5^e), vient la présentation des diverses périodes ou phases depuis la formation initiale jusqu'à la profession perpétuelle : pour chacune est indiquée la nature, le but, les caractéristiques particulières et quelques conditions nécessaires (6^e – 11^e). Le dernier chapitre traite de la formation permanente (12^e)³⁷.

Quatre *Annexes* complètent le document. Deux d'entre elles offrent des indications pour l'élaboration du Directoire provincial – section formation, et du Projet provincial de la formation. Une troisième contient les orientations sur l'organisation des études. La quatrième présente quelques documents significatifs pour la formation.

1.4.3 Les destinataires de la *Ratio*

17. La *Ratio* est un texte *remis à tous les salésiens*. Ils y trouvent la sollicitude de la Congrégation pour la sainteté et la qualification de ses membres. Les confrères en formation y trouvent, en particulier, une invitation motivée à s'identifier personnellement à la vocation salésienne et à assumer leurs tâches en pleine connaissance de cause.

De façon spéciale la *Ratio* est remise aux *Provinces* et engage directement le Provincial et son Conseil, les directeurs des communautés, le Délégué provincial et la Commission provinciale pour la formation, les formateurs et tous ceux qui ont des charges dans l'animation des vocations et dans la formation initiale et permanente.

Compte tenu des principes et des critères généraux de la *Ratio*, à toute *Province* est assignée la tâche « d'établir, par ses différents organes d'animation et de gouvernement, la manière de réaliser la formation selon les exigences du contexte culturel qui lui est propre et conformément aux directives de l'Eglise et de la Congrégation »³⁸. Cette responsabilité exige sans cesse une réflexion et une confrontation entre l'identité salésienne et le contexte culturel. Il faut favoriser en ce domaine la collaboration entre *Provinces* du même contexte.

18. L'accueil de l'esprit et de l'intention qui animent la *Ratio* par la *Province*, communauté responsable de l'inculturation du charisme, exige que s'établissent un climat et une mentalité de formation au niveau de la *Province*, un service d'animation et de gouvernement qui donne une réelle priorité au soin de la vocation et un groupe effectif de confrères – normalement le Délégué provincial pour la formation et la Commission provinciale pour la formation – ayant une capacité réelle de réflexion, d'évaluation et de proposition, qui se sentent responsables, sous l'autorité du Provincial et de son Conseil, et soient en mesure d'animer et de coordonner le travail de formation à ses différents niveaux.

Une expression de la responsabilité de la *Province* par rapport à la *Ratio* est l'élaboration :

³⁷ Chaque chapitre de la *Ratio* contient presque toujours à la fin une section intitulée *Orientations et normes pour la pratique de la formation*. Cette section regroupe quelques indications qui se trouvent déjà dans le chapitre avec, en plus, d'autres éléments normatifs ou d'orientation significatifs pour la pratique de la formation. La *Ratio* est un document directif et, dans ses dispositions pratiques, où qu'elles soient, normatif (FSDB 20). La section *Orientations et normes pour la pratique de la formation* ne contient donc pas toutes les indications normatives présentes dans la *Ratio*.

³⁸ C 101; cf. ISM 363

- du *Directoire provincial – section formation*, qui traduit les modalités et les exigences de la *Ratio* en normes précises, appliquées aux situations locales ³⁹
- du *Projet provincial de formation*, plan de formation initiale et permanente qui contient des objectifs, des nécessités et des priorités, des lignes d’action concrètes fixées – en accord avec la *Ratio* – après une lecture attentive et à jour de la situation de la formation et appuyée sur celle-ci. Le Projet assure la progressivité et l’organisation dans l’action, permet une évaluation et une adaptation constantes aux situations, et aide à surmonter les risques de l’improvisation ⁴⁰.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

19. *Le charisme de Don Bosco Fondateur « est principe d’unité de la Congrégation et, par sa fécondité, il est à l’origine des diverses façons de vivre l’unique vocation salésienne. La formation est donc tout à la fois unitaire dans ses contenus essentiels, et diversifiée dans ses expressions concrètes : elle accueille et développe tout ce qu’il y a de vrai, de noble et de juste dans les différentes cultures »* ⁴¹.

Le pluralisme dans la manière de réaliser la formation salésienne selon les exigences du contexte culturel qui lui est propre ⁴² suppose cette base charismatique d’unité.

20. *La formation des salésiens « a comme guide pratique au niveau mondial una “Ratio Fundamentalis Institutionis et Studiorum” et, au niveau provincial, un Directoire approuvé par le Recteur majeur avec l’accord de son Conseil.*

« La “Ratio” expose et développe de façon organique et didactique l’ensemble des principes et des normes de la formation qui se trouvent dans les Constitutions, les Règlements généraux et dans d’autres documents de l’Eglise et de la Congrégation » ⁴³.

La Ratio est au service de l’unité et de la décentralisation de la formation dans la Congrégation. Elle est donc un document directif et, dans ses dispositions pratiques, où qu’elles se trouvent, normatif. Elle doit servir de base au Directoire provincial – section formation, à l’organisation des études et au Projet provincial de formation.

21. *Le Provincial et le Délégué provincial pour la formation veilleront à ce que la Ratio et le fascicule « Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes » soient connus de tous les confrères et constituent un point constant de référence pour ceux qui, à divers titres, ont une responsabilité sur le terrain de la formation et des vocations (Conseil et animateurs provinciaux, Directeurs, formateurs, confesseurs etc.).*

22. *L’animation de la formation est une des premières responsabilités du Provincial avec son Conseil. Chaque Province assurera une action organique, programmée et coordonnée en fait de formation, par un service attentif aux différentes situations et chargé de réfléchir, de faire des projets et d’évaluer.*

En voie ordinaire, ce service sera assumé par le Délégué provincial et la Commission provinciale pour la formation, en accord avec le Provincial et son Conseil, et sous leur responsabilité.

³⁹ Cf. R 87; ISM 365

⁴⁰ Cf. ISM 366

⁴¹ C 100

⁴² Cfr C 101

⁴³ R 87

23. *Il incombe à la communauté provinciale « d'établir, par ses différents organes d'animation et de gouvernement, la manière de réaliser la formation selon les exigences du contexte culturel qui lui est propre et conformément aux directives de l'Eglise et de la Congrégation »*⁴⁴

*Le **Directoire provincial – section formation**, élaboré par le Chapitre provincial⁴⁵ et approuvé par le Recteur majeur avec l'accord de son Conseil, « applique aux réalités locales les principes et les normes de la formation salésienne »*⁴⁶ exposés dans la Ratio.

Chaque Province évaluera régulièrement – en général par la Commission provinciale pour la formation ou, quand elle le juge bon, selon la fonction qui lui revient, par le Chapitre provincial – l'application concrète du Directoire provincial – section formation. Le Provincial en informera le conseiller pour la formation.

24. *En conformité avec le Directoire provincial, le Provincial fera avancer l'élaboration le **Projet provincial de formation**, comme plan général d'intervention au niveau de la formation initiale et permanente. Il rassemblera les critères objectifs, les stratégies et les lignes d'action ; il veillera à assurer la coresponsabilité et à la progressivité et établira les modalités pour l'évaluation. Que ce soit le fruit d'une réflexion communautaire sur les orientations ecclésiales et salésiennes en matière de formation.*

⁴⁴ C 101

⁴⁵ Cf. C 171, 4

⁴⁶ R 87

CHAPITRE DEUX

L'IDENTITÉ DE LA VOCATION SALÉSIENNE : PRINCIPE ET FIN DE LA FORMATION

25. « Notre règle vivante, c'est Jésus-Christ [...] que nous découvrons présent en Don Bosco qui donna sa vie aux jeunes »⁴⁷. Cette affirmation des Constitutions exprime *en synthèse la vocation du salésien : se rendre semblable à Jésus Christ et donner sa vie pour les jeunes, comme Don Bosco.*

Toute la formation, initiale et permanente, consiste à assumer et à rendre réelle cette identité dans les personnes et dans la communauté. C'est à le développer que doivent tendre l'effort de chaque candidat et de chaque confrère, le travail des animateurs et tout le projet de formation.

L'identité salésienne est donc un fondement d'unité et d'appartenance à la Congrégation dans son extension mondiale. Elle est *le cœur de toute la formation* ; c'est d'elle que part le travail de formation et à elle qu'il se réfère sans cesse. Et elle est un critère déterminant pour discerner la vocation.

2.1 L'IDENTITÉ DE LA VOCATION SALÉSIENNE

26. Don Bosco Fondateur, « homme de Dieu et homme des jeunes », homme de l'Eglise et de son temps, animateur d'un projet de spiritualité apostolique, est pour le salésien non seulement un point constant de référence, mais aussi une norme de vie. Dans l'expérience de sa vocation et celle de la première communauté du Valdocco se trouve la réalisation originale de l'identité salésienne. Les Constitutions, expression de la conscience charismatique de la Congrégation, approuvées par l'Eglise, en contiennent la formulation la plus officielle.

*En Don Bosco et dans le projet constitutionnel salésien ressortent les éléments qui définissent ce « style original de vie et d'action »*⁴⁸ que l'Esprit Saint a suscité dans l'Eglise, cette « forme spécifique de vie religieuse »⁴⁹ où « nous trouvons la voie de notre sanctification »⁵⁰. En donnant aux siens le nom de *salésiens*, Don Bosco a voulu souligner la syntonie spirituelle et pastorale avec saint François de Sales, dont il admirait surtout la bonté et le zèle pastoral⁵¹.

Comme pour Don Bosco, la vocation de chaque salésien est un parcours historique et biographique concret où se rencontrent l'initiative de Dieu et le projet humain⁵². Comme pour Don Bosco, la vocation personnelle de chaque salésien s'unit à la vocation de la communauté porteuse du charisme et responsable de la mission.

2.1.1 Un projet de consécration apostolique

⁴⁷ C 196

⁴⁸ C 10

⁴⁹ C 2

⁵⁰ C 2

⁵¹ Cf. C 4. 9

⁵² Cf. C 1

27. La vocation salésienne, nous disent les Constitutions, est une réalisation particulière de la vocation baptismale, que la profession religieuse reprend et confirme à nouveau « pour qu'elle s'exprime avec plus d'intimité et de plénitude »⁵³.

La vie du salésien comme disciple du Seigneur est marquée par la **consécration apostolique** : une grâce du Père qui le consacre par le don de son Esprit, l'enracine dans le Christ et l'envoie être dans l'Eglise un bâtisseur du Royaume comme signe et porteur de son amour aux jeunes, en particulier les plus pauvres⁵⁴.

C'est dans l'acte de la *profession religieuse* que notre consécration apostolique trouve son expression la plus significative. Elle est « un signe de la rencontre d'amour entre le Seigneur qui appelle et le disciple qui répond en se donnant totalement à Lui et à ses frères »⁵⁵.

28. Ce don de l'Esprit qu'est le charisme salésien réalise une conformation spéciale au Christ et comporte une sensibilité évangélique particulière qui *inspire toute l'existence du salésien*, son style de sainteté et la réalisation de la mission :⁵⁶

– *caractérise son expérience théologique* : la relation avec le Père, dont il fait chaque jour l'expérience de la paternité et de la miséricorde ; avec le Fils, Apôtre du Père et Bon Pasteur, à qui il cherche à s'identifier toujours davantage ; et avec l'Esprit Saint, chez qui il puise la grâce pour sa sanctification et la force pour sa fidélité ;

– *marque sa relation avec l'Eglise*, le Corps du Christ, qu'il aime, dont il se sent partie vivante, et pour la croissance de laquelle il ne cesse de travailler⁵⁷ ;

– *souligne quelques aspects particuliers sur le terrain de l'ascèse*, qui peuvent se définir par les mots clés suivants : travail, tempérance, bonté affectueuse et compétence dans le travail d'éducation, relation fraternelle⁵⁸

– *donne à sa vie un ton marial particulier* dans sa relation avec Marie Immaculée et Auxiliatrice, icône de sa spiritualité et soutien de sa vocation. Il la contemple comme disciple du Seigneur qui a dit son « oui » au dessein divin de l'Incarnation, et il la suit comme coopératrice dans l'œuvre de la Rédemption et comme image de l'Eglise.

– *Détermine sa façon de voir la réalité* et son engagement dans l'histoire.

29. Pour le salésien, *suivre le Christ*, c'est vivre le *projet apostolique de Don Bosco*⁵⁹.

« Par un unique appel, le Christ nous invite à le suivre dans son œuvre de salut et dans le genre de vie virginal et pauvre qu'Il choisit pour Lui ; et nous, par une unique réponse d'amour, avec la grâce de l'Esprit et à l'exemple des Apôtres, nous acceptons de tout abandonner et nous nous unissons en communauté pour mieux travailler avec Lui pour le Royaume. *Unique donc est notre consécration de salésiens* : inséparablement apostolique et religieuse. »⁶⁰

Le salésien adhère donc tout entier à Dieu qu'il aime par-dessus tout, et à son projet de salut. Sa vie part d'une profonde expérience de Dieu et des défis de la mission⁶¹. *Il est consacré pour la mission qui donne à son existence son allure concrète*⁶². L'appel de Dieu lui parvient par l'expérience de la mission en faveur des jeunes ; c'est bien souvent de là qu'il commence à suivre le Christ. Dans la mission s'engagent, se manifestent et se développent en lui les dons de la

⁵³ C 23

⁵⁴ Cf. C 3 ; VECCHI J. *Le Père nous consacre et nous envoie*, ACG 365 (1998)

⁵⁵ C 23

⁵⁶ Cf. C 10-11

⁵⁷ Cf. C 13

⁵⁸ Cf. ACG 357, p. 17-18

⁵⁹ Cf. C 96

⁶⁰ *Le Projet de vie des salésiens de Don Bosco*, vol. I, p. 113

⁶¹ Cf. CG24 152 ; VC 73

⁶² Cf. C 3

consécration. Un unique mouvement de charité l'attire vers Dieu et le pousse vers les jeunes⁶³. Il vit le travail éducatif avec les jeunes comme un acte de culte et une possibilité de rencontrer Dieu.

C'est dans la « grâce d'unité »⁶⁴ que se fondent les aspects constitutifs du projet salésien de vie consacrée apostolique.

2.1.1.1 Educateur pasteur des jeunes animé de la charité pastorale

30. Comme celle de Don Bosco, la vie du salésien se caractérise par la *prédilection pour les jeunes* et, parmi eux, sa préférence va à « la jeunesse pauvre, abandonnée, en péril »⁶⁵. Le service qu'il leur rend donne de l'unité à toute sa vie : « Il suffit que vous soyez jeunes, pour que je vous aime beaucoup »⁶⁶. « Pour vous j'étudie, pour vous je travaille, pour vous je vis, pour vous je suis disposé à donner jusqu'à ma vie »⁶⁷.

La prédilection de Don Bosco et de tout salésien pour les jeunes, et le don d'eux-mêmes qu'ils leur font sont des fruits de la **charité pastorale**, c'est-à-dire d'une « communion d'amour spéciale avec le Christ »⁶⁸, et pas seulement le fruit d'une préoccupation d'éducateurs ou de la générosité d'un cœur sensible à leurs besoins.

La charité pastorale, l'amour pour le Christ contemplé comme Bon Pasteur et pour les jeunes, devient pour le salésien un projet de vie, un chemin de sainteté, une expression de l'alliance avec Dieu et de la volonté de se conformer au Christ. À travers les jeunes Dieu entre dans la vie du salésien et y prend la place principale ; et l'angoisse du Christ Rédempteur trouve un écho dans la devise *Da mihi animas, coetera tolle*, qui constitue le point unificateur de toute son existence.

31. La charité pastorale assume en Don Bosco une détermination ultérieure comme *charité éducatrice*. Elle se traduit en un amour concret, personnalisé, qui mobilise et cherche le salut intégral des jeunes ; il offre aux uns le pain, à d'autres la compétence professionnelle et la formation culturelle ; à tous il trace un chemin qui les ouvre à la vérité, les pousse à se forger une liberté responsable, et les conduit à la rencontre de Jésus Ressuscité.

En travaillant selon le « *critère oratorien* », le salésien répond aux besoins des jeunes en créant toute une gamme d'activités et d'œuvres, dont chacune est « maison », « école », « paroisse » et « cour de récréation »⁶⁹. Son élan généreux et innovateur au nom de l'Évangile est sa façon d'être Eglise et se traduit en projets significatifs en faveur des jeunes tant pour l'Église que pour la société.

32. En outre la « passion apostolique toute pénétrée d'ardeur juvénile »⁷⁰ donne au service des jeunes un ton particulier : il s'appelle le « *cœur oratorien* » et s'exprime à travers une méthode que Don Bosco appela **Système préventif**, fondé sur la raison, la religion et le cœur⁷¹. S'inspirant de l'exemple et des enseignements de Don Bosco, le salésien vit l'expérience spirituelle, pédagogique et pastorale du Système préventif⁷². Ses relations avec les jeunes se caractérisent par la cordialité et une présence active et amicale⁷³, qui favorisent leur réponse active. Il assume avec joie les fatigues et les sacrifices que comporte sa rencontre avec les jeunes, dans la conviction d'y trouver son chemin de sainteté.

⁶³ Cf. C 10

⁶⁴ CGS 127

⁶⁵ C 26 ; cf. CGS 47 ; CG 19 n° 278

⁶⁶ BOSCO G. *Il Giovane Provveduto*, cf. Opere Edite II, LAS Rome, p. 187. Cité dans C 14

⁶⁷ DON RUFFINO, *Cronaca dell'Oratorio*, ACS 110, cahier 5, p. 10. Cité dans C 14

⁶⁸ VC 15

⁶⁹ Cf. C 40

⁷⁰ CGS 89

⁷¹ Cf. C 38

⁷² Cf. C 20

⁷³ Cf. C 39

Cet engagement prioritaire en faveur de la jeunesse s'harmonise avec *l'action pastorale pour les milieux populaires*⁷⁴ (l'éducation de la foi dans les milieux populaires, en particulier par le moyen de *la communication sociale*⁷⁵) et *l'action missionnaire* par l'annonce de l'Évangile aux peuples qui ne le connaissent pas⁷⁶.

2.1.1.2 Membre responsable d'une communauté

33. Le salésien est par vocation partie vivante d'une **communauté** (locale, provinciale, mondiale) et entretient le sentiment profond de lui appartenir. La vocation salésienne est à la fois personnelle et communautaire, et elle l'est dans la fraternité, la mission et la spiritualité.

Don Bosco n'a jamais agi en solitaire ; il a voulu le partage et a promu la collaboration et la coresponsabilité. Il a eu la claire conscience que sa vocation devait être partagée et transmise.

L'aspect communautaire est donc un des traits qui caractérisent le plus l'identité salésienne. Le salésien est convoqué à vivre avec d'autres frères consacrés pour partager le service du Règne de Dieu parmi les jeunes. « Vivre et travailler ensemble, affirment les Constitutions, est pour nous, salésiens, une exigence fondamentale et une voie sûre pour réaliser notre vocation »⁷⁷.

En esprit de foi et soutenu par l'amitié, le salésien vit *l'esprit de famille* dans la communauté et contribue jour après jour à bâtir la communion entre tous ses membres.

Convaincu que la *mission* est confiée à la communauté, il veille à travailler avec ses confrères dans une vision d'ensemble et un projet partagé.

Dans la *prière communautaire* il sent la joie de la présence de Dieu et partage l'expérience spirituelle.

2.1.1.3 Témoin de la radicalité évangélique

34. Poussé par sa charité pastorale et son sens de la mission, Don Bosco a proposé à ses collaborateurs une forme de vie qui, fondée sur les valeurs de l'Évangile, rende témoignage de la solidarité effective envers les jeunes et de l'Absolu de Dieu, en *faisant entrer dans l'horizon éducatif le témoignage radical des biens du Royaume*⁷⁸. Il « fait souvent remarquer combien la pratique loyale des vœux raffermir les liens de l'amour fraternel et la cohésion dans l'action apostolique »⁷⁹.

Le style de vie selon **les conseils d'obéissance, de pauvreté et de chasteté**, fondé sur l'amour porté au Christ et aux jeunes, formé sur les bases d'une solide maturité humaine, et soutenu par la vie communautaire et l'ascèse personnelle, atteste que le besoin d'aimer, la tendance à posséder et la liberté de décider de sa propre vie, aspects qui touchent des inclinations profondes de la nature humaine, acquièrent leur sens suprême dans le Christ Sauveur⁸⁰. C'est une expérience pleine de valeurs évangéliques et humaines.

La pratique des conseils évangéliques manifeste de façon particulière le « *Da mihi animas, coetera tolle* » qui caractérise la mystique et l'ascèse apostolique du salésien ; elle constitue un principe d'identité et un critère de formation.

⁷⁴ Cf. C 29

⁷⁵ Cf. C 6

⁷⁶ Cf. C 30

⁷⁷ C 49

⁷⁸ Cf. VC 96 ; CG24 152

⁷⁹ C 61

⁸⁰ Cf. C 62

2.1.1.4 Animateur de communion dans l'esprit et la mission de don Bosco

35. « Chaque salésien est animateur et se rend toujours plus apte à l'être »⁸¹.

La vocation de Don Bosco s'est développée de façon à devenir une *vocation partagée*, une *mission vécue ensemble*, et une *expérience de sainteté dans la communion des dons*. Dès les débuts de l'Oratoire, il y eut des prêtres séculiers et des laïcs, hommes et femmes, qui s'associèrent à son apostolat dans un climat de famille, dans le même esprit et les mêmes finalités. D'autres encore se sentaient participants et collaboraient sous diverses formes pour le bien de la jeunesse.

C'est ainsi que l'élan de Don Bosco devint l'engagement commun de ceux qui s'associaient à son travail. Son zèle pour les âmes, sa façon d'approcher la jeunesse, sa méthode d'éducation et sa spiritualité devinrent le patrimoine d'une Famille et d'un vaste Mouvement.

Le salésien ne peut pas penser intégralement sa vocation dans l'Eglise sans se référer à ceux qui, avec lui, sont porteurs de la volonté du Fondateur⁸². Par la profession il entre dans la Congrégation salésienne et prend place dans la *Famille salésienne* où il partage avec les autres membres, appelés à vivre des projets de vocations divers, l'esprit et la mission propres du charisme de Don Bosco, et l'engagement de fidélité par la formation ensemble⁸³. Il assume la responsabilité de « maintenir l'unité de l'esprit, [et de] stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle pour un enrichissement mutuel et une plus grande fécondité apostolique »⁸⁴.

36. C'est dans la *communauté éducatrice et pastorale (CEP)* que le salésien trouve l'expression quotidienne et concrète de la communion salésienne. Il y partage son esprit, vit la complémentarité des vocations et des rôles, réalise sa formation ensemble. Avec la communauté salésienne il exerce sa tâche d'animateur en promouvant la collaboration et la coresponsabilité de tous.

Mais le cercle de la communion s'élargit au-delà des œuvres salésiennes sur le territoire et dans l'Eglise locale, et surtout dans la *relation avec le vaste mouvement de personnes* qui sont attirées par le charisme et par la spiritualité de Don Bosco ou qui travaillent pour la jeunesse.

2.1.1.5 Situé dans l'église, ouvert à l'histoire et en dialogue avec le réel

37. Ouvert à l'action de l'Esprit, Don Bosco a su *interpréter les signes des temps et répondre de façon éclairée, créative et concrète aux besoins qui se révélaient peu à peu*⁸⁵. Le contact avec le réel a fait corps avec sa vocation. Il a vécu personnellement l'histoire de l'Eglise et l'histoire de son pays. Il a su en saisir la complexité et y jouer un rôle actif. Le contexte historique devint pour lui un défi et une invitation pressante à discerner et à agir. « Je suis toujours allé de l'avant [...] selon l'inspiration du Seigneur et les besoins du moment »⁸⁶.

Ouvert au réel, le salésien garde une sensibilité préférentielle à la situation des jeunes, du peuple et des missions, à l'égard desquels il se sent investi d'une responsabilité charismatique⁸⁷.

Il s'efforce de comprendre les faits culturels qui marquent la vie d'aujourd'hui, de réfléchir sur eux avec sérieuse attention, de les percevoir dans l'optique de la Rédemption, sous l'urgence du « *Da mihi animas* » et du « Règne qui vient »⁸⁸, et d'y découvrir un défi permanent qui demande des réponses concrètes, créatives et audacieuses.

⁸¹ CG24 159

⁸² Cf. CGS 151

⁸³ Cf. CG24 142

⁸⁴ C 5

⁸⁵ Cf. VC 9

⁸⁶ Cf. MB VI, pag. 381

⁸⁷ Cf. ISM 15-17

⁸⁸ C 11

La confrontation avec le réel stimule la croissance de l'identité de la vocation en fidélité dynamique à Don Bosco et aux temps.

2.1.2 Les diverses formes de l'identité de la vocation

38. Don Bosco a voulu que l'unique projet de la consécration apostolique salésienne s'exprime totalement sous les *deux formes* qui lui sont propres : le salésien prêtre [ou diacre] et le salésien coadjuteur. Ils vivent la même profession et participent à la même communauté de vie et d'action.

La vocation du salésien prêtre [ou diacre] et du salésien coadjuteur sont deux formes complémentaires qui enrichissent la vie fraternelle et apostolique, en apportant leur contribution spécifique ⁸⁹

2.1.2.1 Le salésien prêtre

39. Le salésien prêtre [ou diacre] unit en lui les dons de la consécration salésienne et ceux du ministère pastoral, mais en sorte que *c'est la consécration salésienne qui détermine les modalités originales de son sacerdoce* et de l'exercice de son ministère. Comme signe sacramentel du Christ Bon Pasteur chez qui il puise sa charité pastorale, il cherche à « sauver » les jeunes, en travaillant dans le contexte de sa communauté.

Son apport spécifique à l'action apostolique de la communauté se situe dans son triple ministère.

Par le *ministère de la Parole*, il porte la parole du Christ dans les situations les plus variées et sous ses diverses formes : prédication, aide et conseil, lecture de l'expérience des jeunes, orientation des projets et des œuvres, et transformation de leur vie.

Son service de sanctification s'exerce sous diverses formes, mais le moment le plus significatif et fécond consiste dans le service d'initiation à la vie dans le Christ, dans la prière liturgique et dans la célébration des sacrements, en particulier l'Eucharistie et la Réconciliation.

Son action d'« *animation de la communauté chrétienne* » tend tout entière au service d'unité dans les diverses communautés, la communauté salésienne et les autres à rayon plus large : la communauté éducatrice et pastorale, la Famille salésienne et le Mouvement salésien. Il sait animer les divers milieux pastoraux salésiens.

2.1.2.2 Le salésien coadjuteur ⁹⁰

40. Le salésien coadjuteur « *réunit en lui-même les dons de la consécration et de la laïcité* » ⁹¹, puisqu'il vit sa laïcité en consacré.

Il travaille surtout en terrains séculiers : il témoigne de son amour radical pour le Christ et se distingue par sa compétence professionnelle.

La présence du salésien laïc « enrichit l'action apostolique de la communauté : les prêtres ont sous les yeux les valeurs de la vie religieuse laïque et sont sollicités en permanence à demander la collaboration vivante des laïcs. Elle rappelle au salésien prêtre que sa tâche apostolique est très concrète et complexe, et qu'elle va bien au-delà de l'activité sacerdotale et catéchistique au sens strict » ⁹².

⁸⁹ Cf. C 45

⁹⁰ Pour ce qui se rapporte à la vocation et à la formation du salésien coadjuteur cf. *Le Salésien coadjuteur*, Histoire, identité, pastorale des vocations et formation. Editions SDB, Rome 1989 (éd. Franç. 1991).

⁹¹ CG24 154

⁹² *Le Salésien Coadjuteur*, p.129

Son profil est particulièrement significatif dans certains contextes où le prêtre est vu comme une figure sacrale ou cultuelle. Par sa consécration, il montre la présence de Dieu dans le quotidien et l'importance de se faire disciples avant d'être maîtres, et il témoigne d'une foi convaincue qui n'est pas liée aux tâches de sa fonction ni de son ministère ⁹³.

La figure du salésien coadjuteur est aussi une figure-charnière entre les consacrés et les laïcs au sein de la même CEP.

« À ses frères consacrés il rappelle les valeurs de la consécration et des réalités séculières ; à ses frères laïcs il rappelle les valeurs du don total à Dieu pour la cause du Royaume. À tous il offre sa sensibilité particulière pour le monde du travail, son attention au territoire, ses exigences de compétence professionnelle par lesquelles passe son action éducative et pastorale » ⁹⁴.

2.2 LA FORMATION AU SERVICE DE L'IDENTITÉ SALÉSIENNE

41. L'identification avec la vocation détermine la perspective de la formation. Autrement dit, *l'identité salésienne caractérise notre formation*, qui ne peut être générique, et en spécifie les tâches et les exigences fondamentales.

2.2.1 La formation est déterminée par l'identité salésienne

« La nature religieuse apostolique de la vocation salésienne, affirment les Constitutions, détermine l'orientation spécifique de notre formation » ⁹⁵. *L'identité de consacré apôtre, comme le fut Don Bosco, constitue le fil conducteur du processus de la formation.*

C'est en effet par la formation que se réalise l'identification charismatique et s'acquiert la maturité nécessaire pour vivre et agir en conformité avec le charisme des Fondateurs ⁹⁶ : à partir du premier état d'enthousiasme émotif pour Don Bosco et pour sa mission en faveur des jeunes, on arrive à devenir vraiment semblable au Christ, à s'identifier en profondeur avec le Fondateur, à assumer les Constitutions comme Règle de vie et critère d'identité, et à se sentir fortement appartenir à la Congrégation et à la communauté provinciale.

Le rapport étroit entre la formation et l'identité « comporte pour tous les membres une étude assidue de l'esprit de l'Institut d'appartenance, de son histoire et de sa mission, pour mieux l'assimiler personnellement et en communauté » ;⁹⁷. Il souligne l'importance de la « *salésianité* », c'est-à-dire du patrimoine spirituel et de la « *mens* » de la Congrégation, qui doivent être progressivement étudiés, assimilés et cultivés.

Et puisque aussi bien la forme presbytérale que laïque constituent une partie intégrante de l'identité de la vocation salésienne, il est nécessaire qu'il y ait, dès le début du processus, une formation appropriée pour l'identité spécifique.

⁹³ Cf. VECCHI J., *Le Père nous consacre et nous envoie*, ACG 365 (1998), p. 40

⁹⁴ CG24 154

⁹⁵ C 97

⁹⁶ Cf. Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *La collaboration inter-instituts pour la formation*, 7

⁹⁷ VC 71

2.2.2 La formation cultive de façon permanente l'identité

42. La vocation du salésien est une réalité toujours en mouvement. Elle est un cheminement de réponse permanente au Père pour suivre le Christ, selon l'exemple de Don Bosco. Elle exige l'ouverture constante et le discernement devant les transformations qui s'opèrent dans la vie de l'Eglise et du monde, en particulier des jeunes et des milieux populaires.

Puisqu'elle consiste à assimiler l'identité, *la formation est une tâche qui dure toute la vie*, une formation permanente pour être et devenir salésiens en toute saison, pour vivre en salésiens en toute situation. Elle est en effet une réponse à une vocation qui ne cesse de nous interpeller. Elle est la tâche de la Congrégation et de chaque confrère.

C'est dans la réalité de chaque jour que le salésien traduit en expérience de vie son identité d'apôtre des jeunes.

2.2.3 La formation rapporte l'identité au contexte culturel

43. La vocation salésienne traverse les espaces et les temps et se réalise sous toutes les latitudes en assumant des formes de fidélité toujours nouvelles et riches. Appelé à s'incarner parmi les jeunes d'un lieu et d'une culture déterminés, le salésien a besoin d'*une formation inculturée*.

Par le discernement et le dialogue avec son contexte, il s'efforce d'imprégner de valeurs évangéliques et salésiennes ses propres critères de vie, et d'implanter l'expérience salésienne dans son contexte. De cette relation féconde apparaissent des styles de vie et des méthodes pastorales plus efficaces parce que cohérentes avec le charisme de fondation et avec l'action unificatrice de l'Esprit Saint⁹⁸.

2.2.4 La formation promeut la croissance dans l'identité selon les dons personnels

44. La vocation salésienne a trouvé sa réalisation paradigmatique en Don Bosco et sa forme historique la plus originale dans la première communauté du Valdocco.

Les réalisations personnelles de l'unique identité salésienne ont certes des visages et des histoires différentes selon les dons que chacun a reçus de Dieu. L'histoire de la « sainteté salésienne » et la lecture intelligente de l'expérience de confrères qui ont vécu en plénitude le projet évangélique salésien met en évidence la communion dans la fidélité et la variété des résonances personnelles du charisme.

Cela souligne la nécessité d'une formation qui sache communiquer le même noyau unificateur, les mêmes valeurs portantes, les mêmes caractéristiques fondamentales, la même « culture » salésienne⁹⁹ et qui, en même temps, pousse chaque confrère à traduire dans la vocation salésienne les dons reçus et à trouver en elle la voie de sa pleine réalisation dans le Christ¹⁰⁰.

L'identification salésienne de chaque confrère et la personnalisation de l'identité salésienne constituent une tâche permanente de la formation comme disposition personnelle et responsabilité communautaire.

⁹⁸ Cf. VC 80

⁹⁹ Cf. VC 80

¹⁰⁰ Cf. C 22

2.2.5 La formation aide à vivre l'identité en une communion de vocations

45. *La formation donne au salésien un vigoureux sentiment de son identité spécifique, l'ouvre à la communion dans l'esprit salésien et dans la mission avec les membres de la Famille salésienne qui vivent des projets divers de vocation, et l'introduit dans la large communion des multiples formes de la vocation chrétienne. La communion sera d'autant plus solide « qu'apparaîtra plus clairement la nature de la vocation de chacun et que se renforceront ainsi leur compréhension, leur respect et leur valorisation »*¹⁰¹.

Par conséquent, si elles sont bien conduites, des activités de collaboration avec les groupes de la Famille salésienne et avec d'autres Instituts sur le terrain de la formation ou de formation commune de salésiens avec des laïcs collaborateurs, contribuent à « une meilleure appréciation du charisme propre et de celui des autres [...] » et présentent « un témoignage éloquent de la communion à laquelle l'Eglise est appelée par vocation divine »¹⁰².

La formation à la communion dans les valeurs salésiennes renforce la conscience de la tâche d'animation charismatique et donne une qualification pour l'exercer.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

46. *L'identité salésienne est un point fondamental de référence de la formation initiale et permanente. « La nature religieuse apostolique de la vocation salésienne, affirment les Constitutions, détermine l'orientation spécifique de notre formation, qui est nécessaire à la vie et à l'unité de la Congrégation »*¹⁰³.

47. *Tout salésien, appelé à s'identifier avec le Christ comme l'a fait Don Bosco, cultivera sa relation avec le Fondateur, assumera les Constitutions comme un « livre de vie »*¹⁰⁴, *se gardera en accord avec la conscience charismatique de la Congrégation, connaîtra et assumera ses orientations, en particulier celles des Chapitres généraux, du Recteur majeur et de son Conseil, et renforcera sa conscience d'appartenir à sa Province.*

48. *Il faut accorder une attention particulière à la confrontation personnelle et communautaire avec les Constitutions, qui « contiennent les richesses spirituelles de la tradition des salésiens de Don Bosco et définissent le projet apostolique de notre Société »*¹⁰⁵.

49. *Chaque salésien, clerc ou coadjuteur, assumera durant son cheminement de formation les caractéristiques de sa forme spécifique de vocation.*

¹⁰¹ CG24 138

¹⁰² Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *La collaboration inter-instituts pour la formation*, 8

¹⁰³ C 97

¹⁰⁴ C 196

¹⁰⁵ C 192 ; cf. VECCHI J., *Le Père nous consacre et nous envoie*, ACG 365, p. 24-25 ; cf. *Le Projet de vie des salésiens de Don Bosco*, Rome 1986 (éd. Française 1990-1991) ; *Parola di Dio e spirito salesiano. Ricerca sulla dimensione biblica delle Costituzioni della Famiglia salesiana*, dirigée par l'Associazione Biblica salesiana 1995.

Les animateurs de la pastorale des vocations et de la formation feront connaître et apprécier les diverses formes de l'identité salésienne - du salésien coadjuteur, du salésien prêtre et du salésien diacre permanent.

Les programmes de la formation initiale assureront à tous les confrères « un curriculum de niveau égal, avec les mêmes phases et avec des objectifs et des contenus semblables » et tiendront compte des différences « déterminées par la vocation spécifique de chacun, les dons et les aptitudes personnelles et par les tâches de notre apostolat »¹⁰⁶.

50. Tous les confrères approfondiront l'esprit salésien et entretiendront une connaissance sérieuse et à jour de l'histoire de la spiritualité et du patrimoine pédagogique et pastoral propre à notre charisme¹⁰⁷. Les responsables provinciaux garantiront les conditions et susciteront les activités pour cette étude au cours de la formation initiale et permanente.

51. Le Directoire provincial contiendra les indications générales pour l'étude de la « salésianité » durant la formation initiale, comme le requiert la Ratio¹⁰⁸. Le Projet provincial de formation spécifiera le programme progressif et systématique des contenus.

Chaque Province ou groupe de Provinces veillera à préparer des experts en « salésianité » en profitant des services de l'UPS¹⁰⁹ ou d'autres centres salésiens qualifiés.

Chaque Province assurera le mise à jour constante des moyens nécessaires à la connaissance, à l'étude et à l'enseignement de la « salésianité » ; elle créera et/ou soutiendra une « bibliothèque de salésianité » suffisamment complète et à jour.

52. Chaque confrère entretiendra **la connaissance et le sentiment d'appartenance à la Famille salésienne**, restera disponible à la formation réciproque et ensemble, et se rendra apte à la tâche d'animateur dans le cadre de la Famille salésienne.

53. L'appréciation et la rencontre **des différents charismes et des diverses formes de spiritualité** peut favoriser la communion des dons et l'approfondissement de l'identité de sa vocation propre.

Durant la formation initiale, au cours de laquelle s'approfondit l'identification salésienne et le sens d'appartenance à la Congrégation, on prévoira et on valorisera des occasions de partage avec des membres d'autres formes de vie consacrée ou d'engagement chrétien. Mais il n'est recommandable de participer de façon systématique et habituelle à des manifestations d'autres spiritualités¹¹⁰.

Une expérience particulière de communion est offerte par les activités (moments, programmes, centres) de collaboration inter-instituts pour la formation, en maintenant le juste rapport entre l'identité de chaque institut et la communion dans la diversité et en assurant la communication vitale du charisme propre¹¹¹.

Après la formation initiale, la participation ou le service d'assistance spirituelle à des mouvements ecclésiaux se fera après entente avec son supérieur.

¹⁰⁶ Cf. C 106

¹⁰⁷ Cf. VECCHI J., *Pour vous j'étudie*, ACG 361, p. 41

¹⁰⁸ Cf. CG21 259 ; voir Annexe n° 3 Axes d'orientation sur l'organisation des études

¹⁰⁹ Cf. CG21 337

¹¹⁰ Cf. Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *La vie fraternelle en communauté*, 46 ; cf. VECCHI J., *Salésiens et Mouvements ecclésiaux*, ACG 338 (1991), p. 40-46

¹¹¹ Cf. Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *La collaboration inter-instituts pour la formation*, 9

CHAPITRE TROIS

LES DIMENSIONS DE LA FORMATION : VALEURS ET DISPOSITIONS

54. « Chacun de nous est appelé par Dieu à faire partie de la Société salésienne. Pour cela, *il reçoit de Lui des dons personnels* et, s'il répond fidèlement à cet appel, il trouve le chemin de sa pleine réalisation dans le Christ »¹¹².

La vocation est un appel qui nous rejoint à travers des médiations et des circonstances extérieures, mais est en premier lieu l'appel de Dieu qui se manifeste par en ensemble de dons personnels (aspirations, attentes, projets, qualités), œuvre de l'Esprit, qui sont en accord avec le projet de la vocation salésienne et rendent capables de le vivre. Cette vocation se reconnaît dans la personne, la mobilise dans sa totalité, dans toutes ses dimensions et durant toute sa vie.

Il revient à la formation d'aider à reconnaître, à intérioriser et à développer les valeurs et les dispositions qui constituent l'aptitude à la vocation, qui est un signe de l'appel et le fruit de la réponse.

Par conséquent, *la formation doit être intégrale* : elle comprend la dimension humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale¹¹³. Ces dimensions *s'intègrent* entre elles, sont présentes ensemble et s'appellent l'une l'autre¹¹⁴ ; il ne faut pas les penser séparément, mais elles « doivent être harmonisées en une unité vitale »¹¹⁵.

D'autre part, *la formation est permanente et dynamique*. Les dimensions dont il s'agit et les points qui les constituent ne sont pas à considérer de façon statique, comme si c'était des conditions à remplir ou des buts à rejoindre une fois pour toutes. Il faut les voir dans le dynamisme et selon le développement de chacun, dans la perspective d'une réponse continue, stimulée et requise par l'évolution de chacun, par les exigences de sa situation et par les circonstances qui marquent sa vie.

L'optique du charisme salésien constitue le point de synthèse et le point particulier à partir duquel il faut voir ces dimensions et sur la base duquel il faut en souligner des connotations et des aspects spécifiques.

55. Les dimensions indiquées incluent *les éléments* à considérer pour discerner *l'aptitude à la vocation*. Elles font voir les critères à assimiler, les aptitudes à posséder, les dispositions à vivre et les activités à exercer pour pouvoir assumer et réaliser avec joie et maturité le projet salésien.

Ce qui s'est dit à propos de la *pluralité des réalisations* de l'identité salésienne et du *caractère personnel* de la vocation fait comprendre que l'aptitude à la vocation aussi doit se voir dans cette perspective et non pas se prendre comme un modèle unique, statique et idéalisé, ni comme la somme d'un ensemble d'exigences vues séparément.

La présentation offre un *cadre de références* où se trouvent en même temps les aspects constitutifs de l'aptitude à la vocation, qui pourraient se dire fondamentaux et caractéristiques, sans lesquels il n'y a pas d'aptitude à la vie salésienne (exigences de base et exigences spécifiques), et

¹¹² C 22

¹¹³ Cf. VC 65

¹¹⁴ Cf. CG23 118

¹¹⁵ Cf. C 102

d'autres points à acquérir et à cultiver sans cesse pour une expérience de vocation plus authentique et pleine.

Le cadre de référence est à assumer selon le *critère de la qualité de la vocation*, et par conséquent un critère d'exigence et de stimulation permanente, compte tenu que tout salésien vit de façon personnelle l'identité de la vocation selon les dons qu'il a reçus. La pédagogie de la formation aidera à distinguer dans une perspective progressive l'aptitude de base, l'aptitude requise par les divers moments d'engagement dans la vocation et spécialement la maturité nécessaire pour l'engagement définitif.

56. La détermination des valeurs et des dispositions requises pour traduire en expérience personnelle l'identité salésienne, et l'indication de lignes pédagogiques et d'activité pour les rendre réelles, offrent aux formateurs une base pour leur tâche d'orientation et de discernement. En même temps, elles poussent chaque confrère à traduire en engagement concret le désir et la volonté de devenir salésien par « toute sa personne ».

Les diverses phases de la formation initiale accentueront certaines valeurs et dispositions mieux en accord avec les objectifs spécifiques. Dans les différentes saisons et situations de la vie, avec le changement des contextes et la succession des tâches, chaque confrère se sent responsable de rénover sa mentalité, ses dispositions et ses compétences, pour pouvoir exprimer au mieux en lui-même la vocation salésienne et parcourir la voie de la sainteté.

3.1 LA DIMENSION HUMAINE

57. Seule une personnalité équilibrée, forte et libre, qui sait intégrer les divers aspects de sa personne en un tout harmonique, peut soutenir l'effort de s'identifier à sa vocation et de se rendre capable de vivre en toute sérénité et plénitude la consécration religieuse. Sans une opportune formation humaine, la formation entière serait privée de son *fondement nécessaire* non seulement pour pouvoir mûrir personnellement comme il se doit, mais aussi en vue de la mission ¹¹⁶.

D'autre part, une expérience consacrée qui prête attention à la dimension anthropologique de tous ses éléments et aide à vivre une humanité riche et profonde, devient *prophétie d'authentique humanité* et représente la meilleure réponse à celui qui voit la consécration comme une mortification de la personne et de sa réalisation ¹¹⁷. Dans le contexte actuel, la maturation humaine acquiert une importance particulière.

58. Pour le salésien appelé à être par profession l'ami, l'éducateur et le pasteur des jeunes, et le serviteur de leur croissance intégrale, *la qualité de la dimension humaine est déterminante*. Sa vocation requiert une personnalité capable d'aimer et de se faire aimer avec affection, équilibre et transparence, de comprendre et d'être ferme. Il s'inspire en cela de Don Bosco, « profondément humain, riche des vertus de sa race » ¹¹⁸.

La maturité humaine est une *tâche permanente* ; elle comporte des valeurs et des dispositions qui se traduisent de façon variée dans les diverses phases de la vie et les différents contextes culturels.

¹¹⁶ Cf. PDV 43

¹¹⁷ Cf. *La Vie fraternelle en communauté* 35

¹¹⁸ C 21

3.1.1 Santé et capacité de travailler

59. Le style salésien de vie et d'action requiert d'habitude une *bonne santé et de la résistance physique, ainsi qu'une grande capacité de travail*.

Don Bosco, invité dès son jeune âge à se rendre « fort et robuste », soulignait *la nécessité de la santé pour un service intense et prolongé de la mission*. Aux novices il disait : « J'ai besoin que vous vous développiez et deveniez des jeunes gens robustes, et que vous vous ménagiez suffisamment pour rester en bonne santé, et pour pouvoir plus tard travailler beaucoup »¹¹⁹. « Travail, travail, travail ! », répétait-il à ses salésiens. « Celui qui veut entrer dans la Congrégation doit aimer le travail »¹²⁰. Les Constitutions rappellent que « le travail assidu et mortifiant est l'une des caractéristiques que nous a laissées Don Bosco »¹²¹.

Don Bosco fut personnellement l'exemple d'une vie consacrée au travail et il a voulu que ses salésiens se caractérisent par leur esprit d'entreprise et de travail. Valdocco devint une école du travail où se développait une pédagogie du devoir, qui ne fuit pas la fatigue et devient une route d'ascèse et une façon de vivre la spiritualité¹²².

60. C'est pourquoi le salésien :

– prend *soin de sa santé*, observe les règles communes d'hygiène personnelle, se nourrit suffisamment et réserve le temps qu'il faut au repos et à la détente simple et saine. Tant que l'âge et les conditions physiques le lui permettent, il maintient son corps en forme et disponible au travail, à l'aide du sport parmi les jeunes et de l'exercice physique ;

– aime le *travail quotidien*, tant manuel qu'intellectuel, et il le fait « avec une ardeur infatigable et le souci de bien faire toute chose avec simplicité et mesure »¹²³;

– assume un *rythme de vie et de travail ordonné*, méthodique, sacrifié, en évitant la saturation qui peut provoquer de tension et stress. La discipline et le sens du devoir deviennent pour lui un chemin d'ascèse¹²⁴.

De son côté la communauté :

– assure et programme tout ce qui favorise *l'équilibre physique* : un travail approprié et proportionné, des temps suffisants de repos, une saine alimentation, la possibilité de faire du sport et de l'exercice physique et les contrôles médicaux nécessaires.

3.1.2 Equilibre psychique

61. La vocation particulière du salésien et le style des relations dans la vie communautaire et le travail éducatif requièrent la possession d'un *bon équilibre psychique* ; une image adéquate de soi, qui fait naître des sentiments et des dispositions positifs face à la vie ; la sérénité de quelqu'un qui se possède, a confiance en soi et est capable de faire des options engageantes pour l'unité qu'il est arrivé à donner à son expérience personnelle.

¹¹⁹ MB XIII, p. 89

¹²⁰ MB XIII, p. 424

¹²¹ C 78

¹²² Cf. CG24 98

¹²³ C 18

¹²⁴ Cf. CG24 98

62. L'équilibre psychique, particulièrement nécessaire dans un contexte qui peut porter au morcellement et à la fragilité psychologiques, se constitue par *l'intégration progressive de divers éléments* qui interagissent de façon positive entre eux.

C'est pourquoi le salésien :

– *soigne la connaissance et l'acceptation de soi* : il réfléchit sur son expérience, ses qualités et ses limites ; il apprend à s'accepter ; cultive la confiance en soi et en ses possibilités ; est capable de connaître son histoire personnelle et d'en tirer parti dans l'optique du plan du salut ; il sait que Dieu a un projet sur lui : il l'accueille et se fie à Lui avec courage. La conscience joyeuse que Dieu l'aime lui donne sérénité et joie, et le soutient dans les conflits et les obscurités ;

– *cultive sa capacité de gérer son monde intérieur* : il apprend à se comprendre lui-même, ses dispositions et les motivations profondes de son agir ; à dominer ses sentiments, ses émotions, ses peurs et ses réactions en face des personnes et des événements.

Il s'efforce de renforcer les aspects positifs et de dépasser les difficultés, dans un travail progressif de maturation. Il sait prévenir les conflits possibles.

Il est capable de vivre avec modération le succès et d'accepter avec sérénité l'insuccès. Il est libre de toute raideur et inhibition, et décide sur la base de motivations vraies et authentiques ;

– *tire parti du milieu et de l'accompagnement fraternel* : prend place dans la communauté, cultive des relations de vie et de travail, veille au partage fraternel et l'échange spirituel, en évitant l'isolement et la non-communication.

3.1.3 Maturité affective et sexuelle

63. La vocation salésienne vécue dans la communion fraternelle et dans la relation éducative et pastorale requiert une affectivité mûre. *L'affection du salésien « est celle d'un père, d'un frère et d'un ami, capable de susciter une réponse d'amitié »*¹²⁵, disent les Constitutions. L'esprit de famille et la bonté affectueuse donnent un nom concret à l'affectivité mûre du salésien¹²⁶. Il aime sa vocation et est appelé à aimer selon sa vocation¹²⁷.

Dieu a donné à l'homme la *capacité d'aimer* à travers sa réalité corporelle et spirituelle. À travers le corps il peut signifier et exprimer l'amour avec l'intensité du sentiment et du cœur, accompagnée de la pureté de l'esprit.

La sexualité est un don de Dieu et une force qui rend l'homme et la femme capables de communication, de rencontre et d'amour.

64. Le salésien *voit sa vie comme un don reçu et à transmettre à autrui ; il trouve sa réalisation dans le don de soi*. Il se rend capable d'aimer dans la gratuité, d'établir des relations humaines positives, personnalisées et authentiques, de donner et de recevoir de l'affection avec simplicité. Son amour est profond et personnel, fait de sincérité, de fidélité et de chaleur humaine. Il sait nouer de vraies et profondes amitiés¹²⁸, sans attitudes possessives, il vit avec équilibre la solitude, et est capable de mesurer son engagement affectif avec les personnes, en particulier dans la relation éducative et pastorale.

Dans sa relation avec les femmes, il est accueillant, équilibré et prudent ; son attitude est imprégnée d'estime, de respect et de responsabilité.

Cette pureté d'affection et d'amour n'est pas possible sans une *discipline* des sentiments, des désirs, des pensées et des habitudes. L'« exercice ascétique », expression de la vertu éminemment

¹²⁵ Cf. C 15

¹²⁶ Cf. C 15. 16

¹²⁷ Cf. *La vie fraternelle en communauté*, 37

¹²⁸ Cf. C 83

positive de la chasteté, canalise les tendances et les potentialités sexuelles de l'individu dans l'harmonie de la personnalité entière, pour rendre possible le don de soi joyeux et libre de tout esclavage égoïste, et faire prévaloir les dispositions rationnelles sur l'impulsivité.

65. Pour vivre la maturité affective et sexuelle et la renforcer, le salésien :

- est conscient de la *valeur du corps et de sa signification* ; il entretient un style de vie marqué d'équilibre, d'hygiène mentale et corporelle et de tempérance ;

- reconnaît la *valeur de la sexualité* humaine masculine et féminine dans ses connotations physiques, psychiques et spirituelles ;

- trouve dans sa vocation une raison valable de vie et, *dans la consécration, une réalité qui confère de la beauté et de la bonté* à son existence ; développe la confiance en soi et la sécurité de son identité propre ; évite de chercher des appuis et des compensations, également de nature affective ;

- entretient une *amitié profonde avec le Christ* par qui il est appelé à la communion fraternelle et envoyé aux jeunes pour les aimer en son nom ; sa vie et son temps sont « remplis » de Dieu, de la communauté et des jeunes ;

- *aime ceux avec qui il partage sa vocation* et dans l'affection donnée et échangée, il se rend conscient de sa valeur comme personne et exprime les plus profondes potentialités de son être ¹²⁹. Il aime la Congrégation salésienne et sent la communauté comme une vraie famille ;

- se trouve bien parmi les jeunes, et cherche à être pour eux un *signe limpide de l'amour de Dieu* : sans être envahissant ni possessif, il veut leur bien avec la bienveillance même de Dieu ;

- entretient un *rapport mûr et cohérent avec les laïcs* collaborateurs, hommes et femmes, sachant qu'une meilleure intégration de la femme au niveau éducatif, pastoral et institutionnel introduit de nouveaux aspects et des valeurs propres au « féminin », produit une nouvelle compréhension de l'identité masculine et de la réciprocité, associe l'affectivité, la capacité de relation et l'ascèse ¹³⁰ ;

- *aime sa famille* : une relation affectivement sereine et mûre avec la famille a une influence très positive sur la formation. En entrant dans la Congrégation, il garde intacte son affection pour les siens, en particulier pour ses parents. Il l'exprime dans la prière, la correspondance et les visites ¹³¹ ;

- *entretient les amitiés* qui favorisent l'intériorisation de valeurs, la recherche de la croissance humaine et spirituelle et la confirmation de sa vocation ; de telles amitiés fuient tout égoïsme et restent ouvertes au regard de Dieu et d'autrui ;

- *reste vigilant* dans sa vie : il ne s'expose pas à des situations ni à des relations non limpides ; il pratique la mortification et la garde des sens ; il fait un usage discret et prudent des moyens de communication sociale ¹³². Sur ce terrain, il se veut austère et prêt au renoncement.

3.1.4 Capacité de relation

66. Les relations interpersonnelles sont à *la base de la mission éducative et pastorale* du salésien. Il doit être capable de sympathie et de rencontre avec les jeunes, disponible et préparé à « vivre et travailler ensemble » et à animer des personnes, des groupes et des communautés.

« La relation est au cœur de toute approche éducative, de tout effort de collaboration, de la sérénité familiale comme de l'efficacité d'une communauté éducatrice et pastorale. "Il faut se faire

¹²⁹ Cf. VECCHI J., *Un amour sans limites pour Dieu et pour les jeunes*, ACG 366 (1999), p. 39

¹³⁰ Cf. CG24 33

¹³¹ Cf. R 46

¹³² Cf. C 84

les frères des hommes du fait même qu'on veut être leurs pasteurs, leurs pères et leurs maîtres. Le climat du dialogue, c'est l'amitié. Bien mieux, le service" »¹³³.

Don Bosco savait offrir aux siens une *relation humaine sereine et accueillante*, à laquelle il donnait progressivement un contenu pastoral et sacramentel. La qualité de la rencontre éducative dominait ses pensées¹³⁴. « Que tous ceux à qui tu parles deviennent tes amis »¹³⁵, recommandait-il.

67. Un tel style de relations interpersonnelles exigent que le salésien inspire ses rapports de quelques vertus humaines caractéristiques :

- Le respect constant de la *justice*, la *fidélité à la parole donnée*, la *gentillesse* dans les manières, le *sens de la mesure* dans les relations et les comportements, l'*attention* à autrui ;
- *L'acceptation d'autrui*, même s'ils sont différents de formation, d'âge, de culture etc. ;
- *Les dispositions qui facilitent le dialogue*, comme l'empathie, la confiance, la capacité d'écoute, l'ouverture de cœur, l'aptitude à évaluer le point de vue de l'autre, les bonnes manières et la disposition à pardonner ;
- *La capacité de collaborer avec autrui*, l'esprit de service, la coresponsabilité, et l'accueil de l'autorité.

3.1.5 Liberté responsable

68. Le noyau central de la personne humaine est la liberté.

Chez celui qui a fait un choix radical de vie dans la consécration, l'expérience de la vocation *requiert la formation à l'usage responsable de la liberté*, en particulier dans des contextes qui exaltent fortement la subjectivité et l'autonomie de la personne, conduites jusqu'à l'individualisme : qui poussent à la massification, multiplient les conditionnements, promeuvent l'image plus que l'agir pour des motifs vrais et authentique, incitent à répondre à l'immédiat plus qu'à vivre en cohérence avec des points de référence ou des projets qui donnent une signification à toute la vie.

Il faut sans cesse travailler à *se rendre libre « de » ce qui, dans la vie, freine et rend esclave*, être libre des passions et des péchés, de l'égoïsme et de l'individualisme, « *pour* » être au contraire *maître de soi*, ouvert à autrui et généreux à servir, pour agir selon la vérité et en accord avec les motivations profondes de sa vocation personnelle.

Ces deux aspects conduisent à une réelle autonomie et à la capacité d'opérer des choix vraiment libres, qui émanent d'une conscience éclairée par la vérité et habituée à penser en termes de responsabilité et de discipline de vie. C'est précisément pourquoi *la conscience a besoin de se former* aux valeurs de la vie chrétienne et salésienne et de l'ascèse. C'est la conscience qui détermine l'usage responsable de la liberté.

69. La formation de la conscience comporte un travail patient d'écoute et de dialogue. Elle exige :

- *Une sérieuse formation critique* qui rend capables de jugements respectueux et objectifs sur les personnes et les événements et conduit à prendre position à propos des modèles culturels et des normes de la convivialité sociale. Dans cette perspective il est important de savoir faire une lecture critique et une utilisation responsable des moyens de communication sociale ;
- *Une éducation au sens du mystère* qui enveloppe la vie comme une réalité marquée par le péché et l'infidélité, mais saisie et sauvée par le Christ. Cela conduit à la conviction que la liberté est le fruit d'une obéissance convaincue et sincère à la vérité;

¹³³ CG24 92. La citation est de Paul VI, *Ecclesiam suam*, n° 82.

¹³⁴ Cf. CG24 91

¹³⁵ MB X, p. 1039

– La capacité de *confronter sa vie avec l’Evangile* et les orientations de l’Eglise, de façon à pouvoir discerner le bien du mal, le péché et les structures de péché, l’action de Dieu dans sa propre vie et dans l’histoire ;

– La capacité d’*unifier ses aspirations, forces et valeurs* dans un projet de vie personnel, en assumant la responsabilité de son propre développement et en vivant en plénitude les motivations profondes de sa vocation.

3.1.6 Ouverture au réel

70. Don Bosco a développé sa vocation en dialogue avec le vécu des jeunes et du peuple, en constante interaction avec le contexte ecclésial et social.

Parmi les aspects qui enrichissent la valeur humaine du salésien et la rendent plus authentique, il y a sa forte sensibilité humaine, qui résulte de son amour passionné pour l’homme, et son attention au mouvement de l’histoire, aux signes et aux besoins qui en proviennent ¹³⁶.

En vivant en contact avec les jeunes et leur monde et avec les milieux populaires, le salésien comprend leurs besoins, devine les questions qu’ils n’expriment pas, partage leurs espérances et leurs aspirations et participe à leurs souffrances.

Il éprouve de la compassion pour les « brebis sans pasteur » ¹³⁷, se fait solidaire et cherche à prolonger le passage du Seigneur par les routes du monde.

Dans son amour pour les jeunes, le salésien trouve un appui pour sa foi, découvre des valeurs qui deviennent pour lui un stimulant et une richesse de vie.

La connaissance des problèmes et des difficultés des jeunes renforce son élan pour la mission et le pousse à acquérir les compétences nécessaires pour donner une réponse évangélique aux défis lancés par les nouvelles frontières de l’humanité. Il partage avec d’autres et porte devant Dieu, dans une disposition à la réflexion et à la prière, les expériences qu’il fait.

La proximité de l’humanité dont il partage l’indigence et la souffrance l’aide à vivre pleinement sa propre vocation.

71. L’ouverture du salésien au réel requiert :

– De l’attention aux instances du milieu et la possibilité d’*un contact direct avec la réalité des jeunes*, de la pauvreté et du travail ; de la disponibilité à vivre en syntonie avec les grands problèmes du monde ;

– *Une sensibilité culturelle et sociale*, un contact avec d’autres personnes travaillant sur le terrain de l’éducation et de la promotion, une attention à la communication sociale ;

– L’effort de cultiver à l’égard du réel *l’attitude de Dieu qui s’est fait chair* et « a voulu connaître la joie et la souffrance, expérimenter la fatigue, partager les émotions et soulager la peine » ¹³⁸ ;

– Le souci de valoriser *l’information salésienne*, ecclésiale et culturelle.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

72. « *Pour favoriser la santé, l’action apostolique, la vie en commun, le climat de recueillement et de prière, chaque confrère évitera le travail désordonné, et la communauté assurera une répartition équilibrée des tâches, des moments de repos et de silence, et une détente communautaire*

¹³⁶ Cf. C 19. 79. 119

¹³⁷ Mt 9, 36

¹³⁸ PDV 72

convenable »¹³⁹. On évaluera périodiquement le style de la vie fraternelle, l'esprit de famille et la qualité de la vie.

73. Tout salésien améliorera sa capacité de communiquer et de dialoguer¹⁴⁰, cultivera la confiance en ses confrères, sera prêt à accepter les diversités et à dépasser les préjugés ; il participera activement aux rencontres communautaires, exercera avec précision les tâches qui lui sont confiées et apprendra à agir de façon coresponsable pour contribuer à la convergence fraternelle et pratique¹⁴¹.

74. « Le salésien conserve toute son affection pour les siens, spécialement pour ses parents » et « la communauté entretient des relations cordiales avec la famille de chaque confrère »¹⁴².

Au cours de la formation initiale on éduquera le salésien à un juste équilibre entre la **relation avec sa famille** et le sentiment d'appartenir à la communauté et à la Congrégation selon les critères de la vie consacrée et le style salésien¹⁴³.

3.2 LA DIMENSION SPIRITUELLE

75. La dimension spirituelle, entendue comme un cheminement de vie dans le Christ et dans l'Esprit, est le cœur qui unifie et vivifie l'expérience de la vocation salésienne, qui est en premier lieu une expérience spirituelle, théologale, et qui, comme telle, constitue l'élément central de la formation, l'aspect qui la fonde et la motive.

Elle complète la dimension humaine, en contribuant à bâtir ce « splendide accord de la nature et de la grâce »¹⁴⁴ que nous admirons en Don Bosco et qui est à la base de son projet de vie au service des jeunes¹⁴⁵. Elle motive la dimension intellectuelle qu'elle soutient et renforce. Elle dynamise la dimension éducative et pastorale, en mettant Dieu et son Règne au centre du travail apostolique, en finalisant tout à Lui.

La dimension spirituelle comprend les dispositions nécessaires pour entretenir l'expérience de Dieu, et est une façon particulière de vivre la force de la foi, le dynamisme de l'espérance et l'ardeur de la charité. Elle est au centre du projet salésien, en constitue l'identité, en fonde les motivations et en suscite l'élan apostolique.

76. Pour vivre la mission salésienne il ne suffit pas d'avoir des qualités humaines, la préparation culturelle et le savoir-faire professionnel, la créativité apostolique et la passion pour les jeunes ; tout cela est nécessaire, mais insuffisant pour soutenir par des motivations valables l'expérience de la vocation¹⁴⁶. Le salésien a avant tout besoin d'une forte expérience de Dieu et de l'Esprit, qui est l'élément fondateur et motivant de la mission.

Le salésien est appelé à unir la vie dans l'Esprit et la pédagogie, en vivant l'éducation comme un lieu de spiritualité et un chemin de sainteté. C'est de la qualité spirituelle de la vie que dépend sa fécondité apostolique, sa générosité dans l'amour pour les jeunes pauvres et l'attrait qui éveille la vocation chez les nouvelles générations¹⁴⁷.

¹³⁹ R 43

¹⁴⁰ Cf. R 99

¹⁴¹ Cf. VECCHI J., *Experts, témoins et artisans de communion*, ACG 363 (1998), p. 34-35

¹⁴² R 46

¹⁴³ Cf. ib.

¹⁴⁴ C 21

¹⁴⁵ Cf. ib.

¹⁴⁶ Cf. CG24, 240 ; ACG 365, p. 10

¹⁴⁷ Cf. VC 93

La spiritualité est encore plus nécessaire dans un monde et une culture qui poussent à l'activité pour l'activité et à l'autosuffisance. La vie centrée sur la rencontre et l'expérience de Dieu devient un *témoignage attirant et une prophétie* pour les gens de notre temps assoiffés de valeurs absolues. Le salésien devient ainsi quelqu'un qui transmet une spiritualité¹⁴⁸, un animateur et un guide de vie spirituelle¹⁴⁹ pour les jeunes, pour les laïcs et dans le cadre de la Famille salésienne.

77. Don Bosco a été un grand croyant, *l'initiateur d'une école de spiritualité*¹⁵⁰.

Son expérience de Dieu met en lumière les traits du visage du Seigneur¹⁵¹ auxquels il était sensible, et elle se caractérise « par des accents spirituels et des choix d'action déterminés »¹⁵² qui définissent la spiritualité salésienne particulière comme une spiritualité apostolique.

En reconnaissant la Congrégation, l'Eglise déclare que cette spiritualité – transmise par le Fondateur à ses fils et filles – a « toutes les conditions objectives pour atteindre la perfection évangélique personnelle et communautaire »¹⁵³.

Elle constitue donc un « grand courant spirituel » dans l'Eglise, une « véritable école originale » de sanctification¹⁵⁴. Elle est la route pour ce témoignage de sainteté qui « constitue le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes »¹⁵⁵.

Nous avons beaucoup de synthèses et de formules qui rassemblent et transmettent le visage spirituel du salésien et ses traits caractéristiques. Les Constitutions nous en donnent la présentation authentique, les valeurs qui lui sont conformes et les conditions qui le rendent possible ; en elles, la spiritualité salésienne « méditée par des générations qui l'ont vécue l'une après l'autre, est proposée dans de belles formules originales qui reflètent ce long vécu »¹⁵⁶. En voici quelques unes rapidement reprises ici et explicitées.

3.2.1 Primauté de Dieu et de son projet de salut

78. Le salésien est appelé à découvrir Dieu présent et familier en chaque moment de la vie. « Dieu te voit », faisait écrire Don Bosco sur les murs de l'Oratoire.

Il fait l'expérience de Dieu qui lui est proche et l'associe dans son projet de salut pour les jeunes.

Ce sens de la présence agissante du Seigneur, vécue intensément par Don Bosco et par les siens, se transmet au salésien comme un précieux héritage.

79. *C'est Jésus Bon Pasteur* qui est le centre vivant et existentiel de sa vie consacrée. S'il est vrai que tous les consacrés sont centrés sur le Christ, cela se traduit pour le salésien en un témoignage spécifique qui se caractérise par son regard pédagogique et pastoral sur le Christ comme « Bon Pasteur » qui rachète et sauve¹⁵⁷.

Le salésien contemple Jésus Bon Pasteur dans la gratitude qu'il adresse au Père pour son plan de salut, dans sa prédilection pour les petits et les pauvres, dans son ardeur à prêcher, à guérir et à

¹⁴⁸ Cf. GC24 239

¹⁴⁹ Cf. VC 55

¹⁵⁰ Cf. JEAN PAUL II, *Iuvenum Patris*, 5

¹⁵¹ Cf. C 11

¹⁵² VC 93

¹⁵³ Ib.

¹⁵⁴ Cf. VIGANO E., *À la redécouverte de l'esprit de Mornèse*, ACS 301, p. 26

¹⁵⁵ C 25

¹⁵⁶ VECCHI J., *Le Père nous consacre et nous envoie*, ACG 365 (1998), p. 24

¹⁵⁷ Cf. VIGANO E., *Spiritualité salésienne pour la nouvelle évangélisation*, ACG 334, p. 33-34

sauver sous l'urgence du Royaume qui vient. Il imite sa douceur et son don de soi, et partage son désir de rassembler les siens dans l'unité d'une famille unique ¹⁵⁸.

C'est un Jésus « vivant » en action et en route à la recherche de ce qui est perdu, et qui rentre en portant sur ses épaules la brebis perdue pour faire une grande fête.

C'est un Jésus qui porte en son esprit et en son cœur Dieu son Père, le prie sans cesse, le remercie et accomplit sa volonté, parle de lui aux siens, et se désigne lui-même comme la voie pour le voir et le rencontrer.

80. À travers Jésus le salésien rencontre le Père et vit dans l'Esprit. Quand il travaille au salut de la jeunesse et vit l'expérience spirituelle du Système préventif, il fait l'expérience de la *paternité de Dieu* ¹⁵⁹, il découvre sa présence et sa providence active et se sent appelé à révéler sans cesse le Père aux jeunes.

L'Esprit Saint qui a suscité Don Bosco, en formant en lui un cœur de père et de maître, et en le conduisant dans sa mission ¹⁶⁰, appelle tout disciple de Don Bosco à continuer la même « *expérience de l'Esprit* » ¹⁶¹ pour le service des jeunes. Le salésien est un homme spirituel, attentif à discerner les voies par lesquelles l'Esprit agit dans le cœur des jeunes. Il sait saisir sa présence dans leurs questions, dans leurs attentes et leurs désirs, et il devient un instrument de son action dans les cœurs.

Donné à lui par le Père dans la consécration ¹⁶², l'Esprit forme et façonne son âme, la « configure » au Christ obéissant, pauvre et chaste, et la pousse à adopter sa mission.

81. Pour entretenir l'expérience de Dieu le salésien :

– *approfondit sa foi* et fait l'expérience du mystère chrétien en se mettant à l'école de la Parole de Dieu ;

– *met Dieu au centre de l'existence*, en se maintenant toujours « en un dialogue simple et cordial avec le Christ vivant et avec le Père », et en restant sans cesse « attentif à la présence de l'Esprit ». Il fait « tout par amour de Dieu » pour devenir, comme Don Bosco, « contemplatif dans l'action » ¹⁶³. Il fait en sorte que son action soit l'expression de son intériorité et que toute son existence devienne une célébration de la « liturgie de la vie » ;

– *éprouve une joie profonde quand il peut révéler* en particulier aux jeunes les insondables richesses du mystère de Dieu et être signe et porteur de son amour ¹⁶⁴ ;

– en union avec le Christ, *il fixe son regard et son cœur sur le Père*, entretient des dispositions de confiance et travaille avec zèle à la réalisation de son plan de salut ; reconnaissant pour la vocation reçue, il se sent engagé à la vivre en plénitude ;

– *saisi par le Christ, il cherche à l'imiter* dans le don de soi et le service. Il s'efforce d'assumer ses sentiments et de s'identifier à Lui. Son option fondamentale pour le Christ le pousse à faire de Lui le paramètre de tous ses choix. En son cœur il ne se donne aucune option qui soit antérieure au Christ et indépendante de Lui ; il embrasse les conseils évangéliques pour partager la forme de vie de Jésus et prendre part de façon plus intime et féconde à sa mission ¹⁶⁵ ;

– *est de plus en plus attentif à l'Esprit*, reconnaît et accueille son action de sanctification et de rénovation. Il est sans cesse attentif à sa présence dans sa vie, dans les personnes et dans l'histoire. Sous son action il vit dans une disposition de discernement et de disponibilité à la volonté de Dieu.

¹⁵⁸ Cf. C 11

¹⁵⁹ Cf. C 12. 20

¹⁶⁰ Cf. C 1

¹⁶¹ MuR 11

¹⁶² Cf. C 3

¹⁶³ C 12

¹⁶⁴ Cf. C 34. 2

¹⁶⁵ Cf. VC 18

Il assume l'expérience de la formation comme une expérience d'ouverture, de docilité et de collaboration avec Lui ¹⁶⁶, « source permanente de grâce et de soutien dans son effort quotidien pour grandir dans l'amour parfait de Dieu et des hommes » ¹⁶⁷.

3.2.2 Sens de l'Eglise

82. La mission de Don Bosco *se situe dans le mystère même de l'Eglise* dans son devenir historique : c'est en elle et pour elle qu'il a été suscité ¹⁶⁸. L'amour qu'il porte à l'Eglise est pour Don Bosco une des manifestations caractéristiques de sa vie et de sa sainteté.

L'expérience spirituelle du salésien est donc une expérience ecclésiale.

« La vocation salésienne nous situe au cœur de l'Eglise », disent les Constitutions ¹⁶⁹. Elle comporte un sens très fort de l'Eglise, une *identification* avec elle, une *communion* cordiale et profonde avec le Pape et avec tous ceux qui travaillent pour le Royaume.

83. Pour développer son sens d'appartenance à l'Eglise, le salésien :

– entretient en lui-même *une sensibilité spirituelle qui voit dans l'Eglise le « centre d'unité et communion* de toutes les forces qui travaillent pour le Royaume » ¹⁷⁰ et s'y engage selon sa vocation spécifique afin qu'elle « se manifeste au monde comme sacrement universel du salut » ¹⁷¹ ;

– *se sent associé aux angoisses et aux problèmes de l'Eglise* universelle, et à son élan missionnaire ; prend place dans la pastorale de l'Eglise particulière ; éduque les jeunes chrétiens à un sens authentique de l'Eglise ¹⁷² ;

– *manifeste son sens de l'Eglise* « par une fidélité filiale au successeur de Pierre et à son magistère, et la volonté de vivre en communion et collaboration avec les évêques, le clergé, les religieux et les laïcs » ¹⁷³ ;

– *Il vit une « spiritualité de la communion »* qui « devient un signe pour le monde et une force d'attraction qui conduit à croire au Christ » ¹⁷⁴.

3.2.3 Présence de Marie Immaculée Auxiliatrice

84. En rapport très étroit avec l'expérience spirituelle est la présence particulière de Marie dans la vocation et la mission salésiennes. Marie Immaculée Auxiliatrice se présente comme une icône de la spiritualité du salésien, qui pousse à la charité pastorale et à l'intériorité apostolique. Dans l'expérience charismatique de Don Bosco Fondateur, depuis son premier songe jusqu'à ses larges horizons missionnaires, Elle a été une présence permanente et déterminante.

En l'Immaculée le salésien voit la fécondité de l'Esprit, la disponibilité au projet de Dieu, la rupture avec le mal et avec toutes les forces qui le soutiennent, la totalité de la consécration. Marie lui

¹⁶⁶ Cf. C 99

¹⁶⁷ C 25

¹⁶⁸ VIGANÒ E. *La Famille salésienne*, ACS 304, p. 11

¹⁶⁹ C 6

¹⁷⁰ C 13

¹⁷¹ C 6

¹⁷² Cf. C 13

¹⁷³ C 13

¹⁷⁴ VC 46

inspire l'ouverture au surnaturel, la pédagogie de la grâce, la délicatesse de conscience et les aspects maternels de l'accompagnement éducatif¹⁷⁵.

En Marie Auxiliatrice le salésien contemple la maternité vis-à-vis du Christ et de l'Eglise, le soutien donné au Peuple de Dieu au cours des situations historiques les plus difficiles, la collaboration à l'œuvre du salut et dans l'Incarnation de l'Évangile parmi les peuples, la médiation de la grâce pour tout chrétien et toute communauté. Elle soutient en nous le sens de l'Eglise, l'enthousiasme pour la mission, l'audace apostolique et la capacité de regrouper des forces pour le Royaume¹⁷⁶.

85. Pour vivre la présence de Marie dans sa vocation et pour renforcer sa « dévotion filiale et forte »¹⁷⁷ envers Elle, le salésien :

– *entretient une relation personnelle avec Elle*, en la basant sur la contemplation de sa place dans le plan du salut et dans le mystère du Christ, et en la traduisant dans une disposition filiale par les diverses pratiques mariales ;

– *la sent activement proche pour stimuler et soutenir sa consécration apostolique*, comme Celle qui l'« éduque à la plénitude de la donation au Seigneur »¹⁷⁸ ;

– *trouve en Elle inspiration et courage pour sa tâche d'éducateur* : il apprend d'Elle à être proche des jeunes et soucieux de les servir.

3.2.4 Les jeunes, lieu de la rencontre avec Dieu

86. « Nous croyons que Dieu nous attend dans les jeunes pour nous offrir la grâce de Le rencontrer et nous disposer à Le servir en eux »¹⁷⁹.

Cette profession de foi du CG23 indique *le carrefour de la vie spirituelle du salésien. Dieu lui donne rendez-vous et se fait trouver dans la rencontre éducative* avec les jeunes.

C'est pourquoi le premier Oratoire a été une expérience spirituelle et éducative, une pédagogie réaliste de sainteté pour l'éducateur et pour l'élève. La vocation salésienne conduit à vivre « la recherche de la sainteté à travers l'engagement pédagogique », à réaliser « la perfection de la charité en étant éducateurs »¹⁸⁰. L'échange entre l'éducation et la sainteté est le trait qui caractérise la figure de Don Bosco. Il réalise sa sainteté personnelle par son travail d'éducateur vécu avec un zèle et un cœur d'apôtre¹⁸¹.

Aujourd'hui encore, en revivant l'expérience spirituelle de Don Bosco, dans la spiritualité du quotidien et de la cour de récréation, le salésien devient un homme spirituel qui possède le sens de Dieu.

87. *La mission du salésien ne s'identifie pas simplement à l'activité ni à l'action extérieure, mais est une véritable expérience spirituelle.* Ce n'est pas lui qui va vers les jeunes. C'est le Père qui le consacre et l'envoie comme son collaborateur et apôtre des jeunes, en qui Il est déjà au travail par l'Esprit, et l'engage dans son projet sur eux.

¹⁷⁵ Cf. VECCHI J., *Indications pour un cheminement de spiritualité salésienne*, ACG 354 (1995), p. 49

¹⁷⁶ Ib. p. 49-50

¹⁷⁷ C 92

¹⁷⁸ Cf. Ib.

¹⁷⁹ CG23, 95

¹⁸⁰ VC 96

¹⁸¹ Cf. JEAN PAUL II, *Juvenum Patris*, 5

La finalité de la mission – porter l’amour de Dieu aux jeunes – fait que dans toute sa personne et dans toute son action, en se détachant de lui-même avec l’humilité du serviteur, il se centre sur les deux pôles de référence, le Christ vivant et la jeunesse, pour qu’ils puissent se rencontrer ¹⁸².

C’est précisément parce qu’il s’agit d’une expérience spirituelle qui naît, vit et se nourrit dans l’action apostolique, que le salésien sait opérer en lui-même et dans son travail d’éducateur une vraie *synthèse entre l’éducation et l’évangélisation*, entre la promotion humaine et le travail d’évangélisation, entre la foi et la culture, entre le travail et la prière.

88. D’où quelques dispositions que le salésien ne cesse d’entretenir :

– *Il travaille parmi les jeunes avec de vraies motivations surnaturelles*, en dépassant le niveau des inclinations et des préférences naturelles ;

– *Il ravive l’expérience théologique et spirituelle de la mission* : se sent envoyé par le Père pour réaliser son plan de salut ; entretient la disponibilité du Fils de l’amour de qui il est signe et porteur ; reste ouvert à l’Esprit Saint qui remplit son cœur de la charité pastorale et anime tous ses efforts ;

– *Il vit avec enthousiasme l’expérience de la mission de la Congrégation*, c’est-à-dire le service des jeunes selon la méthode de Don Bosco, en participant de cette façon à la mission de l’Eglise ;

– *Il s’habitue à regarder la réalité des jeunes dans les dispositions du Bon Pasteur* ; il perçoit dans leurs besoins l’urgence du salut et la demande d’une intervention ; il fait un cheminement spirituel avec eux en les aidant par les sacrements, la direction spirituelle et le discernement ;

– *Il soumet son travail à des lois que nous appelons « apostoliques »*. Il sait qu’il doit travailler avec compétence, mais s’appuie avant tout sur la force de Dieu. Il prie beaucoup et reste modeste dans ses succès. Il ne demande pas de voir les résultats, car il se fie à la fécondité que Dieu donne ;

– *Il accepte les renoncements* qui accompagnent son travail et croit à la valeur mystérieuse de la souffrance. Il exploite de façon positive les médiations et les structures de la vie apostolique. Il sait obéir de bon cœur. Il est capable de collaborer et de partager le travail apostolique. Il pratique la tempérance et évite les commodités et le confort.

3.2.5 Expérience de Dieu dans la vie communautaire

89. Le salésien trouve dans sa façon de « vivre et travailler ensemble » une exigence fondamentale et une voie sûre pour réaliser sa vocation ¹⁸³. *L’expérience communautaire est pour lui une expérience théologique et profondément humaine*. Avec et à travers ses confrères, les jeunes et les collaborateurs, il rencontre Dieu et fait l’expérience de sa présence.

En participant à la mission commune, le salésien discerne avec la communauté les situations à la lumière de l’Evangile, et se sent coresponsable de ses activités éducatives et pastorales et de leur réalisation.

Il aide la communauté à devenir un centre de communion et de participation, en unissant et en animant d’autres forces apostoliques.

En face d’un monde qui a tant besoin de communion, « vivre et travailler ensemble » parmi des confrères différents par l’âge, la langue et la culture, devient, de la part du salésien, un signe de la possibilité du dialogue et de la prophétie d’une communion qui sait harmoniser les différences ; il proclame avec l’éloquence des faits la force transformatrice de la Bonne Nouvelle ¹⁸⁴ De cette façon *la communion se fait mission* ¹⁸⁵ et devient source de spiritualité.

¹⁸² Cf. *Le projet de vie des salésiens de Don Bosco*, vol. I p. 106-108

¹⁸³ Cf. C 49

¹⁸⁴ Cf. *La vie fraternelle en communauté*, 56

¹⁸⁵ Cf. VC 46

90. Pour vivre l'expérience de Dieu dans la vie communautaire, le salésien cultive en lui les dispositions suivantes :

– *Il voit dans la communauté « un mystère qui doit être contemplé et accueilli dans l'admiration et l'action de grâce, dans une claire dimension de foi »*¹⁸⁶. Il accueille ses frères comme un don de Dieu, les aime comme le Christ l'a enseigné et fait du partage de l'expérience de foi dans l'écoute de la Parole et dans la célébration de l'Eucharistie la base de la vie communautaire. Il fait en sorte que dans la vie quotidienne ressorte le choix radical de Jésus et que la communauté devienne « signe », « école » et « milieu de foi »¹⁸⁷ ;

– Conscient de ses limites, *le salésien aime sa communauté comme elle est*, avec ses élans et ses médiocrités, avec sa recherche d'authenticité et avec ses pauvretés ;

– *Il vit l'esprit de famille* qui est échange d'affection, réseau de relations fraternelles et amicales, partage des biens, style fraternel de l'exercice de l'autorité et de l'obéissance, dialogue et coresponsabilité dans l'action ; il entretient avec le directeur une relation vivante, à l'imitation des premiers salésiens vis-à-vis de Don Bosco ;

– *Il perfectionne sa capacité de communication* interpersonnelle pour arriver à partager les sentiments, la prière, les expériences spirituelles et apostoliques ;

– *Il vit selon un projet communautaire* et participe activement à des moments significatifs comme « la journée de la communauté », les rencontres communautaires et les conseils ;

– *Il sent et vit concrètement son appartenance à la communauté provinciale et mondiale* ;

– *Il approfondit le sens de la mission comme l'expérience la plus stimulante de communion* qui l'aide sans cesse à dépasser toute forme d'égoïsme et d'individualisme. Il lit et évalue ensemble les situations, collabore avec les travailleurs pastoraux, vit la coresponsabilité et la cohésion à l'égard du projet commun, en assumant son rôle et en respectant les autres rôles ;

– *Il a sa place dans l'Eglise particulière* dans un sentiment de communion et est disposé à collaborer avec toutes les forces qui, sur le territoire, travaillent pour la jeunesse.

3.2.6 À la suite du Christ obéissant, pauvre et chaste

91. La vie spirituelle salésienne est une forte expérience de Dieu qui s'appuie sur un style de vie entièrement fondé sur les valeurs de l'Évangile, et qui le soutient à son tour¹⁸⁸.

*Aussi le salésien assume-t-il la forme de vie obéissante, pauvre et virginale que Jésus a choisie pour lui sur terre. C'est pour lui une façon radicale de vivre l'Évangile et une voie sûre pour se donner totalement aux jeunes par amour de Dieu. C'est sa façon de rechercher la charité parfaite*¹⁸⁹.

En croissant dans radicalité évangélique avec une intense tonalité apostolique, il fait de sa vie un message éducatif qui s'adresse en particulier aux jeunes, en proclamant par sa vie « que Dieu existe et que son amour peut combler une vie ; que le besoin d'aimer, la soif de posséder et la liberté de décider de sa propre existence reçoivent leur sens suprême du Christ Sauveur »¹⁹⁰.

3.2.6.1 Suivre le Christ obéissant

92. L'obéissance au Père est pour Jésus la synthèse de sa vie, qui s'exprime dans le mystère pascal. Il révèle son identité de Fils et en même temps de Serviteur, en le montrant uni d'une façon

¹⁸⁶ *La vie fraternelle en communauté*, 12

¹⁸⁷ Cf. CG23 216-218

¹⁸⁸ Cf. C 60

¹⁸⁹ Cf. PC 1

¹⁹⁰ C 62

absolument unique au Père et totalement docile à lui. *À la consécration par le Père correspond sa totale disponibilité pour la mission de salut.*

Pour le salésien, une des raisons principales de la priorité de l'obéissance – Don Bosco disait : « dans une Congrégation l'obéissance est tout »¹⁹¹ – est à chercher dans l'importance particulière qu'a la « mission » dans sa vie¹⁹², et de façon spécifique dans sa forme communautaire¹⁹³. *L'obéissance le rend pleinement disponible pour le service des jeunes.*

Dans le contexte culturel d'aujourd'hui, qui insiste sur la réalisation personnelle et l'agir individuel, le disciple du Christ obéissant *perfectionne sa liberté propre* de consacré, en se mettant tout entier au service de la mission commune dans un esprit d'initiative, de responsabilité et de docilité et en évitant toute forme d'individualisme.

93. Pour vivre l'expérience de l'obéissance, le salésien est attentif à certaines dispositions :

– Il s'efforce de réaliser en lui *le difficile passage de ce qui lui plaît à ce qui « plaît au Père »*, en assumant les sentiments du Christ ;

– *Il recherche la volonté du Père* à travers la prière et les médiations légitimes – le dialogue communautaire, le discernement pastoral, l'attention aux situations concrètes et aux signes des temps, l'entretien fraternel avec le supérieur – *et il l'accomplit* avec un zèle total ;

– *Il accueille en pleine liberté les Constitutions* comme son projet de vie et de sainteté et *accepte avec docilité les indications* de l'Eglise et des pasteurs, les orientations de la Congrégation à travers les Chapitres généraux, les interventions du Recteur majeur et des autres supérieurs ;

– *Il remplit ses tâches* avec générosité et créativité en mettant tous ses dons au service de la mission ;

– *Il assume personnellement la mission de l'œuvre à laquelle il est envoyé*, est ouvert au dialogue et à la coresponsabilité dans la communauté, travaille en syntonie avec le projet commun, et le sert selon son rôle et dans le respect de l'apport des autres ;

– *Il vit l'obéissance dans l'exercice des rôles d'autorité et de gouvernement*, en les remplissant dans le style de l'animation, en favorisant la collaboration et la convergence dans le travail, en stimulant le sens de la mission commune, en sachant intervenir avec bonté et courage ;

– *Quand l'obéissance exige des preuves d'amour difficiles*, il regarde Jésus, Fils obéissant du Père¹⁹⁴. Il se rappelle les paroles de Don Bosco : « Il y aura l'une ou l'autre règle qui déplaît, un emploi ou une chose qui nous répugne ; ne nous laissons pas décourager, vainquons cette disposition contraire par amour de N. S. Jésus Christ et de la récompense qui nous est préparée [...] C'est en agissant ainsi que vient la véritable obéissance »¹⁹⁵.

3.2.6.2 Suivre le Christ pauvre

94. *Jésus a assumé la pauvreté* comme forme de vie, comme expression de sa totale appartenance à la mission, de sa solidarité avec nous et de son renoncement à son intérêt propre, comme regard pastoral et préférence pour les pauvres. *En Jésus le salésien trouve la vraie richesse* ; en Lui il veut aimer les jeunes pauvres et se sentir solidaire d'eux.

*La pauvreté est une disposition du cœur*¹⁹⁶, elle est une caractéristique de la mission. Elle est un style personnel et communautaire de vie qui rend libres pour une consécration généreuse au service de l'Évangile.

¹⁹¹ MB X, p. 1059

¹⁹² Cf. C 3

¹⁹³ Cf. C 50

¹⁹⁴ Cf. C 71

¹⁹⁵ MB VI, p. 933

¹⁹⁶ « La pauvreté, il faut l'avoir dans le cœur pour la pratiquer », disait souvent Don Bosco. Cf. MB V, p. 670

Le salésien et la communauté deviennent ainsi prophétie d'une société différente qui vise le bien commun, respecte la valeur de chacun, se bâtit sur des critères de justice et d'équité, et se fait solidaire de ceux qui sont faibles et désavantagés ;¹⁹⁷.

95. Dans un cheminement progressif et constant, le salésien cultive les dispositions suivantes :

– *Il assume Jésus pauvre comme modèle de vie* et trouve en Lui son vrai trésor : « J'ai tout perdu en vue d'un seul avantage, le Christ [...] Il s'agit de connaître le Christ, d'éprouver la puissance de sa résurrection »¹⁹⁸ ;

– *Il cherche à vivre avec joie une vie simple et active*, aime le travail apostolique et le service de sa communauté, est disponible au travail manuel¹⁹⁹, accepte avec simplicité les inévitables inconvénients et les renoncements nécessaires ;

– *Il nourrit sa confiance dans le projet de Dieu sur sa vie* ; il se sent responsable des biens qu'il utilise et est sensible au témoignage communautaire de pauvreté ; il cherche à tout partager fraternellement : ses biens matériels, le fruit de son travail, les dons qu'il reçoit, ses énergies, ses talents, ses expériences ; il sait dépendre de la communauté et du supérieur²⁰⁰ ;

– *Il manifeste la pauvreté dans la fidélité aux destinataires*, dans l'organisation du travail éducatif et pastoral des différentes œuvres, dans le point de vue particulier sous lequel il regarde la réalité et les événements, dans sa sensibilité aux situations sociales et aux nouvelles pauvretés, stimulé aussi par la doctrine de l'Eglise ; il se sent poussé par vocation à s'intéresser aux pauvres et à leurs problèmes, à « les aimer en Jésus Christ »²⁰¹ d'un amour solidaire et entreprenant, et à participer à leur condition de vie. Il est heureux de travailler pour les jeunes pauvres, avec les jeunes travailleurs et avec les gens du peuple. Il développe en lui et chez les autres l'amour pour les missions et la participation à l'animation missionnaire ;

– *Il vit le travail d'éducation et de promotion comme le meilleur service à rendre aux pauvres*, en utilisant les moyens et les structures les plus appropriés, en unissant la capacité d'administrer et la confiance en la Providence, le recours aux « bienfaiteurs » et l'entier dévouement personnel.

3.2.6.3 Suivre le Christ chaste

96. « Union à Dieu », « prédilection pour les jeunes », « bonté affectueuse », « esprit de famille » : toutes caractéristiques de l'esprit salésien qui parlent de la façon salésienne d'aimer.

Le salésien fait chaque jour l'*expérience de l'amour de Dieu qui comble sa vie*²⁰² et vit une chasteté joyeuse comme signe qui indique le Christ vivant, ressuscité, présent dans son Eglise, capable de susciter l'amour²⁰³.

Il est convaincu que *la chasteté consacrée imprime un style original à sa capacité d'aimer* et le rend généreux et joyeux dans le don qu'il fait sans réserve de lui-même, le cœur libre d'aimer Dieu seul et par-dessus tout et capable de vivre la bonté affectueuse.

Il apprend à devenir un *témoin de la prédilection de Dieu pour les jeunes*, un éducateur capable d'incarner la paternité de Dieu pour eux, de façon qu'ils « sachent qu'ils sont aimés ». Par la charité qui sait se faire aimer, il les éduque à l'amour vrai et à la pureté.

Dans le contexte d'une culture qui souligne l'importance du corps et bien souvent exaspère la sexualité, l'engagement pour la chasteté et le témoignage d'une humanité équilibrée et heureuse

¹⁹⁷ Cf. VECCHI J., *Envoyés porter la Bonne Nouvelle aux pauvres*, ACG 367 (1999), p. 9

¹⁹⁸ Ph 3, 8-10

¹⁹⁹ Cf. R 64

²⁰⁰ Cf. C 76

²⁰¹ C 79

²⁰² Cf. C 62

²⁰³ VECCHI J., *Un amour sans limites pour Dieu et pour les jeunes*, ACG 366 (1999), p. 13

sont des *signes de la puissance de la grâce de Dieu dans la fragilité de la condition humaine*. Par sa vie, le salésien dit que, avec l'aide de Dieu, il est possible d'orienter le cœur, d'éduquer les affections et de se dominer soi-même de façon à faire l'expérience authentiquement humaine de l'amour pour Dieu et le prochain.

97. La formation à la chasteté requiert quelques conditions particulières :

– *S'éduquer et éduquer à la maturité affective et à l'amour*, en commençant par reconnaître que l'amour occupe une place centrale dans la vie, qu'il ne se réduit pas à la seule dimension physique, mais mobilise la personne dans tous ses aspects, y compris le psychique et le spirituel ; approfondir la conviction que l'amour vrai s'oriente toujours vers l'autre, est oblatif et rend capable de renoncement ²⁰⁴ ;

– *Aimer Dieu de toutes ses forces* et en Lui spécialement les jeunes à qui il est envoyé : c'est pourquoi le salésien accepte une forme de vie et un style d'amour éducatif et pastoral, qui comportent le renoncement à la vie matrimoniale et à tout ce qui lui est propre ;

– *Unir le besoin d'aimer et d'être aimé* dans la capacité d'amitié et de partage fraternel, dans l'esprit de famille, dans la bonté affectueuse du Système préventif qui est la capacité d'aimer et de se faire aimer ;

– *S'éduquer à un amour envers autrui* fait de respect, de sincérité, de chaleur humaine, de fidélité et de compréhension, en surmontant les barrières qui isolent et les dispositions qui portent à utiliser les personnes ;

– *Prendre conscience de sa propre fragilité* et entretenir l'ascèse et la tempérance, en maintenant l'équilibre vis-à-vis de ses émotions et la maîtrise des pulsions sexuelles ; être prudent dans les contacts interpersonnels, dans le langage habituel, et dans l'utilisation des moyens de la communication sociale ;

– *invoker l'aide de Dieu et vivre en sa présence* ; entretenir l'amitié du Christ, utiliser le sacrement de la Réconciliation comme source de purification ; se confier avec simplicité à un guide spirituel ; recourir avec une confiance filiale à Marie Immaculée qui aide à aimer comme aimait Don Bosco ²⁰⁵.

3.2.7 En dialogue avec le Seigneur

98. Dans la prière le salésien cultive, nourrit et célèbre la capacité de *rencontrer Dieu dans la vie et dans le travail d'éducation des jeunes*, ainsi que la joie de contempler Jésus Bon Pasteur, Dieu comme Père de ses jeunes et l'Esprit qui agit en eux.

Il sait que la prière est avant tout la docilité à l'Esprit et ensuite l'expérience humble, confiante et apostolique de celui qui unit spontanément l'oraison et la vie ²⁰⁶, pour arriver à l'*activité infatigable sanctifiée* par la prière et l'union à Dieu, qui doit être la caractéristique des fils de saint Jean Bosco » ²⁰⁷.

99. Il imite Don Bosco qui a vécu une relation simple, concrète et profonde avec Dieu et l'a enseignée aux salésiens. Il a fait preuve d'une disposition permanente à la prière et d'une capacité de tout orienter vers la gloire de Dieu, de vivre et d'agir en sa présence, d'avoir son Règne comme

²⁰⁴ Cf. R 66. 68

²⁰⁵ Cf. C 84

²⁰⁶ Cf. C 86

²⁰⁷ C 95

unique préoccupation. À son exemple, le salésien « entretient son union avec Dieu, conscient qu'il faut prier sans cesse »²⁰⁸.

La relation avec Dieu et l'intériorité apostolique constituent le cœur de son expérience et imprègnent tout son être, avant même de se traduire en activités ou en pratiques de piété. Sa prière est celle du *Da mihi animas, cetera tolle*, qui trouve sa source dans l'Eucharistie et s'exprime dans le don total de soi au travail apostolique²⁰⁹.

100. Rien de spécial ni d'exceptionnel dans la forme de *prière du salésien*. Il suit l'itinéraire de prière que l'Eglise offre au bon chrétien. Il adopte la pédagogie de l'Eglise qui le conduit à revivre en lui-même les mystères de la rédemption à travers les étapes de l'année liturgique et se laisse évangéliser par la Parole.

Comme Don Bosco, il vit avec intensité de foi les *pratiques de piété* ordinaires : « Elles n'étaient pas seulement pour Don Bosco des moyens de sanctification personnelle, mais aussi des moments d'entraînement à une collaboration plus intense à la transformation du monde selon le plan divin »²¹⁰.

Il prie *avec sa communauté*, qui dans l'oraison « ravive la conscience de sa relation intime et vitale avec Dieu et de sa mission de salut »²¹¹ et partage cette façon de prier avec la communauté éducatrice et avec la Famille salésienne, en particulier dans la célébration des fêtes salésiennes.

Sa prière porte l'empreinte d'un apôtre et d'un éducateur consacré au bien des jeunes. *Elle s'unit à sa vie* : elle précède, accompagne et suit l'action apostolique, est liée aux jeunes, pour lesquels et avec qui il prie.

C'est pourquoi la prière du salésien *a un style jeune* fait de simplicité, de vivacité et de sincérité²¹². C'est une prière « joyeuse et créative, simple et profonde [qui] s'ouvre à la participation communautaire, adhère à la vie et se prolonge en elle »²¹³.

101. Dans le dialogue personnel et communautaire du salésien avec Dieu, il faut souligner quelques formes et quelques faits importants :

« **La Parole de Dieu** est la première source de toute spiritualité chrétienne. Elle nourrit une relation personnelle avec le Dieu vivant et avec sa volonté salvifique et sanctifiante »²¹⁴.

« Elle est pour nous source de vie spirituelle, aliment pour la prière, lumière pour connaître la volonté de Dieu dans les événements et force pour vivre notre vocation dans la fidélité »²¹⁵. C'est pourquoi le salésien l'écoute avec foi et humilité, l'accueille en son cœur comme guide de son action, pour la faire fructifier dans sa vie et l'annoncer avec joie²¹⁶.

L'écoute de la Parole de Dieu « est le moment quotidien le plus efficace de formation permanente »²¹⁷. Elle s'effectue en particulier dans la célébration de l'Eucharistie et par la pratique de la méditation. La méditation quotidienne est un moment privilégié d'intimité avec le Seigneur, une occasion concrète pour rendre familière la Parole de Dieu et l'incarner dans la vie.

102. *La célébration de l'Eucharistie* est l'acte central de la journée du salésien. Il y rend grâce au Père, fait mémoire du projet de salut accompli par le Fils, communie au Corps et au sang du Christ

²⁰⁸ C 12

²⁰⁹ Cf. VECCHI J., *Ceci est mon corps livré pour vous*, ACG 371 (2000), p. 38-41

²¹⁰ CGS 535

²¹¹ C 85

²¹² Cf. C 86 ; *Le Projet de vie des salésiens de Don Bosco*, vol. II, p. 435-438

²¹³ C 86

²¹⁴ VC 94

²¹⁵ C 87

²¹⁶ Cf. ib.

²¹⁷ VECCHI J., *Ceci est mon Corps livré pour vous*, ACG 371, p. 21

et reçoit l'Esprit qui le rend capable de communion fraternelle et le renouvelle dans son engagement apostolique.

La présence de l'Eucharistie dans la maison salésienne est pour un fils de Don Bosco un motif de fréquentes rencontres avec le Christ pour puiser chez lui le dynamisme et la constance dans le travail pour les jeunes ²¹⁸.

La grâce de l'Eucharistie s'étend aux différentes heures de la journée avec la célébration de la *Liturgie des Heures* ²¹⁹.

103. La célébration du *sacrement de la Réconciliation* constitue l'expression la plus significative et efficace du cheminement quotidien de conversion. Il donne la joie du pardon du Père, reconstruit la communion fraternelle et purifie les intentions apostoliques ²²⁰.

Don Bosco a souligné l'importance pédagogique du sacrement de la Réconciliation et a présenté sa célébration régulière et fréquente comme une clé du progrès spirituel personnel et du cheminement éducatif des jeunes.

Le salésien aime et fait aimer le sacrement de la Réconciliation.

104. La *dévotion à Marie* constitue pour le salésien un rappel joyeux et fort à reconnaître et à invoquer Marie comme « modèle de prière et de charité pastorale, maîtresse de sagesse et guide de notre Famille » ; et à contempler et à imiter « sa foi, sa sollicitude pour les démunis, sa fidélité à l'heure de la croix et sa joie devant les merveilles accomplies par le Père ». À l'exemple de Don Bosco, il se sent engagé à répandre une « dévotion filiale et forte » pour Elle, Immaculée et Auxiliatrice ²²¹.

105. L'attention à certains points soutiennent et expriment l'expérience de prière du salésien et constituent une *pédagogie de vie* :

– Il s'exerce à *célébrer dans le temps le mystère du Christ* en vivant les différentes périodes de l'année liturgique comme des moments qui scandent les étapes de son expérience chrétienne, et en accordant une importance spirituelle au dimanche ;

– *Il cultive sa foi*, approfondit la connaissance du mystère chrétien, tient à jour sa vision théologique et spirituelle pour motiver son expérience de la prière ;

– *Il fait de la participation à la liturgie une école permanente de prière*, apprend à écouter la voix de Dieu et à accueillir sa grâce ; persévère dans la prière même quand il traverse des moments d'aridité ;

– *Il célèbre la liturgie des Heures* comme prolongement dans la journée du mystère eucharistique, en partageant avec la communauté – dans les temps prévus – la louange de Dieu ;

– *Il développe sa conscience de la mission apostolique* : va vers les jeunes comme envoyé par Dieu pour agir en son nom et non seulement par choix personnel ; il sait que le Seigneur le précède ; que le travail qu'il accomplit est une œuvre de rédemption, de libération des diverses formes du mal ou d'évangélisation des différentes réalités humaines ;

– *Il aime prier avec sa communauté* et est fidèle aux moments où sa communauté se rencontre pour la prière. Il découvre qu'il est beau de partager avec la communauté ses propres expériences de foi et ses préoccupations apostoliques. Pratiqué spontanément et d'un commun accord, ce partage « entretient les vues de foi et d'espérance, l'estime et la confiance mutuelle, ils favorisent la réconciliation et la solidarité fraternelle dans un climat de prière » ²²² ;

²¹⁸ Cf. C 88

²¹⁹ Cf. C 89

²²⁰ Cf. C 90

²²¹ Cf. C 92

²²² *La vie fraternelle en communauté*, 16

- Il tire profit de la rencontre fraternelle et de la direction spirituelle pour son cheminement de prière ;
- Il saisit les occasions et les encouragements qui favorisent une prière commune et personnelle vivante et renouvelée, pour dépasser les risques de formalisme, d’usure et de passivité qui menacent souvent les formes communes et obligatoires de prière.

106. L’expérience spirituelle du salésien trouve dans l’action apostolique de forts encouragements et est sujette, en même temps, à certains risques. Le salésien est appelé à vivre la grâce d’unité, *en évitant « une dichotomie quelle qu’elle soit entre l’intériorité et le travail pastoral, entre l’esprit religieux et la tâche éducative, ou une fuite quelconque vers des formes de vie qui ne répondent pas aux trois mots de Don Bosco : Travail, prière et tempérance »* ²²³.

Le salésien veille à ce que son dynamisme spirituel ne subisse pas de ralentissements ni d’arrêts, à ce que sa vie spirituelle ne soit pas menacée de superficialité ni de dispersion. Dans ce but il travaille à cheminer dans l’Esprit, à agir en vertu de l’intériorité apostolique et à cultiver une vie unifiée.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

La vie communautaire

107. *La communauté entretiendra un style de communication fraternelle et de partage de l’expérience de la vocation qui encourage l’esprit de famille, l’aide réciproque et la capacité de correction fraternelle* ²²⁴. *On donnera de la qualité aux diverses sortes de rencontres et de partage : le dialogue sur la mission, le discernement communautaire, la prière en commun, la « journée de la communauté »* ²²⁵, *l’élaboration du projet éducatif et pastoral, la programmation, la révision de vie, l’étude des orientations de l’Eglise et de la Congrégation, les moments d’évaluation de la fraternité, de la pauvreté* ²²⁶, *de la prière* ²²⁷, *des valeurs de la spiritualité salésienne etc.*

La vie selon les conseils

L’obéissance salésienne

108. *Chaque confrère participera à l’élaboration du projet éducatif et pastoral salésien local et provincial et se rendra apte au travail d’ensemble* ²²⁸.

109. *« Fidèle à la recommandation de Don Bosco, chaque confrère rencontre fréquemment son supérieur dans un **entretien fraternel** »* ²²⁹. *« Les confrères en formation initiale feront une fois par mois avec leur supérieur l’entretien prévu à l’article 70 des Constitutions »* ²³⁰.

²²³ VECCHI J., *Le Père nous consacre et nous envoie*, ACG 365 (1998), p. 30

²²⁴ Cf. CG21 59b ; CGS 494.540

²²⁵ CG23 222

²²⁶ Cf. R 65

²²⁷ Cf. R 174

²²⁸ Cf. CG24 152

²²⁹ C 70

²³⁰ R 79

La pauvreté salésienne

110. *Tout confrère vivra la pauvreté « comme un détachement du cœur en un service généreux de ses frères, dans un style de vie austère, ingénieux et riche d'initiatives »²³¹ ; il cultivera la solidarité avec les pauvres²³², en travaillant pour la justice et la paix, en particulier par l'éducation de ceux qui sont dans le besoin »²³³.*

« Les communautés, locales et provinciales, vérifieront, avec la fréquence jugée convenable, leur condition de pauvreté quant au témoignage communautaire et aux services rendus. Elles étudieront les moyens d'un continuel renouveau »²³⁴.

111. *Durant la formation initiale on fera en sorte que le confrère :*

- accomplisse ses devoirs de façon responsable, s'adonne sérieusement à l'étude et se rende disponible pour des travaux manuels demandés par la communauté ;*
- assume une disposition de solidarité avec le monde des jeunes et des pauvres, également par des expériences concrètes ;*
- développe sa responsabilité dans l'utilisation de l'argent, s'habitue à rendre compte de ses dépenses et participe à l'administration de la communauté²³⁵ ;*
- soit acheminé à connaître les aspects économiques et devienne compétent dans l'utilisation responsable des moyens de gestion administrative nécessaires à la mission.*

La chasteté salésienne

112. *Dès les premières années de la formation, on assurera, par le dialogue personnel et l'accompagnement de toute l'expérience de la formation, une éducation personnalisée de la sexualité qui aidera à en connaître la nature vraiment humaine et chrétienne ainsi que le but dans le mariage et dans la vie consacrée²³⁶ ; qu'elle conduise à l'estime et à l'amour de la consécration et fasse « développer un comportement serein et mûr par rapport à la féminité »²³⁷.*

113. *Avec l'aide qui convient, les confrères assumeront en connaissance de cause l'ascèse que comporte la chasteté consacrée²³⁸. En particulier :*

- ils évalueront si les dispositions et les comportements vis-à-vis d'autrui, femmes et hommes, et vis-à-vis des jeunes sont cohérents avec les options de la vie religieuse salésienne et le témoignage qui lui est propre²³⁹ ;*
- ils accueilleront les éventuelles corrections fraternelles²⁴⁰ ;*
- Ils sauront faire un usage équilibré des loisirs, des moyens de communication sociale et des lectures²⁴¹ ; et seront prudents quand ils feront des visites et participeront à des spectacles²⁴².*

Pour favoriser le don de la chasteté salésienne, la communauté entretiendra un climat de fraternité et de familiarité entre les confrères et dans les relations avec les jeunes²⁴³.

²³¹ C 73

²³² Cf. C 79

²³³ Cf. C 73

²³⁴ R 65

²³⁵ Cf. CGS 613 ; ACS 253 (1968), p. 46-48 ; ACS 276 (1974), p. 87

²³⁶ Cf. PDV 50

²³⁷ CG24 178

²³⁸ Cf. PO 16 ; CG21 39. 59

²³⁹ Cf. R 68 ; CGS 675

²⁴⁰ Cf. CG21 59

²⁴¹ Cf. R 44

²⁴² Cf. R 50. 66

²⁴³ Cf. CG21 39.58 ; PC 12 ; C 15

En dialogue avec le Seigneur

114. *La vie spirituelle du salésien s'appuie sur la pédagogie liturgique de l'Eglise, sur la « participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques »²⁴⁴ et sur une permanente éducation liturgique communautaire. Chaque confrère prendra à cœur la dignité du culte divin, le respect des orientations liturgiques, la sensibilité pour le chant, les gestes et les symboles²⁴⁵.*

115. *L'Eucharistie occupe une place centrale dans la vie quotidienne du salésien et de la communauté²⁴⁶. Elle exprime et renforce la signification de la consécration apostolique dans la conformité au Christ, la communion fraternelle et le renouvellement du zèle apostolique.*

« Tous les confrères seront fidèles à la célébration quotidienne de l'Eucharistie²⁴⁷.

116. *On entretiendra la familiarité avec la **Parole de Dieu**, véritable école de formation permanente, par le contact continu, la lecture priante, l'étude et le partage communautaire.*

117. *Dans la vie personnelle et communautaire, on soulignera la valeur éducative et formative du sacrement de la **Réconciliation** selon notre spiritualité. La fréquence de sa célébration « doit se déterminer en accord avec son confesseur, selon la tradition des maîtres spirituels et les lois de l'Eglise »²⁴⁸ Normalement, les religieux « soucieux de leur union à Dieu, s'efforceront de s'approcher du sacrement de la [Réconciliation] fréquemment, c'est-à-dire deux fois par mois »²⁴⁹.*

Durant la formation initiale, vu l'incidence que peut avoir l'accompagnement du confesseur sur le discernement de la vocation et sur toute l'expérience de la formation, les confrères auront un confesseur stable et ordinairement un salésien.

118. *La célébration de la **Liturgie des Heures**, soignée comme il se doit, contribue à renforcer la disposition à la prière et l'union à Dieu²⁵⁰. « Les confrères célébreront chaque jour, si possible en commun, les Laudes et les Vêpres »²⁵¹. Les confrères diacres et prêtres seront fidèles aux « obligations assumées du fait de l'ordination »²⁵², en participant – par la célébration des différentes Heures – à la louange incessante que l'Eglise élève vers son Dieu.*

119. *On soignera avec une attention particulière l'éducation à la **prière personnelle** et à l'**oraison mentale**, la participation et l'animation des recollections mensuelles et des retraites spirituelles annuelles, moments fondamentaux de la pédagogie spirituelle du salésien, qui ravivent la disposition de rénovation et renforcent l'unité de la vie²⁵³. « La communauté réservera au moins trois heures à la recollection mensuelle et une journée entière, convenablement préparée, à la recollection trimestrielle. Chaque année les confrères feront six jours de retraite spirituelle, selon les modalités fixées par le Chapitre provincial »²⁵⁴.*

²⁴⁴ Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, 14

²⁴⁵ Cf. VECCHI J., *Ceci est mon corps livré pour vous*, ACG 371 (2000), p. 50-51

²⁴⁶ Cf. C 88

²⁴⁷ R 70

²⁴⁸ CEC-Instruction *La formation liturgique des séminaires*, 1979 36 ; CRIS Décret *Dum canonicarum legum*, 1971

²⁴⁹ CRIS Décret *Dum canonicarum legum*, 1971 art. 3

²⁵⁰ Cf. C 89

²⁵¹ R 70

²⁵² C 89

²⁵³ Cf. C 91 ; R 72

²⁵⁴ R 72

120. *La Commission provinciale pour la formation et les directeurs aideront les confrères à soigner la **qualité de la prière** personnelle, et de façon spéciale la méditation, faite en commun au moins pendant une demi-heure*²⁵⁵, en tirant profit de la connaissance et de la pratique de méthodes appropriées aux caractéristiques de notre spiritualité.

121. *Le long de l'année seront soulignées comme il se doit les **fêtes mariales** selon l'esprit de la liturgie et seront valorisées les formes de dévotion mariales typiques de la Famille salésienne, en particulier le chapelet*²⁵⁶.

On célébrera dans une joyeuse participation les fêtes et les mémoires des saints et bienheureux de la Famille salésienne, en louant Dieu pour le don de la sainteté répandu dans notre Famille spirituelle pour en recevoir un encouragement à les imiter.

122. *On soignera des moments de partage de la prière **avec les jeunes et avec les laïcs**.*

123. *Les **méthodes et les styles de prière**, les textes et les autres documents garderont la caractéristique salésienne de la prière intimement unie à l'action ; ils ouvriront « à une spontanéité équilibrée et à une créativité personnelle aussi bien que communautaire »*²⁵⁷ *et éduqueront à une sensibilité particulière aux formes juvéniles, populaires et festives*²⁵⁸. *Elles contribueront à raviver l'esprit des diverses célébrations et à éviter les effets de la routine.*

3.3 LA DIMENSION INTELLECTUELLE

3.3.1 Motifs et nécessité

124. Une formation intellectuelle solide et sans cesse mise à jour, fondée sur des études sérieuses, qui approfondit et entretient la capacité de réfléchir, de juger et de confronter le réel de façon critique, est *indispensable pour vivre comme il se doit la vocation salésienne*.

La société en continue mutation requiert des personnes ayant une mentalité ouverte et critique, en recherche, disposées à apprendre et à affronter la nouveauté, capables de distinguer le permanent et le passager, portés au dialogue et capables de discernement.

Seule une approche intelligente du réel et une vue ouverte à la culture, ancrée à la Parole de Dieu, à la pensée de l'Eglise et de la Congrégation, conduit le salésien à un choix et à une *expérience de la vocation solidement motivée*, et l'aide à vivre avec une conscience toujours plus profonde, sans réduction ni complexe, son identité personnelle et sa signification humaine et religieuse. Faute de quoi il y a risque de s'égarer devant les courants de pensée ou de se réfugier dans des modèles de comportement et des formes d'expression dépassés ou non cohérents avec sa vocation²⁵⁹.

125. Dans la société d'aujourd'hui, sous *la poussée de la nouvelle évangélisation*, le salésien éprouve le besoin de contribuer selon son charisme au dialogue entre la culture et la foi, et de trouver des méthodes mieux appropriées à l'annonce de la Parole de Dieu. Or la pénétration de

²⁵⁵ Cf. R 71

²⁵⁶ Cf. C 92 ; R 74

²⁵⁷ CG21 45

²⁵⁸ Cf. CG21 44

²⁵⁹ Cf. VECCHI I., *Pour vous j'étudie*, ACG 361 (1997), p. 38-39

l'Évangile dans la culture et dans la société implique d'approfondir le mystère de Dieu, la vocation de l'homme et les conditions actuelles où se déroule la vie.

En particulier le salésien, appelé à travailler sur le terrain de la jeunesse, éprouve le besoin de la connaître et de se rendre capable d'une *intervention éducative et pastorale appropriée et efficace*. Cela requiert sans cesse de l'attention et de la réflexion et la capacité de traduire en projets concrets la mission d'éduquer. Il est indispensable d'acquérir une mentalité pastorale éclairée, la compétence pédagogique et le savoir-faire.

126. En outre, dans sa mission qu'il réalise avec des laïcs compétents, le salésien se voit confier *le rôle d'orienteur pastoral*, de premier responsable du profil salésien des activités et des œuvres, d'animateur et de formateur d'adultes coresponsables dans le travail d'éducation.

Cette tâche, qui peut s'exercer de façons différentes selon les œuvres et les rôles, requiert de lui une meilleure connaissance, théorique et pratique, des problèmes des jeunes et des routes de l'éducation, la capacité d'interagir avec les adultes sur des problèmes de vie et de foi, de communiquer et d'orienter, de proposer en connaissance de cause des buts et des itinéraires éducatifs.

Elle suppose aussi un vécu plus convaincu de l'esprit salésien, une connaissance réfléchie et organique du Système préventif et une meilleure conscience sa propre identité ²⁶⁰.

127. Dans la mutation culturelle où nous vivons, il est plus que jamais nécessaire de *lier le témoignage religieux aux valeurs humaines* et aux défis lancés par la culture. « Le besoin existe à l'intérieur de la vie consacrée de renouveler l'attachement à l'engagement culturel, de se consacrer à l'étude comme moyen de formation intégrale et comme voie d'ascèse, extraordinairement actuelle, face à la diversité des cultures » ²⁶¹.

3.3.2 Nature de la formation intellectuelle

128. La dimension intellectuelle est donc une *composante fondamentale* de la formation, tant initiale que permanente. Il s'agit d'une formation intellectuelle *étroitement reliée aux autres dimensions* de la formation : formation religieuse et professionnelle, charité pastorale et savoir-faire pédagogique s'appellent les uns les autres ; l'effort de se qualifier et de devenir compétent fait partie de l'expérience de la vocation ²⁶².

« L'étude et la piété, a écrit Don Bosco à un confrère, feront de toi un vrai salésien » ²⁶³, comme pour lui dire en d'autres mots : « La culture et la spiritualité te donneront la compétence pour être un authentique éducateur et pasteur de jeunes » ²⁶⁴.

129. La capacité intellectuelle et, en particulier la capacité de réflexion, de discernement, de jugement sont des aptitudes à chercher sans cesse à développer.

Il faut souligner que la formation intellectuelle est avant tout *une façon de vivre et de travailler en apprenant à partir de la vie*, en se maintenant ouvert aux défis et aux sollicitations de la situation (culture, Eglise, Congrégation), en consacrant du temps à la réflexion et à l'étude et en exploitant

²⁶⁰ Ib. p. 18-19

²⁶¹ VC 98

²⁶² CG23 220-221

²⁶³ MB XV, p. 28

²⁶⁴ Cf. VECCHI J., *Pour vous j'étudie*, ACG 361 (1997), p. 12 ; *La formazione intellettuale nell'ambito della formazione salesiana*, rencontre promue par le dicastère pour la formation avec la collaboration de la Faculté de Théologie de l'UPS, Rome 1981

les moyens et les propositions ; c'est agir dans le quotidien avec attention et discernement, en se rendant capable de réaliser son travail avec compétence ; c'est soigner une ambiance communautaire qui encourage l'échange de vues et l'approfondissement et favorise le travail pensé, programmé et évalué.

La conviction de Don Bosco, à son époque, et de la Congrégation, aujourd'hui, est qu'une sérieuse préparation intellectuelle aide de façon irremplaçable à vivre avec cohérence le caractère propre de la vocation salésienne et sa mission.

130. *La formation intellectuelle du salésien comprend* la formation de base, c'est-à-dire les études qui font partie des différentes phases de la formation initiale, la spécialisation et la formation permanente.

La formation intellectuelle occupe une place spéciale durant la formation initiale, en particulier à certaines périodes. Elle tend à assurer une préparation et une qualification de base, une mentalité pédagogique pastorale ouverte et critique, une vision salésienne intelligente et fondée, une disposition permanente à la réflexion et à l'étude.

Chaque salésien, coadjuteur ou prêtre, acquiert et entretient une solide base culturelle. D'autre part, *la vocation spécifique influence l'organisation des études*, en précise les options, l'orientation et la planification. Pour les salésiens candidats au sacerdoce, le curriculum spécifique est déterminé par l'Eglise selon les exigences du contexte culturel.

La formation de base *tient compte de la situation de départ des candidats*, une situation qui varie : parfois fragile dans ses contenus, dans sa perspective et sa méthode d'étudier, parfois dotée d'une qualification professionnelle.

3.3.3 Options qui qualifient la formation intellectuelle du salésien

131. La formation intellectuelle du salésien est orientée par quelques options qui la qualifient, à assumer déjà dans l'organisation de la formation initiale (curriculum, programmes, méthode etc.).

3.3.3.1 caractérisation salésienne

Les Règlements soulignent de façon explicite le rapport entre l'identité et la formation intellectuelle du salésien quand ils affirment : « *La mission salésienne oriente et caractérise de manière spécifique et originale et à tous les niveaux, la formation intellectuelle des confrères. L'organisation des études devra donc harmoniser les exigences du sérieux scientifique et celles de la dimension religieuse et apostolique de notre projet de vie* »²⁶⁵. C'est pourquoi il est important de choisir l'organisation, le curriculum et le centre d'études pour la formation des confrères, si l'on veut assurer la qualification pédagogique et pastorale requise par la vocation salésienne, et l'on ne peut déléguer à des instances non salésiennes l'orientation des études.

3.3.3.2 Interaction de la théorie et de la pratique et syntonie avec la conjoncture historique

132. *La formation intellectuelle rend apte à la confrontation avec les situations de l'histoire, en particulier avec la condition des jeunes, au point de vue de l'éducation et de la pastorale* ; elle qualifie pour le discernement pastoral, et rend capables d'orienter des personnes, des projets et des processus en cohérence avec les objectifs de la mission.

Elle requiert par sa nature une vraie initiation à la méthodologie de l'action apostolique. Cette initiation peut s'appeler « réflexion sur la pratique », interaction de la théorie et de la pratique ;

²⁶⁵ R 82

l'étude et la réflexion sont motivées et encouragées par la vie réelle et la pratique éclairée et guidée par la réflexion et l'étude.

3.3.3.3 Organisation cohérente et unitaire

133. L'unité et le caractère organique qui caractérisent tout le processus de la formation qualifient aussi la dimension intellectuelle au service d'une expérience personnelle unifiée et d'une bonne compréhension de la mission.

Dans un contexte culturel qui ne semble pas privilégier la référence à des critères fondamentaux et qui semble marqué par le pluralisme et la complexité, *il est indispensable de proposer un savoir unifié qui rende possible une vision fondée, critique et ouverte*. Un tel savoir unifié et organique naît de la synthèse active des contenus propres aux diverses disciplines et à leurs différentes approches et d'une méthode d'enseignement et d'étude qui pousse à l'intériorisation et à la synthèse.

Il conduit le salésien à comprendre l'originalité de sa vocation, qui suppose le travail délicat de référer sans cesse la nature à la grâce, la science à la foi, l'ordre temporel au Royaume de Dieu.

3.3.3.4 Continuité

134. La formation intellectuelle aussi *doit s'organiser en fonction de la formation permanente*, afin de renforcer l'habitude de la réflexion et de l'étude, l'ouverture à l'échange de vues, l'attention aux orientations de l'Eglise et de la Congrégation, la volonté de se qualifier.

La continuité de la formation intellectuelle aide le salésien à connaître et à vivre avec naturel les nouveaux développements de l'histoire et à s'y engager dans un esprit apostolique. *La constante promotion de l'intelligence* rend capable d'apprendre peu à peu, de valoriser les moments et les occasions de se mettre à jour sans se limiter à ce qui est prévu par l'institution, et conditionne de façon décisive la mission du salésien éducateur et pasteur des jeunes.

3.3.3.5 Inculturation²⁶⁶

135. Le souci de l'inculturation doit être présent dans toutes les dimensions de la formation. L'inculturation, en effet, touche le rapport entre la personne, ses racines et ses caractéristiques culturelles, et la vocation ; elle intéresse l'incarnation du charisme et la réalisation de la mission éducative et pastorale dans les divers contextes. C'est dans cette perspective et vis-à-vis de cette tâche que doit aussi se placer la formation intellectuelle et la programmation des études.

Fondée sur les principes indiqués par l'Eglise, qui se rattachent au mystère de l'Incarnation et à l'anthropologie chrétienne, ainsi que sur une solide plate-forme philosophique et théologique, une formation intellectuelle inculturée et au service de l'inculturation ne se réduit pas à une simple adaptation aux contextes, mais elle rejoint la personne dans ses racines et dans le cadre de référence qu'elle porte en elle, et la rend capable d'une confrontation intelligente et critique avec la réalité, tout en soulignant des contenus particuliers de réflexion et d'étude.

136. Pour « établir la manière de réaliser la formation selon les exigences du contexte culturel »²⁶⁷, on veillera donc à ce que l'organisation des études tienne compte de la perspective de l'inculturation. Celle-ci intéresse, en particulier, la formation philosophique, l'organisation

²⁶⁶ Cf. PDV 55 ; VC 79-80 ; *Inculturazione e formazione salesiana*, dirigé par le dicastère pour la formation et par la Faculté de théologie de l'UPS, Rome 1984

²⁶⁷ C 101

théologique et pastorale, la dimension de l'évangélisation, le travail missionnaire et le dialogue œcuménique, les relations inter-religieuses, la méthode et la spiritualité salésiennes.

Dans les études du postnoviciat, qui donnent une large place aux sciences de l'homme, après avoir établi le noyau fondamental d'affirmations qui sont connexes à la révélation chrétienne, la formation philosophique est ouverte à un sain pluralisme en relation avec les diverses cultures. Elle évite des présentations juxtaposées et syncrétiques pour offrir une synthèse originale inculturée.

Attentive aux défis que présente la nouvelle évangélisation dans les divers contextes et aux différentes formes d'incarnation du ministère pastoral, la formation théologique (théologique et pastorale, morale, spirituelle, liturgique etc.) demande d'assumer l'inculturation comme critère et outil de toute réflexion et méthodologie pastorales, pour préparer des éducateurs et des évangélisateurs habilités à être des médiateurs du rapport entre l'Évangile et la culture en syntonie avec l'Église.

La réflexion et l'étude doivent accompagner aussi l'inculturation des valeurs de la spiritualité et du charisme salésiens, en aidant à incarner leurs contenus et leurs modalités caractéristiques dans les différentes cultures et en indiquant « les diverses façons de vivre l'unique vocation salésienne »²⁶⁸.

3.3.4 Domaines culturels

137. L'expérience de la vocation et de la mission salésienne dans son unité et dans les éléments qui la constituent, est aussi un *critère privilégié pour le choix des domaines culturels*, leur structuration interne et leurs relations. En plus d'une solide culture de base, elle requiert une bonne approche théologique, philosophique et pédagogique, et une attention particulière à quelques aspects de la réalité et l'étude de la « salésianité ».

3.3.4.1 Une solide culture de base

138. Pour être en mesure de discuter et d'entrer en dialogue avec des personnes de différentes expériences et compétences, il est nécessaire que chaque salésien ait comme *base minimum* le niveau d'études requis de ceux qui ont accompli un cycle d'instruction normal dans le pays et soit capable d'organiser son savoir en une synthèse significative et communicable.

« C'est la situation contemporaine elle-même qui exige que les maîtres soient toujours davantage à la hauteur de la complexité des temps et soient en mesure d'affronter avec compétence, clarté et profondeur d'argumentation les questions sur le sens posées par les hommes d'aujourd'hui, questions auxquelles seul l'Évangile de Jésus Christ apporte la réponse pleine et définitive »²⁶⁹

Il faut donc que le salésien ait une culture, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, de significations et de valeurs large, ouvert et en même temps critique, et *qu'il soit le plus possible qualifié en ce qui se réfère à la mission salésienne*. Comme éducateur et pasteur des jeunes, il faut qu'il soit en mesure d'animer effectivement d'autres éducateurs et les collaborateurs laïques.

Vu l'universalité de la Congrégation, la composition des Régions et des groupes de Provinces et les tendances actuelles du monde, il est clair également aujourd'hui qu'il convient d'introduire dans le bagage culturel *l'apprentissage d'une ou de plusieurs langues utiles, en plus de la sienne propre*, pour dépasser les barrières linguistiques et créer des espaces de meilleure communication et de collaboration.

²⁶⁸ C 100

²⁶⁹ PDV 56

3.3.4.2 L'approfondissement de la foi par la théologie

139. Une qualification de base dans les sciences théologiques et une constante mise à jour conduit le croyant à *une bien comprendre le mystère chrétien*, à vivre en connaissance de cause la relation entre l'Évangile et la culture, et à devenir capable de répondre aux questions posées par l'évolution des situations et de la culture.

La théologie est au service de la foi, de sa dimension ecclésiale et de son inculturation. Elle a un lien indissoluble avec la vie et l'histoire du Peuple de Dieu et avec magistère qui oriente sa route ; elle a un caractère vital très net et une grande incidence sur la mission de l'Église, en particulier sur la vie spirituelle et sur le ministère pastoral de ses membres ²⁷⁰.

Par conséquent, la réflexion théologique aide le salésien à développer son amour pour Jésus Christ et pour son Église, donne un fondement solide à sa vie spirituelle et le qualifie pour la mission éducative et pastorale. La situation actuelle requiert que dans les phases initiales de la formation déjà – et pas seulement alors – il y ait *un bon enracinement de la foi*, tant en termes de connaissance intellectuelle des vérités, que d'une expérience de vie basée sur l'Évangile. Il faut aussi accorder une attention spéciale à la théologie de la vie consacrée.

3.3.4.3 Une vision cohérente de l'homme, du monde et de Dieu par la philosophie

140. L'étude de la philosophie est indispensable pour arriver à *une compréhension et une interprétation valables de la personne, de sa liberté, et de ses relations avec le monde et avec Dieu* ²⁷¹, indispensable pour avoir une bonne capacité de réflexion et d'évaluation critique du réel.

Elle aide en effet à développer *une vision cohérente* où s'harmonisent les données multiples de l'expérience, à saisir la dimension de vérité et en garantir la certitude dans un contexte qui exalte souvent le subjectivisme comme critère et mesure de la vérité. Elle devient une base nécessaire pour le dialogue entre les sciences théologiques et les sciences de l'homme, pour une compréhension critique des diverses cultures, pour garantir les présupposés rationnels du mystère chrétien, et pour permettre un discernement des formes culturelles à travers lesquelles se propose l'annonce de l'Évangile.

3.3.4.4 Les sciences de l'homme et de l'éducation

141. Les sciences de l'homme, comme la sociologie, la psychologie, la pédagogie, les sciences de l'économie et de la politique, les sciences de la communication sociale offrent *une plus profonde compréhension de l'homme, des phénomènes et de l'évolution de la société* ²⁷². Elles sont indispensables pour celui qui est appelé par vocation à inculturer l'Évangile dans le monde des jeunes.

Pour le salésien, qui assimile au cours de sa formation la pratique de l'éducation et la sagesse pédagogique de la Congrégation, les sciences de l'éducation sont indispensables à la qualification de sa vocation et de sa profession et ont une place privilégiée à cause de leur lien avec le terrain et les objectifs spécifiques de la mission salésienne. Et *la catéchèse*, qui associe profondément la préoccupation pastorale et la sensibilité pédagogique, se situe au centre parce que l'annonce de Jésus Christ aux jeunes est notre raison d'être comme salésiens.

La *communication sociale* exerce une influence toujours plus large et profonde dans presque tous les aspects de la vie, les secteurs d'activité et les relations dans la société. Il est donc indispensable au salésien de se former sur le terrain de la communication, afin d'en connaître les

²⁷⁰ Cf. CEC *La formation théologique des futurs prêtres*, 1976 passim

²⁷¹ Cf. JEAN PAUL II, *Fides et ratio*, 60

²⁷² Cf. PDV 52

moyens, les langages et l'utilisation, et acquérir un sens critique et une méthode éducative pour rendre plus efficace la communication du message.

Pour l'efficacité du travail éducatif et pastoral, il est important aussi que le salésien connaisse la *réalité sociale, politique et économique* où il vit et travaille et qu'il se confronte avec les problèmes actuels et complexes du monde du travail, les problèmes sociaux, les nouvelles pauvretés, la doctrine sociale de l'Eglise.

3.3.4.5 La « salésianité »

142. Pour cultiver l'identité de sa vocation, approfondir la richesse du charisme du Fondateur, vivre en syntonie avec la conscience de la Congrégation et avec les orientations qu'elle se donne pour marcher en fidélité au projet de la vocation et le vivre d'une façon adaptée aux temps et aux circonstances, il faut *comprendre et par conséquent étudier avec intelligence et mettre sans cesse à jour la spiritualité, la pédagogie, la pastorale et l'histoire de la Congrégation*.

Il revient à tout salésien d'entretenir l'intelligence de sa vocation personnelle et d'assumer la *mens* de la Congrégation, pour renforcer sa propre identité et se rendre capable de communiquer et de proposer les valeurs du charisme salésien.

3.3.5 Spécialisation et savoir-faire

143. En plus de la solide qualification de base, notre vocation requiert une bonne compétence professionnelle, qui comporte souvent une spécialisation. D'autre part, le contexte et les terrains où nous travaillons et les rôles que nous assumons exigent souvent la reconnaissance officielle des qualifications. La formation de base une fois assurée, il faut en plus une qualification et spécialisation²⁷³.

S'il est vrai qu'il est possible d'acquérir une compétence en un secteur déterminé par la vie et le travail, aujourd'hui est particulièrement nécessaire une connaissance appropriée et une préparation spécifique pour donner de la qualité à la pratique quotidienne et éviter l'improvisation et la superficialité dans le travail.

La spécialisation valorise les dons personnels en vue du travail apostolique et a pour but *d'habiliter le salésien à un service marqué par le savoir-faire et la compétence*.

Chaque salésien se qualifie pour les tâches éducatives et pastorales et pour le rôle qui lui est confié, en particulier quand il s'agit de responsabilités d'animation, de gouvernement et de formation dans la communauté locale et provinciale.

144. Dans le choix de la spécialisation, il faut tenir compte des aptitudes et des propensions du confrère, mais le *critère fondamental et prioritaire reste la mission concrète de la Congrégation*. C'est pourquoi la spécialisation n'est pas programmée pour atteindre des finalités individuelles, mais pour répondre aux exigences des projets apostoliques²⁷⁴.

C'est la *Province* qui, dans sa programmation et de façon plus spécifique dans le Plan provincial de qualification et de spécialisation des confrères, *fixe les secteurs et les priorités de spécialisation* et indique les façons de les réaliser.

²⁷³ Pour d'autres études en plus de celles qui sont prévues par le curriculum commun, à effectuer au cours de la formation initiale en vue d'une qualification ou spécialisation supplémentaire, il faut tenir compte des critères et des normes indiquées dans la *Ratio*.

²⁷⁴ Cf. MuR 26

Elle offre ensuite au confrère spécialisé de la *continuité et de la stabilité* dans l'activité pour laquelle il a été préparé, ainsi que la possibilité de rester à jour. De son côté, le confrère valorise sa préparation au service de la mission commune.

3.3.6 Centres d'études pour la formation

145. L'organisation et les caractéristiques des études requises pour la formation intellectuelle du salésien trouvent une réponse institutionnelle dans les centres d'études. *Le choix du centre d'études* répond aux critères de la formation salésienne. C'est pourquoi les Règlements généraux invitent les Provinces qui en ont les moyens à avoir leur propre centre d'études ²⁷⁵.

Il existe en fait dans la Congrégation une *diversité de structures* pour les études du postnoviciat et de la théologie : le centre salésien, associé à une communauté de formation (« scolasticat ») ou fonctionnant indépendamment, le centre non salésien ou le centre géré en coresponsabilité avec d'autres.

Beaucoup de centres salésiens sont ouverts à des étudiants qui n'appartiennent pas à la Congrégation.

Parmi des divers types de centres d'études, il faut *préférer le centre salésien*, qui offre une organisation des études dans l'optique salésienne en soulignant le caractère pastoral et pédagogique, qui permet d'unir le projet global de formation et de formation intellectuelle et la relation entre salésiens étudiants et enseignants. Il faudra assurer la relation entre le centre d'études et la communauté.

146. *Il revient aux Provinciaux de veiller avec soin sur les centres d'études*, de se préoccuper de leur finalité salésienne et de la qualité de leur service académique, et de leur fournir les moyens nécessaires. La consistance qualitative et le bon fonctionnement d'un centre d'études exigent surtout de soigner son corps enseignant et par conséquent de programmer le cadre du personnel et de prévoir sa préparation, sa stabilité, son utilisation rationnelle et son changement quand il s'impose ; de souligner la salésianité comme point de convergence et de qualifier des enseignants pour les secteurs culturels qui donnent une caractéristique salésienne au centre ; de favoriser le contact et la participation des enseignants à l'action et à la réflexion de la Congrégation et de la Province.

Il faut savoir aussi que *les centres salésiens peuvent offrir à la Province et à l'Eglise locale un service qualifié* d'animation spirituelle, pastorale et culturelle : activités pour tenir à jour les confrères, les membres de la Famille salésienne et les laïcs ; prestations de consultation pour des organes provinciaux et inter-provinciaux ; recherches, publications, élaboration de documents ; activités diverses en collaboration avec des organismes ecclésiaux et religieux.

Un centre d'études constitue pour une Province une exigence parfois lourde. Est donc à conseiller et souvent nécessaire *la collaboration entre diverses Provinces*.

Quand il n'est pas possible de fréquenter un centre salésien d'études, ni au niveau provincial ni inter-provincial, le choix du centre est à faire sur la base des critères de formation, en assurant les conditions et en suivant ce qu'indique la *Ratio*. En tout cas, pour ce choix, il faudra tenir compte de la situation de la Province, du nombre des étudiants salésiens, de la proximité ou non de centres salésiens et du contexte ecclésial.

147. Parmi les divers centres d'études salésiens occupe une place de privilège *l'Université pontificale salésienne*, qui a une mission particulière au service de l'Eglise et de la Congrégation pour la qualification du personnel. « Le développement actuel de la Congrégation et son expansion

²⁷⁵ Cf. R 84

mondiale, les défis de la mission et l'exigence de qualité dans son expression pédagogique et pastorale, la perspective de la nouvelle évangélisation et de l'inculturation, le souci de la communion et l'attention aux différentes expressions de notre charisme donnent beaucoup d'importance et d'actualité à la fonction de l'UPS dans le cadre de la réalité salésienne »²⁷⁶.

L'UPS a une relation particulière avec plusieurs centres salésiens d'études sous la forme de l'affiliation et de l'agrégation. Il s'agit d'une expérience constructive et utile au service de la qualité académique, de l'échange d'idées et de la collaboration, et du rôle des enseignants.

3.3.7 Quelques indications pour promouvoir la formation intellectuelle

148. La volonté d'entretenir sa formation intellectuelle doit être une constante dans la vie du salésien. Ce travail trouve un encouragement et se réalise concrètement dans quelques dispositions qu'il lui faut entretenir :

– Le salésien fait en sorte que *l'enthousiasme pour la vocation, suscité par la charité pastorale, devienne une forte motivation* pour sa formation intellectuelle. Il nourrit son amour pour l'étude, y consacre du temps et saisit les occasions qui lui sont offertes, car il y voit un moyen efficace pour la mission ;

– Il veille à faire la *synthèse entre la foi, la culture et la vie*, entre l'éducation et l'évangélisation, entre les valeurs séculières et la pastorale ;

– Il vit la formation intellectuelle comme une *auto-formation, en particulier en vue de la formation permanente*, c'est-à-dire comme une disposition et un travail personnel, en utilisant la réflexion, le partage et l'échange d'idées en groupe ;

– Conscient des exigences de la mission, *il travaille* à développer d'authentiques intérêts culturels ; à garder l'identité de la vocation salésienne comme critère d'orientation de ses efforts personnels pour rester à jour et mûrir intellectuellement ; à acquérir une mentalité de réflexion et de discernement en face des signes des temps et des nouveaux phénomènes qui apparaissent dans les cultures des jeunes ;

– *Il trouve dans la communauté*, tant au niveau provincial que local, *un encouragement et une aide* pour sa formation intellectuelle ; car elle se présente comme un milieu riche de valeurs salésiennes et ouvert à la vie et à la culture. Il trouvera en particulier cette aide dans la réflexion sur la pratique dans le cadre du Projet éducatif et pastoral salésien, qu'il fait avec la CEP ;

– Dans la formation initiale, *il assume la responsabilité de sa propre formation intellectuelle*. Il accepte avec générosité et en esprit apostolique l'ascèse requise par le sérieux des études, l'effort du travail scientifique, le zèle et la concentration. Il prend une part active à l'école, aux groupes et aux diverses activités académiques et culturelles, et cherche à rencontrer les enseignants. Il intériorise les motivations et les finalités de chaque discipline et activité scolaire où il est engagé ;

– Il est introduit à la *méthodologie du travail apostolique*, et sait rattacher l'exercice pastoral à la formation intellectuelle, au service d'une expérience intégrale qui évite les risques de l'abstraction et de la courte vue.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

Objectifs et caractéristiques

²⁷⁶ Rapport au CG24 du vicaire du Recteur majeur, le P. Juan Vecchi, n° 229

149. « **La mission salésienne oriente et caractérise de manière spécifique et originale et à tous les niveaux, la formation intellectuelle des confrères. L'organisation des études devra donc harmoniser les exigences du sérieux scientifique et celles de la dimension religieuse et apostolique de notre projet de vie** »²⁷⁷.

On offrira à tout confrère **une solide formation intellectuelle**, théologique, pédagogique et professionnelle, compte tenu des différentes formes de vocation et selon les normes établies par l'Eglise.

150. Par une constante réflexion sur la pratique, l'apport complémentaire des différentes disciplines d'étude et l'acquisition des compétences nécessaires, le salésien se formera une **mentalité pédagogique et pastorale** et s'habilitera à affronter comme il se doit les tâches et les défis inhérents à la mission.

151. La préparation intellectuelle doit former chez le salésien une **mentalité « ouverte et critique »**²⁷⁸ qui le rende capable de comprendre la situation, en particulier des jeunes et des pauvres ; qu'elle développe son esprit d'initiative²⁷⁹, et « l'amène à suivre le mouvement de l'histoire et à l'assumer avec la créativité et l'équilibre du Fondateur »²⁸⁰.

Engagement personnel pour la formation intellectuelle

152. **Chaque salésien entretiendra la réflexion personnelle et communautaire sur la pratique et l'habitude de la lecture ; il profitera des occasions de mise à jour offertes par la communauté locale, la Province et l'Eglise ; il soignera la qualification culturelle requise par sa tâche d'éducateur des jeunes, son rôle d'animateur et les défis du contexte, pour devenir de plus en plus capable d'accomplir la mission commune.**

« Chaque confrère cherchera avec ses supérieurs la qualification qui convient le mieux à ses capacités personnelles et aux besoins de la province, avec une préférence pour tout ce qui regarde notre mission »²⁸¹.

Au niveau de la Congrégation

153. **Dans la Congrégation, les études sont réglées :**

– par les documents de l'Eglise, qui traitent directement ou indirectement de la formation intellectuelle des religieux et des études ecclésiastiques ;

– par les Constitutions et les Règlements généraux, les Chapitres généraux, le Recteur majeur avec son Conseil, par cette Ratio et les Directoires provinciaux approuvés.

154. Dans la Congrégation, la formation intellectuelle est sous l'autorité directe du Recteur majeur avec son Conseil. Elle est confiée en particulier au conseiller général pour la formation²⁸² à qui reviennent les services suivants :

– La promotion des études exigées par le caractère propre de la Congrégation ;

– Le souci de la préparation du personnel et l'évaluation du Plan provincial de qualification et de recyclage des confrères ;

²⁷⁷ R 82

²⁷⁸ R 99

²⁷⁹ Cf. ib.

²⁸⁰ C 19

²⁸¹ R 100

²⁸² Cf. C 135

- Le soin des centres salésiens d'études pour la formation et du personnel qui y travaille ;
- L'évaluation du choix des centres d'études non salésiens pour la formation, et des affiliations des centres salésiens d'études à des institutions salésiennes et non salésiennes.

155. Les centres supérieurs d'études, comme les académies ou les Facultés de théologie, de philosophie et de pédagogie dépendant de notre Congrégation, doivent s'inspirer, quand elles concernent les étudiants salésiens, des critères et des directives de cette Ratio.

156. On encouragera l'étude de l'italien comme moyen pour la connaissance des sources et la lecture des documents et comme moyen de communication dans la Congrégation, en particulier dans les contacts ou les rencontres de niveau international.

On encouragera aussi l'étude d'autres langues qui peuvent servir à la communication pastorale et salésienne ²⁸³.

Au niveau de la Province

157. Dans le but d'unifier la formation intellectuelle, le **Directoire provincial – section formation** – contiendra les orientations et les options fondamentales pour les études, en tenant compte des normes de la Congrégation, des exigences de la mission et du contexte de la Province ; il contiendra aussi les indications relatives aux centres d'études fréquentés par les confrères dans les différentes phases de la formation et ce qui doit les caractériser. Le Projet provincial de formation indiquera de façon plus concrète ce qui a trait au curriculum d'études.

158. La Province élaborera le **Plan provincial de qualification et de spécialisation** des confrères d'après les critères indiqués dans le Directoire et comme partie du Projet provincial de formation. Elle l'évaluera et le reverra périodiquement à travers la CIF. Le Plan sera présenté au conseiller général pour la formation.

Dans la formation initiale

159. La préparation intellectuelle **fait partie de la formation initiale** dans toutes ses phases. Elle a une importance particulière dans la programmation générale et dans l'investissement du temps durant l'immédiat postnoviciat (au moins deux ans) et dans la formation spécifique tant des salésiens destinés au sacerdoce (quatre ans), que de façon analogue dans la formation spécifique des salésiens coadjuteurs (au moins un an) ²⁸⁴.

160. Au cours de la formation initiale il faut souligner l'organisation salésienne des études et cultiver l'étude progressive et systématique des disciplines spécifiquement salésiennes ²⁸⁵.

À propos de l'**organisation salésienne** des études, on veillera :

- à la perspective fondamentale et unifiante de la formation de l'éducateur pasteur salésien ;
- à ce que les plans d'études correspondent réellement aux exigences de la vie et de la mission salésiennes ;
- à la présence de confrères bien préparés qui, à partir de leur qualification, aident les confrères étudiants à saisir l'angle salésien des études et puissent sensibiliser les responsables des centres non salésiens dans cette direction.

²⁸³ Cf. ACS 276, p. 88 ; CG21 153d ; VECCHI J., *Pour vous j'étudie*, ACG 361, p. 41-42

²⁸⁴ Cf. *Le Salésien coadjuteur*, p. 230

²⁸⁵ Cf. R 85 ; *Gli studi di "salesianità" durante la formazione iniziale*, séminaire organisé par le dicastère pour la formation, Rome 1993.

À propos de l'étude des matières spécifiquement salésiennes :

– on poussera à une étude progressive et systématique des disciplines salésiennes (historiques, pédagogiques, spirituelles et les lignes fondamentales de la pastorale salésienne des jeunes) en appliquant ce qui est établi dans le Directoire provincial – section formation et dans le Projet provincial de formation ;

– Quand on fréquente un centre salésien, la responsabilité est ordinairement partagée entre les autorités académiques et celles de la communauté de formation ;

– Quand on fréquente un centre non salésien, cette tâche est assumée par la communauté de formation, à moins qu'elle ne le soit par le centre même.

Les responsables de la formation intellectuelle

161. **Le confrère en formation** doit se considérer comme le premier responsable de sa préparation intellectuelle. Par conséquent :

– il fréquentera régulièrement les leçons et préparera avec soin ses entretiens, ses dissertations écrites et ses examens²⁸⁶ ;

– Il sera ouvert à l'échange d'idées et au partage en groupe et participera effectivement aux activités académiques et culturelles de son centre d'études ;

– Il s'efforcera, avec l'aide des enseignants, d'approfondir la réflexion et d'apprendre une méthode d'étude selon l'esprit de la formation permanente.

162. **Le directeur et les autres formateurs** veilleront à accompagner la formation intellectuelle du confrère, se tiendront informés, dialogueront avec les responsables des études, et feront des évaluations périodiques.

On garantira dans la communauté de formation la présence de confrères qualifiés, si possible des enseignants, pour aider à unifier les études et l'expérience de la formation.

163. **Le confrère enseignant**, conscient de sa fonction spécifique de former, montrera de l'intérêt pour le progrès intellectuel des étudiants, poussera au développement de leurs capacités, en fonction des objectifs et des besoins pastoraux et pédagogiques de l'action salésienne.

Il subordonnera les éventuels services culturels et apostoliques au niveau de la Province ou de l'Eglise à ceux qu'il est appelé à offrir aux confrères étudiants. Il travaillera de façon systématique à se tenir à jour dans sa qualification.

164. **Les enseignants non salésiens**, ecclésiastiques, religieux ou laïcs, appelés à exercer leur service dans des centres salésiens, seront choisis en fonction de leur compétence scientifique et pédagogique, des critères et des conditions indiquées par l'Eglise et la Congrégation, et en particulier de leur syntonie avec les orientations de l'Eglise et du témoignage de leur vie²⁸⁷.

La méthodologie

165. La méthodologie des études et de l'enseignement donnera une large place à une bonne base anthropologique et aux exigences de l'interdisciplinarité, aux méthodes qui favorisent la réflexion, le dialogue et l'échange de vues, la maturité critique et la disposition à la formation intellectuelle permanente. Les professeurs et les étudiants veilleront avec sérieux au travail intellectuel et chercheront à se former une synthèse en fonction d'une mentalité pastorale et pédagogique.

²⁸⁶ Cf. RFIS 93

²⁸⁷ Cf. CIC, can. 809. 810. 812 ; CG24 164

166. *Dans l'organisation du travail académique :*

- *On prévoira un nombre approprié d'heures de leçons dans les cours institutionnels pour le déroulement de la matière au programme et pour les indications générales pour l'étude personnelle ;*
- *On instituera des « séminaires » et des exercices pour stimuler la participation active des élèves ;*
- *Les professeurs communiqueront une méthode sérieuse de travail scientifique* ²⁸⁸ ;
- *On favorisera de différentes façons l'étude personnelle.*

Centres d'études pour la formation

167. *Il existe en fait dans la Congrégation une variété de structures pour les études du postnoviciat (fréquentées dans certains cas aussi par les prénovices) et de la théologie :*

- *Le centre salésien intégré à une communauté de formation (« scolasticat ») ou fonctionnant indépendamment de la communauté de formation ; dans les deux cas le centre peut être fréquenté par des étudiants salésiens et d'autres étudiants religieux, diocésains ou laïcs ;*
- *Le centre non salésien, ecclésiastique ou civil, fréquenté par des confrères membres d'une communauté de formation ; dans certains cas le centre est géré par les salésiens en collaboration avec d'autres Instituts ou avec le diocèse.*

168. *Entre les deux types de centres d'études indiqués ci-dessus – centre salésien et centre non salésien – on choisira d'ordinaire le centre salésien* ²⁸⁹. *Ce choix souligne l'importance d'une organisation qui favorise l'intégration et la convergence de la formation intellectuelle et de la formation globale dans l'optique salésienne.*

Cette convergence peut se trouver tant sous la forme de la communauté de formation avec son propre centre d'études (« scolasticat ») que sous la forme de la séparation de la communauté de formation d'avec le centre salésien d'études, à condition qu'il y ait une étroite collaboration entre les deux instances pour atteindre l'objectif commun de la formation.

Le centre salésien offre aussi à la formation l'avantage du partage de la réflexion et de la vie entre les confrères enseignants et les confrères étudiants, et d'un service qualifié rendu à la formation permanente dans la Province.

169. *La préférence pour le centre salésien ne signifie pas qu'il doive être réservé aux seuls salésiens. Les Règlements eux-mêmes invitent à ouvrir nos centres « dans la mesure du possible également aux externes religieux ou laïcs, pour le service de l'Eglise particulière »* ²⁹⁰.

Cette ouverture, qui doit sauvegarder l'identité et les conditions de qualité du centre, comporte aussi des avantages de formation tels que le partage, la collaboration et une plus grande présence d'étudiants.

170. *« Les Provinces qui en ont les moyens auront leurs propres centres d'études pour la formation des confrères et pour des services qualifiés d'animation spirituelle, pastorale et culturelle »* ²⁹¹.

On soutiendra les centres salésiens d'études, on leur assurera la qualité académique et formative, la consistance des équipes et la continuité du personnel qualifié. Pour changer des confrères qui font partie du corps enseignant stable d'un centre salésien d'études, le Provincial agira d'entente avec le conseiller pour la formation.

²⁸⁸ Cf. RFIS 91

²⁸⁹ Cf. CG21 282. 283. 441

²⁹⁰ R 84

²⁹¹ Ib.

On planifiera, selon la consistance et la structure du centre, les divers rôles et organismes académiques (président, conseil, collège des professeurs, assemblée des étudiants ...) et on veillera à leur fonctionnement. Chaque centre salésien d'études aura ses statuts et règlements inspirés de la Ratio.

171. *Il y aura une volonté de **collaboration sérieuse au niveau inter-provincial** pour constituer des centres salésiens d'études pour la formation et leur assurer les conditions nécessaires, surtout lorsqu'il n'est pas possible de le faire au niveau provincial.*

172. *On favorisera des formes et des activités de **communication entre le centre d'études et la communauté salésienne** : rencontres des autorités académiques avec les autorités religieuses, des professeurs avec les étudiants etc.*

Dans le cas du « scolasticat », compte tenu de la situation concrète, on maintiendra toujours la distinction suffisante et la liaison harmonieuse entre les compétences du centre d'études (règlement, organes académiques, salles, financement) et les celles de la communauté de formation, selon les normes des Constitutions et des Règlements généraux.

*On assurera aussi une **liaison** institutionnalisée **entre le centre d'études, la communauté de formation et la Province** où il est situé. Cette liaison peut se concevoir sous diverses formes :*

- *« Rencontres périodiques » entre les autorités du centre d'études et la communauté de formation (président et directeur) avec le Provincial et éventuellement son Conseil, pour affronter les problèmes importants à propos de la formation intellectuelle, du corps enseignant, de la programmation et de l'exécution des plans d'études, de la bibliothèque, du secteur administratif et de la vie même du centre d'études ou du scolasticat ;*
- *Constitution d'un « organisme directeur » composé des responsables au niveau provincial, au niveau de la communauté de formation et du centre d'études, chargé de traiter des problèmes plus importants.*

173. *« Si le centre d'études est inter-provincial, les Provinces collaboreront dans un esprit de coresponsabilité à la réalisation de ses objectifs »²⁹².*

*La **collaboration inter-provinciale** pour le scolasticat ou le centre d'études suppose la création et le bon fonctionnement d'un organisme de coresponsabilité (par exemple le « curatorium » composé des Provinciaux directement intéressés, du président, du directeur de la (ou des) communauté(s) de formation et de l'administrateur et d'autres membres établis par les statuts. Ils auront les tâches suivantes :*

- *Préciser les droits et les devoirs des Provinces qui participent, le rôle du Provincial local et des autres Provinciaux intéressés ;*
- *Fixer concrètement les domaines et les formes de collaboration entre le centre d'études et les Provinces qui le soutiennent ;*
- *Suivre la programmation des études et de l'activité académique ;*
- *Etudier et donner des indications aux supérieurs compétents au sujet du personnel enseignant et des étudiants ;*
- *Veiller à suivre les orientations et les normes du Saint-Siège à propos des centres ecclésiastiques d'études ;*
- *Rester en liaison avec le conseiller général pour la formation.*

174. *Pour qu'une Province puisse assumer la **coresponsabilité dans la direction et la gestion de centres d'études** gérés avec d'autres institutions ecclésiastiques ou civiles, elle doit avoir*

²⁹² Ib.

l'approbation du Recteur majeur. On fera en sorte que les confrères qui y sont engagés aient une bonne qualification et puissent exercer un service valable et significatif.

175. *Il est vivement recommandé que les centres d'études théologiques, des diocèses comme des religieux, fréquentés par nos confrères, soient affiliés à une Faculté de théologie*²⁹³.

176. *Il faut l'approbation du Recteur majeur pour l'**affiliation** d'un centre salésien à des institutions non salésiennes.*

177. *L'**affiliation** ou d'autres formes d'union des centres salésiens d'études aux Facultés de l'Université pontificale salésienne sont à favoriser. Si elles sont bien soignées par le centre même et par l'Université, elles dépassent l'aspect administratif et académique et contribuent à renforcer la qualité des études, la qualification du personnel, le dialogue entre les divers centres de la Congrégation, la communion des objectifs et la collaboration.*

Il revient au Recteur majeur, en qualité de Grand Chancelier de l'UPS, de donner l'autorisation de commencer les démarches de l'affiliation et de porter la requête officielle à la Congrégation pour l'Education Catholique, après que les autorités académiques compétentes ont fait les évaluations nécessaires et donné leur consentement.

Les doyens des Facultés de l'UPS et les responsables des centres affiliés donneront périodiquement des informations au conseiller général pour la formation sur la marche de l'affiliation ou d'autres formes d'union.

178. *Quand il n'est pas possible de fréquenter un centre salésien d'études, même pas au niveau inter-provincial, **on choisira le centre d'études non salésien** qui répond aux orientations de l'Eglise et tient le mieux compte des exigences et des accentuations*²⁹⁴ *qui caractérisent les différentes phases.*

En particulier, pour l'immédiat postnoviciat, on préférera le centre d'études non salésien qui relie le mieux la philosophie et les sciences de l'homme ; et pour les phases de la formation spécifique au sacerdoce, le centre d'études en mesure de contribuer davantage à la formation d'un prêtre éducateur pasteur. On évaluera périodiquement les conditions de la formation dans cette expérience.

Le choix d'un centre d'études non salésien requiert un dialogue préalable avec le conseiller général pour la formation et l'approbation du Recteur majeur.

179. *Chaque Province établira dans le Directoire quel est le centre d'études choisi pour la formation des confrères, et le motivera sur la base de sa situation.*

180. *Afin d'assurer l'obtention des objectifs de la formation, quand les confrères **fréquentent un centre d'études non salésien**, on veillera, selon les possibilités et les circonstances concrètes, aux points suivants :*

– *Que les confrères étudiants cherchent individuellement et en groupe à assumer dans une vision de synthèse et selon l'optique de la vocation salésienne les contenus culturels proposés par le centre d'études ;*

– *Qu'il y ait un rapport entre les responsables de la communauté de formation et les responsables académiques ;*

– *Qu'un salésien compétent accompagne la formation intellectuelle des confrères qui fréquentent le centre et, si possible, qu'il y ait un confrère qui enseigne dans le centre d'études ou y ait une participation significative ;*

²⁹³ JEAN PAUL II, Constitution apostolique sur les universités et facultés ecclésiastiques, *Sapientia christiana* 1979 art. 62,2 ; sera désormais cité : *Sapientia christiana*

²⁹⁴ Cf. CG21 262

– *Que les contenus d'histoire, de pédagogie, de pastorale et de spiritualité salésiennes fassent l'objet de cours spécifiques et systématiques, soit comme partie du curriculum du centre, soit comme proposition interne de la communauté de formation.*

Reconnaissance du curriculum de base et autres études

181. *On fera en sorte que les études prévues par le curriculum commun durant la formation initiale « soient structurées de manière à rendre possible l'obtention de diplômes officiels, là où les conditions le permettent »²⁹⁵. Le Plan provincial de qualification tiendra compte de cette exigence.*

182. *Au sujet de la possibilité de **s'engager durant la formation initiale dans d'autres études**, en plus de celles qui sont prévues par le curriculum commun, même en vue d'obtenir des titres, on n'oubliera pas le devoir d'assurer en premier lieu les conditions requises par la phase de formation où l'on se trouve et la priorité à donner au curriculum de base. Eu cas de réelle incompatibilité, on donnera la priorité absolue à l'expérience de formation.*

Quand il est possible de concilier le respect des exigences de la formation et l'engagement dans d'autres études, le confrère s'y consacrera dans un esprit de responsabilité et de sacrifice, et le Provincial et le directeur assureront l'accompagnement nécessaire et l'évaluation périodique.

183. *On tiendra compte de la norme de la Congrégation pour l'Education Catholique qui interdit de fréquenter en même temps comme élèves ordinaires plusieurs Universités ou centres d'études supérieures durant les études de philosophie et de théologie²⁹⁶. Par conséquent, dans les différentes phases de la formation, les étudiants ne seront inscrits comme élèves ordinaires qu'à un seul Institut de niveau universitaire.*

184. *Les Provinces qui, durant la formation initiale, avant ou après le stage pratique, établissent **une période particulière** d'années qui ne coïncident pas avec d'autres phases de la formation, afin que des confrères coadjuteurs ou des clercs fassent des **études de qualification**, évalueront avec soin où en est le confrère dans sa formation, choisiront soigneusement le centre d'études, assureront au confrère un milieu communautaire approprié en ne négligeront pas un bon accompagnement de formation.*

3.4 LA DIMENSION ÉDUCATIVE ET PASTORALE

185. *Le salésien se forme pour vivre dans l'Eglise le projet de Don Bosco : être signe et porteur de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres²⁹⁷.*

Toute la formation est orientée par cette mission et habilite à la vivre ; c'est pourquoi la dimension éducative et pastorale en constitue une caractéristique originale. Elle est la destination finale et le point de convergence des autres dimensions de la formation ; elle en détermine dans une unité vitale les contenus, les choix et les parcours, et donne à chacune d'elles un caractère éducatif et pastoral.

C'est ainsi que le service des jeunes, qui fait partie intégrante de la consécration apostolique, requiert nécessairement du salésien des qualités humaines, une préparation culturelle, de la compétence professionnelle et de la profondeur spirituelle.

²⁹⁵ R 83

²⁹⁶ CEC, Normes d'application pour l'exécution fidèle de la Constitution apostolique *Sapientia christiana* 1979 art.

25

²⁹⁷ Cf. C 2

La mission salésienne s'inspire du Système préventif et se réalise dans la pastorale salésienne des jeunes. C'est sur la base de ces deux éléments – Système préventif et pastorale salésienne des jeunes – que s'organise la dimension éducative et pastorale de la formation ²⁹⁸.

3.4.1 Former au Système préventif, incarnation de la mission salésienne

186. Le salésien éducateur et pasteur des jeunes s'habilite à *vivre le style de vie et d'action de Don Bosco et de ses premiers disciples*, l'esprit salésien, qui s'incarne dans l'expérience spirituelle et éducative de Don Bosco à l'Oratoire du Valdocco, et qu'il a appelé Système préventif. Il appartient à l'essence même de notre mission ; il peut se considérer comme la synthèse de ce que Don Bosco a voulu être et vivre pour les jeunes. C'est pourquoi il constitue une référence essentielle pour la formation salésienne.

La formation et la réalisation de la mission selon le système préventif vise à :

– Habilitier à *une expérience spirituelle* qui trouve sa source et son centre dans la charité de Dieu, dispose à accueillir et à servir Dieu dans les jeunes, et crée une relation éducative avec eux pour les conduire vers la plénitude de la vie ;

– Rendre *capable de faire une proposition d'évangélisation* qui valorise le patrimoine naturel et surnaturel que chaque jeune a reçu de Dieu, et dans un milieu accueillant et plein de vie propose un cheminement éducatif qui oriente vers une forme originale de vie chrétienne et de sainteté juvénile, la spiritualité salésienne des jeunes ;

– Assumer *une méthodologie pédagogique* caractérisée par :

- la *présence* affectueuse et solidaire parmi les jeunes ;
- l'*acceptation* inconditionnelle de chaque jeune et la rencontre personnelle ;
- l'utilisation du *critère préventif* pour essayer de développer les ressources du jeune par des expériences positives de bien ;
- l'appel aux ressources de la *raison* pour justifier les propositions et enrichir le sens humain ;
- la *religion* comme proposition de cultiver le sens de Dieu inscrit en chacun et effort d'évangélisation chrétienne ;
- le *cœur* comme amour éducatif qui fait croître et suscite la réponse ;
- un *milieu* positif, vivifié par l'animation des éducateurs qui travaillent en esprit de coresponsabilité et par la participation active des jeunes eux-mêmes ²⁹⁹ ;

– savoir *traduire cette façon d'agir dans les différents œuvres et services* et dans les « nouvelles formes de présence salésienne parmi les jeunes », en particulier dans le Mouvement salésien des jeunes, en chacune selon sa particularité ³⁰⁰.

3.4.2 Former à la pastorale salésienne des jeunes, réalisation du Système préventif

²⁹⁸ Cf. DICASTERE POUR LA PASTORALE SALESIEENNE DES JEUNES, *La pastorale salésienne des jeunes*. Cadre de référence fondamentale. Deuxième édition, Rome 2000. sera désormais cité : *La pastorale salésienne des jeunes*.

²⁹⁹ Cf. *La pastorale salésienne des jeunes*, p. 18-19

³⁰⁰ Cf. *La pastorale salésienne des jeunes*. II^e partie

187. En réalisant la mission dans la fidélité dynamique, l'expérience de la Congrégation a approfondi une façon concrète d'exercer le travail éducatif et pastoral parmi les jeunes selon le Système préventif : c'est *la pastorale salésienne des jeunes*.

La formation et la réalisation de la mission impliquent d'assumer les éléments qui définissent la pastorale salésienne des jeunes :

– L'*option déterminante pour les jeunes*, en particulier les pauvres, qui imprègne toute la façon de penser et d'agir ;

– Le *processus unitaire* d'éducation et d'évangélisation des jeunes, qui vise le salut intégral des jeunes dans leur réalité humaine et leur vocation de fils de Dieu (« honnêtes citoyens et bons chrétiens »), selon *quatre dimensions* caractéristiques : la dimension éducative et culturelle, la dimension de l'évangélisation et de la catéchèse, la dimension de l'expérience du groupe et la dimension de la vocation³⁰¹ ;

– Le *style spécifique de l'animation* et le *critère oratorien* appliqué dans les différents services et œuvres ;

– Le processus vécu dans la *Communauté éducatrice et pastorale* (CEP) dont la communauté salésienne est le noyau animateur, en promouvant la coresponsabilité de tous dans le respect et dans l'intégration des différents rôles et dans l'attention à son rôle spécifique ;

– La Pastorale des jeunes réalisée selon un *projet* (Projet éducatif et pastoral salésien : PEPS), qui est la façon concrète selon laquelle la communauté éducatrice entend vivre le charisme de Don Bosco, en l'incarnant dans sa réalité sociale et ecclésiale et en choisissant les priorités, les objectifs, les stratégies et les façons d'intervenir, ainsi que les formes de participation et d'évaluation qui conviennent.

3.4.3 Les valeurs et les dispositions propres à la dimension éducative et pastorale

188. Former l'éducateur-pasteur salésien dans la perspective indiquée exige d'approfondir et d'entretenir avec un soin particulier quelques points :

3.4.3.1 La prédilection pour les jeunes, surtout les plus pauvres et la présence parmi eux

Être salésien, c'est *avoir un cœur pour les jeunes*, en particulier pour ceux qui sont les plus pauvres et en danger, et qui se trouvent en marge de l'Eglise. Entretenir le don de la prédilection pour les jeunes qui pousse à :

– Aller vers eux avec une disposition d'ami et de partage ;

– Les accueillir sans exclusions ni préjugés, en reconnaissant et valorisant ce qu'ils portent en eux ;

– Marcher avec eux, en s'adaptant à leur pas et à leur rythme de vie ;

– Les aider à saisir la richesse de la vie et de ses valeurs, en les équipant pour affronter la réalité, et en les rendant conscients des valeurs permanentes³⁰².

La prédilection pour les jeunes pousse le salésien à s'intéresser aux milieux populaires où ils vivent, à lire la réalité en la comprenant à leur point de vue et à réagir par des réponses et des projets significatifs pour l'Eglise et pour le territoire.

³⁰¹ Cf. *La pastorale salésienne des jeunes*, p. 31

³⁰² Cf. *La pastorale salésienne des jeunes*, p. 17

3.4.3.2 *L'intégration entre l'éducation et l'évangélisation*

189. Le service que nous rendons aux jeunes est l'éducation et l'évangélisation « selon un projet d'éducation intégrale de l'homme, orienté vers le Christ, homme parfait », comme disent les Constitutions³⁰³. C'est pourquoi le travail éducatif et l'évangélisation ne sont pas deux cheminements successifs, car *la préoccupation pastorale est toujours au cœur du processus d'humanisation*, et ce dernier s'ouvre et s'oriente vers l'horizon de l'Évangile.

Cela signifie :

- Partir d'une vision de foi : la vie est un don où Dieu se rend présent ;
- Orienter positivement tout le processus éducatif des jeunes vers la rencontre du Christ et de son Évangile ;
- Promouvoir le développement humain de la personne et la promotion sociale du milieu ;
- Faire en sorte que les valeurs évangéliques et les dynamismes chrétiens animent le processus de maturation des jeunes (formation à la liberté responsable, formation de la conscience, formation de la dimension sociale) ;
- Promouvoir une foi active qui imprègne la croissance de la personne et de la culture, de façon à pouvoir y former une synthèse vitale de la foi et de la culture.

3.4.3.3 *Le sens communautaire de la pastorale salésienne*

190. L'action du salésien en faveur des jeunes est toujours *une action communautaire*, vécue dans la coresponsabilité et partagée dans la communauté religieuse et dans la Communauté éducatrice et pastorale (CEP), dans le cadre de la Famille salésienne et du Mouvement salésien.

C'est pourquoi le salésien développe le sens du « travail ensemble » selon la diversité des tâches et des rôles, la conscience de faire partie d'un noyau animateur, la responsabilité de contribuer à « maintenir l'unité de l'esprit, stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle pour un enrichissement mutuel et une plus grande fécondité apostolique »³⁰⁴.

3.4.3.4 *Le style d'animation*

191. Notre style de travail est l'*animation*. Elle requiert plusieurs choses :

- Mettre la confiance en la personne et en ses ressources de bien, de façon à en faire le protagoniste et l'agent principal de tout ce qui la concerne ;
- Partir du point où se trouve la personne et l'ouvrir à de nouveaux horizons par des propositions appropriées, dans une relation empreinte d'affection qui crée un climat de liberté et facilite le développement des énergies ;
- Maintenir de profonds rapports interpersonnels dans un milieu serein et accueillant où l'on se sent à l'aise, où il est possible de s'exprimer et d'assumer la responsabilité de sa croissance personnelle, en faisant des choix libres fondés sur des motifs et des valeurs ;
- Susciter la collaboration, la participation et la coresponsabilité.

3.4.3.5 *La perspective d'une pastorale organique et la volonté de travailler selon des projets*

192. La pastorale salésienne des jeunes est *une pastorale organique* parce que ses diverses activités et interventions visent la promotion intégrale des jeunes, que dans la CEP se partagent les finalités et les lignes d'action, et que s'intègrent dans la complémentarité les apports de tous.

³⁰³ C 31

³⁰⁴ C 5

Elle demande une façon de penser et de travailler qui promeut la liaison et la convergence de tous et de tout ce qui intervient dans le travail éducatif et pastoral.

Cela exige :

- La volonté de travailler selon des projets établis ;
- La capacité de travailler selon les diverses dimensions du Projet ;
- La capacité d'organiser l'animation pastorale, de manière à promouvoir la communication, la coordination et le travail d'équipe³⁰⁵.

3.4.4 Quelques axes de formation éducative et pastorale

3.4.4.1 La qualification éducative et pastorale

3.4.4.1.1 L'écoute du Seigneur dans les besoins des jeunes

193. Inspiré par l'exemple d'amour et de don de soi avec lequel Dieu est venu à la rencontre des hommes, et à l'imitation de Don Bosco qui parcourait les rues pour rejoindre les jeunes dans leur réalité, le salésien *entend en lui les appels qui viennent des jeunes*, en particulier de ceux qui se trouvent dans des conditions de pauvreté et de souffrance.

Par le discernement qu'il fait avec l'aide de l'Esprit, il saisit le sens théologique des défis lancés par le monde des jeunes. *Dans leurs appels il apprend à reconnaître la voix de Dieu* sauveur qui l'interpelle. C'est ainsi qu'il entre en dialogue avec le Seigneur, porte les jeunes dans ce dialogue et met toute sa vie à leur service.

La conscience d'être appelé et envoyé par Dieu pour le rencontrer dans les jeunes et travailler à leur libération et leur évangélisation l'aide à se former une mentalité d'apôtre qui donne unité à toute sa vie.

3.4.4.1.2 Attention au monde de l'éducation

194. Devant les défis de la nouvelle évangélisation, le salésien *éprouve la nécessité de se qualifier sérieusement* et de travailler à se cultiver. Bien souvent ce sont les instances civiles et légales, les exigences du monde de l'éducation et les faits d'éducation sur les terrains où il travaille qui y poussent le salésien.

Si bien que la réflexion, l'étude et la mise à jour constante constituent pour lui une responsabilité pour sa vocation et pour sa profession, en particulier sur les terrains les plus proches de la mission salésienne spécifique, comme la pédagogie et la catéchèse.

3.4.4.1.3 La réflexion théologique et pastorale et les orientations de l'Eglise

195. *Toute la formation intellectuelle du salésien se caractérise par la perspective pastorale*. Il étudie de façon spécifique la théologie pastorale, et dans l'étude des autres disciplines, il trouve le rapport avec l'action pastorale. Il reçoit un encouragement et une lumière des orientations de l'Eglise universelle et particulière, en particulier de celles qui concernent le terrain de sa mission pour les jeunes.

³⁰⁵ Cf. *La pastorale salésienne des jeunes*, p. 20-25

3.4.4.1.4 *L'accueil des orientations pastorales salésiennes*

196. Il faut que le salésien *s'enracine dans le charisme*, en approfondissant le Système préventif et sa traduction dans la pastorale salésienne des jeunes, en particulier la Spiritualité salésienne des jeunes.

Il est important qu'il ait une bonne connaissance des orientations des Chapitres généraux récents, et des lignes pastorales indiquées par le Recteur majeur et par son Conseil, par le dicastère pour la pastorale des jeunes et par sa Province.

Nécessaires et utiles sont aussi les études professionnelles et les spécialisations sur les différents terrains de la pastorale salésienne des jeunes, ainsi que l'acquisition d'aptitudes et de compétences en d'autres domaines (l'animation, la leadership, la dynamique de groupe).

3.4.4.1.5 *La formation dans l'expérience quotidienne de la mission*

197. Tout en attribuant une juste valeur et une place indispensable à la formation de base et aux activités extraordinaires, il faut souligner que *c'est l'expérience quotidienne de la mission vécue dans la communauté locale et provinciale qui offre au salésien le milieu et le cheminement le plus efficace pour la formation* comme éducateur apôtre salésien. Dans le quotidien il fait l'expérience du discernement pastoral, de l'élaboration et de l'évaluation de projets, de la coresponsabilité et de la collaboration, de la prière et de la spiritualité de la mission ³⁰⁶.

C'est dans la communauté éducatrice et pastorale qu'il apprend et se sent poussé à donner un joyeux témoignage de sa vie religieuse, communautaire et apostolique ; il travaille à vivre les éléments fondamentaux de son identité salésienne ; il collabore loyalement avec les divers organes de coresponsabilité ; il participe activement aux processus de formation mis sur pied dans la CEP ; et il a le souci de développer la vocation salésienne chez les jeunes et les collaborateurs.

3.4.4.2 *Les activités pastorales durant la formation initiale*

198. Dans la ligne de la tradition salésienne « durant toute la formation initiale, lisons-nous dans les Constitutions, *on accorde de l'importance non seulement aux études, mais aussi aux activités pastorales de notre mission* » ³⁰⁷, même si, pour des raisons de méthode, prévalent dans certaines phases les activités théoriques et celles qui conduisent à l'habilitation au service d'objectifs spécifiques de la formation. Une forme salésienne typique et qualifiée d'expérience de formation pastorale est le stage pratique.

Les activités pastorales ont pour but de développer la dimension éducative et pastorale. Lorsqu'elles sont bien programmées et accompagnées, elles permettent de rejoindre quelques *finalités spécifiques de la formation* :

– Développer la *sensibilité à la situation des jeunes* et acquérir l'habitude de la voir dans l'optique du salut ;

– Entretenir les *capacités éducatives et pastorales*, comme en particulier l'assistance salésienne, l'animation de groupes ;

– *Approfondir la vocation*, en mesurant les possibilités et les difficultés qui se rencontrent dans l'effort de s'identifier aux idéaux apostoliques salésiens. C'est en vivant la mission dans le concret qu'on apprend à évaluer ses dispositions, ses motivations et ses capacités et qu'on s'efforce de les mettre en accord avec les exigences de la mission ;

– *Introduire dans la vie personnelle les divers aspects* spirituels, intellectuels, émotifs et pratiques de l'expérience, en visant l'équilibre entre le travail et la prière, entre l'action et la

³⁰⁶ Cf. CG24 237

³⁰⁷ C 115

contemplation, entre la théorie et la pratique, entre l'attention à l'individu et l'attention à l'ensemble, entre la consécration et la mission ;

– *Faire l'expérience personnelle de la mission salésienne* dans les différentes œuvres et activités, s'ouvrir aux horizons de la Famille salésienne et du Mouvement salésien et progresser dans le sens de la coresponsabilité dans le travail selon les exigences de la « pastorale organique » et du travail d'équipe.

199. L'interaction entre la théorie et la pratique est un élément de méthode constant dans le parcours de la formation. Il est important d'une part que la pratique ait un but de formation, c'est-à-dire qu'elle se pense, s'accomplisse et s'évalue selon l'intention de formation qu'elle se propose ; et il faut en même temps que la réflexion sur l'ensemble des principes et des idées influe sur la vision et sur l'expérience de la personne, sur sa mentalité et sur ses critères d'action, sur les motivations qui soutiennent son projet de vie et son approche de la réalité.

Pour assurer la qualité formative des activités pastorales, il faut soigner *quelques conditions* :

– Les activités feront *partie du Projet provincial* de formation qui spécifie les responsabilités et les activités éducatives et pastorales pour les diverses phases selon un itinéraire diversifié et progressif. Sont donc à déconseiller les activités individuelles ou trop autonomes ;

– Elles seront *en rapport avec la mission salésienne* et accomplies ordinairement dans des œuvres salésiennes et des milieux de jeunes où il est possible d'apprendre à travailler pour réaliser un projet, à vivre l'unité organique de la pastorale salésienne des jeunes, à travailler en communauté et avec les laïcs, à être animateur ;

– Elles auront *un caractère de formation* ; mesurées à l'âge, à la maturité et au besoin de formation du salésien et différenciées selon les diverses formes de vocation. Faite avec les confrères en formation, la programmation sera attentive à certains points : l'analyse de la situation, les objectifs, les méthodes, les stratégies, les échéances et les évaluations ;

– Il y aura *la présence d'un guide qualifié* ayant la compétence suffisante pour évaluer les situations et l'autorité reconnue pour stimuler chez ceux qu'il accompagne la croissance dans les valeurs ;

– On veillera à *une évaluation sérieuse* et systématique de la part des confrères en formation et des formateurs.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

200. *Chaque communauté échangera et approfondira les contenus de la pastorale salésienne des jeunes et se tiendra à jour sur les orientations de l'Eglise et de la Congrégation.*

201. *Chaque confrère trouve des occasions particulières de formation permanente dans :*

- *la participation responsable à l'animation de sa communauté éducatrice et pastorale,*
- *le « travail ensemble » avec les confrères et avec les laïcs,*
- *la participation à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif et pastoral provincial et local,*
- *l'attention aux indications pastorales de la Province, de la Congrégation et de l'Eglise.*

202. *La Province prévoira pour la formation initiale un itinéraire d'activités éducatives et pastorales dans la ligne du Projet éducatif et pastoral de la Province et du Projet provincial de formation.*

L'itinéraire envisagera des propositions progressives, avec des objectifs de formation précis, dans divers secteurs de la pastorale salésienne des jeunes. La Commission provinciale pour la

formation évaluera périodiquement cet itinéraire, en dialogue avec la Commission pour la pastorale des jeunes.

203. L'itinéraire peut prévoir des activités éducatives et pastorales ordinaires, qui ont généralement lieu selon une fréquence hebdomadaire, et d'autres activités qui ont un caractère extraordinaire à cause du temps qui s'y consacre, et du contexte et des conditions où elles se déroulent.

Seront indiqués les objectifs, les méthodes, les stratégies et la modalité d'accompagnement de ces activités³⁰⁸. On fera des évaluations systématiques au niveau personnel et communautaire.

*204. On fera en sorte que **les activités éducatives et pastorales répondent aux conditions suivantes** :*

– Attention à la vocation spécifique et à la situation de la formation de l'intéressé et cohérence avec la phase de la formation qu'il est en train de vivre, et avec les exigences qu'elle comporte sur le terrain de la vie communautaire et des études³⁰⁹ ;

– Possibilité de connaître directement la situation dans la Province de la pastorale des jeunes dans les divers milieux et selon les différentes dimensions du PEPS, et d'être en contact avec les destinataires propres de la mission ;

– Possibilité d'essayer ses motivations et ses qualités personnelles dans la réalisation de la mission salésienne ;

– Possibilité de partager l'esprit et le travail éducatif et pastoral avec les laïcs et les membres de la Famille salésienne ;

– Le style communautaire de la programmation, attentive au PEPS, de la réalisation et de l'évaluation ;

– L'accompagnement de la communauté où elles se réalisent et d'un guide qualifié qui aide à mettre sur pied et à évaluer l'expérience et à vivre les valeurs apostoliques qui lui sont propres ;

– Une évaluation de la formation selon les critères énoncés ci-dessus.

³⁰⁸ Cf. CG21 284. 289. 296 ;

³⁰⁹ Cf. RFIS 98b

CHAPITRE QUATRE

LIGNES DE MÉTHODOLOGIE POUR LA FORMATION

205. L'identification de la vocation salésienne (ch. 2°) est en premier lieu un don de l'Esprit, mais aussi une tâche qui engage chaque confrère et chaque communauté dans un processus de discernement et de constante maturation.

La présentation de la vocation salésienne a souligné les contenus à assimiler, les aptitudes à posséder et les dispositions à vivre (ch. 3°). Il s'agit de les faire passer de l'état de proposition à celui de projet, de faire de ces valeurs connues des valeurs vécues. Répondre à l'appel du Christ qui appelle personnellement, c'est rendre réelles les valeurs de la vocation.

206. *L'expérience éducative des salésiens depuis les temps de Don Bosco, ainsi que les orientations de l'Eglise et de la Congrégation suggèrent des **indications de méthodologie pour la formation*** ; il s'agit de convictions, de critères et de conditions qui se révèlent indispensables pour rejoindre les objectifs du processus de la formation et pour cultiver de façon continue la vocation.

Ce sont des indications à adapter aux diverses situations et à rendre réalisables. En effet, la situation des vocations et de la formation diffère d'une Province à l'autre, tout comme les possibilités et les défis ; certains aspects de l'organisation de la formation initiale et l'animation de la formation permanente pourront donc varier.

Ce sont des indications qui mobilisent chaque salésien et sollicitent la responsabilité des Provinces et des responsables les plus directs de l'animation de la formation.

Certaines lignes méthodologiques se réfèrent en particulier à la formation initiale, qui a une organisation spécifique fixée par les Constitutions qui en ont prévu les buts, les moments, les contenus, les activités et les responsabilités.

207. Tout en tenant compte de la diversité des situations, il est *stratégiquement important d'être attentif aux lignes et aux points de méthode suivants* :

- Rejoindre la personne en profondeur par une expérience vécue tout entière en vue de la formation selon un projet organique et un cheminement progressif ;
- Soigner le milieu formateur et la participation active et coresponsable de tous les protagonistes ;
- Donner une qualité formative à certains aspects de l'expérience ;
- Veiller à l'accompagnement et au discernement.

4.1 REJOINDRE LA PERSONNE EN PROFONDEUR³¹⁰

208. En tant que disposition personnelle et responsabilité communautaire, et que projet éducatif et pédagogie de vie, la formation a pour but *l'assimilation personnelle de l'identité salésienne* pour la vivre avec fidélité et créativité à chaque moment de la vie.

Devenir ou être salésien ne comporte pas une simple identification pratique, c'est-à-dire la volonté de travailler pour les jeunes comme Don Bosco ; c'est, plus encore, *une identification intérieure : suivre le Christ* selon la grâce propre du charisme de Don Bosco. De la configuration avec le Christ découle la mission, et c'est dans la mission que se réalise la configuration avec le Christ.

³¹⁰ Cf. VC 65

L'identification de la vocation se fait dans le cœur de la personne, au niveau le plus intime des affections, des sentiments, des convictions, des motivations, et elle ne se limite pas à assumer ou à transmettre des contenus et des comportements. « La formation devra, par conséquent, *imprégner en profondeur la personne* elle-même, de sorte que tout son comportement, dans les moments importants et les circonstances ordinaires de la vie, conduise à révéler son appartenance totale et joyeuse à Dieu³¹¹. Il ne s'agit pas d'adapter ni de réajuster, mais d'intérioriser.

Le texte des Constitutions fait consister la méthode la formation à faire l'*expérience des valeurs de la vocation*³¹² et les Règlements généraux affirment que « l'assimilation de l'esprit salésien est fondamentalement un fait de communication de vie »³¹³.

209. Rejoindre la personne en profondeur implique avant tout de *partir de la réalité de la personne* ; une réalité communiquée, connue et interprétée du point de vue de la vocation salésienne. il est indispensable de bâtir sur la base d'une connaissance vraie et exacte de la personne dans son présent et dans son passé, pour éviter des préjugés ou des suppositions ingénues et des illusions, et d'aider chacun à se dire toute la vérité sur lui-même et à repérer ce qui a besoin de purification et de croissance.

Rejoindre la personne en profondeur dans la perspective de la formation salésienne, c'est ensuite *confronter la personne avec l'identité de sa vocation*, avec ce qui en fait partie et avec les motivations qui la soutiennent, avec l'identité exprimée dans le projet des Constitutions et incarnée dans le concret de la Congrégation ; c'est forger un sens profond d'appartenance.

Lorsque le *salésien se laisse interpeller par Dieu dans la profondeur de son cœur*, s'identifie de l'intérieur aux critères et aux valeurs de la vocation pour renoncer aux dispositions qui s'y opposent, fonde son projet personnel et unifie sa vie autour de motivations vraies et authentiques, ce n'est qu'alors que la formation a atteint son but fondamental.

Cette formation à partir de l'intérieur est certainement un don de l'Esprit, mais est favorisée par une pédagogie appropriée. C'est une tâche et un critère valable tant pour chaque salésien, qui doit veiller à sa propre expérience, que pour ceux qui animent et accompagnent l'expérience de la vocation.

4.2. ANIMER UNE EXPÉRIENCE UNITAIRE DE LA FORMATION SELON UN PROJET ORGANIQUE

210. Les Constitutions invitent le salésien à donner une valeur formatrice à ses activités habituelles et à « vivre n'importe quelle situation avec le souci de se former »³¹⁴ ; elles lui indiquent en même temps *un chemin qui va de la première orientation vers la vie salésienne à l'engagement définitif*, qu'il devra vivre en un dynamisme de fidélité et de persévérance.

La formation part de la personne concrète du salésien, en continu développement ; elle a pour but son identification avec la vocation salésienne, de façon qu'il puisse la vivre avec joie et en plénitude. Les *parcours de cette expérience de formation connaît une grande variété* de sujets et d'opérateurs, de moments, d'activités, de contenus et de formes. En particulier la formation initiale est marquée de phases diverses, est vécue dans des communautés et avec des responsables différents ; elle prévoit une suite d'expériences, d'évaluations et de tâches.

L'efficacité de la formation requiert que les divers aspects et moments, les situations, les tâches, les apports, les évaluations, qui jalonnent l'expérience de la formation, se voient et se vivent comme

³¹¹ VC 65

³¹² Cf. C 98

³¹³ R 85

³¹⁴ C 119

des éléments d'*un unique processus*, d'une unique proposition, d'une action coordonnée et convergente. Il faut éviter le risque de faire de la formation une somme d'actions disparates et sans continuité, confiées à l'action individuelle de personnes ou de groupes.

211. D'où l'importance du *projet* – *une vision d'ensemble et une convergence autour de points clés* – centré tout entier sur la formation intégrale du salésien. Il embrasse de façon harmonieuse la responsabilité de la personne, les dispositions à assimiler, la pluralité des milieux, la diversité des activités, l'action complémentaire des responsables, et sait enchaîner dans une continuité progressive les différentes phases de la formation initiale et les différentes saisons de la vie du salésien.

À chaque niveau la formation doit donc s'organiser *selon un projet organique et unitaire*, se vivre dans une mentalité de projet, être conduite par un sujet unitaire et la convergence de tous. Au niveau provincial, en particulier, il est nécessaire qu'il y ait un projet, comme plan général des activités.

Tous les membres de la communauté provinciale, en particulier les animateurs et les formateurs, participent à ce processus de réflexion et de partage sur la formation, en se basant sur les orientations de l'Eglise et de la Congrégation et en prêtant attention aux défis de la situation socioculturelle où l'on se trouve et à la condition des personnes. L'incarnation de l'identité salésienne dans le contexte requiert une bonne connaissance des valeurs à incarner et une lecture continue et à jour de la situation, de façon à pouvoir arriver à un discernement prudent.

212. Le projet ne se limite pas à signaler les grands buts et les lignes générales de la formation. Il *inclut aussi l'élaboration spécifique de chaque phase*, en termes d'objectifs, de stratégies, de programmes d'activités et de processus d'évaluation.

Les contenus, les expériences, les dispositions, les activités, les moments forts doivent se penser, se programmer et s'orienter en fonction du but de chaque phase et de toute la formation, par une pédagogie qui évite le danger du morcellement et de l'improvisation ou d'un travail non finalisé ni convergent.

De cette façon, le passage d'une phase à l'autre est marqué davantage par l'obtention des objectifs que par le simple fait d'avoir passé un temps ou achevé un curriculum d'études : une phase prépare la suivante et celle-ci se bâtit sur la base de la précédente. *Le rythme de croissance de la vocation se maintient* sans chutes de tension grâce aux engagements croissants et aux évaluations opportunes.

L'attention portée à la personne et à sa maturation requiert d'*assurer* au processus de formation le *temps nécessaire*. « Un juste équilibre est donc à trouver entre la formation du groupe et celle de chaque personne, entre le respect des temps prévus pour chaque phase de la formation et leur adaptation au rythme de chacun »³¹⁵.

213. Il *revient au salésien* d'adopter dès le début une claire volonté de se former, de comprendre les finalités de tout le processus et de chacun de ses moments, de vivre le passage d'une phase à l'autre en assumant de façon responsable les buts de ce nouveau moment de formation, de se fixer des buts et des parcours concrets, d'évaluer et de partager la réalisation du projet de sa formation.

Il revient aux formateurs d'assumer et de traduire les indications du projet provincial et de faire en sorte que la proposition de formation soit adoptée par le candidat, qui la vit en communauté en esprit de responsabilité.

C'est dans cette optique que les divers aspects et moments, les situations, les tâches, les relations, les évaluations, qui jalonnent les processus de la formation au fil des ans, sont à voir et à vivre comme des éléments d'une *unique expérience intégrale personnalisée*, d'une proposition

³¹⁵ PI 29

accueillie et intériorisée, d'un défi partagé par tous, d'un itinéraire pédagogique animé par l'amour de la vocation et la docilité à l'Esprit.

Plus qu'un texte à mettre en pratique, le *projet est l'expression et l'outil d'une communauté qui veut travailler ensemble* au service du cheminement de formation de chaque confrère.

4.3 ASSURER LE MILIEU FORMATEUR ET LA MOBILISATION DE TOUS LES CORESPONSABLES

214. L'expérience de la vocation et de la formation est une *expérience dialogique*, une expérience accompagnée et guidée, qui engage personnellement le candidat et mobilise la communauté.

Elle part d'un présupposé fondamental : la volonté de faire ensemble un processus de discernement, d'option et de fidélité à la vocation avec une disposition de communication ouverte et de sincère coresponsabilité, attentifs à la voix de l'Esprit et aux médiations concrètes. Il est donc nécessaire qu'il y ait un dialogue permanent sur la vocation entre le confrère et la communauté à divers niveaux, et que l'un et l'autre assument leur responsabilité propre et mettent en œuvre les stratégies nécessaires.

4.3.1 La personne du salésien

215. *Chaque confrère reconnaît qu'il est personnellement appelé* par Dieu à la vie consacrée salésienne. C'est un appel à aimer Dieu de tout son cœur et à aimer les jeunes avec une charité pastorale, pour chercher leur salut.

La charité pastorale est donc la motivation qui fonde le travail de la formation et donne une signification aux renoncements, aux efforts, à l'ascèse et à la discipline que comporte la formation ³¹⁶. Et elle n'est pas seulement le point de départ ; elle est aussi le but de la formation. La charité n'est jamais développée dans sa plénitude : on est toujours en formation !

216. Poussé par la charité, *chacun devient un « protagoniste nécessaire et irremplaçable de sa formation* qui est toujours une auto-formation. Personne en effet ne peut se substituer à la liberté responsable que chacun possède comme personne unique » ³¹⁷.

Le salésien assume cette tâche, et prend comme point de référence la Règle de vie en s'associant dans l'expérience quotidienne et le cheminement de formation de la communauté. Il acquiert une connaissance toujours plus profonde de lui-même, cultive les divers aspects de sa personne et travaille à devenir un instrument maniable dans les mains du Seigneur pour réaliser la mission. Il assume l'ascèse et affronte les luttes que comporte la fidélité à la vocation.

Une des façons concrètes d'exercer sa responsabilité personnelle dans la formation est d'avoir *son projet personnel de vie*. Dans ce projet chaque confrère trace le type de salésien qu'il se sent appelé à être et la route à suivre pour le devenir, toujours en syntonie avec les valeurs salésiennes ; périodiquement il évalue – en dialogue avec son directeur – le progrès réalisé dans son objectif.

217. Le salésien n'est pas seul en face de cette responsabilité de sa formation. Avant tout il vit dans une disposition de *dialogue avec Dieu*. Il reconnaît que l'initiative de sa consécration apostolique réside dans l'appel de Dieu. Il se laisse conduire par l'Esprit de Jésus qui est le premier

³¹⁶ Cf. C 98

³¹⁷ PDV 69

et principal acteur de sa formation³¹⁸ et il développe dans son cœur les sentiments du Fils³¹⁹. « Docile à l'Esprit Saint, il développe ses aptitudes et les dons de la grâce dans un effort constant de conversion et de renouvellement »³²⁰.

218. *Il regarde vers Don Bosco Fondateur* comme vers un père, un maître et un guide dans son expérience de la formation, et même comme vers son modèle. Il découvre en lui le noyau originel du charisme salésien, et nourrit pour lui une « sympathie », un « sentiment commun », une consonance intime de valeurs et d'idéaux.

Il suit avec amour et fidélité les orientations de l'Eglise, « génératrice et éducatrice de vocations »³²¹, et trouve la voie sûre dans sa fidélité au successeur de Pierre et à son magistère.

Il accueille les indications et les encouragements de la Congrégation, communauté charismatique, qui entretient sans cesse la fidélité au Christ, à l'Eglise et à la pensée authentique de Don Bosco.

Il se maintient en dialogue constant avec la communauté locale et provinciale, qui sont, elles aussi, des médiations de l'action formative du Seigneur et responsables du projet vocationnel salésien sur le territoire. Par sa participation active au cheminement communautaire, qui consiste à se faire disciples ensemble, il accueille le rôle de ceux qui ont mission de l'accompagner, de l'orienter et de le guider.

En même temps, dans la mesure de son engagement de formation, il est aussi agent de croissance pour ses frères et sa communauté.

4.3.2 La communauté milieu de la formation

219. « L'assimilation de l'esprit salésien, lisons-nous dans les Règlements, est fondamentalement un fait de communication de vie »³²² et cette communication a comme contexte naturel la communauté, locale et provinciale. Don Bosco éducateur a veillé à la relation personnelle, mais il se présente surtout comme formateur d'un milieu riche de relations et de figures éducatrices, de propositions et de stimulations (moments, activités, rythmes, célébrations etc.), comme créateur d'un style et d'une pédagogie de vie, transmetteur d'un projet à vivre ensemble, animateur d'une communauté avec sa physionomie claire et des points de référence bien établis. La communauté du Valdocco, imprégnée du Système préventif, offre un milieu qui accueille, oriente, accompagne, stimule et exige.

La consistance communautaire et la qualité de la communauté comme milieu de formation salésienne constituent une exigence méthodologique déterminante au service de la personnalisation de la formation. Il ne s'agit évidemment pas d'une formation considérée comme l'adaptation à un lieu, mais d'un milieu qui présente les bonnes conditions pour avoir une influence de qualité sur le cheminement de la vocation et de la formation personnelles.

4.3.2.1 La communauté locale

220. « *Le milieu naturel de croissance de la vocation* est la communauté [locale] dans laquelle le confrère s'insère avec confiance et collabore de façon responsable. La vie même de la communauté, unie dans le Christ et ouverte aux exigences des temps, est formatrice »³²³.

³¹⁸ Cf. CRIS *Éléments essentiels de l'enseignement de l'Eglise sur la vie religieuse*, 1983, 47

³¹⁹ Cf. VC 66

³²⁰ C 99

³²¹ PDV 35

³²² R 85

³²³ C 99

Comme milieu et sujet collectif de formation, la communauté :

- promeut un réseau d’authentiques relations personnelles et de travail, et crée un climat qui accompagne la croissance de chacun ;
- offre une pédagogie de vie faite de partage fraternel, de zèle apostolique coresponsable, de prière commune, et de style authentique de vie évangélique, qui encourage la vocation ;
- montre une attention particulière au renforcement de la vocation de chaque confrère ;
- favorise la syntonie avec la vie de l’Eglise et de la Congrégation et l’ouverture au travail avec la Famille salésienne et les laïcs ;
- formule son propre projet de formation dans la ligne du projet provincial.

221. La communauté locale est le noyau animateur de *la communauté éducatrice et pastorale*, milieu plus large et plus diversifié de vie salésienne et de formation au niveau local, et horizon de partage de la mission et de l’esprit salésien entre confrères, laïcs et jeunes.

Cette communauté éducatrice et pastorale est formatrice en tant que :

- dans l’échange réciproque entre les divers membres, le salésien s’ouvre à toute la richesse de l’expérience vécue, en particulier du contexte et de la culture des jeunes ;
- par le fait qu’il communique son expérience de consacré et qu’il accueille le riche témoignage de vie et de foi des laïcs, il devient plus conscient de sa vocation et se sent défié à la vivre avec plus de fidélité, de maturité et de joie.

En plus des programmes de formation réciproque et ensemble³²⁴, la communauté prend conscience que *l’engagement quotidien dans la communauté éducatrice et pastorale*, avec son réseau des relations interpersonnelles et la synergie de ses forces dans l’élaboration, l’exécution et l’évaluation du PEPS, est un espace privilégié de croissance authentique et d’intense formation permanente. Naturellement cette formation réciproque requiert du salésien une disposition d’ouverture et de respect et la capacité de faire confiance.

4.3.2.2 *La communauté de formation*

222. Toute communauté salésienne est un milieu de formation, mais il y a des communautés pensées expressément pour la formation initiale : ce sont les communautés dites spécifiquement « de formation »³²⁵.

Selon les orientations de l’Eglise, pendant la période de formation, les candidats « résident dans des communautés où *ne doit manquer aucune des conditions exigées pour une formation complète : spirituelle, intellectuelle, culturelle, liturgique, communautaire et pastorale* »³²⁶.

La communauté de formation, « avant d’être un lieu ou un espace matériel, représente un *espace spirituel, un itinéraire de vie, une atmosphère* qui favorise et assure un processus de formation »³²⁷. Elle est une famille unie, dans laquelle formateurs et confrères en formation unis dans la foi au Christ et dans l’amour pour Don Bosco, dans la charité, l’estime mutuelle et la convergence des efforts³²⁸, cherchent à revivre « l’expérience des Douze unis à Jésus »³²⁹.

En tant que « communauté éducative en cheminement »³³⁰, *elle se caractérise par un projet qui fait tout converger* vers une finalité unique : la formation du salésien. Dans un climat de coresponsabilité, tous travaillent à vivre ensemble les valeurs, les objectifs, les expériences et les

³²⁴ Cf. CG24 145

³²⁵ Cf. C 103

³²⁶ PI 27

³²⁷ PDV 42

³²⁸ Cf. C 103

³²⁹ PDV 60

³³⁰ Ib.

méthodes de formation, en programmant, en évaluant et en adaptant périodiquement leur vie personnelle, leur travail et leurs expériences apostoliques aux exigences de la vocation.

Une condition indispensable et un point stratégique déterminant pour créer une atmosphère de formation, mettre en pratique le projet communautaire et agir selon une pédagogie appropriée, c'est l'existence d'*équipes consistantes de formation*, composées d'éducateurs préparés qui offrent des apports divers selon leurs qualités, leur expérience et leur compétence. Les formateurs, en effet, occupent une position clé, qui détermine l'esprit et toute l'efficacité du travail de formation ³³¹.

223. La communauté de formation *assurera les conditions* pour la personnalisation de l'expérience, la variété et la pluralité des expressions, l'intégration et la confrontation de sensibilités et de valeurs – en particulier quand elle est inter-provinciale ou internationale. Pour encourager l'apport de tous, elle favorise la collaboration dans l'élaboration du projet communautaire et de la programmation, le travail de groupe, la révision de vie et d'autres formes organisées de rencontre et de participation. Chaque membre assume un service utile à la vie de la communauté et à la croissance de la communion.

Dans la communauté de formation *on s'aide les uns les autres* par l'amitié, le témoignage, le conseil et le service. L'exemple des formateurs fait comprendre aux confrères en formation qu'il n'est possible d'arriver à la communion d'esprit que par un patient travail de renoncement à soi-même et d'ouverture à autrui.

La vie communautaire est organisée avec une *souplesse raisonnable* dans l'horaire et la distribution des activités de la journée pour éduquer à l'utilisation personnelle et à la valorisation du temps et pour favoriser l'esprit d'initiative.

En prenant comme critères déterminant la perspective de la vocation et de la formation, la communauté formatrice maintient des *contacts significatifs avec les familles* des confrères en formation, cultive les dispositions d'*ouverture envers les membres de la Famille salésienne*, prend place dans le *contexte ecclésial et social*.

224. Pour pouvoir remplir comme il faut sa mission, la communauté formatrice a besoin de *consistance en nombre et en qualité*. Les communautés trop restreintes ou trop nombreuses constituent un défi pour la pédagogie de la formation. La consistance numérique peut favoriser la convivialité et l'échange de vues, multiplier les apports, rendre possible la multiplicité des expressions dans les divers domaines de la vie communautaire. D'autre part, un nombre trop élevé de présences, s'il n'y a pas les conditions requises pour la formation, peut rendre difficile la participation et la responsabilité de chacun, la relation personnelle formatrice, la connaissance et l'accompagnement de l'expérience, et peut favoriser l'adaptation extérieure non intériorisée, une certaine massification. La consistance qualitative requiert des personnes capables d'être présentes, d'animer, d'accompagner et d'orienter la formation, et d'être attentives à des horizons plus larges.

La responsabilité d'assurer un milieu formateur approprié, non seulement par le nombre des membres mais aussi pour la consistance des équipes, conseille et requiert en certains cas d'*unir les forces entre les Provinces* et de constituer des communautés de caractère inter-provincial.

Dans les communautés qui desservent plusieurs Provinces, il faut assurer la coresponsabilité de la formation de façon stable, par le « *curatorium* » ou d'autres instances et organes, et par la présence de formateurs des différentes Provinces. Il faut aussi entretenir le sentiment d'appartenance à sa propre Province par des visites fréquentes du Provincial ou d'autres confrères, l'échange de nouvelles, tout autre moyen et occasion de communication et toutes autres formes possibles de contact.

³³¹ Cf. CEC, *Directives sur la préparation des éducateurs dans les séminaires*, 1993, 1

4.3.2.3 *Le centre d'études*

225. Le centre d'études constitue une partie intégrante du milieu de formation. Tous y sont associés en *un unique projet qui a pour but la formation*, même si l'apport du centre est avant tout intellectuel.

Les relations entre les différents éléments du centre s'inspirent du dialogue, de la compréhension, de l'amitié et de la coresponsabilité.

Il est important de s'en tenir aux critères indiqués par la *Ratio*³³² pour choisir le centre d'études et garantir les conditions qui en déterminent la qualité et le caractère formateur.

4.3.2.4 *La communauté provinciale*³³³

226. Chargée de « promouvoir la vie et la mission de la Congrégation » sur un territoire déterminé³³⁴, la Province est une *communauté formatrice, mais aussi une communauté en formation*.

Elle est constituée de confrères qui vivent des situations et des moments divers de formation ; elle est composée de communautés qui n'ont pas la même histoire, ne vivent pas la même expérience, et se confrontent avec l'évolution des situations et les défis des temps.

C'est pourquoi *la Province s'engage dans un processus continu de réflexion* sur la situation des confrères et des communautés et sur leur formation, et devient un milieu animateur, stimulant et exigeant de fidélité à la vocation.

Cette tâche de formation n'est pas un simple état d'âme ni un simple fait de bonne volonté ; c'est une règle qui organise la vie de la Province et la mobilise tout entière ; à partir des exigences de la conscience de la vocation et de la coresponsabilité de tous pour la mission, elle se traduit en un *projet Provincial de formation organique*.

227. La première responsabilité de la communauté provinciale dans le cadre de la formation est de *promouvoir l'identification des confrères*, en particulier de ceux qui sont en formation initiale, avec la vocation salésienne, en la communiquant de façon vitale. Il n'est donc pas indifférent qu'elle se montre pleine de fortes motivations ou démotivée, fervente dans l'action ou sans ressort.

Le climat de prière et de témoignage, le sens de la responsabilité commune et l'ouverture au contexte et aux signes des temps, l'élan spirituel et la compétence dans les diverses tâches de la mission salésienne, l'ambiance qui offre sans cesse des critères et des raisons de fidélité, le réseau de relations cordiales et de collaboration entre les communautés, entre chaque confrère, entre les groupes de la Famille salésienne et avec les laïcs engagés dans la communauté : tous ces aspects constituent le milieu provincial pour la formation des confrères.

Ce climat permet aux confrères en formation de faire une expérience vivante de l'identité salésienne et de se sentir soutenus dans le cheminement de leur vocation. Il est précieux aussi pour les autres confrères qui sont encouragés dans leur fidélité.

228. Le *Chapitre provincial* en particulier, en tant qu'« assemblée fraternelle dans laquelle les communautés locales raffermissent le sens de leur appartenance à la communauté provinciale, dans une attention commune à ses problèmes généraux »³³⁵ a une responsabilité spéciale dans le développement des vocations dans la Province. Avec son rythme triennal de réunion, avec la préparation qui le précède et le brassage d'idées et de projets qui le suit, il *maintient pratiquement*

³³² Cf. ci-dessus les n^{os} 145-146. 167-180

³³³ Cf. ISM ch. 10, « Animazione e governo dell'Ispettorìa, comunità in formazione e formatrice »

³³⁴ Cf. C 157

³³⁵ C 170

la Province en état de constante réflexion, de recherche et de tension en rapport avec la réalisation de l'identité salésienne.

Une expression concrète de la responsabilité du Chapitre provincial dans le cadre de la formation est l'établissement et la révision du directoire provincial ³³⁶.

4.3.2.5 La communauté mondiale

229. *La communauté mondiale* fait participer le salésien à la communion d'esprit, de témoignage et de service qu'elle vit dans l'Eglise universelle ³³⁷. La vitalité de la Congrégation, la valeur actuelle de son travail, les exigences et les défis qui lui viennent de l'histoire ont une forte influence sur les confrères et sont un encouragement providentiel pour leur formation.

C'est le *Chapitre général* qui exprime le mieux le sens de la communion. Il manifeste l'engagement de toute la Congrégation pour vivre en fidélité à l'Évangile et au charisme du Fondateur en restant sensible aux besoins des temps et des lieux, et pour répondre aux défis et aux besoins qui résultent de la situation des jeunes, de l'Eglise et de la société. Avec les orientations qu'il offre et les routes qu'il indique, il maintient la Congrégation dans une tension de formation et une disposition permanente de rénovation.

4.3.3 Les coresponsables de la formation

230. Parmi les multiples points que la Province doit assurer dans la formation (programmes, contenus, institutions, méthodologies), celui des formateurs se présente certainement comme le plus déterminant et nécessaire.

Quand on parle de coresponsables de la formation, il ne s'agit pas d'abord d'individus ni de formateurs isolés, mais de formateurs qui travaillent dans le contexte de la communauté de formation et comme membres d'une équipe de formation, tant au niveau provincial qu'au niveau local.

La consistance qualitative des communautés de formation se fonde avant tout sur la consistance effective de l'équipe et sur la possibilité réelle d'assurer le travail des coresponsables du processus provincial de formation. C'est un des critères dont dépend la constitution d'une communauté de formation. Pour éviter des situations d'inconsistance, il sera nécessaire en certains cas d'opérer des choix courageux et décisifs de collaboration inter-provinciale

4.3.3.1 Coresponsables au niveau local

4.3.3.1.1 Le directeur ³³⁸

231. Le directeur est au centre de la communauté salésienne : il a le « devoir essentiel d'animateur spirituel de la communauté, de formateur, et de premier responsable de la charité » ³³⁹. Son service d'autorité *tend à développer la vocation* de ses confrères.

Convaincu de la valeur formative du milieu, il s'efforce de *créer un climat* riche de valeurs salésiennes. Il maintient la communauté dans l'union d'un esprit de famille et de partage, et lui inculque un esprit de dynamisme et de zèle pastoral.

³³⁶ Cf. C 171

³³⁷ Cf. C 59

³³⁸ Cf. *Le directeur Salésien*. Un ministère pour l'animation et le gouvernement de la communauté locale, Rome 1986

³³⁹ Cf. CG21 53

Il entretient dans la communauté la *disposition à répondre à l'appel de Dieu* et la syntonie avec l'Eglise et la Congrégation.

Il accompagne la croissance de la communauté en exerçant dans un style paternel le *service de l'autorité*, en exploitant les instances de programmation et d'évaluation, les réunions, les conférences, la prière et les occasions quotidiennes.

Il associe les *autres rôles dans l'animation communautaire*, et responsabilise en particulier le Conseil local.

232. Il stimule et oriente chaque confrère dans l'expérience de sa vocation.

Un moment privilégié de dialogue est l'*entretien avec les confrères*³⁴⁰. C'est là qu'il exerce de façon spéciale sa qualité de « père, maître et guide spirituel »³⁴¹. Il sait que l'efficacité de l'entretien fréquent et régulier dépend surtout de sa disposition humaine et spirituelle, de sa disponibilité, de sa bonté et de sa compétence³⁴².

Le directeur est demandé aussi par les confrères pour le service de la *direction spirituelle*. C'est une tâche délicate dans le cheminement de la vocation et de la conscience. Le directeur se prête volontiers à ce service.

En tant que directeur de la communauté salésienne qui est l'animatrice de la communauté éducatrice et pastorale, il a la *responsabilité précise de créer au sein de la CEP un climat* humain et apostolique qui favorise la croissance des salésiens, des jeunes et des laïcs collaborateurs³⁴³.

233. En plus des tâches assignées à chaque directeur de communauté locale, le *directeur d'une communauté de formation a un rôle encore plus exigeant* sur le terrain de la formation. Il anime la communauté en constituant une équipe unie avec les formateurs et en faisant converger le travail de tous dans un projet commun en syntonie avec le projet provincial.

Il est *responsable du processus de la formation personnelle de chaque confrère*. Il est aussi le *directeur spirituel proposé*, non imposé, aux confrères en formation. C'est une de ses tâches spécifiques que d'accompagner chaque confrère, de l'aider à comprendre et à assumer la phase de formation où il se trouve³⁴⁴. Il garde avec lui un dialogue fréquent et cordial, s'efforce de connaître ses qualités, sait lui faire des propositions claires et exigeantes et indiquer des buts appropriés, il le soutient et l'oriente dans les moments de difficulté, évalue avec lui le cheminement de sa formation.

À cette tâche que la Province confie au directeur doit correspondre chez le confrère la conscience et la volonté d'entrer dans une relation personnelle d'ouverture, de confiance et de partage pour la formation.

Avec le Conseil de la communauté le directeur exerce comme il se doit le discernement de la vocation, en particulier à l'occasion des admissions et des évaluations.

4.3.3.1.2 L'équipe des formateurs³⁴⁵

234. Composent l'équipe formatrice et sont *coresponsables du milieu et du projet de formation* tous ceux qui collaborent avec des rôles, des fonctions et apports divers et complémentaires, pour assurer ensemble au service de l'expérience commune de la formation une organisation intégrale et unitaire. Ils soignent l'animation de la prière, le cadre des études ou de la pastorale, l'aspect des finances et de l'administration ou l'accompagnement spirituel.

³⁴⁰ Cf. C 70

³⁴¹ C 55

³⁴² Cf. *Le Projet de vie des Salésiens de Don Bosco*, vol. II, p. 331-334

³⁴³ Cf. C 55

³⁴⁴ Cf. DSM 234

³⁴⁵ Cf. CEC, *Directives sur la préparation des éducateurs dans les séminaires*, 1993

Parmi eux le confesseur doit avoir une place de premier plan, pour l'importance de son service dans l'orientation de la vocation des confrères.

L'apport des confrères coadjuteurs est significatif dans la communauté de formation, surtout s'il peut avoir des tâches d'animation communautaire ou d'enseignement.

235. Appelés à accompagner leurs frères dans la croissance de leur vocation, les formateurs agissent *en syntonie avec la « mens » et la pratique de la Congrégation et de la Province en matière de formation*, comme elle est décrite dans la *Ratio* actuelle et dans le projet provincial. Ils voient l'ensemble de la formation comme un processus progressif, continu, organique et unitaire à réaliser dans le style salésien.

Leur travail est un vrai *travail d'ensemble*, qui comporte plusieurs choses : la communication, la cohésion, l'unité et la loyauté dans l'exercice des diverses tâches et des différents rôles. Ils constituent avec le directeur une équipe, animée par lui et convaincue de sa responsabilité qu'elle partage avec lui ³⁴⁶. Ils cherchent à unifier les critères de formation et d'évaluation et programment ensemble la vie de la communauté. Ils se tiennent habituellement en relation avec tous ceux qui, à divers titres et à divers moments sont associés dans le processus de la formation.

236. Dans l'exercice de leur mission, les formateurs sont conscients d'être des médiateurs de l'action de Dieu et de la responsabilité de la Province, et s'efforcent donc de vivre leur service particulier avec l'élan du *Da mihi animas* et selon le style du Système préventif.

Avec l'appui d'une solide spiritualité salésienne et d'une expérience suffisante dans le travail éducatif et pastoral, ils *communiquent de façon vitale l'amour et l'enthousiasme pour Don Bosco* et pour la vocation salésienne. Ils maintiennent le milieu dans la fidélité à la pratique des Constitutions et tirent profit de la complémentarité des formes de l'unique vocation salésienne.

Ils sont des hommes de prière et de sagesse spirituelle, qui savent aider leurs frères à discerner l'action et les signes de la volonté de Dieu. *Ils les guident sur les routes du Seigneur*, tant par leurs paroles que par le témoignage cohérent de leur vie consacrée.

Ils accordent une attention positive et critique à la culture et aux problèmes sociaux pour bien adapter au contexte le processus de la formation ³⁴⁷.

237. Ils savent mettre en acte une *pédagogie « dynamique, active, ouverte à la réalité de vie et attentive aux processus évolutifs de la personne »*³⁴⁸ et au pas du groupe.

Ils accordent une particulière attention à la personne du confrère en formation, à qui ils fournissent les éléments spirituels, doctrinaux et pastoraux nécessaires à l'intériorisation de la formation qu'ils proposent. Ils lui offrent accompagnement, conseil, soutien, correction et encouragements selon les besoins de sa situation personnelle.

Ils suivent le cheminement de chacun, évaluent au nom de l'Eglise et de la Congrégation leur aptitude à la vocation et offrent des éléments d'information et de discernement aussi en vue des diverses admissions.

Pour exercer ce service il faut aux formateurs « un regard attentif et affiné par une bonne connaissance des sciences humaines pour aller au-delà des apparences et du niveau superficiel des motivations et des comportements et aider [le candidat] à se connaître en profondeur, à s'accepter avec sérénité, à se corriger et à mûrir à partir de ses racines réelles, non illusoire, et du "cœur" même de sa personne » ³⁴⁹.

³⁴⁶ Cf. C 104

³⁴⁷ Ib.

³⁴⁸ CEC, *Directives sur la préparation des éducateurs dans les séminaires*, 1993, 10

³⁴⁹ Ib. 57

238. Les formateurs sont les *animateurs du processus de la formation*, et le guident en indiquant les buts, en faisant les évaluations voulues et en prenant les décisions opportunes.

Ils ont la « capacité et la volonté d’influencer, d’entrer en dialogue avec les candidats, d’interagir de façon authentiquement évangélique avec les défis qu’ils présentent, sans fermetures ni renoncements. En somme, ils ne sont pas des formateurs qui “voient” sans pouvoir réagir comment les [candidats] se font leurs convictions et leurs dispositions personnelles. Ils ne sont pas des “exemples” silencieux et impartiaux, mais des éducateurs qui font des propositions et convaincants »³⁵⁰.

239. Pour exercer ce service il faut des *dons personnels unis à une solide préparation* doctrinale, spirituelle, pastorale et pédagogique de base et, en règle générale, également à une qualification spécifique.

La formation dans le quotidien, l’aptitude au travail partagé, programmé et évalué, la disponibilité à se rencontrer périodiquement pour réfléchir sur la marche du processus de la formation, échanger des idées et se mettre à jour, les occasions périodiques de se rénover constituent pour les formateurs de la Province une vraie école de *formation permanente*. C’est pourquoi il est important de veiller à une certaine *stabilité* dans la tâche de la formation et l’on ne peut se passer de l’action animatrice du Délégué et de la Commission provinciale pour la formation.

4.3.3.1.3 Les enseignants et les experts

240. Les enseignants – en premier lieu les enseignants salésiens – sont de *vrais formateurs*, également quand ils ne travaillent que dans le cadre académique. Ils maintiennent une étroite collaboration avec les autres formateurs et agissent dans la perspective intégrale de l’expérience et du projet de formation. Leur tâche dépasse l’aspect purement intellectuel, et leur enseignement s’accompagne du témoignage d’une foi convaincue. Ils sont des formateurs par leur présence amicale et éducative au milieu des candidats salésiens, en participant avec eux quand c’est possible aux moments de prière, de récréation et d’activité apostolique.

Conscients d’exercer un service ecclésial et salésien en vertu de l’obéissance, ils sont des *médiateurs de l’expérience et de la doctrine de l’Eglise et de la Congrégation*. Ils offrent avec générosité et rigueur scientifique leur apport original et qualifié dans les diverses disciplines, afin que les étudiants arrivent à assimiler le mystère chrétien dans sa profondeur. Ils guident l’étude personnelle, en sorte que les confrères en formation apprennent une méthode de travail scientifique, assimilent les contenus culturels, les approfondissent et les mettent en pratique.

241. Pour exercer leur fonction, les enseignants ont une *bonne préparation de base* au niveau humaniste, philosophique et théologique, et sont qualifiés dans leur propre secteur d’enseignement.

Ils sont *dotés de capacités pédagogiques*, et reçoivent dans ce but une préparation convenable³⁵¹, pour aider les confrères en formation à cultiver une vision critique et une mentalité de formation permanente. Ils sont en outre formés aux méthodes didactiques actives pour stimuler la participation des étudiants, et ils se tiennent à jour dans les domaines scientifique et méthodologique.

242. Ils cultivent *l’expérience de la vie salésienne* en suivant avec intérêt la vie de la Congrégation et de la Province et en y participant, en entretenant une vive sensibilité pour le monde

³⁵⁰ VECCHI J., *I protagonisti della formazione sacerdotale*, en DAL COVOLO-TRIACCA, *Sacerdoti per la nuova evangelizzazione. Studi sull’Esortazione apostolica ‘Pastores Dabo Vobis’ di Giovanni Paolo II*, Rome 1993 p. 321

³⁵¹ Cf. RFIS 35

des jeunes et du peuple, pour pouvoir rattacher efficacement les thèmes de l'enseignement aux contenus et aux exigences de l'action apostolique salésienne.

Ils exercent le ministère éducatif et pastoral qui peut leur offrir des occasions et des encouragements de confrontation, mais ils s'y adonnent sans négliger les exigences de leur tâche académique ³⁵².

243. Des salésiens ou d'autres qui possèdent une compétence spécifique (*experts*) sont appelés à donner une contribution particulière, de façon systématique ou occasionnelle et dans des domaines divers. Leur apport à l'expérience de la formation et au cheminement des candidats ou des confrères peut se situer dans la ligne préventive, pédagogique ou complémentaire. Quand ces experts ne sont pas salésiens, il est important de faire en sorte que leur service tienne compte des caractéristiques de la vocation et se place dans la perspective globale de la formation salésienne. Quand l'activité de l'expert a un but thérapeutique, il s'impose qu'elle soit proposée avec d'opportunes motivations et jamais imposée.

4.3.3.1.4 La contribution des laïcs

244. L'ecclésiologie de communion a valorisé l'apport des *laïcs*, et l'a fait valoir non seulement dans le cadre de la mission salésienne mais aussi sur le terrain spécifique de l'expérience de la formation³⁵³.

Du point de vue de leur vocation spécifique, les laïcs peuvent aider le salésien à percevoir avec plus profondeur son identité et à renforcer son sens de l'Eglise dans la complémentarité et la réciprocité des diverses vocations.

C'est dans cette perspective que se situent la sensibilité et la disposition d'accueillir la *femme*, avec sa capacité d'humaniser et de personnaliser les relations et les milieux, et de valoriser son apport dans le domaine de l'éducation et de la formation salésienne, en restant cohérents avec les valeurs de la consécration et en fonction des divers contextes culturels ³⁵⁴.

En reconnaissant « l'utilité d'une saine influence de la spiritualité laïque et du charisme de la féminité sur tout itinéraire éducatif » ³⁵⁵, le CG24 propose des programmes de formation ensemble pour salésiens et laïcs, tant hommes que femmes ³⁵⁶, où chacun apporte sa spécificité particulière.

245. En ce qui concerne la *participation des laïcs, hommes et femmes, dans la formation initiale* des salésiens, il est souhaitable qu'ils puissent exercer des rôles d'influence directe sur la formation. Le CG24 déclare que les confrères en formation « reçoivent une aide plus efficace lorsque, dès leur formation initiale, ils sont amenés à faire l'expérience de la collaboration avec les laïcs tant sur le terrain pratique, que sur celui de l'élaboration du PEPS » ³⁵⁷. C'est pourquoi il demande que, « vu la nature différente des vocations des SDB et des laïcs et compte tenu des temps de la maturation humaine, affective et apostolique, les étapes de la formation initiale prévoient des contenus et des activités de formation réciproque et complémentaire pour la croissance commune » ³⁵⁸.

Il y a en outre des *secteurs où les laïcs peuvent donner une contribution spécifique* en vertu de leurs compétences particulières et de leur expérience, comme la spiritualité familiale, certains

³⁵² Cf. RFIS 37

³⁵³ Cf. PDV 66 ; DES 20

³⁵⁴ Cf. VECCHI J., *Un amour sans limites pour Dieu et pour les jeunes*, ACG 366 (1999), par exemple p. 27-29 ; cf. aussi PDV 66 ; CG24, Index analytique *Femme/femmes*

³⁵⁵ PDV 66

³⁵⁶ Cf. CG24 138-141

³⁵⁷ CG24 53

³⁵⁸ CG24 142

domaines pastoraux, les terrains politique, économique et social, la communication sociale ³⁵⁹. En ces cas, « ils doivent être choisis avec soin, dans le cadre des lois de l'Eglise et selon leur charisme particulier et leurs compétences éprouvées » ³⁶⁰, et leur collaboration doit pouvoir bien se coordonner et s'intégrer avec les responsabilités éducatives premières des formateurs.

4.3.3.2 Coresponsables au niveau provincial

4.3.3.2.1 Le Provincial avec son Conseil ³⁶¹

246. Dans la communauté provinciale, c'est le Provincial avec son Conseil qui est le premier responsable de la formation tant initiale que permanente.

Son service s'exerce de façons multiples.

– Il assume au premier chef *la responsabilité de la formation*, en lui assurant la possibilité de rejoindre ses objectifs et en soignant son identité salésienne dans le contexte culturel ; il stimule la convergence de tous dans le domaine de la formation et guide la Province dans l'élaboration du projet de formation ;

– Il agit comme *animateur spirituel de la Province*, en sensibilisant les confrères à la connaissance et à la docilité envers le Magistère ecclésial et en leur présentant le patrimoine spirituel du charisme de Don Bosco, en syntonie avec les orientations de la Congrégation ;

– Il *promeut la coresponsabilité du Conseil Provincial* et de la Commission Provinciale pour la formation, coordonnée par le Délégué provincial ;

– Il *accompagne et soutient les communautés locales* comme milieux et acteurs de formation ; Il veille à ce qu'elles soient animées de façon à être des milieux encourageant la vocation et riches en valeurs salésiennes ; Il accorde une attention spéciale à la préparation des directeurs et à leur accompagnement, en s'y consacrant personnellement et en promouvant des activités périodiques et systématiques (rencontres, cours ...) ;

– Il *assure aux structures de formation l'ensemble des conditions* qui permettent de réaliser une authentique expérience de formation dans ses diverses dimensions et de réaliser les objectifs de chaque phase et du processus de la formation tout entier ;

– Il *assure aux communautés de formation* un directeur et une équipe bien préparés pour exercer un travail approprié de formation ; il pourvoit à temps par des choix judicieux à la qualification et à la requalification des formateurs ; il visite fréquemment les communautés de formation et les confrères en formation initiale ; il s'informe de leurs qualités et de leurs inclinations et les encourage à se perfectionner en vue des nécessités du bien commun ;

– Il *veille à renforcer chez tous la vocation salésienne*, en encourageant de différentes façons les confrères à la vivre dans le travail apostolique avec l'élan du « *da mihi animas* », à l'approfondir par des relations vraies, à la traduire dans un style particulier de vie évangélique, à la baser sur un dialogue permanent et actif avec le Seigneur et à la rénover dans la fidélité à Don Bosco ³⁶² ;

– Il veille à ce que soient offerts à celui qui s'oriente vers la vie salésienne le milieu et les conditions qui permettront le premier *discernement de sa vocation* ; il l'accompagne dans les étapes délicates de la formation initiale et assume sa responsabilité dans le discernement et lors des admissions ;

– Il prend comme tâche prioritaire *la qualification des confrères*, indique les domaines où la préparation culturelle et la compétence professionnelle se révèlent le plus nécessaires pour le présent et pour l'avenir en vue de mieux réaliser la mission, il élabore et met en acte un plan

³⁵⁹ Cf. *Directives sur la préparation des éducateurs dans les séminaires* 10-11

³⁶⁰ PDV 66

³⁶¹ Cf. *L'Ispettore salesiano. Un ministero per l'animazione e il governo della comunità ispettoriale*, Rome 1987, en particulier le ch. 10 : « *Animazione e governo dell' Ispettorìa, comunità in formazione e formatrice* »

³⁶² Cf. ISM 305-307

provincial de qualification du personnel et l'évalue périodiquement ; il engage les confrères qualifiés dans des tâches spécifiques au service de la Province et de la Congrégation et fait son possible pour qu'ils restent dans le cadre de leur qualification personnelle ;

– Il promeut des activités ordinaires et extraordinaires pour favoriser le processus de *formation permanente* ;

– Il offre une *collaboration ouverte et généreuse pour la formation au niveau inter-Provincial* et de la Congrégation et dans le cadre de la Famille salésienne ; il valorise les propositions et les occasions offerte au niveau de l'Eglise et de la vie consacrée.

4.3.3.2.2 *Le Délégué et la Commission provinciale pour la formation*

247. Le Directoire assigne au Délégué provincial pour la formation, et à la Commission provinciale pour la formation (CIF) qu'il coordonne, les tâches de réfléchir, de faire des projets, de programmer, de coordonner, de mettre en oeuvre et d'évaluer.

Le *Délégué pour la formation* est délégué du Provincial et travaille sous sa dépendance et en accord avec lui et avec son Conseil. Sa fonction peut en fait varier selon les attributions qui lui sont assignées, le temps dont il dispose et les autres rôles qui lui sont confiés.

Il convient qu'il soit membre du Conseil provincial pour pouvoir faire valoir habituellement le point de vue et les préoccupations de la formation.

Dans le travail d'animation, qu'il effectue en collaboration avec les membres de la Commission, il est attentif aux confrères et aux communautés, en particulier aux communautés de formation, il soigne la communication et la collaboration dans le cadre de la formation avec d'autres groupes de la Famille salésienne et au niveau inter-provincial.

La situation de la Province et les options provinciales peuvent aboutir à diverses organisations et à diverses formes de composition de la *Commission*. L'animation des différents domaines peut suggérer ou requérir la constitution de différents groupes : pour la formation initiale, pour la formation permanente, pour la formation des salésiens et des laïcs, pour la liaison avec la Famille salésienne. Mais il est important d'assurer une organisation convergente et d'éviter d'agir de façon parallèle ou sectorielle.

La composition de la Commission est déterminée par sa nature et ses tâches, et elle requiert que les membres puissent non seulement donner une contribution valable et complémentaire par leur expérience, leur compétence ou leur rôle, mais aussi disposer du temps nécessaire pour les rencontres, la réflexion et l'échange de vues, l'attention aux orientations concernant la formation, la collaboration dans les services concrets.

Parmi les *tâches du Délégué – en collaboration avec la CIF* – voici les principales :

– *Réfléchir* –avec le Provincial et son Conseil – *sur la situation de la formation dans la Province* ;

– Assister le Provincial dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la révision du *Projet provincial pour la formation* ³⁶³ ;

– Collaborer à l'élaboration et à l'évaluation du plan *provincial de qualification* et de spécialisation des confrères ³⁶⁴ ;

– Effectuer en voie ordinaire la *vérification de la mise en oeuvre du directoire provincial – section formation* ³⁶⁵ ;

– Veiller à ce que la *Ratio* et le fascicule *Critères et norme pour le discernement des vocations salésiennes* soient connus et constituent un constant point de référence ³⁶⁶ ;

³⁶³ Cf. ci-dessus n° 24

³⁶⁴ Cf. ci-dessus n° 158

³⁶⁵ Cf. ci-dessus n° 23

³⁶⁶ Cf. ci-dessus n° 21

- Assurer une *action organique, programmée et coordonnée* dans le cadre de la formation ³⁶⁷, en sorte que les divers domaines de la formation, les activités et le travail des responsables tendent à la réalisation de l'identité de la vocation salésienne et contribuent à faire de la Province une communauté formatrice ;
- Entretenir l'unité et la continuité du *processus de formation initiale*, avec une attention particulière aux critères de discernement et à la pédagogie de la formation ³⁶⁸.
- Accompagner les *communautés de formation* et, là où il le faut, également les centres d'études pour la formation, dans l'organisation et l'évaluation du travail de formation ;
- Evaluer périodiquement l'*itinéraire des activités éducatives et pastorales*, en dialogue avec la Commission provinciale pour la pastorale des jeunes ³⁶⁹ ;
- Assurer des activités d'animation et d'accompagnement pour les *stagiaires* et d'appui pour leurs communautés ³⁷⁰ ;
- Collaborer avec le Provincial et son Conseil dans la réalisation du *Plan organique de formation permanente*, dans l'animation du processus de formation permanente des communautés et des confrères, et dans le programme de formation avec les laïcs³⁷¹ ;
- Prévoir un *programme annuel de formation permanente* dans la ligne du Projet provincial de formation, qui réponde aux différentes situations des confrères (âge, vocation spécifique, rôles)³⁷², qui prévoit l'organisation de services spécifiques, l'élaboration de contenus et de documents ;
- Assurer les conditions et promouvoir des activités pour favoriser chez les confrères la *connaissance des orientations* de la Congrégation, l'approfondissement de l'esprit salésien et une approche sérieuse et à jour de l'histoire, de la spiritualité et du patrimoine pédagogique propre à notre charisme ³⁷³ ;
- Prévoir des *rencontres systématiques pour le dialogue et l'échange d'idées avec les Délégués et les équipes provinciales* pour la pastorale des jeunes, la Famille salésienne et les autres secteurs, pour effectuer une meilleure adaptation de la formation à la réalité provinciale et une meilleure coordination de l'animation ;
- Entretenir et valoriser les contacts et les activités *au niveau inter-provincial ou régional* et avec la Famille salésienne dans le domaine de la formation ;
- Maintenir les contacts avec le conseiller pour la formation.

4.3.3.3 Liaison et collaboration au niveau inter-provincial

248. L'action de formation des Provinces trouve un appui et un encouragement grâce à différents modes de communication, de liaison et de collaboration inter-provinciales sur les terrain de la formation initiale et permanente.

Il a déjà été question des communautés de formation initiale et des centres d'études inter-provinciaux, pour souligner l'importance d'unir les forces au service de la qualité de la formation et pour en indiquer les formes concrètes.

D'autres activités se rapportent aux Délégués provinciaux, aux formateurs, aux confrères en formation ou au cadre de la formation permanente.

Les formes et les structures de liaison, les sortes et les niveaux de service et les destinataires sont variés, et dépendent aussi du rapport qui existe entre les Provinces. Elles vont de la coordination occasionnelle, aux « Délégués » (ou Délégués) et aux équipes stables, inter-

³⁶⁷ Cf. ci-dessus n° 22

³⁶⁸ Cf. ci-dessus n° 29 ; ci-dessous n° 278

³⁶⁹ Cf. ci-dessus n° 202

³⁷⁰ Cf. ci-dessous n° 437

³⁷¹ Cf. ci-dessous n° 556

³⁷² Cf. ib.

³⁷³ Cf. ci-dessus n° 50

provinciales ou de Conférence, aux centres nationaux ou régionaux ; des rencontres sporadiques, aux activités périodiques et à des programmations organiques ; du partage de l'expérience à la réflexion et à l'étude réalisées ensemble, à l'organisation de rencontres, de séminaires, d'expériences de formation, à la préparation de points de référence communs et de documents d'appui ; d'une première attention aux Délégués provinciaux et aux formateurs, au service offert aux divers groupes de confrères (directeurs, prêtres et coadjuteurs du « quinquennium », confrères qui se préparent à la profession perpétuelle, expériences de formation permanente etc.).

Dans la diversité des situations et des contextes, la liaison entre les Délégués pour la formation, les commissions provinciales et les formateurs aident les Provinces à :

- réfléchir ensemble sur la formation salésienne et sur les défis qu'elle présente dans le cadre inter-provincial ;
- promouvoir l'échange d'expériences et tout ce qui qualifie l'itinéraire salésien de la formation dans les diverses Provinces ;
- élaborer des critères, des lignes de référence, des documents pour le travail de la formation ;
- répondre aux besoins de la formation par une vision ouverte et partagée et avec de réelles capacités de collaboration ;
- appuyer le travail de formation des différentes Provinces par des activités communes ;
- stimuler et valoriser les contributions des salésiens des centres d'études et des centres de formation permanente.

L'incidence des formes de coordination et de collaboration, qui s'exercent sous la dépendance des Provinciaux et en rapport étroit avec eux, et avec les responsables au niveau de la Conférence ou de la Région, dépend en grande partie du zèle des coordinateurs, d'une programmation systématique et attentive aux besoins réels, du travail des Délégués provinciaux et de la coresponsabilité des Provinciaux.

4.3.3.4 Coresponsables au niveau mondial

249. *Le gouvernement au niveau mondial* assure l'unité de vie et d'action dans la diversité des milieux et des situations, en promouvant la constante fidélité des confrères au charisme salésien.

Le Recteur majeur, comme père et centre d'unité, promeut avec l'assistance de son Conseil, une fidélité constante et renouvelée à la vocation salésienne, anime les confrères par son gouvernement ordinaire, ses orientations doctrinales officielles, ses contacts, ses visites et ses rencontres.

250. *Tous les membres du Conseil général*, les conseillers chargés de secteurs spécifiques autant que les conseillers régionaux chargés de groupes de Provinces, dans l'exercice de leur service accordent une attention particulière à la formation.

Le conseiller général pour la formation « a pour tâche de promouvoir la formation intégrale et permanente des confrères. Il suit avec un soin particulier la formation initiale dans ses diverses phases afin qu'en chacune d'elles, les contenus, l'organisation des études, les méthodes de formation et les structures garantissent les conditions nécessaires à la croissance dans la vocation salésienne »³⁷⁴.

D'accord avec les conseillers régionaux, il demande aux Provinces de programmer et de mettre en œuvre des activités et des orientations de formation permanente, et il prend un soin spécial de la marche des centres qui les promeuvent.

³⁷⁴ C 135

4.4 DONNER UNE QUALITÉ DE FORMATION À L'EXPÉRIENCE QUOTIDIENNE

251. Donner une qualité de formation au travail quotidien est une ligne stratégique de la méthodologie salésienne. Don Bosco attribuait valeur éducative aux tâches de chaque jour, dans la cour et dans l'école, dans la communauté et dans l'église³⁷⁵, à la manière de voir et de lire les événements, de répondre à la situation des jeunes, de l'Eglise et de la société.

Pour que l'expérience quotidienne soit formative pour la personne, et non indifférente ni déformante, il faut assurer plusieurs conditions (dispositions, mentalité, organisation, évaluations) et aider chacun à l'assumer, à la vivre et à l'évaluer comme une route concrète qui manifeste, mobilise et favorise l'expérience de soi-même, les critères d'action, la manière de se référer aux autres et avec la réalité, l'identification vitale avec les valeurs de la vocation.

L'expérience quotidienne vécue comme une formation rapproche de la vérité sur nous-mêmes et nous offre des occasions et des stimulants pour rendre réel notre projet de vie.

Le salésien, qui « *attribue un rôle formateur à ses activités habituelles* »³⁷⁶, est appelé à vivre comme des moments formateurs la rencontre des jeunes, le « travail ensemble », la communication et les relations interpersonnelles, l'ouverture au contexte pastoral, culturel et social et la confrontation avec lui.

4.4.1 La présence parmi les jeunes

252. La rencontre des jeunes est pour le salésien une route et une école de formation.

En devenant un compagnon de voyage des jeunes le *salésien fait « l'expérience directe de leur monde »*, écoute « leurs demandes et leurs expériences », entre dans « leur culture et leur langage ». Il apprend à les accepter et à les aimer comme ils sont et à vivre avec eux le Système préventif.

Le contact avec le monde des jeunes en perpétuelle évolution *le rend conscient de la nécessité de la compétence* éducative et professionnelle, de la qualification pastorale, et d'une mise à jour constante.

Il connaît le rôle déterminant de la communication sur la vie des jeunes et *fait tout pour devenir un bon communicateur*, capable de leur transmettre des messages significatifs.

Et comme « le témoignage est le seul langage capable de convaincre les jeunes que "Dieu existe et que son amour peut combler une vie" », ³⁷⁷ *il se sent au défi de vivre et de rendre transparente sa foi* en Jésus Christ.

4.4.2 Travailler ensemble

253. La réalisation de la mission auprès des jeunes requiert la *communion dans le travail et la capacité de convergence*.

« En travaillant ensemble », le salésien apprend à agir en toute coresponsabilité, à respecter et à compléter les divers rôles, par une pédagogie de la vie qui l'aide à dépasser l'individualisme, l'activité pour elle-même et le pragmatisme.

Le travail ensemble devient vraiment formateur quand il s'accompagne de la réflexion, et plus encore, quand il s'imprègne d'une disposition de prière.

³⁷⁵ Cf. C 40

³⁷⁶ C 119

³⁷⁷ CG23 219

C'est pourquoi, la communauté crée des moments et espaces qui favorisent un regard attentif, une lecture plus profonde, un partage serein. Et le salésien est appelé à se confronter avec ses propres motivations de fond, avec son sens pastoral, avec la conscience de son identité personnelle.

La réflexion le conduit à « apprendre à partir de la vie »³⁷⁸ (événements, situations, expériences) et développe une mentalité et une capacité de découverte communautaire et personnelle ; elle est la base de la formation continue.

4.4.3 La communication

254. La communication réciproque est formative parce qu'elle est un vrai *échange de dons et d'expériences* pour l'enrichissement mutuel des personnes et de la communauté. Elle requiert intelligence, ouverture d'esprit et aptitude effective au dialogue, et est source de lumière et d'encouragement pour la croissance personnelle.

Plus encore, *la communication s'apprend*. Celui qui communique doit surmonter une certaine peur ou timidité à exprimer ses propres pensées et sentiments, et avoir le courage de la confiance en autrui. Et celui qui reçoit la communication, doit être capable de l'accueillir et d'estimer la personne sans la juger, et d'apprécier la différence de vues³⁷⁹. De part et d'autre il faut être disponible à modifier ses jugements et ses positions pour chercher la convergence.

4.4.4 Les relations interpersonnelles

255. Les relations interpersonnelles *favorisent et révèlent le niveau de maturité* de quelqu'un, et indiquent jusqu'à quel point l'amour a pris possession de sa vie et jusqu'à quel point il a appris à l'exprimer. Par contre, « les rapports malaisés et les situations de conflit non résolues comme il faut par la réconciliation agissent sur les personnes en bloquant leur maturation et en créant des difficultés à se donner avec sérénité et joie à leur mission et à Dieu »³⁸⁰.

Les relations interpersonnelles *se bâtissent sur la base des « qualités requises dans toutes les relations humaines* : bonne éducation, gentillesse, sincérité, contrôle de soi, délicatesse, sens de l'humour, esprit de partage »³⁸¹. Elles s'inspirent « de l'oblativité et du don de soi, sans se centrer sur sa propre personne ni sur ses propres fins »³⁸² ; là où se vivent le pardon et l'amour, il est possible de bâtir de bonnes relations interpersonnelles.

4.4.5 Le contexte socioculturel

256. La relation avec son contexte socioculturel est *une instance qui marque quotidiennement la façon d'être, de sentir et d'évaluer* ; elle interpelle l'identité personnelle.

Il premier pas consiste à *connaître la situation* et à se former un cadre du contexte socioculturel où l'on est englobé, des incitations et des conditionnements qu'il suscite.

Mais ce qui est encore plus important que la connaissance, c'est *l'interprétation de la situation* : tâche difficile à cause de l'ambivalence des divers éléments présents. « Il ne s'agit pas simplement d'accueillir les facteurs positifs et de les opposer aux négatifs. Mais il importe de

³⁷⁸ Cf. C 119

³⁷⁹ Cf. VECCHI J., *Experts, témoins et artisans de communion*, ACG 363 (1998), p. 34-36 ; CG24, Index analytique *Communication*

³⁸⁰ VECCHI J., *Experts, témoins et artisans de communion*, ACG 363 (1968), p. 32-33

³⁸¹ *La vie fraternelle en communauté*, 27

³⁸² VECCHI J., *ib.*

soumettre ces mêmes facteurs positifs à un discernement attentif, pour ne pas les isoler les uns des autres et ne pas les mettre en opposition entre eux, comme s'ils étaient des absolus en opposition. Il en est de même pour les facteurs négatifs : il ne faut pas les rejeter en bloc ni sans distinction, parce qu'en chacun d'eux peut se cacher une valeur qui attend d'être libérée et entendue dans sa vérité totale »³⁸³.

257. Cette interprétation à la lumière de l'Évangile fait ressortir de la situation non simplement des « données » qui n'engagent à rien, mais la « voix » de Dieu qui défie à travers la perception d'une « tâche » à faire. C'est un vrai *discernement spirituel*, « l'art de chercher les signes de Dieu au milieu des réalités du monde »³⁸⁴.

C'est avec courage et sagesse que *se cherchent des réponses appropriées et de nouvelles approches*, que se créent de nouvelles voies et de nouvelles pédagogies au fur et à mesure que se sélectionnent, se modifient et s'assument les valeurs culturelles qui peuvent s'accorder harmonieusement avec l'Évangile, et avec les exigences de la consécration personnelle, de l'esprit et de la mission de Don Bosco.

La capacité de « voir » Dieu dans le monde et d'entendre son appel à travers les besoins des moments et des lieux est une loi fondamentale du cheminement de croissance salésienne. Comme dit l'article 119 des Constitutions, « Vivant au milieu des jeunes et en rapport constant avec les milieux populaires, le salésien s'efforce de discerner dans les événements la voix de l'Esprit, acquérant ainsi la capacité d'apprendre à partir de la vie » En d'autres termes, il devient un disciple intelligent de la vie et arrive à la sagesse à travers l'expérience.

4.5 QUALIFIER L'ACCOMPAGNEMENT FORMATEUR

258. L'expérience de la formation est une *expérience personnelle, accompagnée et guidée*. L'accompagnement est une condition indispensable pour personnaliser l'expérience de la formation et discerner la vocation.

L'accompagnement communautaire et personnel est une caractéristique fondamentale de la pédagogie salésienne. Don Bosco a été un maître pour conduire et accompagner les jeunes par la direction de la communauté ou du milieu, par la direction occasionnelle et la direction de conscience habituellement dans la confession.

Donner de la qualité à l'accompagnement, cela signifie assurer au confrère la proximité, l'échange de vues, l'orientation et les appuis appropriés en tout moment du parcours de la formation et faire en sorte qu'il soit disposé et activement responsable pour rechercher ce service, l'accueillir et en tirer profit, en sachant qu'il peut assumer de multiples formes et degrés d'intensité. Il ne se limite pas à l'entretien individuel, mais constitue un ensemble de relations, un milieu et une pédagogie, propres au Système préventif : la présence proche et fraternelle qui suscite la confiance et la familiarité, le cheminement fait au niveau du groupe, l'expérience communautaire ; les rencontres brèves et occasionnelles et l'entretien personnel qui se veut fréquent et systématique ; l'échange de vues sur des points étrangers à la direction spirituelle et à la confession sacramentelle.

³⁸³ PDV 10

³⁸⁴ VC 68

La situation actuelle des candidats et le fait que l'expérience de la formation se vit en diverses communautés successives rend encore plus déterminante l'incidence de l'accompagnement formateur. D'autre part, l'expérience enseigne que l'absence d'accompagnement ou un accompagnement qui ne va pas en profondeur ou qui est discontinu peuvent gravement hypothéquer tout le travail de la formation.

4.5.1 L'accompagnement communautaire

259. On a déjà parlé de la communauté comme milieu de formation et des conditions à assurer afin qu'elle le soit réellement, ainsi que du rôle de son directeur.

Dans le style salésien, l'accompagnement des personnes est donné avant tout par le *milieu éducatif*, par ce qui s'entend et se communique dans la communauté, de l'inspiration qui anime tout et tout le monde, guide le travail et propose l'expérience vécue qui devient un critère constant d'identification et d'orientation.

Le milieu, le climat, les relations interpersonnelles, de groupe et avec les éducateurs, l'orientation donnée par les responsables dans un style qui suscite la participation, le fait d'agir selon un projet commun et avec objectifs définis, tout cela oriente et accompagne chaque membre de la communauté dans son cheminement personnel, car cela souligne l'attention à la personne et la perspective de la vocation, propose des buts, suggère des critères, trace un itinéraire, établit des moments d'échange de vues et d'évaluation. Des communautés de bas profil formateur, qui ne proposent pas grand chose et orientent peu, avec peu d'interaction et de participation dans le projet commun, ne soutiennent guère les confrères.

Soigner l'*accompagnement communautaire* au service de la formation des confrères, c'est assurer la qualité pédagogique et spirituelle de l'expérience communautaire et la qualité de l'animation et de l'orientation de la communauté. C'est ce qu'on appelle « direction spirituelle communautaire » qui tend à construire une communauté orientée avec son identité claire et pédagogiquement animée, et une expérience communautaire qui, grâce au style salésien vécu chaque jour, oriente, stimule et soutient. C'est une tâche qui s'impose à tout milieu de formation et en particulier pour les communautés trop restreintes ou trop nombreuses ³⁸⁵.

4.5.2 L'accompagnement personnel

260. Si l'expérience communautaire est déterminante pour la formation salésienne, l'*accompagnement personnalisé* l'est tout autant, pour aider chacun à assumer et à intérioriser les contenus de l'identité de sa vocation.

Elles sont variées les formes qu'assume cet accompagnement, ainsi que les personnes qui interviennent : le directeur de la communauté, le directeur spirituel, qui peut très bien être directeur, le confesseur, les formateurs à qui sont confiés divers aspects de l'expérience de la formation, les confrères plus proches qui savent aider au nom d'une véritable amitié spirituelle, le Provincial. La *Ratio* explicite les diverses contributions, les responsabilités et les formes d'activité dans ce travail commun.

Qualifier l'accompagnement personnel, c'est assurer la présence, la compétence, le dévouement, l'unité de critères et la convergence des activités de ceux qui sont appelés à prêter ce service avec des apports divers.

³⁸⁵ Cf. ci-dessous n° 280

261. Dans la tradition salésienne, le *directeur* occupe un rôle particulier : il a une responsabilité directe à l'égard de chaque confrère et l'aide à réaliser sa vocation personnelle³⁸⁶. Durant la formation initiale, le directeur est responsable du processus de la formation personnelle. « C'est une de ses tâches spécifiques que d'accompagner chaque confrère, de l'aider à comprendre et à assumer la phase de formation où il se trouve. Il garde avec lui un dialogue fréquent et cordial, s'efforce de connaître ses qualités, il sait lui faire des propositions claires et exigeantes et indiquer des buts appropriés, il le soutient et l'oriente dans les moments de difficulté, évalue avec lui les cheminement de sa formation »³⁸⁷.

Une façon typique pour le directeur d'exercer ce service est l'*entretien particulier*, point essentiel de la façon salésienne de former, signe concret d'attention et souci de la personne et de son expérience, de partage fraternel et d'échange d'idées. Don Bosco voyait dans l'entretien avec le directeur un moment privilégié de dialogue pour le bien du confrère³⁸⁸. Avec cette attention au cheminement et à la sa croissance de chacun, les Constitutions établissent que « fidèle à la recommandation de Don Bosco, chaque confrère rencontre fréquemment son supérieur dans un entretien fraternel »³⁸⁹.

Durant la formation initiale, l'entretien, vécu selon l'esprit des Constitutions, doit être un authentique moment d'accompagnement de la formation. « Une rencontre qui met en cause les valeurs de la vie salésienne et l'histoire personnelle du confrère : vertus, aptitudes et limites, succès et insuccès, joies et espoirs, besoins profonds »³⁹⁰. Une forme d'orientation spirituelle qui aide à personnaliser les parcours de la formation et à en intérioriser les contenus.

Pour les confrères en formation, selon notre tradition, la fréquence de l'entretien reste fixée à « une fois par mois »³⁹¹. Si le confrère le désire, il peut parler aussi de sa situation de conscience³⁹².

Une forme d'accompagnement explicitement prévue par la pédagogie de la formation salésienne consiste dans les *moments périodiques d'évaluation personnelle* (« scrutini »), par lesquels le Conseil de la communauté aide le confrère à évaluer le point où il en est dans sa formation personnelle, l'oriente et l'encourage concrètement dans son travail de maturation³⁹³.

262. Qualifier l'accompagnement, c'est assurer la qualité du service de la *direction spirituelle* faite par le directeur ou d'autres confrères disponibles et préparés.

La direction spirituelle de conscience est *une aide* offerte à celui qui est en quête de la plénitude de sa vocation chrétienne et religieuse. C'est *un ministère de lumière, de soutien et de guidance pour* discerner la volonté de Dieu en vue d'atteindre la sainteté ; il motive et suscite l'engagement personnel du confrère, le stimule à des options sérieuses conformes à l'Évangile, et le met en face du projet salésien de la vocation.

La direction spirituelle est un ministère ecclésial de qualité, *qui demande du directeur spirituel* de l'équilibre humain et de la sagesse, de la paternité authentique, de la capacité d'amour gratuit, une grande disponibilité et des relations qui inspirent la confiance et l'optimisme. Au directeur spirituel sont précieuses l'autorité qui lui vient de l'expérience vécue, en particulier – pour nous – de l'expérience salésienne, une certaine compétence dans les sciences psychopédagogiques, la capacité de lire les motions de l'Esprit dans la personne, de communiquer, d'écouter, ainsi que l'empathie. Il met en jeu la qualité même de sa personne : homme, croyant, consacré et salésien. Et à ces qualités personnelles et à son expérience il doit unir la préparation et la mise à jour.

³⁸⁶ Cf. C 55

³⁸⁷ Ci-dessus n° 233 ; cf. ci-dessous n° 290

³⁸⁸ Cf. C 70

³⁸⁹ C 70

³⁹⁰ DSM 252

³⁹¹ R 79

³⁹² Cf. C 70

³⁹³ Cf. ci-dessus n° 294

Selon la tradition salésienne le *directeur de la communauté de formation*, « maître et guide spirituel »³⁹⁴, « guide de la communauté et son maître spirituel »³⁹⁵, est le directeur spirituel proposé aux confrères, qui gardent cependant la liberté d'en choisir un autre.

263. Très important dans l'accompagnement de la formation est *le rôle du Confesseur*, dont l'activité se situe dans le domaine sacramentel. Don Bosco soulignait son rôle pédagogique et son efficacité dans le cheminement de croissance des jeunes. Il ne faut pas oublier que le *sacrement de la Réconciliation* offre à chaque confrère une direction spirituelle très pratique et personnalisée, enrichie de l'efficacité propre du sacrement. Le Confesseur non seulement absout des péchés, mais, en réconciliant le pénitent, il l'encourage et le stimule sur la route de la fidélité à Dieu et par conséquent aussi dans la perspective de sa vocation spécifique. C'est pourquoi il est bon que durant la formation initiale, les confrères aient un confesseur stable et ordinairement salésien³⁹⁶.

Sont à soigner aussi d'*autres forme d'accompagnement personnel* qui aident le confrère à associer dans son expérience de la formation l'exercice éducatif et pastoral et le travail des études.

Qualifier l'accompagnement, c'est assurer un service prêté, avec le souci de former, par *celui qui accompagne sur des terrains spécifiques* de l'expérience de la formation, par exemple dans les domaines de la pastorale³⁹⁷ et des études³⁹⁸.

264. L'accompagnement formateur à ses divers niveaux exige de *ceux qui prêtent ce service* en premier lieu la disponibilité et le dévouement ; la conscience d'être des médiateurs de l'action du Seigneur, du ministère de l'Eglise, de la *mens* de la Congrégation. Il faut en outre quelques convictions, dispositions et conditions : une disposition spirituelle et une perspective de foi, l'optique de la vocation salésienne et par conséquent la connaissance des critères pour la discerner et des conditions pour la vivre, une sensibilité pédagogique qui favorise un climat de liberté et l'attention à la personne et à son rythme de maturation, quelques compétences spécifiques tant à propos de dimension humaine que de la pédagogie spirituelle. Chacun est appelé à voir sa contribution en complémentarité avec les autres activités et à s'en tenir aux critères de prudence et de justice qui, selon les cas, requièrent de la discrétion ou un respect absolu du secret professionnel³⁹⁹ et du secret sacramentel.

Pour donner de la qualité à l'accompagnement de la formation, il est indispensable que les *responsables provinciaux* se soucient de la préparation et de la mise à jour des directeurs, des confesseurs, des formateurs, ainsi que de leur réel dévouement à cette tâche. Qu'ils veillent à la convergence des critères et à la continuité du processus d'accompagnement tout le long de la formation et dans les passages d'une communauté à l'autre.

265. Une condition clé pour l'accompagnement est, *chez le confrère en formation initiale, la disposition à se former*⁴⁰⁰. Dès son prénoviciat il est conscient de ce que le cheminement de la vocation est en premier lieu l'œuvre de Dieu, qui « se sert de la médiation humaine »⁴⁰¹ ; que la formation salésienne est un dialogue sincère et coresponsable avec la communauté qui porte le charisme ; que la formation personnelle ne signifie pas autosuffisance ni cheminement individuel.

C'est pourquoi il prend l'initiative et se sent responsable d'avoir un directeur spirituel⁴⁰² et un confesseur, de maintenir avec eux et avec son directeur une relation imprégnée de confiance,

³⁹⁴ C 55

³⁹⁵ C 104

³⁹⁶ Cf. ci-dessus n° 117

³⁹⁷ Cf. ci-dessus n° 199.204

³⁹⁸ Cf. ci-dessus n° 162

³⁹⁹ En termes juridiques, il est parfois appelé « secret confié » ou de conscience, parce qu'il a été remis (« confié ») à la conscience de la personne à cause de la charge qu'elle exerce.

⁴⁰⁰ Cf. ci-dessus n° 213

⁴⁰¹ VC 66

⁴⁰² Cf. C 105

d'ouverture et de réceptivité, de tirer parti de façon stable de leur service et de celui d'autres personnes qui peuvent l'accompagner dans son cheminement, d'accueillir personnellement les formes de l'accompagnement communautaire.

266. L'accompagnement de la formation se situe *dans le cadre de l'animation*. Il évite deux dispositions extrêmes :

- forcer celui qui chemine, en lui imposant de l'extérieur, en quelque sorte, une expérience d'autrui, d'une façon directive qui déresponsabilise,
- et rester indifférent pour laisser tout à la spontanéité et au subjectivisme, renonçant à conseiller, à proposer et à corriger.

Il souligne la capacité d'accueil et d'attention à la personne, stimule la communication, engage la responsabilité personnelle.

Attentif au but de la formation salésienne et tenant compte de la réalité de la personne et de son rythme de croissance, *l'accompagnement formateur* :

- introduit le salésien à la connaissance de soi, à la perception de ce qu'il est vraiment et de ses valeurs ;
- l'aide à s'accepter et à se posséder ;
- le pousse à « se détacher de soi » en ce qui l'éloigne de Dieu et des valeurs de la vocation ;
- l'oriente sans cesse à rechercher la volonté de Dieu dans les circonstances concrètes et à voir sa vie dans cette optique ;
- l'encourage à organiser peu à peu son existence selon le projet de sa vocation.

267. *Le salésien adulte*, qui marche selon la Règle de vie et assimile dans sa vie ce que lui offre l'animation communautaire, se sent soutenu dans l'expérience de sa vocation et poussé à rester dans la fidélité. Même s'il peut y avoir des moments et des situations qui requièrent une confrontation personnelle et un discernement plus attentif, la direction méthodique requise par la première période de la formation n'est ordinairement pas nécessaire à l'âge adulte. C'est bien l'avis de Don Bosco, confirmé par sa façon de faire habituelle et par la tradition salésienne ⁴⁰³.

4.6 ÊTRE ATTENTIF AU DISCERNEMENT

4.6.1 Le discernement dimension permanente de l'expérience salésienne

268. La disposition au discernement spirituel et pastoral est indispensable à tout salésien pour vivre la vocation dans la fidélité créative et comme une réponse permanente.

Vécu comme une expérience de foi et de charité, le discernement communautaire renforce la convergence et la communion, soutient l'unité spirituelle, approfondit le sens de la vocation, pousse à rechercher l'authenticité et la rénovation. C'est pourquoi chaque communauté attentive aux signes de l'Esprit, ouverte aux encouragements de l'Eglise et de la Congrégation, entretient son regard évangélique sur la réalité et recherche la volonté de Dieu dans un dialogue fraternel et patient, et avec un vif sentiment de responsabilité ⁴⁰⁴. Elle le fait dans un climat de vérité et de confiance réciproque, à la lumière de la Parole, dans la prière et par la réflexion et le partage.

⁴⁰³ Cf. DSM 266-267

⁴⁰⁴ Cf. C 66

4.6.2 Le discernement au cours de la formation initiale ⁴⁰⁵

269. Le discernement de la vocation, comme service rendu au candidat et au charisme, revêt une *importance déterminante dans la formation initiale*, qui est organisée de façon pédagogique à cette fin. Les différentes périodes de la formation « sont nécessaires aussi bien au candidat qu'à la communauté pour discerner, dans une collaboration réciproque, la volonté de Dieu, et pour y correspondre. Le candidat apprend à connaître progressivement la Société et celle-ci, à son tour, peut évaluer ses aptitudes à la vie salésienne » ⁴⁰⁶. Les admissions sont des moments de synthèse le long de ce processus.

Le discernement se fait en *intime collaboration* avec le candidat et la communauté locale et provinciale. L'expérience de la formation part d'un présupposé fondamental : la volonté d'accomplir ensemble un travail de discernement dans une disposition de communication ouverte et de coresponsabilité sincère, avec une attention à la voix de l'Esprit et aux médiations concrètes.

Le discernement de la vocation *porte sur* les valeurs et les dispositions requises pour vivre avec maturité, joie et fidélité la vocation salésienne : les conditions d'aptitude, les motivations et l'intention droite.

270. Le discernement constitue un *point clé de la méthodologie de la formation*. Il est donc indispensable d'*en soigner les conditions* au niveau provincial et local et chez tous ceux qui ont à y intervenir, en garantissant la connaissance de sa nature et de ses caractéristiques, l'emploi des moyens suggérés et l'attention aux moments spécifiques, et surtout le travail constant et qualifié de tous.

– Être attentif au discernement, c'est tout d'abord rendre effectives *la volonté et la collaboration des responsables*.

Il faut préparer *le candidat* dès le début du processus de la formation à assumer activement la responsabilité du discernement personnel et partagé, comme nécessaire à sa disposition à la formation. Le candidat est le premier intéressé à découvrir le projet de Dieu à son sujet. C'est pourquoi il veille à rester sans cesse à l'écoute de la voix de Dieu et à l'action des formateurs, il oriente sa vie dans une optique de foi et se confronte aux critères salésiens de la vocation. Il cherche à se connaître en vérité à se faire connaître et à s'accepter, met à profit toutes les médiations et les moyens que lui offre l'expérience de la formation, en particulier l'accompagnement formateur et l'échange fraternel, l'entretien particulier avec le directeur, la direction spirituelle, le sacrement de la Pénitence, les évaluations et le discernement communautaire.

La responsabilité de la communauté provinciale et locale dans le discernement se manifeste de plusieurs façons. Le *Provincial* veille à l'unité des critères de discernement et promeut une bonne connaissance des candidats tant de la part des membres du Conseil provincial que des responsables des diverses phases, « en favorisant tout le long du processus de formation le souci du discernement et la communication de la meilleure façon possible des informations appropriées » ⁴⁰⁷.

Au niveau local, il faut garantir le *rôle du directeur et du Conseil*, qui effectuent un discernement périodique sur les confrères en formation par des évaluations trimestrielles ; ils évaluent le progrès du candidat dans le cheminement de sa vocation et fournissent les suggestions et les indications opportunes, et expriment un avis à l'occasion des questions pour l'admission. Il est fondamental pour le candidat d'impliquer dans le discernement le directeur spirituel et le confesseur.

⁴⁰⁵ Une présentation plus ample et concrète du discernement de la vocation salésienne au cours de la formation initiale et en particulier du discernement pour les admissions se trouve dans le fascicule *Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes. Les admissions*, qui est un complément de la *Ratio*.

⁴⁰⁶ C 107

⁴⁰⁷ Cf. ci-dessous n° 298

À l'occasion des admissions, la *communauté* est invitée à exprimer son avis de la manière qui convient le mieux ⁴⁰⁸.

271. – Celui qui intervient dans le discernement doit le faire dans l'*optique de la vocation* et une *disposition de foi*, avoir une *sensibilité pédagogique* et entretenir quelques *compétences spécifiques*. Le discernement de la vocation, en effet, est une découverte du don de Dieu reconnu à travers les signes quotidiens dans la réalité même de la personne au moyen d'une interprétation prudente et éclairée, en collaboration avec l'Esprit. Cela implique la conscience des médiations spirituelles et la sensibilité humaine qui rendent capables d'une connaissance profonde de la réalité humaine et de ses processus, et une disposition d'esprit qui sait unir la confiance et l'exigence, l'attention aux rythmes individuels et les exigences de la vocation.

272. – Le discernement a comme *point de référence l'identité salésienne*, ses éléments constitutifs, les exigences et les conditions pour la vivre : il ne peut rester générique. Il faut donc connaître les critères indiqués par la Congrégation, et s'y conformer, en premier lieu le critère de la qualité charismatique, qui tend à poser les bases d'une expérience de la vocation authentique et fidèle, en dépassant les préoccupations de nombre ou de rôle, les enthousiasmes non fondés ou les engagements bâtis sur des aptitudes fragiles et non éprouvées. Celui qui intervient dans le discernement le fait au nom de la Congrégation qui est responsable du charisme.

273. – La durée du cheminement de discernement, la succession et la diversité des communautés où il s'exerce, la multiplicité des responsables qui y interviennent requiert l'*unité des critères et la convergence des interventions*, la conscience de la progressivité du processus et de la spécificité des moments. Le discernement doit se faire dans l'optique de l'unité et de l'évolution de la personne, dans la continuité de la connaissance qu'on en a et de l'évaluation de son parcours.

D'autre part, la progressivité du parcours implique qu'il y ait, d'une certaine façon, des critères pour l'évaluation initiale (aptitude de base), pour les évaluations intermédiaires (critères de croissance) et pour les engagements définitifs. L'attention à la progressivité implique de prendre le temps de connaître et d'évaluer, et de savoir intervenir pour prendre les décisions au bon moment, en évitant de « prolonger des situations problématiques ou d'indécision qui ne présentent pas des perspectives sérieuses d'amélioration » ⁴⁰⁹.

Celui qui intervient doit être conscient de collaborer à un travail d'ensemble et qu'il se situe dans un processus cohérent et ouvert.

274. – Les *admissions* aux diverses tâches du cheminement de la vocation constituent des moments importants de discernement pour le candidat qui présente sa demande et pour celui qui est appelé à l'évaluer : elles rassemblent le fruit d'une disposition permanente et l'expriment dans un avis ou dans un consentement où convergent la connaissance, la confrontation et l'évaluation. Le sérieux du processus d'admission de la part du candidat, de la communauté et des responsables directs au niveau local et provincial, est la preuve de la qualité du discernement. L'admission et par conséquent le discernement pour le début du processus de la formation et pour la profession perpétuelle ont une incidence spéciale sur l'expérience de la formation et la persévérance de la vocation.

275. – Le discernement se fonde sur la *connaissance des points nécessaires pour l'évaluation* requise, points qui concernent la personne, son expérience, ses aptitudes et ses motivations. Un discernement informé et fondé implique que chacun, selon sa situation et son rôle, utilise les

⁴⁰⁸ Cf. R 81

⁴⁰⁹ Cf. ci-dessous n° 321

moyens et les procédés nécessaires pour y arriver : le partage dans le quotidien vécu dans le style du Système préventif, les différentes formes de relation personnelle, l'échange d'idées en vue de la formation avec le candidat encouragé à s'observer personnellement, les évaluations, le rassemblement systématique des informations et leur évaluation dans la prudence et le respect, le recours à des experts dans différents domaines.

4.6.3 Le discernement dans des circonstances particulières

276. Il peut y avoir dans la vie du salésien des moments où il éprouve le besoin d'un regard plus profond, d'une évaluation plus attentive de son cheminement personnel, d'une révision de ses options pour les réaffirmer ou en vue d'une nouvelle option de vocation. Il peut se présenter des situations nouvelles ou de nouveaux défis, des moments de difficulté ou de doute, des situations de forte démotivation ou gravement compromises.

Il est plus que jamais nécessaire que le confrère se situe dans une véritable disposition de discernement spirituel, libre des pressions intérieures et extérieures, ouvert à la confrontation, en évitant de s'isoler et de prendre seul des décisions, en se donnant le temps nécessaire, en acceptant les possibilités et les moyens qui lui sont offerts. Il revient à la communauté, à travers ses responsables, de reconnaître, de comprendre et d'accompagner le confrère avec respect et dans un esprit fraternel, et de le soutenir comme il faut avec des interventions ordinaires et extraordinaires⁴¹⁰.

Une occasion concrète d'évaluation de la qualité du discernement qui se fait au cours de la formation initiale est donnée par l'évaluation de la persévérance des confrères et l'analyse des cas de sortie durant la formation initiale et au cours des premières années d'engagement définitif. La lecture du cheminement de la vocation permettra de comprendre si les différents moments de discernement et d'admission, les critères appliqués et la méthode suivie, l'action des responsables, le comportement du candidat ou du confrère, la façon de percevoir et d'accompagner les crises éventuelles ont été appropriés ou s'ils soulignent des aspects auxquels il est nécessaire de prêter plus d'attention responsable.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

277. *Chaque salésien assume la responsabilité de sa formation et s'engage dans un effort constant de conversion et de renouvellement⁴¹¹. Il élabore son projet personnel de vie à partir de son expérience et du projet de vocation des salésiens de Don Bosco, et il l'évalue dans les moments forts.*

278. *L'action formatrice entend rejoindre le salésien en profondeur en l'aidant à faire l'expérience des valeurs de la vocation dans un itinéraire qu'il assume personnellement et implique tous les protagonistes.*

279. *Chaque communauté salésienne est pour les confrères le milieu naturel de croissance de sa vocation⁴¹².*

⁴¹⁰ Pour l'accompagnement des confrères en situations particulières, cf. ISM 390-395, DSM 268.

⁴¹¹ Cf. C 99

⁴¹² Ib.

280. **La Province** assurera les conditions pour une authentique expérience de formation et en particulier : le climat formateur dans toutes les communautés, le style de vie et d'action pastorale, le service d'animation des directeurs et d'autres responsables, la consistance qualitative et quantitative des communautés de formation, spécialement à travers des équipes formatrices consistantes et suffisamment stables, le projet de formation et la continuité du processus de la formation.

281. **La Commission provinciale pour la formation** veillera à l'unité du processus de la formation dans la Province, à la disposition de discernement, à la convergence des critères et à la continuité méthodologique.

Communautés de formation et formateurs

282. « La formation initiale se réalise ordinairement dans des **communautés organisées expressément dans ce but** »⁴¹³. Ce n'est qu'en des cas spéciaux que le Recteur majeur peut permettre que les confrères en formation soient unis à d'autres communautés. Les responsables assureront la consistance qualitative de la communauté de formation et veilleront avec soin aux conditions requises par le processus.

283. **La communauté de formation sera constituée d'un nombre de membres adapté au développement de l'expérience de la formation, en évitant des nombres trop réduits, qui ne permettent pas le minimum de conditions pour certains aspects de la formation, tout comme des nombres excessifs qui ne favorisent pas la personnalisation et l'accompagnement du processus.**

284. **Les formateurs seront des hommes de foi, capables de dialogue, avec une expérience pastorale appropriée en mesure de communiquer de façon vitale l'idéal salésien. Le Provincial choisira un directeur et une équipe particulièrement préparés, surtout pour la direction spirituelle communautaire et personnelle**⁴¹⁴.

Les formateurs, conscients de leur tâche, constitueront avec le directeur un groupe convaincu de leur responsabilité commune et assureront aux confrères en formation les conditions pour une expérience valable, l'accompagnement et les discernement⁴¹⁵.

On fera en sorte que les équipes de formation comptent des salésiens coadjuteurs. On veillera à leur préparation spécifique pour cette tâche.

285. **On introduira dans le Plan provincial de qualification et de spécialisation des confrères la programmation pour la qualification en pédagogie et méthodologie de la formation et en spiritualité salésienne des confrères choisis pour le service de la formation : directeurs, maîtres des novices, formateurs**⁴¹⁶.

La Province prévoira pour les directeurs des communautés de formation une mise à jour périodique et spécifique qui les aidera à exercer la tâche de l'accompagnement de la formation, de la direction spirituelle communautaire et personnelle⁴¹⁷.

De façon analogue on offrira aux autres formateurs des possibilités de mise à jour et de perfectionnement.

⁴¹³ C 103

⁴¹⁴ Cf. R 78

⁴¹⁵ Cf. C 104.101 ; CG21 112

⁴¹⁶ Cf. CG21 276

⁴¹⁷ Cf. CG21 252

286. Les responsables de la formation aux divers niveaux (Provinciaux, conseiller régional, conseiller pour la formation) encourageront des activités et des formes de **collaboration pour la qualification** des formateurs.

287. **La communauté de formation**, vrai laboratoire de maturation personnelle, se distinguera par le climat de famille et le partage fraternel, la convergence des buts et la coresponsabilité dans la réalisation des idéaux salésiens, la participation de tous aux moments d'élaboration et d'évaluation du projet communautaire et de la programmation.

288. On soignera les **conditions de l'ambiance** de la communauté : locaux, espaces et équipement, qui favorisent la vie communautaire et religieuse (chapelle, bibliothèque, salle d'audiovisuels, espaces pour la récréation ...) ⁴¹⁸.

289. La communauté formatrice sera une communauté ouverte, selon le style éducatif de Don Bosco, avec sa place dans le contexte social et ecclésial dont elle fait partie ⁴¹⁹.

Elle se tiendra au courant de la situation et des orientations pastorales de l'Eglise particulière ⁴²⁰ *et développera des formes concrètes de participation* ⁴²¹ ; *elle entretiendra des échanges réciproques et des moments de rencontre* ⁴²² *avec les communauté de formation d'autres Instituts religieux ; elle sera attentive à la situation des jeunes et de la culture.*

290. *Durante la formation initiale, il faut entretenir le sens de l'appartenance à sa Province. Pour les confrères envoyés à des communautés de formation appartenant à d'autres Provinces, sont utiles dans ce but – en plus de la présence dans l'équipe formatrice de formateurs de leur propre Province – les visites du Provincial ou d'autres membres du Conseil, l'échange de nouvelles, les rencontres d'information et de communion avec les confrères de leur Province, la programmation de la période des vacances académiques faite en accord entre le directeur de la communauté et la Province d'origine, et d'autres formes de communication.*

291. *Dans la communauté de formation, l'animation spirituelle et l'accompagnement personnel constituent la tâche première du directeur* ⁴²³.

Il est de son devoir de réaliser l'animation formative et pastorale et la direction spirituelle par l'exercice paternel de l'autorité, les réunions du Conseil et de l'assemblée des confrères ⁴²⁴, *les conférences et les rencontres* ⁴²⁵, *l'élaboration du projet local de formation* ⁴²⁶, *la programmation annuelle* ⁴²⁷, *la journée de la communauté, les exhortations publiques et privées, le « mot du soir » quotidien* ⁴²⁸, *l'entretien mensuel* ⁴²⁹, *la direction spirituelle personnelle* ⁴³⁰, *l'exploitation des occasions offertes sur le territoire et au niveau provincial.*

⁴¹⁸ Cf. ACS 276, pag. 84

⁴¹⁹ Cf. CGS 679a ; R 89

⁴²⁰ Cf. MuR 47

⁴²¹ Cf. MuR 30a ; C 48

⁴²² Cf. MuR 48

⁴²³ Cf. CGS 678b ; C 104

⁴²⁴ Cf. C 178-186

⁴²⁵ Cf. R 175

⁴²⁶ Cf. C 44b ; R 4b.5

⁴²⁷ Cf. C 181.1 ; R 184.3

⁴²⁸ Cf. R 48

⁴²⁹ Cf. R 79

⁴³⁰ Cf. R 78

292. Le **directeur de la communauté** est toujours aussi le directeur spirituel proposé, non imposé, à chaque confrère. Les confrères en formation peuvent s'adresser non seulement au directeur, mais aussi aux confesseurs et à d'autres confrères capables et préparés ⁴³¹.

Même lorsque le directeur de la communauté n'est pas le directeur spirituel du confrère, il reste le responsable du processus de formation personnelle ; cela requiert qu'il y ait à son égard une relation d'ouverture et de confiance, qui lui assure la connaissance nécessaire pour orienter, discerner et décider.

Si un confrère demande un confesseur ou un directeur spirituel spécial, les supérieurs le lui accorderont ⁴³², mais ils rappelleront qu'il convient fortement que, dans les périodes de la formation initiale, il soit salésien et stable.

Dans les noviciats, le guide spirituel est le maître ⁴³³.

293. À la demande du confrère en formation, le directeur et le maître peuvent aussi offrir leur **ministère dans le sacrement de la Réconciliation**, mais seulement de façon extraordinaire, et à condition qu'au moment des admissions, ils se sentent capables de distinguer avec sérénité le for interne connu dans le cadre sacramentel et le for externe qui est le seul auquel il puisse se référer dans ce cas ⁴³⁴.

Evaluations

294. « **Formateurs et confrères en formation élaboreront en coresponsabilité et périodiquement un programme communautaire et procéderont à sa révision régulière** » ⁴³⁵.

295. Le directeur et son Conseil évalueront périodiquement la qualité des instances d'animation et d'accompagnement communautaire et personnel.

296. Durant la période de la formation initiale, pour évaluer et stimuler le processus de la formation personnelle, on fera les scrutins tous les trois mois. On confrontera les objectifs de la phase et le cheminement du confrère en évaluant la maturation de sa vocation en continuité avec les évaluations précédentes. Le confrère sera associé à l'évaluation de différentes façons ⁴³⁶.

297. Au sein de la communauté (directeur, Conseil, formateurs, confesseurs) et entre les communautés de formation (pré-noviciat, noviciat, postnoviciat, stage pratique, formation spécifique) on favorisera **l'unité des critères de discernement de la vocation** et d'admission, suivant ce qui est indiqué dans « Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes. Les admissions ».

Dans le même but, il y aura des rencontres entre les responsables locaux et le Conseil provincial.

298. Au début surtout d'une phase de formation, le **Provincial poussera** les responsables de la phase à connaître les confrères en formation et favorisera tout le long du processus de formation la communication de la meilleure façon possible des informations appropriées.

⁴³¹ Cf. CGS 678c

⁴³² Cf. ACS 244, p. 97

⁴³³ Cf. C 112

⁴³⁴ « Le maître des novices et son adjoint, le recteur du séminaire ou d'une autre institution d'éducation, n'entendront pas les confessions sacramentelles des élèves qui demeurent dans leur maison, à moins que, dans des cas particuliers, ceux-ci ne le demandent spontanément » (CIC, can. 985)

⁴³⁵ R 78

⁴³⁶ Cf. OT 11 ; ACS 293, p. 3-12

299. « *Qu'on utilise de façon habituelle et systématique (et non seulement pour quelques cas difficiles) les ressources des sciences psychologiques et pédagogiques* »⁴³⁷, tant pour les moments de discernement que pour l'accompagnement ordinaire de la formation.

On s'assurera que les interventions de professionnels dans les discernement initial et dans l'accompagnement successif soient cohérentes avec la vocation salésienne. C'est pourquoi il convient de choisir des experts dont l'orientation soit attentive à la vocation religieuse et qui, autant que possible, aient une connaissance suffisante de la vie salésienne.

La décision finale sur l'aptitude des candidats revient aux responsables salésiens.

Collaboration inter-provinciale

300. *En plusieurs cas, les conditions indiquées pour assurer la consistance qualitative et quantitative des centres de formation sont telles qu'elles ne peuvent être facilement assurées par chaque Province. Il convient alors que plusieurs Provinces, spécialement si elles sont du même contexte culturel, collaborent pour mettre sur pied des structures de formation inter-provinciales.*

*La collaboration inter-provinciale doit se traduire par une réelle coresponsabilité et par la mise sur pied et le fonctionnement des organismes intermédiaires (par exemple le « curatorium », les commissions etc.), qui rendent possible une participation efficace des Provinces pour établir l'orientation de la formation (projet de formation), assurer les conditions et les moyens de la réaliser (personnel, structures, finances etc.) et faire les évaluations opportunes*⁴³⁸.

Discernement de la vocation

301. *Dans les modalités d'admission à la profession, aux ministères et aux ordres, on suivra les étapes suivantes, compte tenu de la diversité des situations :*

- Entretien de l'intéressé avec le directeur et présentation de la demande ;*
- Avis de la communauté*⁴³⁹ *et éventuellement des membres de la CEP qui sont en mesure de donner une contribution significative, dans le respect des normes de la prudence ;*
- Avis du Conseil provincial d'origine (quand le confrère est hors de sa Province) ;*
- Vote du Conseil local ;*
- Vote du Conseil provincial et décision du Provincial.*

302. « **La communauté locale**, en tant que coresponsable de la maturation de chaque confrère, est invitée à exprimer son avis chaque fois qu'un de ses membres demande à être admis à la profession ou aux ordres sacrés ; elle le fera de la manière la plus conforme à la charité »⁴⁴⁰. *On se rappellera que c'est au directeur avec son Conseil que revient la responsabilité juridique de l'avis à transmettre au Provincial*⁴⁴¹.

303. *On fera le possible pour que les membres du Conseil Provincial, qui ont la tâche de donner leur consentement pour l'admission à la profession, aux ministères et aux ordres*⁴⁴²*, connaissent les candidats, suivent leur préparation, mettent en œuvre les formes de contact et de contrôle qui permettent de donner un vote motivé et conscient.*

304. Quand un confrère ou un novice se trouve en difficulté dans le cheminement de sa vocation, les supérieurs et les formateurs veilleront à le suivre avec un soin particulier dans son

⁴³⁷ CGS 673a ; cf. RFIS 39 : SaC 163 ; OT 11

⁴³⁸ Cf. CG21 277. 250b

⁴³⁹ Cf. R 81

⁴⁴⁰ R 81

⁴⁴¹ Cf. C 108

⁴⁴² Cf. ib.

discernement, pour l'aider à voir clair dans ses motivations et à découvrir le dessein de Dieu dans sa vie. Ce cheminement de discernement se fera aussi pour la demande éventuelle de changer son option de vocation.

Le Provincial ou le directeur de la communauté de formation s'appuieront sur d'opportunes collaborations pour aider avec prudence et discrétion ceux qui quittent la Congrégation à prendre place dans leur milieu tant du point de vue professionnel qu'apostolique.

305. *Dans le but de permettre une évaluation au point de vue de la formation des sorties de confrères à vœux temporaires, le Provincial demandera à celui qui quitte la Congrégation à l'échéance de ses vœux de formuler par écrit les motifs de sa décision. Cette information sera communiquée avec la prudence nécessaire au Secrétariat général.*

306. La Province fera périodiquement une évaluation de la persévérance dans la vocation pour une meilleure compréhension de la situation et dans le but d'adapter la pédagogie de la formation. Il communiquera les résultats au conseiller général pour la formation, qui indiquera des critères pour cette évaluation.

DEUXIÈME PARTIE

LE PARCOURS DE LA FORMATION SALÉSIENNE

Eclairé par la personne du Christ et par son Evangile vécu selon l'esprit de Don Bosco, le salésien s'engage dans un processus de formation qui dure toute sa vie, et il en respecte les rythmes de maturation. Il fait l'expérience des valeurs de la vocation salésienne dans les divers moments de son existence et accepte l'ascèse qu'un tel cheminement comporte.

Avec l'aide de Marie, mère et maîtresse de vie, il s'efforce de devenir éducateur pasteur des jeunes, selon la forme de vie, laïque ou sacerdotale, qui lui est propre.

(Art. 98 des Constitutions)

CHAPITRE CINQ

LE PROCESSUS SALÉSIEN DE FORMATION

5.1 « UN PROCESSUS DE FORMATION QUI DURE TOUTE LA VIE »⁴⁴³

307. Vivre la vocation, c'est entrer dans une histoire où s'entrelacent l'initiative de Dieu et le projet de l'homme⁴⁴⁴. C'est prendre part à un dialogue de vie où l'appel et la réponse ne sont pas des épisodes d'un moment, mais une expérience permanente de marche à la suite de Jésus. Ce qui a été dit dans les chapitres précédents à propos de la formation salésienne et des conditions pour l'assumer personnellement, se réalise à travers *un cheminement de formation qui dure toute la vie*.

L'expérience de la vocation de Don Bosco – expérience charismatique et de fondateur – témoigne d'une *attention constante aux sollicitations de l'Esprit et d'une réponse courageuse sans cesse renouvelée*. Il s'est laissé former par l'Esprit et a suivi ses impulsions avec docilité. Il s'est senti appelé et mis au défi par la réalité, surtout celle des jeunes, et il s'est donné tout entier pour répondre à tout instant dans un esprit créateur.

Les Constitutions présentent l'expérience du salésien comme « une réponse toujours renouvelée »⁴⁴⁵: « Eclairé par la personne du Christ et par son Evangile vécu selon l'esprit de Don Bosco, le salésien s'engage dans un processus de formation qui dure toute sa vie, et il en respecte les rythmes de maturation »⁴⁴⁶.

⁴⁴³ C 98

⁴⁴⁴ Cf. C 1

⁴⁴⁵ C 195

⁴⁴⁶ C 98

308. L'expérience de la vocation se déroule le long d'un unique parcours de formation où peuvent se distinguer *deux moments avec des caractéristiques diverses* : la formation initiale et la formation permanente.

La formation initiale, vécue déjà dans une perspective de formation permanente, va de la première orientation vers la vie salésienne à l'approfondissement des motivations et l'identification avec le projet salésien à vivre dans une Province concrète. Elle aboutit à l'incorporation pleine et à l'appartenance définitive à la Congrégation salésienne avec la profession perpétuelle et, pour les confrères appelés à la vocation salésienne dans le sacerdoce, à l'ordination sacerdotale.

« Pour le salésien, la formation initiale, plus qu'une attente, est déjà un temps de travail et de sainteté. C'est un temps de dialogue entre l'initiative de Dieu qui appelle et conduit, et la liberté du salésien qui assume progressivement les engagements de sa propre formation »⁴⁴⁷. C'est un temps de décisions toujours plus exigeantes, de dialogue et d'interaction avec la communauté, fait de moments d'évaluation, de synthèse et d'engagement renouvelé, c'est-à-dire de tension spirituelle vers le but.

309. Avec la profession perpétuelle – et dans le cas des prêtres avec l'ordination sacerdotale – le salésien entre pleinement dans l'expérience de vie salésienne à vivre avec fidélité et l'appui de la grâce de la *formation permanente*.

En effet, précisément parce qu'il s'agit d'une transformation de toute la personne, le processus de formation ne peut se réduire à sa phase initiale. « La personne consacrée ne pourra jamais considérer avoir achevé la gestation de cet être nouveau, qui éprouve en lui-même, dans toutes les circonstances de la vie, les sentiments mêmes du Christ. La formation initiale doit donc être affermie par la formation permanente, prédisposant le sujet à se laisser former tous les jours de sa vie »⁴⁴⁸.

La formation permanente consiste « dans un effort constant de conversion et de renouvellement »⁴⁴⁹ : elle est une croissance en maturité humaine, une conformation au Christ, une fidélité à Don Bosco pour répondre aux exigences toujours nouvelles de la condition des jeunes et des milieux populaires⁴⁵⁰. Elle est un cheminement qui se réalise selon la condition de vie de chacun.

310. Durant tout ce cheminement, l'expérience de la formation salésienne demande à la fois *une égalité de base et une différenciation qui respecte et promeut la spécificité de la vocation* : « La formation initiale des salésiens laïcs, des futurs prêtres et des diacres permanents, disent les Constitutions, suit d'ordinaire un curriculum de niveau égal avec les mêmes phases et avec des objectifs et des contenus semblables. Les différences sont déterminées par la vocation spécifique de chacun, les dons et les aptitudes personnelles, et par les tâches de notre apostolat »⁴⁵¹.

311. Les Constitutions décrivent le cheminement de la vocation et de la formation qui se réalise pour le salésien en *phases ou moments successifs* :

- Le prénoviciat, pour approfondir l'option de la vocation et se préparer au noviciat ;
- Le noviciat, comme début de l'expérience de vie religieuse ;
- La période de la profession temporaire dans ses différentes phases :
 - L'immédiat postnoviciat, qui aide à renforcer l'assimilation de la foi, de la culture et de la vie ;

⁴⁴⁷ C 105

⁴⁴⁸ VC 69

⁴⁴⁹ C 99

⁴⁵⁰ Cf. C 118

⁴⁵¹ C 106

- Le stage pratique, qui vise à la synthèse personnelle dans la confrontation vitale et intense avec l'action salésienne ;
- La formation spécifique qui complète la formation initiale et qui, pour les séminaristes, se prolonge jusqu'à l'ordination sacerdotale ;
- La période de préparation à la profession perpétuelle, qui évalue la maturité spirituelle qu'elle requiert et conduit à l'engagement définitif ; et
- La formation permanente, qui continue le processus de maturation jusqu'à la fin de la vie.

5.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU PROCESSUS DE FORMATION ⁴⁵²

312. *Le processus de formation* se réalise par une expérience vitale déterminée par l'identité salésienne, comporte divers éléments et présente des caractéristiques particulières.

Dans la formation s'unissent l'effort de la communauté qui veille à la croissance de chacun de ses membres, et la responsabilité personnelle de chaque confrère.

5.2.1 Processus personnalisé

Le processus de la formation se centre sur le candidat ou confrère considéré dans sa réalité concrète selon son âge, son caractère, ses dons d'intelligence et de cœur, sa famille d'origine, l'éducation qu'il a reçue, son cheminement de foi et l'itinéraire de vocation qu'il a parcouru, les expériences qu'il a vécues.

Chaque candidat et confrère a sa façon de se situer en face de l'unique projet salésien et de l'unique chemin à parcourir ; il a ses rythmes et ses modalités propres. Celui qui accompagne le processus de la formation tient compte de ces variables et aide la personne à les intégrer de façon harmonieuse, en la portant à vivre l'identité salésienne de façon sereine, fidèle et originale.

Dans le processus on fait attention aux traits caractéristiques de sa psychologie et aux situations socioculturelles qui influencent en quelque façon sa disponibilité à la formation et son rythme.

Attentif à ces caractéristiques, celui qui conduit le processus aide le candidat et le confrère à mûrir progressivement ses options et à prendre les décisions au bon moment selon le degré de maturité requis, sans hâte mais aussi sans retards injustifiés et nuisibles. Il est très utile à ce sujet de procéder selon un *projet personnel* approprié aux buts spécifiques de la formation.

5.2.2 Processus communautaire

313. À travers les diverses médiations, *la communauté accueille et accompagne le candidat et le confrère en formation*, le soutient de son aide, lui donne la possibilité d'une confrontation sérieuse dans la recherche de la volonté de Dieu et opère le discernement nécessaire. Elle lui assure une vie communautaire qui le formera en lui offrant un milieu et des moyens qui favorisent sa croissance.

La communauté provinciale aussi l'associe à son projet de formation et constitue un noyau animateur qui l'accompagne et qui favorise la convergence de tout et de tous vers les objectifs à rejoindre.

Dans son cheminement, le salésien, à son tour, apporte à la communauté la richesse de ses dons de nature et de grâce.

⁴⁵² Quand nous parlons du processus de la formation, nous nous référons surtout à la formation initiale. Plus loin nous parlerons de façon spécifique de la formation permanente.

5.2.3 Processus unitaire et diversifié

314. Le processus de la formation se déroule à travers des *phases et des expériences diversifiées qui font avancer dans un unique mouvement harmonieux toutes les dimensions de la formation* – humaine, spirituelle, intellectuelle, éducative et pastorale. En même temps, dans les divers moments, selon le but particulier de chaque phase, domine une dimension spécifique qui enrichit les autres de sensibilités, de motivations et de contenus nouveaux.

En tant que sujet responsable de la formation dans un contexte déterminé, la Province assure l'unité de l'expérience de la formation de tout le processus dans le déroulement de ses diverses phases, dans les diverses communautés de formation et diverses activités de formation permanente.

5.2.4 Processus continu et progressif

315. Le candidat et confrère approfondit son identification avec le projet salésien, développe son aptitude et renforce ses motivations par *une action progressive et continue* : chaque phase est une continuation de la précédente et une préparation à la suivante. Le passage d'une phase à l'autre est délicat et mérite un accompagnement attentif.

Le principe de la progressivité implique d'être attentif à la qualité à la fois comme but, comme pédagogie et comme critère de discernement, et d'organiser le processus avec un réalisme et une souplesse favorables à la formation.

Ce processus continu et progressif ne se termine jamais. Se « configurer » au Christ à la suite de Don Bosco est un travail constant pour toute la vie.

5.2.5 Processus inculturé

316. Les Constitutions chargent les Provinces de mettre en œuvre le processus de la formation selon *les exigences de leur contexte culturel*⁴⁵³ : les exigences qui proviennent du candidat et de sa culture et celles qui dérivent du contexte où le charisme doit s'exercer.

Le charisme est fondamentalement un fait intérieur – suivre le Christ de plus près comme l'a fait Don Bosco – et il doit se traduire dans la vie concrète en imprégnant toute l'existence du salésien sous toutes ses formes individuelles et communautaires. C'est sa personne tout entière qui doit être prise et transformée par le charisme.

Cela implique que les valeurs charismatiques assument et transforment chaque aspect de la culture, en s'incarnant en elle, dans le contexte concret où il vit. Il s'ensuit que le processus de la formation, attentif à la situation concrète du candidat, devra conduire à une assimilation profonde du charisme par celui qui l'accueille et à un changement de mentalité. L'identification progressive à la vocation transforme les habitudes personnelles et les relations avec autrui, avec Dieu, et la vie même de la communauté salésienne, jusqu'à ce que le charisme devienne pour tout l'humain le levain qui lui donne un visage original⁴⁵⁴.

⁴⁵³ Cf. C 101

⁴⁵⁴ Cf. VECCHI J., *Levez les yeux et regardez les champs qui se dorment pour la moisson*. Notre engagement missionnaire en vue de l'an 2000, ACG 362 (1998), p. 19-20

Ce processus, qui requiert le dialogue et le discernement, doit se faire dans la communion avec la communauté tant locale, provinciale que mondiale.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

317. *Pour assurer l'unité et la continuité de l'expérience de la formation initiale, qui se déroule en périodes successives, en diverses communautés et parfois dans diverses Provinces, il est nécessaire de la réaliser selon un **projet unitaire** et de favoriser la liaison entre les phases et la convergence des interventions.*

318. *Les **phases de la formation** qui préparent à la pleine incorporation dans la Congrégation par la profession perpétuelle sont nécessaires tant au candidat qu'à la communauté pour discerner, en collaboration réciproque, la volonté de Dieu et pour lui correspondre. Les **objectifs de la formation** de ces périodes doivent également être rejoints par ceux qui entrent dans la Société après avoir accompli les études prévues par le curriculum de la formation*⁴⁵⁵.

319. *Durant la formation initiale, les confrères seront aidés à approfondir la nature de la consécration, à se former de solides convictions sur sa valeur éducative et à assumer une disposition de formation permanente*⁴⁵⁶.

320. *L'**admission aux diverses étapes de la formation**, à la profession, aux ministères et aux ordinations et l'évaluation des objectifs atteints pour chaque période de formation se fondent sur la constatation effective des points positifs qui prouvent l'aptitude et la maturité requises pour assumer la tâche et la capacité d'aborder dans de bonnes conditions la phase suivante de formation. L'absence de contre-indications ne suffit pas, ni non plus l'obtention des objectifs académiques*⁴⁵⁷.

321. *On accordera une attention particulière aux **moments de passage d'une étape à l'autre**, selon une pédagogie qui aide le confrère à assumer en toute conscience et responsabilité sa nouvelle situation dans la formation.*

*On ne permettra pas de commencer une étape de formation ni d'assumer des tâches ((professions, ministères, ordres) pour lesquels l'intéressé n'est pas apte*⁴⁵⁸.

Dans ce cas, on placera le confrère en formation dans la situation qui lui permettra au mieux d'atteindre l'aptitude requise.

Sans oublier la progressivité de l'expérience de la formation, on évitera de prolonger des situations à problèmes ou d'indécision qui n'offrent pas de perspectives sérieuses d'amélioration.

322. *L'organisation du processus de formation tiendra compte des **différentes formes de l'unique vocation salésienne** :*

– Les salésiens clercs et coadjuteurs seront conscients des caractéristiques de la forme spécifique de leur vocation et développeront leur intégration réciproque, en évitant de mettre tout sur le même pied et de se fermer à la complémentarité ;

– Les formateurs connaîtront, présenteront et feront apprécier l'identité salésienne sous ses diverses formes : laïque, sacerdotale et diaconale.

⁴⁵⁵ Cf. C 107

⁴⁵⁶ Cf. CG24 167

⁴⁵⁷ Cf. C 108

⁴⁵⁸ Cf. *Le projet de vie des salésiens de Don Bosco*, vol. III, p. 126

323. *Dans toutes les phases de la formation, que l'on tienne, très concrètement, compte de l'égalité de base et de la différenciation due à la spécificité de vocation de chaque personne à former. En particulier :*

- *durant le prénoviciat, que l'on présente la vocation consacrée salésienne et ses deux formes, l'une ministérielle et l'autre laïque, au moyen également de rencontres avec des personnes significatives ; de cette façon le prénovice peut acquérir une plus grande connaissance et une première orientation sur les formes de la vocation salésienne, sans parvenir à une décision à ce propos ;*
- *durant le noviciat, que chaque novice, sous la conduite du maître, accomplisse le discernement sur les deux formes de la vocation salésienne, pour arriver à l'option de salésien coadjuteur ou de salésien prêtre/diacre permanent ; que ce discernement et cette option précèdent la demande d'admission à la première profession, dans laquelle il faut exprimer la propre décision de vocation ; que dans ce processus le Provincial, lui aussi, soit engagé ;*
- *durant le postnoviciat, que les salésiens coadjuteurs fassent, avec l'aide du Directeur et du Provincial, le discernement au sujet du secteur professionnel dans lequel ils se sentent appelés à développer leurs propres dons et capacités en réponse aux besoins de la Province ; que dans cette phase ils effectuent deux ou trois années d'études philosophiques et pédagogiques ;*
- *une fois assurées au moins deux années d'études philosophiques et pédagogiques, que les salésiens coadjuteurs commencent ou continuent une période de "formation de nature technique et scientifique ou professionnelle", dans le but d'acquérir une "qualification spécifique" avec un titre reconnu⁴⁵⁹, si possible avant le stage pratique ;*
- *pour le stage pratique, que les salésiens coadjuteurs soient placés dans des milieux où ils peuvent exercer la qualification professionnelle acquise et vérifier le discernement effectué pendant le postnoviciat au sujet du secteur professionnel futur ;⁴⁶⁰*
- *que la formation spécifique des salésiens coadjuteurs, comme pour le salésien jeune abbé, suive immédiatement le stage pratique,⁴⁶¹ qu'elle ait la durée de deux années et qu'elle soit accomplie dans l'un des centres régionaux ou interrégionaux approuvés par le Recteur majeur avec le Conseil général ;*
- *que la préparation pour la profession perpétuelle soit faite, autant que possible, par les salésiens coadjuteurs et jeunes abbés ensemble, avant ou durant la formation spécifique ;*
- *que le "quinquennium" implique tant les salésiens prêtres/diacres permanents pendant les cinq premières années après leur ordination que les salésiens coadjuteurs pendant les cinq premières années après leur formation spécifique ;*
- *qu'après la formation spécifique, à un moment opportun, chaque salésien coadjuteur ait la possibilité de terminer une spécialisation dans son domaine professionnel spécifique et dans les compétences nécessaires pour exercer les diverses tâches ou rôles qui lui seront confiés, en complétant de cette façon la qualification professionnelle commencée durant le temps de la profession temporaire.*

Que les choix qui concernent le curriculum de formation du salésien coadjuteur soient placés, dans le Directoire provincial, au niveau de la section "formation".

324. *« Les possibilités concrètes de vivre dans la Congrégation la **laïcité consacrée** sont multiples et variées. Ce pluralisme exige que les Directoires provinciaux de la formation prévoient un*

⁴⁵⁹ Cf. Règl. 95.

⁴⁶⁰ Cf. FSDB 442.

⁴⁶¹ Cf. Const. 116 ; FSDB 479.

curriculum sérieux, mais souple et adaptable tant à la nature propre des diverses tâches qu'aux possibilités concrètes des candidats » ⁴⁶².

325. *La formation initiale doit renforcer le sens d'appartenance à la Famille salésienne et au Mouvement salésien où des consacrés et des laïcs vivent des projets différents de vocations, et partagent l'esprit et la mission* ⁴⁶³. En particulier :

– *On fera connaître la nature et les aspects caractéristiques de la Famille salésienne et des différents groupes ;*

– *« [Que] soient présentés les contenus et les valeurs de la laïcité ; [que] soient habilités les jeunes confrères à croître et à mûrir ensemble, à acquérir la capacité d'être des formateurs et des animateurs de laïcs, à promouvoir les vocations laïques »* ⁴⁶⁴ ;

– *On soulignera chez les salésiens l'aptitude à travailler selon des projets dans le cadre de la communauté éducatrice et pastorale ;*

– *Le Projet provincial de formation prévoira des contenus et des expériences diversifiées et progressives de formation réciproque et complémentaire entre salésiens et laïcs pour la formation initiale et permanente ; la programmation tiendra compte de la nature différente de leurs vocations et des temps de maturation humaine, affective et apostolique* ⁴⁶⁵.

326. *Durant la formation initiale on tiendra compte des rites de provenance ou d'appartenance des confrères et de la préparation indispensable pour exercer la mission dans des contextes de rites différents* ⁴⁶⁶.

327. *Les critères et les normes qui se réfèrent aux aptitudes du candidat, aux conditions, aux empêchements et aux conditions requises pour l'admission au prénoviciat et au noviciat, pour la première profession, pour le renouvellement de la profession temporaire, pour la profession perpétuelle et pour les ministères et les ordres sont amplement indiqués et commentés dans « Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes. Les admissions ».*

⁴⁶² CG21 301

⁴⁶³ Cf. CG24 142

⁴⁶⁴ CG24 147

⁴⁶⁵ Cf. CG24 142

⁴⁶⁶ Pour les candidats des divers rites orientaux, il faut se rappeler qu'il est prescrit de demander le Nihil obstat de la Congrégation pour les Eglises orientales – avec le permission annexe de « bi-ritualisme » – selon le canon. 517 §2 du *Codex Canonum Ecclesiarum Orientalium*, 1990. La demande du candidat, accompagnée de l'avis du Provincial, sera transmise au Secrétariat général.

CHAPITRE SIX

LE PRÉNOVICIAT

6.1 NATURE ET BUT

328. Selon nos Constitutions “immédiatement avant le noviciat, une préparation spéciale est requise pour approfondir l’option vocationnelle du candidat et vérifier ses aptitudes à commencer un noviciat. Cette préparation s’accomplit dans une expérience de vie communautaire et apostolique salésienne”⁴⁶⁷, qui prend le nom de prénoviciat. Il s’agit de la première étape de la formation du salésien. Avec le prénoviciat, en effet, *commence la formation initiale du candidat qui demande à entrer dans la Congrégation salésienne* pour consacrer sa vie à Dieu dans le service de la jeunesse suivant l’exemple de Don Bosco.

329. Cette première étape de formation présuppose que le prénovice ait eu *précédemment une expérience et une période appropriées de croissance dans la vocation et de maturation humaine et chrétienne*, d’accompagnement, d’expérience communautaire, d’exercice dans la pastorale salésienne, dont on ne peut pas se passer. A “celui qui s’oriente vers la vie salésienne”, disent nos Constitutions, la Province offre “le milieu et les conditions qui lui permettront de connaître sa vocation et de mûrir comme homme et comme chrétien. Ainsi pourra-t-il, avec l’aide d’un guide spirituel, faire son choix de façon plus consciente et libre de pressions externes et internes”⁴⁶⁸.

C’est cette expérience qui, en général, est désignée quand on parle de “*maison de vocations*”⁴⁶⁹, même si le terme peut varier selon les lieux, les cultures et les sensibilités. Elle vise à faire connaître la vocation consacrée salésienne, à favoriser la connaissance de soi et de la volonté de Dieu, à opérer le discernement de la vocation et elle est menée dans les formes et dans les temps les plus adaptés à la situation et aux besoins des candidats. Il s’agit d’une expérience nécessaire, et cela d’autant plus si les candidats proviennent de milieux hétérogènes et laissent voir des situations d’âge, de famille, de maturité personnelle, des expériences de vie, de foi et de culture, de contact vivant avec Don Bosco et avec la réalité salésienne qui sont très diverses.

330. “*C’est seulement lorsque le candidat a fait choix de la vie salésienne*”⁴⁷⁰ et présente, au jugement des responsables, les conditions d’aptitude humaine, chrétienne et salésienne qui lui correspondent⁴⁷¹, qu’il peut être admis au prénoviciat.⁴⁷² Même si au début du prénoviciat “on ne demande pas à un candidat à la vie religieuse d’être en état d’assumer immédiatement toutes les obligations des religieux, [...] il doit être jugé capable d’y entrer progressivement. Pouvoir juger de cette capacité justifie que l’on se donne le temps et les moyens d’y parvenir. Telle est la finalité de l’étape préparatoire au noviciat”⁴⁷³.

La Province, afin de garantir un cheminement sérieux de pastorale des vocations, et en accord avec lui, *veille avec décision à organiser le prénoviciat comme une phase spécifique*. Elle

⁴⁶⁷ C 109.

⁴⁶⁸ C 109.

⁴⁶⁹ Cf. R 17 ; CGS 662 ; ASC 273, p. 40-48 ; CG21 118 ; CG26 54, 58, 69-73.

⁴⁷⁰ CG21 267.

⁴⁷¹ Cf. ACS 276, pp. 73-74.

⁴⁷² Cf. CG21 267.

⁴⁷³ PI 42.

s'efforce de soigner la personnalisation et l'inculturation de la formation, en se donnant un projet clair et précis, avec la souplesse et la créativité qui s'imposent dans la structure et la programmation.

Vu l'importance du prénoviciat, qui souvent conditionne les étapes suivantes et en particulier le noviciat, cette étape "*durera en règle générale un an et ne sera ordinairement pas inférieure à six mois*".⁴⁷⁴ Le commencer par une célébration appropriée aide à inculquer chez les candidats le sérieux et l'importance de la décision qu'ils sont sur le point de prendre.

331. Le prénoviciat a les *objectifs spécifiques* suivants, qui demandent à être connus par le candidat et par lui assumés dans des parcours concrets de formation :

- développer sa maturité humaine et chrétienne ;
- connaître sa vocation personnelle et approfondir les motivations de son option de vocation ;
- faire une expérience de communauté et d'apostolat et réfléchir sérieusement sur la vie salésienne et la mission salésienne ;
- évaluer son aptitude nécessaire pour commencer le noviciat ;
- prendre une décision consciente et libre de toute pression extérieure et intérieure ;
- assumer une disposition, explicite et concrète, à la formation.

En même temps, la période du prénoviciat permet à la Congrégation d'évaluer la maturité du candidat et son aptitude à entrer au noviciat.

6.2 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

332. La nature du prénoviciat requiert une *formation personnalisée* du candidat avec *une attention spéciale à ses aspects humains et chrétiens*, de façon à garantir la maturité suffisante pour commencer l'expérience du noviciat.

6.2.1 La dimension humaine

La première exigence de la formation est de pouvoir rencontrer et développer chez le candidat *une base humaine solide*. La maturité humaine doit constituer le fondement d'un authentique développement de la vocation en vue de la vie communautaire, en vue de la capacité de relation éducative et apostolique, en vue de la prise en charge des engagements qui découlent des conseils évangéliques.

Pour cette tâche au cours du prénoviciat, plus qu'au cours des autres étapes de la formation, le recours aux services du *psychologue* professionnel peut être grandement utile et il est vivement recommandé, non seulement pour vérifier chez le prénovice les conditions préalables d'aptitude humaine pour continuer le parcours de formation, mais aussi et surtout comme aide pour la connaissance de soi, l'auto-estime, la stabilité émotionnelle, la maturité affective et sexuelle, la croissance relationnelle.

Egalement la connaissance de la *famille* aide beaucoup pour comprendre l'expérience humaine du prénovice, ses inclinations, l'histoire de sa vie, ses lacunes et ses difficultés, ses ressources. Certaines situations familiales demandent à être aussi vérifiées en vue de l'aptitude des candidats à la vie consacrée ou de l'intégration avec des expériences positives.

⁴⁷⁴ CG21 270 et R 88.

6.2.1.1 Les conditions physiques et la santé

333. La vie salésienne et la mission salésienne demandent habituellement une résistance physique et une bonne santé, ainsi qu'une capacité de sacrifice et de vie exigeante. C'est pourquoi le prénovice est formé à prendre un soin raisonnable de sa santé, en suivant des règles pour son alimentation et son sommeil, en pratiquant la gymnastique et le sport, en s'habituant au travail manuel.

Au cours du prénoviciat, il faut vérifier *les conditions physiques et la bonne santé* nécessaires pour pouvoir observer les Constitutions de la Société⁴⁷⁵. Les contrôles médicaux opportuns se font même avant l'admission à cette étape.

6.2.1.2 Se connaître et se faire connaître

334. Avec l'aide de la communauté et de son guide spirituel, le prénovice *travaille à se connaître sous ses différents aspects et prend consciemment en main le parcours de sa vie*. Il s'appuie sur ce qu'il a de positif et apprend à affronter aussi les points et les nœuds problématiques. Il devient conscient de ses qualités et de ses limites, il est serein et reconnaissant de ce qu'il est.

Dans un esprit ouvert et avec courage il affronte son passé et n'a pas peur de parler de lui-même et de sa famille. Il apprend à réfléchir sur sa conduite personnelle, ses expériences, les raisons de ses choix et sa façon de penser. Il est aidé à découvrir ses motivations inconscientes et à distinguer entre ses désirs et ses vraies motivations.

Cette approche sincère et profonde de soi constitue une première base pour le discernement.

6.2.1.3 Une affectivité sereine

335. Le prénovice prend conscience de la valeur humaine de sa sexualité et découvre les forces de son affectivité. Il s'identifie à sa condition masculine et approfondit « l'acceptation de l'autre, homme ou femme, dans le respect de sa différence »⁴⁷⁶. Il apprend à évaluer avec sincérité ses sentiments personnels, ses impulsions et ses motivations, et à *les vivre en accord avec les valeurs d'une vocation célibataire*. Il est aidé à arriver à la certitude suffisante d'être aimé et d'être capable d'aimer. Il garde des liens affectifs avec sa famille par une relation de gratitude et d'affection sincère, et en même temps renforce son sentiment d'appartenir à la communauté. Il apprend à se détacher des liens qui réduisent son autonomie et qui ralentissent ou troublent la réalisation de son projet de vocation.

6.2.1.4 La capacité de relation

336. Ayant compris qu'une relation interpersonnelle sereine est fondamentale pour la vocation salésienne, le prénovice cherche à développer de *bonnes relations* avec ses compagnons et avec les formateurs de la communauté, avec les laïcs de la communauté éducatrice et avec d'autres personnes qu'il rencontre dans ses expériences pastorales. Il sait accueillir et écouter ; il pratique les bonnes manières et la jovialité ; il traite tout le monde avec sympathie, amitié et ouverture d'esprit.

Le prénoviciat lui offre l'expérience d'une vie de communauté avec les autres prénovices et avec les confrères. Il y prend une part active et apporte sa part personnelle pour créer une atmosphère riche de valeurs de formation. Il y développe sa façon de s'exprimer, sa capacité de communiquer, sa coresponsabilité dans la réalisation des décisions prises, et le sentiment de travailler ensemble.

⁴⁷⁵ Cf. R 90.

⁴⁷⁶ PI 43.

Egalement le jeu et le sport aident à la maturation des capacités relationnelles, en plus du fait qu'ils développent la santé et favorisent l'action éducative parmi les jeunes. L'étude sérieuse de la musique et la pratique suivie d'un instrument musical, les répétitions théâtrales et le travail soigné des formes d'expression des jeunes favorisent par ailleurs le développement des capacités relationnelles et apostoliques du prénovice.

6.2.1.5 Le sens de la responsabilité

337. Le prénovice est *fidèle à ses devoirs quotidiens* et apprend à s'adonner à son travail. Il aime le travail, est assidu à l'étude, accomplit les services communautaires en esprit de disponibilité, de sacrifice et de constance, et y voit des occasions concrètes d'exprimer son amour de la vocation. Il apprend à bien employer son temps, à mettre en valeur d'une manière responsable les *mass media* et les '*personal media*', à utiliser les qualités qu'il a reçues de Dieu et à faire chaque jour des choix motivés dans le sens du don gratuit de soi.

6.2.1.6 La droiture de conscience et l'ouverture d'esprit au réel

338. *Il s'éduque à l'authenticité et à la droiture de conscience*, en acquérant l'habitude de découvrir l'œuvre de l'Esprit dans la création et dans les événements de l'histoire, en renforçant ses convictions morales et en se forgeant une attitude intelligente et critique vis-à-vis des modèles culturels proposés par la société.

Il est ouvert aux réalités sociales et culturelles de son milieu et du monde de la communication sociale, *il est particulièrement sensible aux problèmes des jeunes pauvres* et marginaux et aux situations de pauvreté, d'injustice et d'exclusion, il sent que l'interpellent les cultures et les exigences des peuples non encore évangélisés. Il développe son sentiment de compassion et de solidarité et le manifeste par une vie simple. Il fait de ces expériences des occasions concrètes pour mûrir dans le réalisme de la vie.

6.2.2 La dimension spirituelle

La vie chrétienne doit conduire dès le début du parcours de formation à *une vive expérience de foi et à une profonde relation avec le Seigneur Jésus* ; une telle relation est une condition nécessaire pour tout choix de vocation ; sans une expérience personnelle, empreinte de motivation et de conviction, de la vie chrétienne la vocation à la vie consacrée n'est pas possible. La faiblesse actuelle de l'expérience de foi chez les jeunes et dans les familles requiert un véritable parcours de catéchuménat qui puisse fonder sur des bases solides l'expérience chrétienne et donc le choix de la vie consacrée.

339. Appelé à embrasser une vie radicalement centrée sur la personne du Christ, le prénovice s'oriente à *vivre une relation personnelle avec Lui et à donner un solide fondement à sa vie chrétienne*. Il s'attache donc à quelques aspects et expériences qui la caractérisent, et accentue les traits de la spiritualité salésienne des jeunes. C'est pourquoi il entretient :

– *une solide catéchèse*, qui comporte les fondements d'une formation biblique, spirituelle et liturgique nécessaires pour approfondir sa foi et découvrir la personne de Jésus Christ, la mission de l'Eglise et le plan divin de salut et qui veille avec attention à la formation de la conscience, voire au moyen de l'approfondissement et de l'étude des critères de l'agir moral chrétien ;

– *une initiation à la vie sacramentelle et à la dévotion mariale* : il se met en disposition d'écouter la Parole de Dieu et d'y répondre, se nourrit à la table de l'Eucharistie, s'approche régulièrement du sacrement de la Réconciliation et découvre la présence maternelle de Marie dans

sa vie et dans l'histoire de sa vocation, se confie à elle et l'invoque au moyen du chapelet ; il favorise aussi la croissance de sa vocation salésienne grâce la dévotion à Don Bosco ;

– *une initiation à la vie de prière* : il prie en groupe et en communauté, s'exerce à la prière personnelle et apprend à partager ses expériences de foi ; il apprend peu à peu à devenir capable de lire les événements de sa vie à la lumière de l'Évangile et à écouter la voix intérieure de l'Esprit ; il est initié à la liturgie des heures et à la "lectio divina" considérées comme des éléments de base de la vie chrétienne et ecclésiale ;

– *un apprentissage de la pratique de l'accompagnement spirituel* et de l'entretien avec le directeur, qui sont des moyens indispensables pour la croissance dans la vie spirituelle.

340. Se situant devant le projet de vie des SDB, le candidat comprend que la mission salésienne comporte la vocation à la communauté. *Il s'entraîne donc à la vie communautaire*, en acquérant une aptitude suffisante à la communication interpersonnelle, en acceptant les autres et en intégrant son action dans le projet communautaire, en pardonnant et en surmontant les antipathies et les préjugés. Il cultive le sens de l'amitié, assimile les traits de l'esprit de famille et y apporte sa part, et il se montre attentif à servir autrui. Il fait une expérience d'Église, au fur et à mesure qu'il s'implante dans sa communauté et dans la communauté éducatrice, et qu'il s'ouvre aux communautés plus grandes de la Province, de la Congrégation et de la Famille salésienne.

341. Le prénovice veille avec soin à avoir une connaissance de la vie consacrée salésienne et mène une vie inspirée *des exigences des conseils évangéliques*. Il cherche à acquérir quelques dispositions concrètes, comme la simplicité qui ne recherche pas le superflu ou le confort, la gratuité dans les relations et les motivations, le détachement de compromis affectifs, l'exercice de la maîtrise de soi et la fidélité aux tâches qui lui sont confiées.

341. Le prénovice *cherche à inspirer sa vie des exigences des conseils évangéliques* et à acquérir quelques dispositions concrètes comme la simplicité qui ne recherche pas le superflu ou le confort, la gratuité dans les relations et les motivations, le détachement de compromis affectifs, l'exercice de la maîtrise de soi et la fidélité aux tâches qui lui sont confiées.

6.2.3 La dimension intellectuelle

342. La vocation salésienne et la mission en faveur des jeunes requièrent une solide préparation intellectuelle. Avant de commencer cette étape, le prénovice doit avoir déjà acquis la "*culture générale de base* qui correspond à celle qu'on attend généralement d'un jeune qui a achevé une scolarité normale dans le pays"⁴⁷⁷.

Dans le prénoviciat *la formation intellectuelle vise, sous une forme personnalisée, à ce que soient atteints les objectifs spécifiques de l'étape*. Comme au prénoviciat sont fondamentales la dimension humaine et la dimension spirituelle, il est nécessaire qu'en plus du travail pratique sous forme d'exercices personnels, d'échanges en conversation, de travaux de groupe, de training, il y ait aussi des leçons, des discussions, des explications, de l'étude personnelle, qui aident à changer la mentalité précisément dans les aspects humains et spirituels.

Il faut ensuite avoir une présentation systématique des aspects relationnels, du processus de communication interpersonnelle, ainsi que des aspects de la connaissance de soi, de la maturation émotionnelle, affective et sexuelle, du célibat. Il est nécessaire aussi d'assurer un affermissement de la foi, tant au niveau affectif que cognitif, et de l'agir moral chrétien au moyen de l'étude

⁴⁷⁷ Ibid. 43.

approfondie de la doctrine chrétienne et au moyen de l'initiation à la Parole de Dieu, à la prière et à la liturgie.

Le prénovice est initié à la mission de l'Eglise ; lui sont présentées ses diverses vocations et, en particulier, il connaît la vie consacrée salésienne et ses deux formes de salésien prêtre et de salésien coadjuteur. En outre il étudie Don Bosco, en voyant en lui un modèle de valeurs humaines et chrétiennes ; il commence à connaître et à admirer sa mission qui continue aujourd'hui dans la Congrégation répandue dans le monde entier ; il retire un encouragement dans sa vocation à lire et à étudier des monographies écrites sur certains grands salésiens d'hier et d'aujourd'hui.

Pour cette étape de formation est aussi indiqué un ensemble d'études et d'expériences dans le domaine de la communication sociale,⁴⁷⁸ afin de mieux comprendre les défis culturels actuels. Il faut en outre favoriser l'étude sérieuse de la musique et la pratique du théâtre, de manière qu'elles puissent être continuées avec fruit également par la suite. Le prénoviciat doit assurer l'acquisition d'une méthode d'étude appropriée et surtout d'une habitude de l'étude et de la réflexion ; la capacité pour les études à venir ; là où c'est nécessaire, la possession de la langue en usage au noviciat,⁴⁷⁹ et là où c'est possible l'apprentissage d'autres langues.

Cette formation intellectuelle a donc besoin d'un *programme d'études particulier et spécifique*, élaboré précisément pour atteindre les objectifs fondamentaux de cette étape ; elle laisse difficilement une place pour d'autres études absorbantes. En particulier *que pendant cette étape ne soient pas anticipées les études philosophiques propres au postnoviciat* ; si toutefois les circonstances d'une Province demandent diversement, il faut demander l'autorisation au Recteur majeur.

6.2.4 La dimension éducative et pastorale

343. Tandis qu'il enrichit de diverses façons sa connaissance et son amour pour la mission salésienne sous ses multiples formes, le prénovice est engagé dans des expériences proportionnées à sa préparation qui rappellent la finalité évangélisatrice de l'activité salésienne.

Ce sont *des expériences éducatives et pastorales significatives*, à caractère nettement salésien, comme la présence-assistance au milieu des jeunes, spécialement des plus pauvres, la collaboration dans l'animation de groupes de jeunes, et les activités de catéchèse, de travail missionnaire et de volontariat.

Par ces expériences, avec l'aide d'un guide, le prénovice fait l'expérience du Système préventif et de la collaboration avec les laïcs et d'autres membres de la Famille salésienne.

Pour être formatrices, ces expériences doivent inclure des éléments de réflexion et de partage sur l'action ; il convient donc qu'elles soient programmées et vérifiées avec le prénovice, en prêtant attention aux objectifs et aux méthodes.

6.3 ASSURER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES

6.3.1 Communauté formatrice et expérience communautaire

⁴⁷⁸ Cf. DICASTÈRE POUR LA FORMATION ET DICASTÈRE POUR LA COMMUNICATION SOCIALE, *Orientations pour la formation des salésiens en communication sociale. Contenus et méthodologie pour les diverses étapes de formation*, Rome 2006, 5.

⁴⁷⁹ Cf. *ibid.*

344. Ordinairement dans une Province il y a *un seul prénoviciat*, bien qu'il puisse y avoir plusieurs maisons de vocations ; il est possible au contraire que deux ou plusieurs Provinces aient un prénoviciat commun dans une collaboration interprovinciale, surtout quand il y a ensuite aussi le noviciat en commun.

Le prénoviciat est *placé de préférence dans une communauté salésienne* qui est engagée apostoliquement ; de cette façon est offerte au prénovice la possibilité de prendre part à la vie salésienne et à la mission salésienne. Le prénovice fait une double expérience communautaire : celle qu'il vit avec le groupe des prénovices et avec leurs formateurs et celle qu'il vit avec toute la communauté salésienne. Même avec un nombre réduit de prénovices il est nécessaire d'assurer les conditions pour l'expérience communautaire.

Le prénoviciat est placé dans une communauté différente de celles *du noviciat et du postnoviciat*. Il peut être, au contraire, placé dans la communauté, et c'est même souhaitable, où se trouve une *maison de vocations*, parce que cela facilite la continuité entre les deux étapes et favorise la consistance de l'équipe des formateurs. Dans le cas d'un nombre élevé de prénovices, il est même possible que le prénoviciat constitue *une communauté autonome*, mais alors il est nécessaire d'assurer les bonnes possibilités d'un apostolat salésien, peut-être animé par la communauté salésienne elle-même ou par une communauté salésienne voisine.

En tout cas, le prénoviciat doit offrir *l'expérience réelle d'une communauté salésienne qui vit intensément les valeurs du charisme*. Qu'il y ait en communauté un climat d'ouverture et de cordialité, qui porte à l'esprit de famille et de confiance. En même temps il faut habituer les prénovices à un *style de vie quelque peu exigeant*, en assurant que le milieu soit simple et pauvre, un milieu où sont demandés la générosité, le travail et le sacrifice, où se réalise l'expérience d'un sentiment de joie et de satisfaction dans le fait de n'avoir rien de plus que le nécessaire. Cela demande que la communauté salésienne donne elle-même un témoignage d'un tel style de vie.

6.3.2 Equipe des formateurs et l'accompagnement pour la formation et la vie spirituelle

345. Dans cette étape est déterminante *une expérience qualifiée et systématique d'accompagnement personnel et communautaire et en particulier d'accompagnement spirituel*.

Quand le prénoviciat fait partie d'une communauté salésienne apostolique et que le Directeur n'est pas en mesure de suivre de près la formation des prénovices à cause de ses engagements, le Provincial désigne un salésien, directement chargé des prénovices et appelé *responsable des prénovices*, qui, si possible, est le vicaire de la communauté et qui se donne totalement à leur formation, en suivant un programme approprié. Il est le guide spirituel des prénovices d'une manière analogue au maître qui est le guide spirituel des novices. Dans le dialogue avec son guide spirituel, le prénovice apprend à s'ouvrir avec confiance, à développer son projet personnel de vie et à accomplir un chemin de croissance.

L'expérience enseigne que le responsable des prénovices doit être *préparé d'une manière adéquate*, spécialement sur le plan de la psychologie évolutive et des dynamiques de la croissance humaine, comme aussi sur le plan du processus de formation dans la vie spirituelle. Il arrive souvent que les défis de la formation dans cette étape sont plus grands que ceux du noviciat.

Le responsable des prénovices collabore avec une *équipe de formateurs* qui pourraient avoir aussi d'autres charges dans la communauté salésienne ou dans l'œuvre salésienne. Il est important que parmi eux *il y ait au moins un salésien coadjuteur* pour permettre aux prénovices de venir directement à la connaissance des deux formes de la vocation salésienne. Déjà dans la maison de vocations est commencée la présentation des deux vocations à la vie salésienne ; elle continue au prénoviciat ; la décision pour une des deux formes de vocation salésienne est ensuite effectuée au cours du noviciat. Que dans l'équipe des formateurs soit *aussi indiqué le confesseur*, distinct du

responsable des prénovices. Que les “formateurs puissent compter sur la collaboration de « psychologues ». Quoi qu'il en soit, ceux-ci ne pourront pas faire partie de l'équipe des formateurs”⁴⁸⁰.

Autant que possible, les formateurs suivent les prénovices, en dialoguant avec eux, en partageant leur rythme de vie quotidien et leurs diverses expériences et en les aidant à arriver à la maturité requise pour prendre les décisions opportunes. Ils font en sorte que les prénovices assument une disposition active à la formation, c'est-à-dire qu'ils soient ouverts et communicatifs et qu'ils se rendent responsables de leur travail personnel de formation. Pour ce motif, il convient qu'au début du prénoviciat, les formateurs et les prénovices dialoguent sur ce que cette étape signifie et sur les contenus de la “Ratio” qui la concernent, afin d'assurer l'engagement libre et convaincu des prénovices dans leur propre formation. C'est pourquoi il est opportun de remettre aux prénovices ce texte, qui les accompagnera pendant tout le chemin de formation.

Les formateurs se tiennent en contact *avec le maître des novices et avec le responsable de ceux qui se préparent dans la maison de vocations* et ils travaillent *en accord avec eux*, pour assurer l'indispensable continuité de la formation. Ils approfondissent la connaissance de “Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes” pour pouvoir être en mesure d'évaluer de manière équilibrée l'aptitude des prénovices.

6.4 LE DISCERNEMENT ET L'ADMISSION AU NOVICIAT

346. Le prénoviciat n'est pas seulement un temps de formation, mais aussi de discernement.

Le prénovice :

- est aidé à se connaître mieux, à discerner son choix personnel de vocation, à personnaliser sa propre formation au moyen de l'entretien régulier et de l'accompagnement spirituel avec le Directeur ou le responsable des prénovices ;
- reçoit des conseils de la part de son confesseur dans le Sacrement de la Réconciliation ;
- connaît et approfondit les “Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes” et, de concert avec son guide spirituel, il les prend à son compte comme critères de vérification de sa propre vocation ;
- écrit un résumé de son existence passée au moyen duquel il est aidé par son guide spirituel à approfondir l'histoire de sa vie personnelle et à découvrir les signes de Dieu dans sa vocation ;
- partage avec son guide spirituel la formulation et la vérification de son projet personnel de vie ;
- prend part à la retraite spirituelle et aux recollections mensuelles qui seraient à même de l'aider à approfondir les motivations de sa vocation ;
- reçoit tous les trois mois le “scrutinium” : bulletin ou rapport dressé par les formateurs pour l'aider à prendre conscience des aspects qui indiquent une bonne progression dans son processus de croissance et lui présenter des suggestions au sujet des secteurs où il doit faire plus d'effort ;
- acquiert une connaissance, bonne et pratique, des deux formes de la vocation salésienne.

De leur côté *les formateurs du prénoviciat* effectuent des démarches pour compléter celles du prénovice ; en particulier :

- ils maintiennent des contacts avec les salésiens qui l'ont guidé précédemment ;
- ils connaissent le milieu familial et le milieu social d'où provient le prénovice ;

⁴⁸⁰ CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *Orientations pour l'utilisation de la psychologie dans l'admission et la formation des candidats au sacerdoce*, Rome 29 juin 2008, n. 6.

- ils aident la famille à accepter d'une manière positive le choix de vocation effectué par son fils et l'impliquent dans la maturation de cette vocation, dans le respect des libertés personnelles⁴⁸¹ ;
- ils favorisent l'approfondissement des critères pour reconnaître les deux formes de la vocation consacrée salésienne.

La phase de formation du prénoviciat rejoint ses objectifs de discernement lorsque :

- *le prénovice termine sa recherche de vocation* et, avec l'aide des formateurs, sent qu'il est confirmé dans la conviction que Dieu l'appelle à la vie salésienne, pense qu'il en a l'aptitude, est prêt à l'embrasser et demande à être admis au noviciat ; ou bien, au contraire, quand il arrive à la conclusion de ne pas être appelé à la vie salésienne ;

- *la Congrégation salésienne*, par l'intermédiaire de la communauté locale et de la communauté provinciale, fait son travail de discernement, en vérifie l'aptitude selon "Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes" et *arrive à la certitude fondée* que le prénovice présente des signes authentiques de vocation salésienne et remplit les conditions de base requises pour commencer le noviciat.

347. L'admission au noviciat doit être faite par le Provincial sur la base de *signes positifs* qui prouvent la disposition du prénovice à la vie salésienne⁴⁸² :

- santé suffisante ;
- culture générale de base et qualités intellectuelles appropriées pour être éducateur ;
- bonne expérience vécue de vie chrétienne et d'apostolat ;
- existence d'une vraie disposition à se former assumée par le prénovice ;
- capacité de choix pour des motifs authentiques et sens du devoir et de la responsabilité ;
- intention droite ;
- capacité de vivre en communauté, dans l'obéissance et la générosité, en esprit de foi ;
- propension à mener une vie simple, à prendre des initiatives et à travailler beaucoup et assidûment ;
- affectivité sereine et équilibrée et un bon développement de la capacité de relation ;
- amour pour Don Bosco et pour la mission salésienne, bonne relation avec les jeunes, et préférence pour les jeunes pauvres.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

348. *Le prénoviciat sera placé dans une communauté propice ou dans une communauté autonome, mais différente de celles du noviciat et du postnoviciat. Comme pour toutes les autres activités et œuvres d'une Province⁴⁸³, l'installation en un premier lieu (ou le transfert en un autre lieu) de l'étape du prénoviciat, est approuvée par le Recteur majeur avec son Conseil, sur la demande du Provincial présentée en union avec le Conseil provincial.*

349. *"La préparation immédiate au noviciat durera en règle générale un an et ne sera ordinairement pas inférieure à six mois"⁴⁸⁴. Elle sera précédée par une sérieuse expérience vécue dans une maison de vocations.*

⁴⁸¹ Cf. CGS 674.

⁴⁸² Cf. R 90.

⁴⁸³ C 132 §1 n.2 ; C 165 n.5.

⁴⁸⁴ CG21 270 et R 88.

350. Dans chaque Province il y aura ordinairement un seul prénoviciat ; en cas de nécessité l'autorisation pour avoir plus d'un prénoviciat est donnée par le Recteur majeur avec son Conseil.

351. L'admission au prénoviciat est faite par le Provincial, à qui le candidat adresse sa demande. Il rassemble, en collaboration avec les responsables de l'accompagnement des vocations et avec le candidat lui-même, les données et les informations utiles pour faire apparaître les signes d'une vraie vocation salésienne et ses éventuelles contre-indications.

Pour l'admission au prénoviciat, l'option et l'aptitude pour la vie consacrée salésienne doivent être évaluées en référence à "Critères et normes"⁴⁸⁵ et compte tenu du niveau de maturation de la personne et de ses possibilités de développement.

Le début du prénoviciat sera fixé en tenant compte du fait que le Code fixe l'âge minimum d'admission au noviciat à 17 ans accomplis⁴⁸⁶.

352. Avant ou durant le prénoviciat, il est nécessaire qu'il y ait un contrôle médical et un examen psychologique pour vérifier l'existence de la base humaine et les qualités requises d'aptitude demandées par "Critères et normes" pour pouvoir commencer l'itinéraire de formation salésienne, restant sauves les dispositions du canon 220. Les résultats du contrôle médical et de l'examen psychologique peuvent être communiqués par le médecin et par le psychologue au Directeur du prénoviciat et au Provincial, si avant le contrôle médical et l'examen psychologique le prénovice leur en a donné son accord écrit, "dans la perspective du discernement et dans l'esprit d'une collaboration indispensable avec les responsables de sa formation" ("Critères et normes" 36). Ce consentement doit être "préalable, informé, explicite et libre".⁴⁸⁷

353. Dans cette étape du prénoviciat ne seront pas anticipées les études philosophiques propres au postnoviciat ; si toutefois les circonstances d'une Province demandent autrement, il faut demander l'autorisation au Recteur majeur.

Admission au noviciat

354. "Quand il se sent suffisamment préparé et disposé, le candidat fait la demande de commencer son noviciat. Pour être admis, au noviciat, le candidat doit être exempt des empêchements prévus par les canons 643-645 § 1, manifester qu'il possède les aptitudes et la maturité requises pour s'engager dans la vie salésienne, et avoir une santé suffisante pour pouvoir observer les Constitutions de la Société"⁴⁸⁸.

L'évaluation de l'aptitude doit être faite sur la base des critères et des orientations que donne la Congrégation dans la "Ratio" et dans les "Critères et normes", compte tenu des conditions, des empêchements et des prescriptions juridiques qui s'y trouvent indiqués.⁴⁸⁹

355. L'admission au noviciat est faite par le Provincial avec le consentement de son Conseil, après avoir pris l'avis du Directeur de la communauté du prénoviciat et du Conseil⁴⁹⁰. S'ils le jugent opportun, les supérieurs peuvent demander des informations, même sous le sceau du secret⁴⁹¹. Que le

⁴⁸⁵ Cf. *Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes. Les admissions*, Rome 2000.

⁴⁸⁶ Cf. Can. 643 § 1.1 ; 656.1 ; R 90.

⁴⁸⁷ CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *Orientations pour l'utilisation de la psychologie dans l'admission et la formation des candidats au sacerdoce*, Rome 29 juin 2008, n. 12.

⁴⁸⁸ R 90.

⁴⁸⁹ Cf. *Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes. Les admissions*, 114-116.

⁴⁹⁰ Cf. C 108.

⁴⁹¹ Cf. Can. 645 § 4.

responsable des prénovices ait une connaissance adéquate de la famille des prénovices, à présenter au Provincial.

356. *Pour l'acceptation éventuelle de candidats qui ont quitté volontairement un séminaire ou un autre institut religieux, ou qui en ont été congédiés⁴⁹², il est obligatoire de demander une information préalable appropriée, qui soit transmise par écrit. En particulier, en plus des documents mentionnés au canon 241 § 2⁴⁹³, il y a « l'obligation grave »⁴⁹⁴ de demander aussi « le témoignage du supérieur intéressé, surtout sur la cause du renvoi ou du départ »⁴⁹⁵.*

De notre côté, nous avons l'obligation de fournir des informations analogues à d'autres Instituts ou séminaires. Ces informations doivent respecter la réserve du for interne, le droit des sujets à la bonne réputation et à préserver leur intimité⁴⁹⁶, mais en même temps elles ne doivent ni cacher ni dissimuler le véritable état des choses pour le bien des personnes et de l'Église.

⁴⁹² Cf. CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *L'admission au séminaire de candidats provenant d'autres séminaires ou familles religieuses*, Rome 1996.

⁴⁹³ Il s'agit des certificats de baptême et de confirmation et des autres documents demandés selon les dispositions de la "Ratio" de la formation sacerdotale et selon le Can. 241 § 2.

⁴⁹⁴ Cf. RFIS 39.

⁴⁹⁵ Can. 241 § 3.

⁴⁹⁶ Cf. Can. 220.

CHAPITRE SEPT

LE NOVICIAT

7.1 NATURE ET BUT

357. Le noviciat est *le début de l'expérience religieuse salésienne* comme marche à la suite du Christ ⁴⁹⁷.

Il « est ordonné à ce que les novices aient une meilleure connaissance de la vocation divine telle qu'elle est propre à l'institut, qu'ils fassent l'expérience du genre de vie de l'institut, qu'ils imprègnent de son esprit leur pensée et leur cœur, et que soient éprouvés leur propos et leur idoneité » ⁴⁹⁸.

Dans cette phase, avec l'aide du maître et de la communauté, le novice :

– *Apprend à vivre la vie consacrée apostolique salésienne* plus directement sous l'aspect d'une expérience religieuse : il approfondit les motivations de son option, acquiert une mentalité de foi et intériorise les valeurs salésiennes ;

– *Evalue son idoneité à la vie salésienne* de façon à se donner à lui-même et à la communauté la possibilité d'arriver à une certitude morale positivement prouvée ;

– *Orienté sans cesse sa vie vers le don de soi* à Dieu dans le service des jeunes, selon l'esprit de Don Bosco et travaille à tendre vers cette grâce d'unité qui associe la contemplation et l'action apostolique ;

– *Se prépare à se donner tout entier à Dieu de façon consciente et libre par la première profession*, en entrant dans un processus de formation qui dure toute la vie.

7.2 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

358. La formation offerte au noviciat unit peu à peu la connaissance et l'exercice pratique, ainsi que la proposition communautaire et l'accompagnement personnel, de sorte que *les contenus communiqués deviennent une « expérience »* et s'assimilent de façon personnalisée. Ainsi le novice s'identifie peu à peu à la vocation salésienne.

La formation proposée au noviciat embrasse les diverses dimensions de la formation salésienne, mais accorde une attention particulière à la dimension spirituelle et à l'approfondissement du charisme.

7.2.1 La dimension humaine

359. Le novice *approfondit la connaissance et l'acceptation de soi*, cultive la maîtrise de soi et la tempérance, renforce sa capacité de choix motivés et se rend disponible au travail.

⁴⁹⁷ Cf. C 110. Voir la célébration proposée pour le début du noviciat dans *Rituale della professione religiosa*, Società di San Francesco di Sales, Rome 1989, chapitre I, *L'admission à la vie religieuse*.

⁴⁹⁸ Can. 646

Il *veille prendre sa place dans la vie communautaire*, en perfectionnant sa capacité de s'adapter et d'avoir des relations interpersonnelles marquées de cordialité et de gratuité.

Il cultive la bonne éducation, la capacité de dialogue, d'acceptation de la diversité, de vivre avec optimisme et de *mettre ses qualités au service de la communauté*.

Il est important que le maître et l'équipe de formation favorisent des « *espaces* » de *responsabilité et de liberté* afin que le novice puisse se mesurer lui-même, son autonomie personnelle et sa capacité de collaborer, et qu'il ait la possibilité de réfléchir sur les choix qu'il a faits.

7.2.2 La dimension spirituelle

7.2.2.1 La configuration au Christ dans la perspective du *da mihi animas*

360. C'est la dimension qui caractérise le noviciat.

Le novice est accompagné dans son cheminement pour se rendre semblable au Christ, apôtre du Père et Bon Pasteur, qu'il découvre présent en Don Bosco qui donna sa vie aux jeunes⁴⁹⁹. Il *entreprend une marche à la suite de Jésus* obéissant, pauvre et chaste et renforce son union avec lui en syntonie avec le charisme salésien.

Avec la grâce de l'Esprit, il recherche une authentique identification avec le Christ : « N'oubliez jamais que vous, tout particulièrement, vous pouvez et vous devez dire non seulement que vous êtes du Christ, mais que "vous êtes devenus le Christ" »⁵⁰⁰. Cela veut dire que la personne du novice est assumée dans sa totalité dans un processus de conversion et de transformation évangélique.

Dans l'effort ascétique qu'il accomplit, le novice expérimente la joie de mettre le Christ au centre de sa vie et de partager toujours davantage ses sentiments. Il s'agit d'une auto-transcendance, par laquelle il rejoint sa vraie réalisation personnelle dans le Christ⁵⁰¹.

Cet approfondissement du Baptême et cette configuration avec le Christ dans la perspective du *da mihi animas* s'exprimera pleinement dans la profession religieuse et dans la vie consacrée.

7.2.2.2 L'assimilation du charisme salésien et l'identification avec le fondateur

361. La formation tend à purifier et à renforcer l'attrait initial pour Don Bosco et pour la vie salésienne et à la rendre réelle à travers *un processus d'assimilation du charisme salésien* exprimé dans les Constitutions.

Le novice est conduit à une expérience spirituelle qui se centre sur une façon originale d'être et de travailler, et s'exprime dans des dispositions caractéristiques : une forte sensibilité envers la mission salésienne parmi les jeunes pauvres, un style particulier de prière et de vie fraternelle en communauté, en un mot une façon spéciale de vivre la consécration.

362. *Le novice approfondit l'expérience particulière de Dieu faite par Don Bosco*, évalue les motivations qui le poussent à embrasser la vie consacrée salésienne et apprend à maintenir l'équilibre entre la tension idéale et la situation concrète et la communauté. Il entre en contact profond et sérieux avec les sources de l'expérience charismatique.

Il se prépare à faire partie de la Congrégation, cultive la communion avec sa Province et s'ouvre à la réalité de la Famille salésienne. Par la connaissance de leur histoire et l'information sur

⁴⁹⁹ Cf. C 196

⁵⁰⁰ VC 109

⁵⁰¹ Cf. C 22

les événements les plus significatifs, il prend conscience de la diversité des vocations dans la Famille salésienne et renforce ainsi son sentiment de lui appartenir.

7.2.2.3 *L'expérience de la vie fraternelle*

363. C'est dans la communauté que le novice apprend l'esprit salésien, qui est fondamentalement un fait de communication de vie ⁵⁰².

Il accueille ses frères en esprit de foi ⁵⁰³ et s'ouvre à la communication et au service. La vie quotidienne lui offre de multiples occasions de fortifier sa charité fraternelle et sa patience, et de dépasser les difficultés des relations interpersonnelles. *Il renforce son amour concret pour la communauté* et sait qu'au-delà des différences et des défauts des frères, elle est convoquée par une initiative de Dieu. Il y prend sa place avec un vrai sens de participation et de joie familiale, et y découvre la présence du Seigneur ⁵⁰⁴.

7.2.2.4 *Initiation à la prière qui embrasse toute la vie*

364. Le noviciat offre un climat et une ambiance de recueillement qui favorise le dialogue avec Dieu. Il assure aussi des orientations appropriées, la régularité des moments et la connaissance des différentes façons de prier. Il devient ainsi *une vraie école d'initiation à la prière*.

Le novice est bien aidé lorsque la communauté du noviciat à un programme bien conduit de prière, faite avec simplicité, dynamisme et joie, et qu'elle lui offre différentes possibilités de prier aussi en petits groupes, avec les jeunes et avec les laïcs.

Durant le noviciat le novice est éduqué :

- à aimer la *Parole de Dieu* et à se mettre à son écoute ;
- à comprendre et à aimer la *liturgie* comme prière du Christ et de l'Eglise, et comme chemin de vie spirituelle ;
- à vivre *l'Eucharistie* comme acte central quotidien de sa vie et de la communauté salésienne, « vécu comme une fête dans une liturgie vivante » ⁵⁰⁵, à célébrer avec régularité et profondeur le sacrement de la Réconciliation, à découvrir la richesse de la Liturgie des Heures et à prier avec les psaumes de l'Eglise ;
- à s'exercer à la *prière personnelle* et à en sentir le besoin comme d'une authentique respiration de l'âme ; il est important que le novice acquière l'habitude de la méditation qui devra l'accompagner toute la vie ;
- à apprendre à marcher personnellement dans la *vie spirituelle*.

Ce chemin de prière l'aide à vivre en « *union avec Dieu* » et à sanctifier les activités de chaque jour. Le novice passe ainsi d'un rythme de prière à l'esprit de prière qui englobe toute l'existence et la fait devenir vie dans l'Esprit.

7.2.3 La dimension intellectuelle

365. « Pendant le noviciat, les études doivent être faites avec sérieux, selon un programme défini dans l'organisation générale des études ; *elles auront pour objectif premier l'initiation au mystère du Christ*, pour que le novice, au contact de la Parole de Dieu, développe en lui une vie de foi plus profonde et une connaissance aimante de Dieu. On approfondira aussi la théologie de la vie

⁵⁰² Cf. R 85

⁵⁰³ Cf. C 50

⁵⁰⁴ Cf. C 52

⁵⁰⁵ C 88

religieuse et l'on étudiera les Constitutions, la vie de Don Bosco et notre tradition »⁵⁰⁶. On présentera les aspects significatifs de l'histoire de la Congrégation, une vision de la Famille salésienne et du Mouvement salésien.

L'étude aide le novice à éclairer sa foi, à comprendre la vocation salésienne, à fonder ses convictions, à développer le don total de soi⁵⁰⁷ et à renforcer ses dispositions et ses options. Le programme d'études prévu tend à renforcer ce cheminement de maturation spirituelle et met à son centre l'étude des Constitutions.

Durant le noviciat est encouragée la lecture d'auteurs de spiritualité ainsi que *l'étude des langues*, en particulier de celles qui sont requises par la situation de la Province, et de l'italien. Cette dernière reste un élément de communication pour la Congrégation, pour la connaissance des sources et la lecture des documents, pour les contacts avec les supérieurs et dans les congrès internationaux.

7.2.4 La dimension éducative et pastorale

366. Tout le noviciat est vécu dans la perspective de la vocation apostolique, dans le zèle du *da mihi animas*, dans la disponibilité à servir les jeunes, dans la volonté d'assumer la mission de la Congrégation. Le service du Royaume, le témoignage de l'Evangile, le sens de l'Eglise, l'élan missionnaire caractérisent l'expérience du noviciat. Il faut aussi de l'information et de la réflexion sur la condition des jeunes, en particulier des pauvres, sur la pastorale de la Province et sur l'expérience et les orientations de la Congrégation, sur les frontières de la mission et des missions.

La sensibilité pour les besoins du monde, en particulier des jeunes, constitue un stimulant pour la vocation, nourrit la prière, devient partage. C'est précisément en vue de la mission que le novice développe ses dons et ses potentialités.

367. « Insérée dans la réalité sociale et apostolique »⁵⁰⁸, la communauté du noviciat exprime sa charité pastorale au service du Royaume par *diverses expériences éducatives et pastorales* qui donnent au novice la possibilité de :

- Se développer comme personne et connaître ses qualités pour la vie et la mission salésiennes ;
- Apprendre la pratique du Système préventif ;
- Devenir capable d'unir l'action et la contemplation dans la « grâce d'unité » ;
- Connaître la réalité du monde des jeunes, en particulier les plus pauvres, et en faire l'expérience.

Par les activités éducatives et pastorales, le novice apprend à tout faire par amour du Christ, en s'incarnant parmi les destinataires, en partageant avec les laïcs, en découvrant la joie de se donner gratuitement.

Ces expériences se caractérisent par leur simplicité et leur qualité, leur bonne préparation, le style communautaire, la présence d'un guide qui accompagne, la réflexion sur l'activité accomplie.

⁵⁰⁶ R 91

⁵⁰⁷ Cf. C 110

⁵⁰⁸ R 89

7.3 QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION

7.3.1 La communauté et le milieu

368. *La communauté du noviciat* facilite l'osmose des valeurs religieuses et salésiennes quand elle est « un *exemple de vie* fondée sur la foi et nourrie par la prière, où la simplicité évangélique, la joie, l'amitié et le respect mutuel créent un climat de confiance et de docilité »⁵⁰⁹. Alors les relations des novices avec les profès y sont naturelles et leur formation résulte du travail harmonieux d'une communauté formatrice en mesure de communiquer, par la vie, les valeurs du charisme.

Consciente de sa responsabilité la Province veille à fournir le personnel et les moyens nécessaires pour réaliser les finalités de formation du noviciat.

L'organisation du noviciat est gouvernée par un critère unique et fondamental : *le milieu et les structures* doivent être en mesure de permettre de transmettre l'authentique formation salésienne, d'amener les novices à assumer les finalités du noviciat et à en intérioriser les contenus.

Vu la finalité du noviciat, il est souhaitable qu'*il soit situé* dans un milieu significatif pour la pastorale⁵¹⁰.

Sont utiles aussi toutes *les occasions de contact*, de partage spirituel et de collaboration entre Instituts religieux, dans le respect de la spécificité de la vie communautaire et du cheminement de formation de chaque Institut.

7.3.2 Le maître des novices et les formateurs

369. « Le maître des novices est *le guide spirituel qui coordonne et anime toute l'action de la formation* au noviciat »⁵¹¹. Dès le début du noviciat, le novice « se met sous la conduite du maître »⁵¹², lui ouvre son cœur avec confiance et simplicité, assume une nette disposition à se former et collabore en toute responsabilité.

La tâche principale du maître des novices, assisté des autres formateurs, est *de faire du noviciat une vraie communauté éducatrice*, qui accompagne chaque novice dans une expérience de formation personnalisée et avec une identité salésienne, vit dans le style et l'esprit du Système préventif, et est ouverte à la réalité salésienne de la Province.

Les conférences, les mots du soir, l'entretien personnel régulier, les rencontres de programmation, d'évaluation et de partage sont quelques moyens dont il peut disposer.

370. *Le maître possède la capacité* de dialoguer et la bonté dans les contacts, pour inspirer la confiance ; Il témoigne de l'attachement à Don Bosco et à la Congrégation, du zèle apostolique, de la capacité à travailler en équipe et de créer un climat de famille.

Il favorise la coresponsabilité chez les formateurs, qui donnent une contribution particulière selon leur rôle et sont associés au discernement et aux décisions. Il entretient des relations avec les responsables du prénoviciat et du postnoviciat.

Il s'adapte à la situation de chaque novice, et fait son possible pour connaître son milieu, l'éducation qu'il a reçue en famille et l'expérience de sa vie précédente. Il laisse aux novices la possibilité de s'exprimer avec spontanéité et sait discerner en profondeur.

⁵⁰⁹ C 110

⁵¹⁰ Cf. R 89

⁵¹¹ C 112

⁵¹² C 111

7.4 DISCERNEMENT ET ADMISSION À LA PREMIÈRE PROFESSION

7.4.1 Temps de discernement

371. L'année du noviciat est *un temps d'intense discernement de la vocation* qui se fait dans un climat de foi, d'ouverture sincère et d'accompagnement systématique. Au fur et à mesure qu'il fait l'expérience de la vie consacrée salésienne, le novice évalue sa situation devant Dieu : la place que tient Jésus dans sa vie, l'assimilation des valeurs de sa vocation, ses motivations, le cheminement de sa formation et, avec l'accompagnement du maître et l'aide de la communauté, arrive à voir avec sérénité et clarté la volonté de Dieu sur lui.

Des moments significatifs de ce processus sont aussi *les évaluations périodiques et surtout le discernement final*, qui associent au premier chef le novice. Ce sont des moments de confrontation entre, d'une part, la personne du novice et son expérience concrète de chaque jour et, d'autre part, l'identité salésienne, les conditions et les motivations pour la vivre.

Un moment particulier du noviciat se présente quand chaque novice est aidé par le maître pour faire le discernement entre les deux formes de la vocation consacrée salésienne et quand il arrive avant la demande d'admission à la profession religieuse à l'option de salésien coadjuteur ou de salésien prêtre/diacre permanent. En particulier, il s'agit de discerner si, en même temps que vers d'autres critères, dans le travail éducatif et pastoral avec les jeunes le novice a une plus grande propension vers "la valeur propre de son caractère laïque qui le rend, d'une façon spécifique, témoin du Royaume de Dieu dans le monde, proche des jeunes et des réalités du travail"⁵¹³ ou bien vers le "ministère, qui le rend signe du Christ pasteur, particulièrement par la prédication de l'Évangile et l'action sacramentelle"⁵¹⁴.

7.4.2 La profession temporaire

372. Le novice est admis à la première profession par le Provincial avec le consentement de son Conseil, après qu'ils ont pris l'avis du directeur de la communauté avec son Conseil ⁵¹⁵.

La profession religieuse sanctionne publiquement le début du pacte d'alliance que Dieu, l'Église et la communauté établissent avec le nouveau consacré.

C'est *Dieu qui consacre* et le novice répond en s'offrant tout entier à Dieu dans la vie salésienne. La communauté le reconnaît capable de vivre cette vocation et l'accueille comme un frère.

Dans son expérience, l'Église a établi une période de profession temporaire durant laquelle le religieux approfondit la maturation et l'évaluation de ses capacités concrètes sur la base du charisme vécu pour pouvoir arriver à un choix libre, responsable et définitif.

Le candidat accueille de tout cœur les dispositions de l'Église et émet la profession temporaire, mais avec la volonté de se donner complètement pour toute la vie, parce qu'il sait qu'« on ne donne pas sa vie au Christ "à l'essai" » ⁵¹⁶.

⁵¹³ Const. 45.

⁵¹⁴ Const. 45.

⁵¹⁵ Cf. C 108

⁵¹⁶ PI 55

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

373. « Pour être valide, le noviciat doit se faire dans la **maison régulièrement désignée à cette fin** »⁵¹⁷. Il revient au Recteur majeur avec le consentement de son Conseil d'ériger ou de supprimer la maison du noviciat, d'en approuver le transfert ou l'emplacement auprès d'une autre communauté appropriée⁵¹⁸. Ces actes doivent se faire canoniquement, c'est-à-dire par un décret écrit.

374. « La maison destinée au noviciat sera **insérée dans la réalité sociale et apostolique**. Si les circonstances le conseillent, le noviciat peut être installé près d'une autre communauté appropriée »⁵¹⁹. L'insertion dans le contexte, faite en tenant compte des finalités de la formation de cette période, peut enrichir l'expérience, maintient la formation en contact avec la réalité et donne la possibilité de réaliser des activités pastorales requises⁵²⁰.

375. Le Provincial sous la juridiction de qui est posée la maison de noviciat « peut permettre que le groupe des novices séjourne **pendant certaines périodes dans une autre maison** de l'institut qu'il aura désignée »⁵²¹. Si la maison choisie était d'une autre Province, il faut s'entendre avec le Provincial compétent. Il est précisé que :

- La désignation de la maison doit se faire par un décret écrit ;
- Avec les novices doivent aussi se trouver le maître et les formateurs ;
- La période de temps doit être clairement fixée dans le décret ;
- La maison religieuse doit être uniquement salésienne et canoniquement érigée⁵²².

376. Un candidat peut faire **le noviciat dans une autre maison** aux conditions suivantes :

- Dans des cas tout à fait particuliers et à titre exceptionnel, uniquement sur concession du Recteur majeur avec le consentement de son Conseil ;
- Sous la conduite d'un salésien expert qui fera fonction de maître, nommé par le Provincial avec le consentement de son Conseil et approuvé chaque fois par le Recteur majeur en personne⁵²³ ;
- Dans une maison salésienne canoniquement érigée.

377. « Profès perpétuel, [**le maître**] est nommé par le provincial avec le consentement de son Conseil et l'approbation du Recteur majeur. Il reste en charge trois ans mais peut aussi être reconfirmé. »⁵²⁴ L'approbation du Recteur majeur est nécessaire tant pour le premier triennat que pour les suivants⁵²⁵.

378. Dans les maisons de noviciat destinées exclusivement à ce but, il est opportun que le maître soit aussi le directeur. Dans les autres cas, le Provincial veillera à ce que les conditions où travaille le maître – qu'il soit ou non directeur – soient les plus appropriées pour réaliser les buts du noviciat⁵²⁶.

⁵¹⁷ Can. 647 § 2 ; cf. C 111

⁵¹⁸ Cf. C 132 § 1.3 ; can. 647 § 1

⁵¹⁹ R 89

⁵²⁰ Cf. R 86 ; can. 652 § 5

⁵²¹ Can. 647 § 3

⁵²² Cf. ib.

⁵²³ Cf. C 111.165 § 3 ; can. 647 § 2

⁵²⁴ C 112 ; cf. can. 651 § 1

⁵²⁵ Cf. ACS 276 p. 78

⁵²⁶ Ib.

L'équipe des formateurs sera consistante en nombre et en qualité. On veillera à diversifier les rôles et les profils ; on fera en particulier le possible pour que parmi les confrères formateurs il y ait aussi des coadjuteurs.

379. « Aux termes du droit, **le noviciat dure douze mois**. Il commence quand le candidat, admis par le Provincial, entre dans la maison du noviciat canoniquement érigée et se met sous la conduite du maître des novices. Une absence qui dépasse trois mois, continus ou discontinus, rend le noviciat invalide. Une absence qui dépasse quinze jours doit être suppléée » ⁵²⁷. Pour calculer le temps, il faut se référer à ce qui est établi dans le CIC ⁵²⁸.

380. « Dans des cas spéciaux, le provincial peut **prolonger le noviciat**, mais pas au-delà de six mois, conformément au canon 653 » ⁵²⁹.

381. « Les novices feront une retraite spirituelle au début du noviciat à une date jugée opportune et une autre avant d'émettre les vœux » ⁵³⁰.

382. Les « **expériences pastorale** » s'inspireront des normes indiquée plus haut ⁵³¹. Elles se réaliseront progressivement et selon le caractère d'initiation du noviciat ; Elles seront préparées, suivies et opportunément revues au sein de la communauté du noviciat ⁵³². Le maître en est le premier responsable.

383. Durant le noviciat s'interrompt le curriculum officiel des études (y compris celles de philosophie et de théologie), même si elles étaient en cours pour l'obtention de titres académiques ou pour la préparation directe à un travail professionnel ou apostolique ⁵³³.

« **Pendant le noviciat, les études** doivent être faites avec sérieux, selon un programme défini dans l'organisation générale des études ; elles auront pour objectif premier l'initiation au mystère du Christ [...]. On approfondira aussi la théologie de la vie religieuse et l'on étudiera les Constitutions, la vie de Don Bosco et notre tradition » ⁵³⁴.

384. *Que tous les trois mois le maître, avec le Conseil de la communauté, fasse une évaluation attentive de la maturation de chaque novice dans sa vocation. Les novices seront éduqués à faire un constant discernement en vue de comprendre la volonté de Dieu et de purifier leurs motivations personnelles.*

De plus, que chaque novice fasse avec le maître le discernement entre les deux formes de la vocation consacrée salésienne en utilisant spécialement les numéros 84-87 de "Critères et normes". Avant la demande d'admission à la profession, que chaque novice clarifie son orientation personnelle vers une vocation de salésien coadjuteur ou de salésien prêtre/diacre permanent. Cette orientation de la vocation devra devenir définitive pour tous avant la formation spécifique qui suit le stage pratique ou avant la profession perpétuelle, au cas où celle-ci précéderait la formation spécifique⁵³⁵.

⁵²⁷ C 111 ; cf. *Elementi giuridici et prassi amministrativa nel governo dell'Ispettorìa*, Rome 1987 55-56

⁵²⁸ Cf. can. 201 § 1 ; 202 § 2 ; 203 § 1.2

⁵²⁹ R 93

⁵³⁰ R 92

⁵³¹ Cf. ci-dessus n^{os}. 198-199. 202-204

⁵³² Cf. R 86 ; ACS 276, p. 81

⁵³³ Cf. ACS 276, p. 77

⁵³⁴ R 91

⁵³⁵ Dans "Critères et normes" au numéro 7 on affirme : "Il serait bon que le choix de vocation soit clair dès la première profession et, en tout cas, avant le début de la formation spécifique et avant la profession perpétuelle".

Pour favoriser un discernement correct et donner un certain relief à la vocation consacrée salésienne, au cas où l'habitude serait de faire prendre la soutane au cours du noviciat, que cette cérémonie soit transférée à un moment de sa conclusion.

385. « *En cours de noviciat le novice peut librement quitter l'Institut* »⁵³⁶.

*Le renvoi éventuel d'un novice, durant le noviciat ou à sa conclusion, relève du Provincial dont dépend la maison de noviciat*⁵³⁷ ; si le novice appartient à une autre Province, il convient d'informer au préalable le Provincial d'origine.

La profession

386. *Tout en respectant la forme personnelle de chacun, la **demande** pour la première profession contiendra les éléments communs suivants :*

- *Connaissance de l'acte public qu'on a l'intention de poser ;*
- *Intention de s'engager pour toute la vie ;*
- *Liberté de poser cet acte*⁵³⁸ ;
- *Mention du discernement fait et de la demande de l'avis du directeur spirituel et du confesseur ;*
- *Indication de l'orientation vers la vocation spécifique de salésien prêtre ou de salésien coadjuteur.*

387. *Le candidat est admis à la profession temporaire après en avoir fait la demande et s'il en est jugé apte*⁵³⁹.

*« Les supérieurs fondent leur jugement sur des **éléments positifs, qui prouvent les aptitudes** du candidat, en tenant compte en premier lieu des prescriptions canoniques »*⁵⁴⁰. *La simple absence d'éléments négatifs ou problématiques ne suffit pas. On distinguera nettement le processus de maturation de l'inaptitude à la vie religieuse salésienne. Ceux qui ne donnent pas l'espoir de pouvoir être admis dans l'avenir aux vœux perpétuels ne seront pas admis non plus aux vœux temporaires*⁵⁴¹.

388. *Les **conditions pour la validité de la profession** temporaire sont exprimées dans le canon 656 :*

- *Dix-huit ans accomplis*⁵⁴² ;
- *Noviciat valide ;*
- *Admission faite librement ;*
- *Profession exprimée publiquement en toute liberté ; le caractère public exige la présence du supérieur légitime ou de son délégué, qui reçoit la profession au nom de l'Eglise, selon le canon 1192 § 1, et de deux témoins pour la preuve juridique de son émission ;*
- *Réception personnelle de la part du supérieur légitime ou de son délégué.*

*« On observera avec soin toutes les dispositions du droit concernant les conditions de validité et les échéances de la profession »*⁵⁴³.

⁵³⁶ R 93 ; can. 653 § 1

⁵³⁷ Cf. R 90 ; can. 653 § 1.2

⁵³⁸ Cf. C 108

⁵³⁹ Cf. R 93 ; can. 653 § 2

⁵⁴⁰ C 108 ; cf. can. 657 § 1

⁵⁴¹ Cf. CGS 697b

⁵⁴² Cf. can. 656 § 1

⁵⁴³ PI 57 ; cf. can. 655-657

389. La **période de la profession temporaire** est orientée vers l'acquisition de la maturité spirituelle salésienne requise par la profession perpétuelle. Ordinairement, cette période dure six ans ⁵⁴⁴.

En fonction de la maturité personnelle et d'autres critères de formation, le Provincial peut la prolonger, mais pas au-delà de neuf ans ⁵⁴⁵.

390. « Pendant la première période de trois ans, la profession sera triennale ou annuelle ; pendant la deuxième, elle sera ordinairement triennale » ⁵⁴⁶. Rien n'empêche qu'elle puisse être biennale. Le choix entre les diverses possibilités doit se baser sur des motifs de formation, compte tenu de la progressivité et du sérieux de l'engagement. La décision dépend de la demande du novice ou du profès temporaire et du Provincial qui l'admet.

391. La **célébration** de la première profession, subordonnée à la solennité avec laquelle se célèbre la profession perpétuelle, gardera un ton de sobriété ⁵⁴⁷.

392. La **rénovation** de la profession temporaire se fait à l'échéance du temps pour lequel elle a été émise ⁵⁴⁸. La date précise de l'échéance du temps est le jour qui suit celui où elle a été émise.

La rénovation doit se célébrer « sans aucune solennité particulière » ⁵⁴⁹, mais dans la conscience de l'engagement qu'elle comporte.

393. L'**habit** que portent les futurs prêtres est celui qui est conforme aux dispositions des Eglises particulières des pays où ils demeurent. Ces dispositions valent aussi pour le moment où ils devront commencer à le porter.

Quand ils n'ont pas encore revêtu l'habit clérical, les salésiens coadjuteurs et les candidats aux ordres sacrés veilleront à porter le vêtement simple et digne que conseillait Don Bosco ⁵⁵⁰.

394. La **réadmission dans la Congrégation** de quelqu'un qui serait sorti légitimement de la Société au terme du noviciat ou après la profession est de la compétence du Provincial avec son Conseil. Celui qui est réadmis doit recommencer le noviciat et faire la période des vœux temporaires.

Selon le canon 690, le Recteur majeur avec le consentement de son Conseil peut dispenser de l'obligation de recommencer le noviciat, et donner en même temps au Provincial avec son Conseil la faculté de le réadmettre.

Il revient au Recteur majeur de fixer – dans ces cas-là – une période convenable d'essai avant la profession temporaire et la durée des vœux temporaires avant la profession perpétuelle ⁵⁵¹.

Après avoir évalué avec son Conseil les motivations de la demande de réadmission, le Provincial présentera la requête au Recteur majeur, avec un rapport circonstancié du cas (curriculum détaillé du requérant, motifs pour lesquels il n'a pas fait la profession ou a décidé de sortir après la profession et demande à présent d'être accepté etc.) ⁵⁵².

⁵⁴⁴ Cf. *Le projet de vie des salésiens de Don Bosco*, vol. III, p. 124-127

⁵⁴⁵ Cf. C 117

⁵⁴⁶ C 113

⁵⁴⁷ PI 56 ; cf. Congrégation pour le Culte Divin, *Ordo professionis religiosae* 5, note 24. Pour la célébration salésienne de la profession temporaire et perpétuelle, voir le *Rituale della professione religiosa*, Società di San Francesco di Sales, Rome 1989

⁵⁴⁸ Cf. can. 657 § 1 ; *Elementi giuridici et prassi amministrativa nel governo dell'Ispettorato*, Rome 1987 ; ISM, App. 64

⁵⁴⁹ PI 56

⁵⁵⁰ Cf. C 62

⁵⁵¹ Cf. can. 690 § 1

⁵⁵² Cf. *Elementi giuridici*, 70-71 ; ISM App. 70-71

395. On n'accordera en général pas de s'**absenter de la maison religieuse** (« *absentia a domo* ») pour d'éventuelles crises de vocation aux confrères en formation initiale ni aux confrères coadjuteurs. Ces situations seront affrontées avec un sérieux discernement, en dialogue sincère et confiant avec le Provincial, le directeur et les formateurs, le profès restant dans la vie communautaire⁵⁵³.

⁵⁵³ Cf. Lettre du Vicaire du Recteur majeur, le P. G. Scrivo aux Provinciaux, 20.1.1985, Prot. 85/64 ; cf. *Elementi giuridici* 91

CHAPITRE HUIT

LE POSTNOVICIAT

8.1 NATURE ET BUT

396. « La première profession ouvre une période de vie consacrée durant laquelle le confrère, soutenu par la communauté et par un guide spirituel, *complète son processus de maturation en vue de la profession perpétuelle, et développe, comme salésien laïc ou comme candidat au sacerdoce, les divers aspects de sa vocation* »⁵⁵⁴.

Comme premier temps de cette période de la profession temporaire, le *postnoviciat* est « une phase de maturation religieuse qui continue l'expérience de formation du noviciat », en évitant tout brusque changement de style de vie et une chute de tension dans le renforcement de la vocation, « et prépare le stage pratique »⁵⁵⁵.

C'est un moment délicat et important. En vivant avec joie et fidélité les engagements pris avec la première profession, le confrère renforce son identité salésienne par l'intériorisation et l'approfondissement de ses différents aspects.

Les Constitutions stipulent qu'il doit être aidé à « intégrer progressivement foi, culture et vie » à travers « l'approfondissement de la vie de foi et de l'esprit de Don Bosco, ainsi qu'une préparation philosophique, pédagogique et catéchétique appropriée, menée en dialogue avec la culture »⁵⁵⁶.

397. Dans cette phase le *confrère est appelé à approfondir* :

- son *identité personnelle*, en intégrant sa croissance humaine et sa marche à la suite du Christ ;
- *sa foi*, par une compréhension progressive de celle-ci, surtout par la réflexion et l'étude ;
- *sa vocation salésienne*, par une préparation pédagogique et catéchistique, théorique et pratique appropriée, centrée sur Don Bosco éducateur et sur le Système préventif ;
- *sa compétence intellectuelle, culturelle et professionnelle*, en recevant une introduction fondamentale dans le cadre de la connaissance de l'homme, du monde, et de Dieu, par les sciences philosophiques et les sciences de l'éducation ;
- *sa participation progressive à la mission salésienne*, en prenant part à quelques expériences apostoliques significatives et par des contacts avec la réalité des jeunes et de la société.

8.2 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

398. L'engagement assumé avec la profession religieuse se traduit en vivant de façon authentique les valeurs de la vocation, en y adhérant chaque jour, et en approfondissant la compréhension et en découvrant leur unité et leur organisation.

Les dimensions de la formation s'intègrent et s'harmonisent dans une synthèse, qui s'inspire du principe unificateur du charisme salésien.

⁵⁵⁴ C 113

⁵⁵⁵ Cf. C 114

⁵⁵⁶ C 114

Vu que les salésiens clercs et laïcs participent de l'unique vocation, la formation du postnoviciat prévoit « *un curriculum de niveau égal* »⁵⁵⁷, même si le programme des études peut être différent, vu que les clercs doivent obéir aux dispositions de l'Eglise en vue de la préparation au sacerdoce.

8.2.1 La dimension humaine

399. Le postnoviciat est un temps où le confrère travaille dans le concret *l'intégration de sa personnalité avec les éléments de la vie consacrée salésienne*.

Il place le processus de sa maturation personnelle dans le cours quotidien de la vie de la communauté, en intégrant le sens de la liberté et de la responsabilité personnelles avec celui de l'appartenance à la communauté et au projet commun. Il cultive donc la sérénité d'âme, se présente pour les services de la maison, les accepte tous sans condition, et donne son concours pour l'animation.

En communauté, il accomplit avec régularité son devoir, l'étude assidue, cultive le sens de la discipline, la communication, le dialogue et l'échange d'idées, la programmation de son temps, l'utilisation sage des moyens de la communication sociale.

8.2.2 La dimension spirituelle

400. Avec l'appui de la direction spirituelle, fréquente et systématique, le postnovice cherche à approfondir sa vocation par l'expérience vécue, la réflexion et l'assimilation des valeurs salésiennes.

En même temps il développe sa compréhension des diverses formes de la vocation salésienne et de la vocation laïque.

Il s'engage dans une *pratique personnalisée et convaincue de la prière*, approfondit et intériorise la méthode apprise au noviciat. Il prend une part active aux célébrations et aux rythmes de prière de la communauté. Il soigne les temps privilégiés de rénovation intérieure : l'avent et Noël, le carême et Pâques, les recollections mensuelles et les retraites spirituelles.

Il cultive la présence de Dieu dans la vie et les expériences journalières, développe son esprit de travail et de force par l'ascèse du travail intellectuel sérieux et constant, du travail manuel fait dans un esprit de générosité et de sacrifice, de l'exercice de la mission humble et sans recherche de la facilité, et du service constant en communauté.

Il apprend à intégrer la foi et la culture, la spiritualité et l'esprit critique, et fait l'expérience concrète de ce que la pratique joyeuse de la foi et des conseils évangéliques aide à développer à fond son humanité.

⁵⁵⁷ C 106

8.2.3 La dimension intellectuelle

401. La formation intellectuelle, vue dans l'unité du processus de la formation, est *l'aspect qui caractérise cette phase*, avec l'objectif d'une intégration culturelle et religieuse qui réponde aux exigences fondamentales de l'identité salésienne.

C'est pourquoi, en face des questions de la culture d'aujourd'hui et de la mission salésienne, le postnoviciat offre un programme original qui *harmonise les disciplines philosophiques avec les sciences de l'homme et de l'éducation* dans une synthèse ouverte aux propositions de la foi.

L'organisation des études doit soigner de façon spéciale l'*inculturation* dans sa perspective et ses contenus, accorder une attention particulière à l'étude des écrits, des traditions, de l'anthropologie et de l'histoire du peuple pour y découvrir d'authentiques valeurs culturelles comme la religiosité, le sens de Dieu, l'hospitalité, l'amour de la vie et la solidarité.

Par ce cheminement intellectuel, le confrère *acquiert un cadre mental clair et cohérent avec ses options*, qui lui permet d'avoir une vision de vie personnelle, solide et ouverte. Il s'habilite à une relation sérieuse avec la culture, avec le monde des jeunes, avec les problèmes de l'éducation, avec la vision chrétienne. Il prend goût au travail intellectuel sérieux, renforce sa méthode d'étude et acquiert une capacité de réflexion, de l'objectivité dans son jugement et du sens critique.

8.2.3.1 Les études

402. *L'organisation des études* du postnoviciat – selon notre droit – prévoit « une préparation philosophique, pédagogique et catéchétique appropriée en dialogue avec la culture »⁵⁵⁸ et une « initiation théologique »⁵⁵⁹. « On peut aussi entreprendre ou poursuivre une formation technique, scientifique ou professionnelle en vue d'une qualification spécifique »⁵⁶⁰.

8.2.3.1.1 Les sciences philosophiques

403. L'étude de la philosophie doit conduire le salésien à une *connaissance solide et cohérente de l'homme, du monde et de Dieu*⁵⁶¹.

Elle est indispensable pour éduquer la capacité de juger en face des problèmes les plus aigus, tant théoriques qu'existentiels, de la personne humaine, pour comprendre la culture actuelle et pour amorcer un dialogue avec l'homme contemporain en vue d'une efficace annonce de l'Évangile.

Étant donc donné l'importance d'une approche sérieuse et spécifique de la philosophie, il ne convient pas d'opter pour une organisation des études qui privilégie l'intégration des disciplines philosophiques et théologiques.

L'approfondissement de la pensée de la littérature universelle et locale aidera fortement aussi à la compréhension de la culture.

8.2.3.1.2 Les sciences de l'homme et de l'éducation

404. En étroit rapport avec la philosophie sont les sciences de l'homme et les sciences de l'éducation (l'anthropologie culturelle, la psychologie, la pédagogie, la sociologie, la

⁵⁵⁸ C 114

⁵⁵⁹ R 95

⁵⁶⁰ Ib.

⁵⁶¹ Cf. RFIS 71

communication sociale etc.) qui favorisent une *meilleure compréhension de l'homme et de l'évolution de la société*. Dans leur fonction spécifique, elles offrent des apports indispensables et des perspectives caractéristiques.

8.2.3.1.3 Le mystère chrétien et l'éducation de la foi

405. La foi, qui est à la base de la synthèse vitale à laquelle on veut éduquer durant cette phase, requiert d'être renforcée par *l'approfondissement du mystère chrétien et de communication dans la catéchèse*

Mais ces études ne doivent pas s'identifier avec le curriculum institutionnel de théologie, qui est propre à la formation spécifique du prêtre. Leur organisation est plutôt de donner une initiation synthétique et sapientielle, liée à une vision positive de l'histoire du salut, orientée vers une habilitation catéchistique et dans le but direct de renforcer et d'éclairer la croissance personnelle dans l'expérience de la foi.

8.2.3.1.4 Les études salésiennes

406. En vue d'approfondir la connaissance et l'assimilation du charisme, durant le postnoviciat, les études soigneront surtout l'aspect spécifique de *pastorale et de pédagogie salésiennes*, afin de renforcer la vision éducative et la valeur de l'assistance salésienne.

C'est pourquoi sont prévus des cours sur Don Bosco éducateur, avec des moyens appropriés, et sur l'histoire de la Congrégation, l'étude systématique du Système préventif et des lignes fondamentales de la Pastorale salésienne des jeunes. On étudiera aussi les traits principaux des groupes de la Famille salésienne présents dans la Province.

Avec les études est indispensable aussi la réflexion sur l'expérience salésienne personnelle, provinciale et de la Congrégation.

8.2.3.2 Autres études

407. « Durant les années de la formation initiale, les études seront structurées de manière à rendre possible *l'obtention des diplômes officiels*, là où les conditions le permettent »⁵⁶², disent nos Règlements.

En un bon nombre de Provinces le programme d'études du postnoviciat, opportunément intégré et prolongé, bénéficie de la reconnaissance officielle et permet d'obtenir des titres académiques officiellement reconnus. Il est très positif de pouvoir unir la fidélité aux buts de la formation et à l'organisation de la formation intellectuelle salésienne avec une préparation professionnelle reconnue.

Mais il faut sauvegarder en tout cas l'originalité salésienne des études de cette phase.

La volonté de faire coïncider même en partie le programme commun d'études du postnoviciat avec l'engagement pour d'autres études demande une évaluation attentive et le respect des exigences de la formation.

8.2.3.3 Le curriculum des salésiens coadjuteurs

408. Les études du postnoviciat tiennent compte des caractéristiques propres de la vocation du salésien coadjuteur⁵⁶³.

⁵⁶² R 83

Vu l'importance de la philosophie pour la formation à la vie religieuse et pour la préparation d'un éducateur des jeunes, le salésien coadjuteur en aborde aussi l'étude sous la forme et dans la mesure les mieux appropriées à sa vocation spécifique.

Le programme d'études inclut aussi la préparation pédagogique, les éléments pastoraux et catéchistiques, et une éducation sociopolitique qui tient avant tout compte de l'enseignement social de l'Eglise et prépare à un travail éducatif spécifique dans le monde.

Il faut donc, au niveau provincial ou inter-provincial, qu'il y ait pour les coadjuteurs « *un curriculum sérieux, mais souple et adaptable* tant à la nature propre des diverses tâches qu'aux possibilités concrètes des candidats »⁵⁶⁴.

409. Sans compromettre la valeur fondamentale de la formation philosophique, pédagogique, pastorale et sociale de base, afin de pouvoir commencer ou continuer la qualification dans le domaine professionnel de préférence avant le stage pratique, il ne convient pas que la durée des études philosophiques et pédagogiques pour les postnovices coadjuteurs dépasse ordinairement les deux-trois ans.

La qualification dans le domaine professionnel concerne les compétences nécessaires pour l'accomplissement des diverses tâches ou des différents rôles qui seront confiés au confrère, tels que, par exemple, *le vaste domaine de l'école et de la formation professionnelles, la communication sociale, le travail social et les divers aspects de l'administration et de la gestion*. Il faut, d'autre part, faire le possible pour que les études assurent une compétence au moins égale à celle d'un laïc qui exerce dans la société civile la même profession.

8.2.4 La dimension éducative et pastorale

410. Le salésien acquiert les dispositions requises par sa vocation d'éducateur pasteur, avant tout par l'effort *progressif d'intégrer entre elles la foi et la vie, la foi et la culture*.

L'étude, la réflexion communautaire et la direction spirituelle le rendent capable de lire dans l'optique chrétienne l'histoire et la culture, de voir avec intelligence les événements de l'Eglise et du monde, les contenus et les langages des jeunes et de la communication sociale.

Il s'éduque ainsi au « sens apostolique » comme âme de l'activité quotidienne, en cultivant la connaissance et la compréhension du monde des jeunes.

Il vit son engagement dans l'étude comme un amour des jeunes, dont le service exige de la compétence et du savoir-faire.

411. Il s'engage aussi dans des *activités éducatives et pastorales* bien programmées et évaluées, faites autant que possible en groupe dans le cadre des œuvres salésiennes, ou aussi dans des expériences de travail missionnaire dans le but de :

- Acquérir une sensibilité éducative et une mentalité pastorale, par la réflexion, les contacts personnels et l'étude des orientations de la Congrégation ;
- Faire l'expérience de la mission salésienne par des expériences concrètes de service éducatif et pastoral effectuées dans le contexte du PEPS et dans le cadre de la participation à la communauté éducative ;
- S'exercer dans l'animation des jeunes et surtout dans l'assistance salésienne ;

⁵⁶³ Cf. le *Salésien Coadjuteur*, p. 221-227

⁵⁶⁴ CG21 301

- Apprendre à travailler en équipe, en reconnaissant les divers rôles et en les respectant dans un esprit de coresponsabilité ;
- S’habituer à l’accompagnement et à l’évaluation pastorale ;
- Approfondir la connaissance de la vie pastorale de la Province et le contact avec elle.

8.3 QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION

8.3.1 Le milieu

412. Le postnoviciat a besoin d’un *milieu qui soit explicitement formateur et valable au point de vue salésien*, capable de refléter les valeurs et les dispositions que les confrères en formation sont appelés à assimiler.

8.3.1.1 La communauté de formation

La *communauté de formation* du postnoviciat accueille le confrère et l’introduit dans un réseau de relations fraternelles, empreintes de respect et de confiance. Elle est toujours une *communauté homogène et spécifique*, ordinairement distincte des communautés de confrères qui se trouvent dans d’autres phases de formation.

Il est souhaitable que les salésiens qui se préparent au sacerdoce et les salésiens coadjuteurs fassent vie commune dans la même communauté formatrice, où ils voient valorisées les deux formes de l’unique vocation salésienne ⁵⁶⁵, en tenant compte des points spécifiques.

413. La communauté du postnoviciat offre *un climat favorable* au développement de la liberté responsable, un milieu et un style pédagogique qui aident à assumer et à personnaliser la discipline. L’esprit qui règne est un esprit de zèle et d’enthousiasme pour la mission salésienne et se base davantage sur les motivations de foi et d’amour pour le Christ que sur des facteurs extérieurs.

Les temps de prière et de réflexion communautaire conduisent à regarder le réel avec un esprit critique, à le voir dans la lumière de Dieu et à s’engager dans sa transformation.

La construction de la communauté est confiée à la participation et à la coresponsabilité de tous ses membres et s’étend à tous les aspects de sa vie et de son action.

« Formateurs et confrères en formation, bien que dans des rôles différents, créent un *climat de coresponsabilité* et poursuivent avec clarté les objectifs de la formation » ⁵⁶⁶.

414. La communauté de formation peut avoir un propre centre d’études, comme dans le cas du scolasticat, ou peut aussi fréquenter un centre d’études extérieur, salésien ou non salésien.

Le processus délicat de la synthèse culturelle et religieuse de cette phase requiert d’*organiser ou de choisir avec soin un centre d’études* qui programme des contenus de nature à développer la vocation. C’est pourquoi il faut *privilégier les centres d’études salésiens*, souvent au niveau inter-provincial, ⁵⁶⁷ qui se fixent comme objectif de mieux souligner les relations entre la philosophie et

⁵⁶⁵ Cf. CG21 303

⁵⁶⁶ C 103

⁵⁶⁷ Cf. CG21 283

les sciences de l'éducation et d'intégrer ces contenus à ceux qui sont typiquement salésiens en vue de l'unité de la vocation ⁵⁶⁸.

Diverses raisons, comme les exigences d'une situation ecclésiale particulière, le nombre réduit des confrères, la rareté des formateurs ou d'autres difficultés – comme la distance d'un centre salésien – peuvent conseiller de *choisir un centre d'études non salésien*.

Mais il reste la nécessité d'assurer le temps, les programmes, les enseignants et les formateurs qui *veilleront aux aspects essentiels et originaux de cette phase*, comme, par exemple, compléter les études du point de vue salésien : les sciences de l'éducation, la pédagogie, la catéchétique, les disciplines salésiennes.

8.3.1.2 Autres communautés

415. Dans une vision unitaire de tout le processus de formation dans la Province, les formateurs entretiendront la liaison entre le postnoviciat, le noviciat et le stage pratique. Ils travailleront en esprit de *coresponsabilité pour assurer la continuité de l'expérience*, tout en gardant à chacun ses particularités de la formation.

La communauté locale de formation favorise l'intégration active des confrères « avec la communauté provinciale, elle aussi “formatrice” » ⁵⁶⁹.

La liaison avec l'Eglise locale et l'insertion dans le contexte culturel maintiennent la formation en contact vivant avec la réalité et ses multiples instances.

8.3.2 Les formateurs

416. Les formateurs sont appelés à être des hommes spirituels, dotés d'un profond sens salésien, capables de dialogue parce que compétents et informés sur des problèmes qu'étudient les confrères.

La délicatesse et l'importance de cette phase requièrent de la Province un *effort assidu pour constituer une équipe de confrères culturellement ouverts et qualifiés*, en particulier pour la direction spirituelle, l'enseignement, l'organisation de la vie communautaire, le travail pastoral, l'animation liturgique et musicale des temps de prière.

Il est particulièrement important *qu'il y ait des salésiens coadjuteurs dans l'équipe* du postnoviciat, « non seulement avec des tâches de formation culturelle et technique, mais surtout avec des fonctions de formation à la vie religieuse et salésienne » ⁵⁷⁰.

417. *Le Directeur continue l'action du maître de noviciat. Avec intelligence et sagesse il anime le milieu et le cheminement de la communauté, suit et aide les postnovices, en particulier par l'accompagnement personnel et l'entretien, la direction spirituelle de conscience et les conférences périodiques. Il favorise en chacun la conscience de sa vocation, l'approfondissement des motivations pour la vie consacrée salésienne laïque ou presbytérale, la participation responsable à sa formation.*

En outre, sous la responsabilité du Provincial, il apporte son aide à chaque postnovice coadjuteur pour faire un discernement au sujet de la profession dans laquelle il se sent appelé à développer ses dons et ses capacités en réponse aux besoins de la Province, de façon à pouvoir, une fois assurées les études philosophiques et pédagogiques, effectuer, pendant une période appropriée,

⁵⁶⁸ Cf. CG21 247

⁵⁶⁹ CG21 245b

⁵⁷⁰ Cf. CG21 305

des « études de nature technique, scientifique ou professionnelle »⁵⁷¹, en vue d'une qualification professionnelle.

Par des évaluations périodiques, communautaires et personnelles, *les formateurs évaluent, encouragent et orientent le processus de la formation.*

Dans cette phase, *les enseignants* ont une grande influence. Ils sont appelés à offrir un cadre solide et convaincant de référence, à développer la connaissance « sapientielle », à former l'esprit critique dans la lecture de la réalité, et la capacité de synthèse.

Il est important de se servir de l'apport des laïcs et *des membres de la Famille salésienne* pour la formation des postnovices. On fera en sorte que leur apport soit qualifié.

8.3.3 La collaboration inter-provinciale

418. La délicatesse et l'importance de cette phase et son originalité requièrent un ensemble de conditions qui ne peuvent pas toujours être assurées par chaque Province, tant à propos de la communauté que du centre d'études.

En certains cas, il est nécessaire que les Provinces, en particulier si elles sont du même milieu culturel, *collaborent pour donner vie à des structures de formation et académiques inter-provinciales* ⁵⁷².

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

419. « Aussitôt après le noviciat, tous les confrères doivent poursuivre leur formation pendant au moins **deux ans** dans des communautés de formation » ⁵⁷³.

420. *Les postnovices seront réunis dans une communauté homogène et spécifique, différente des communautés de confrères qui se trouvent en d'autres phases de formation. Ils auront un guide spirituel* ⁵⁷⁴, qui, d'ordinaire, sera le Directeur lui-même ⁵⁷⁵.

421. Il est souhaitable que, durant le postnoviciat, les confrères qui se préparent au sacerdoce et les confrères coadjuteurs fassent vie commune dans la même communauté de formation, où ils voient valorisées les deux formes de l'unique vocation salésienne.

422. *Durant cette phase, on ne confiera pas aux confrères en formation des tâches qui les empêchent de rechercher et de rejoindre les objectifs* ⁵⁷⁶.

423. *Le noyau de disciplines humaines et philosophiques, rattachées aux sciences de l'éducation en vue d'une capacité pédagogique est, du point de vue intellectuel, l'élément essentiel, original et prioritaire de cette phase.*

Le déroulement et l'assimilation de ce noyau et les autres conditions de la formation une fois assurés, « on peut aussi entreprendre ou poursuivre une formation technique, scientifique ou professionnelle en vue d'une qualification spécifique » ⁵⁷⁷.

⁵⁷¹ Cf. FSDB 409.

⁵⁷² Cf. ACS 276, pag. 83-84

⁵⁷³ R 95 ; cf. can. 659 § 1

⁵⁷⁴ Cf. C 113

⁵⁷⁵ Cf. R 78

⁵⁷⁶ Cf. can. 660 § 2

⁵⁷⁷ R 95

424. *Le Provincial avec son Conseil, avec l'aide de la Commission provinciale pour la formation, programmera avec un soin particulier les divers éléments du curriculum de formation du salésien coadjuteur, et les introduira dans le Projet provincial de formation.*

425. *La durée des études philosophiques et pédagogiques pour le salésien coadjuteur pendant le postnoviciat doit être d'au moins deux ans. D'autre part, afin de trouver plus facilement un temps adéquat pour la qualification professionnelle, il ne convient pas ordinairement de prolonger au-delà de trois ans les études philosophiques et pédagogiques.*

426. *L'organisation particulière de la formation intellectuelle et « le processus délicat de synthèse culturelle et religieuse de cette période » requièrent un soin attentif dans le **choix d'un Centre d'études** avec un programme apte à favoriser le développement de la vocation. Les centres d'études salésiens seront donc préférés, même au niveau inter-provincial* ⁵⁷⁸.

S'il fallait choisir un centre d'études non salésien, on préférera celui qui rattache le mieux la philosophie aux sciences de l'homme, et la communauté assurera les autres conditions requises.

427. *Les études seront organisées de façon à rendre possible leur **reconnaissance officielle et l'obtention de titres d'études avec une valeur légale*** ⁵⁷⁹, « là où les conditions le permettent » ⁵⁸⁰ et lorsque c'est compatible avec les exigences de la formation dans cette phase. *Au cas de réelle incompatibilité, même s'il s'agissait de qualifier les jeunes confrères en vue de leurs prestations durant le stage pratique, il faut donner la préséance absolue aux exigences de l'expérience de la formation et aux études propres au postnoviciat* ⁵⁸¹.

⁵⁷⁸ Cf. CG21 283 ; cf. ci-dessus les n^{os} 168, 170, 178

⁵⁷⁹ Cf. PC 18 ; CG21 440

⁵⁸⁰ R 83

⁵⁸¹ Cf. CG21 440. À propos d'autres études au cours de cette phase, cf. ci-dessus les n^{os} 182-183

CHAPITRE NEUF

LE STAGE PRATIQUE

9.1 NATURE ET BUT

428. « Durant toute la formation initiale, on accorde de l'importance non seulement aux études, mais aussi aux activités propres à notre mission.

Le stage pratique est *une phase de confrontation vitale et intense avec l'action salésienne* dans une expérience éducative et pastorale. Pendant ce temps le jeune confrère s'exerce dans la pratique du Système préventif et en particulier de l'assistance salésienne.

Accompagné par le directeur et par la communauté, il réalise en lui la synthèse personnelle de son activité et des valeurs de sa vocation »⁵⁸².

Du point de vue salésien, c'est la phase la plus caractéristique de la formation initiale ; le modèle qui sert de référence est l'expérience que Don Bosco a vécue avec les jeunes du premier patronage.

429. La formation constitue l'intention et la perspective prioritaires du stage pratique, dont le but premier est la formation du confrère. Le stage pratique a *deux objectifs* :

– *La maturation dans la vocation salésienne* : en s'exerçant dans la mission et l'esprit du Système préventif, le confrère développe ses aptitudes et sa responsabilité⁵⁸³ et tend à réaliser une « synthèse personnelle de son activité et des valeurs de sa vocation »⁵⁸⁴ ;

– *L'évaluation de l'idonéité à la vocation* à travers l'expérience personnelle et communautaire de la mission salésienne, en vue de la profession perpétuelle.

9.2 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

430. Le stage pratique donne la préséance à la dimension éducative et pastorale qui, à son tour, stimule et enrichit de nouveaux contenus les autres dimensions.

9.2.1 La dimension humaine

Le stagiaire *développe sa personnalité*, en faisant l'expérience directe de la mission éducative et pastorale salésienne :

– Par la relation communautaire et éducative (assistance) et dans le partage avec les laïcs, il prend mieux conscience de ses dispositions personnelles, de ses richesses et de ses carences, de ses difficultés et des points à corriger et à améliorer ;

⁵⁸² C 115

⁵⁸³ Cf. CG21 285

⁵⁸⁴ C 115

- Il apprend à vivre son autonomie personnelle, à prendre des décisions et à assumer des responsabilités ;
- Il fait l'expérience de la joie de se donner à autrui dans la générosité du travail et dans la communication, dans le style de bonté qui caractérise le Système préventif ;
- Il apprend la discipline de la vie, l'esprit d'initiative et la patience ;
- Il entretient de bonnes relations avec tous les confrères différents par l'âge, la culture et la formation ; il sait écouter et dialoguer avec eux dans le respect et l'appréciation de leur expérience ;
- Il s'engage dans la communauté en esprit de collaboration et de coresponsabilité ; apprend à réfléchir, à planifier, à organiser et à évaluer, avec les laïcs également, pour acquérir une mentalité de projet ; il apporte à la communauté le dynamisme de sa jeunesse.

9.2.2 La dimension spirituelle

431. C'est en particulier dans le stage pratique que le confrère *fait l'expérience de la spiritualité apostolique salésienne : il pratique et renforce son union avec Jésus Christ*, qu'il sait rencontrer dans le travail et dans les jeunes.

Il s'exerce à être contemplatif dans l'action, en cherchant la synthèse typiquement salésienne de l'activité et de la prière, de l'éducation et de la spiritualité.

Il puise la charité pastorale dans le cœur du Christ Bon Pasteur, et veille au rythme et à la qualité de la prière, tant communautaire que personnelle, sans se laisser entraîner par le travail.

Il est fidèle à la méditation quotidienne et à la célébration fréquente du sacrement de la Réconciliation.

432. *Il approfondit sa mentalité de consacré*, en renforçant les motivations de la mission et en témoignant de sa vocation parmi les jeunes.

Il vit l'obéissance dans la pleine disponibilité à la volonté de Dieu et dans l'acceptation des médiations humaines, à travers lesquelles Dieu guide sa vie. Il est disposé ad exercer sa mission dans l'expression concrète des différentes œuvres, pour développer son optique du projet commun et de la complémentarité des rôles. Il aime la vie simple et sacrifiée, ne recherche pas le confort et se dépense dans la mission qui lui est confiée. Il exprime son affectivité dans une relation sereine et équilibrée, dans la prudence et l'ascèse, en particulier dans le rapport éducatif avec les jeunes, avec les collaborateurs laïcs, avec le monde féminin.

Dans sa relation avec le Christ et dans son amour pour les jeunes, le stagiaire trouve sa force et son appui, tandis que le partage fraternel dans la communauté et l'accompagnement dans la direction spirituelle lui offrent lumière et orientation.

Et si, dans la confrontation avec la réalité communautaire et pastorale, il rencontre des difficultés ou connaît des moments d'insuccès, il ne se décourage pas, ne s'isole pas, mais se sent poussé à approfondir les motivations qui soutiennent sa vocation.

9.2.3 La dimension intellectuelle

433. La réflexion dans la pratique et sur la pratique est le premier cheminement de croissance intellectuelle pour le stagiaire.

Il ne s'agit pas d'un curriculum d'études, mais d'une *disposition permanente dans le travail éducatif et pastoral appuyé par des moments ordinaires de réflexion et de confrontation*, et par des activités particulières.

Le stagiaire participe activement au processus de réflexion et de programmation de la communauté et de la CEP : Il développe ainsi sa mentalité éducative et pastorale, et se rend capable d'analyser la réalité du monde des jeunes ou du contexte.

Il tire également parti des possibilités qui lui sont offertes par des programmes courts de caractère pédagogique, méthodologique, catéchistique, ou spécifiquement salésien (lectures, rencontres, moments de partage au niveau locale et provincial).

D'autres tâches d'étude sont possibles, si elles sont compatibles avec les finalités spécifiques de cette phase.

9.2.4 La dimension éducative et pastorale

434. Quand il est envoyé dans une communauté, le stagiaire en *assume la mission et le projet selon la réalité spécifique de l'œuvre*, et il y prend place selon le rôle et les tâches qui lui sont attribuées.

Il apprend à travailler ensemble comme membre de la communauté, avec une vision intégrale de la pastorale salésienne des jeunes, in syntonie avec le projet provincial.

Dans les différents milieux où il se trouve, il développe sa capacité d'assister, d'animer et d'éduquer, et il s'exerce dans la communication et dans l'enseignement.

435. En vertu de la prédilection pour les jeunes, en particulier les plus pauvres, il *se sent heureux d'être avec eux et de les animer tant individuellement qu'en groupe*. Il s'efforce de créer une ambiance de joie, de spontanéité et d'amitié, en unissant la fermeté et la bonté. Comme il est proche des nouvelles générations, il sait les enthousiasmer⁵⁸⁵ en témoignant des valeurs de sa vocation de consacré et est heureux de cette expérience.

Sans perdre de vue qu'il est clerc ou laïc, il vit l'élan apostolique dans l'esprit du « *Da mihi animas* ». Il cherche la croissance intégrale de ses jeunes, en donnant une dynamique éducative et évangélisatrice à sa présence parmi eux. Il devient un éducateur à la foi⁵⁸⁶ dans tous les milieux : l'école, la cour de récréation, l'atelier.

Il collabore dans l'animation de la prière de la communauté et des jeunes.

Il profite des contacts avec les membres de la Famille salésienne et avec les laïcs collaborateurs. Avec eux il travaille en équipe et dans un esprit de service et d'animation. Il renforce son sentiment d'appartenir à la Congrégation et à la Famille salésienne. Il apprécie des différentes façons de participer au charisme salésien et devient de plus en plus conscient de sa vocation de salésien consacré.

⁵⁸⁵ Cf. C 46

⁵⁸⁶ Cf. C 34

9.3 QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION

9.3.1 La communauté

436. Il est important avant tout que le stagiaire soit envoyé dans une communauté qui soit en mesure de *lui offrir de bonnes conditions pour une expérience valable et fructueuse*.

Elle l'accueille avec cordialité, l'associe dans sa vie et sa mission, et se sent coresponsable de la tâche de le former dans cette phase.

En particulier, la communauté assure au stagiaire « un travail pastoral proportionné à sa préparation et à ses capacités »⁵⁸⁷ au sein du projet communautaire. En même temps, elle fait en sorte que le travail du stagiaire ne se limite pas à un seul type d'activité, afin qu'il puisse se rendre compte des différentes formes de la mission. Elle lui donne une possibilité réelle de décision.

Elle l'accompagne fraternellement, dans un esprit de compréhension et d'encouragement, en particulier quand l'année du stage pratique coïncide avec la préparation à la profession perpétuelle.

Elle l'assiste dans l'évaluation de ses propres expériences et dans la réalisation de la « synthèse personnelle de son activité et des valeurs de sa vocation »⁵⁸⁸, en tenant toujours compte de son rythme de croissance. Elle lui offre au besoin des suggestions et des corrections, et par la voix du Conseil exprime son jugement, en particulier au moment des scrutins trimestriels et des admissions éventuelles.

9.3.2 La guidance de formation et l'engagement personnel du stagiaire

437. Etant donné le changement de situation, la réalité de la communauté et l'immersion dans le travail éducatif et pastoral, l'expérience du stage pratique exige de veiller avec grand soin à assurer un accompagnement approprié.

Il est indispensable que le stagiaire ait *un guide éclairé et compétent pour le former*, que la Congrégation lui offre, en règle ordinaire, en la personne du directeur.

Cet accompagnateur est conscient de ce que le stagiaire fait sa première expérience de pleine insertion dans la mission de la communauté et que le milieu de la communauté apostolique est, par sa composition, son rythme de vie et son type de travail, assez différent de celui de la communauté de formation d'où il provient.

438. *Le directeur* rencontre fréquemment et personnellement le stagiaire.

Il réunit régulièrement les stagiaires de la maison pour une rencontre de formation où s'échangent les expériences. Il est convaincu que c'est, pour la formation, un moment important confié à sa responsabilité. Il veille à ce que les stagiaires puissent participer à la prière communautaire et célébrer le sacrement de la Réconciliation.

Par l'entretien mensuel et la direction spirituelle, à laquelle le stagiaire si montre toujours disponible, le directeur encourage et appuie la volonté de se former, le discernement et le renforcement de la vocation.

De son côté, le *stagiaire* s'ouvre au partage, fait connaître avec confiance la situation de sa formation au directeur, et fixe avec lui les objectifs à rejoindre et les conditions à assurer.

⁵⁸⁷ CG21 287

⁵⁸⁸ C 115

Il profite de toutes les possibilités de dialoguer que lui offre la communauté, et le rapport avec le directeur et avec son confesseur, pour réajuster son projet personnel, l'évaluer périodiquement et trouver un rythme et une pédagogie personnels qui lui permettent de donner de la qualité à son expérience et de la vivre de façon unifiée.

9.3.3 Le Provincial

439. Le Provincial est conscient de sa responsabilité, en premier lieu dans le choix de la communauté où doit être envoyé le "stagiaire", une communauté qui puisse garantir les conditions pour la qualité de la formation de cette phase et, dans le cas d'un salésien coadjuteur, un milieu dans lequel, de préférence, il puisse exercer la qualification professionnelle acquise. Il indique au Directeur les points auxquels il doit veiller dans l'accompagnement de sa formation.

Il a le souci d'avoir un contact personnel avec le "stagiaire" et l'accompagne avec intérêt. Dans cette tâche il peut se faire aider par un confrère qualifié.

Il suit, avec son Conseil, l'évaluation périodique qui se fait du "stagiaire".

Avec l'aide de la Commission provinciale pour la formation, il assure des activités appropriées d'animation et d'accompagnement pour les "stagiaires", et de soutien pour les communautés, selon un programme bien pensé. Ces activités sont des occasions d'échange direct entre confrères qui font le même parcours, la communication d'expériences, la réflexion partagée et le soutien réciproque. Elles aident à donner de la qualité au parcours individuel de formation.

Il est opportun qu'à la conclusion du stage pratique, il y ait une évaluation globale de toute l'expérience et du progrès fait dans la vocation, tant de la part du Provincial et de la communauté que de la part de l'intéressé.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

440. « **Le stage pratique dure ordinairement deux ans et se fait, avant la profession perpétuelle dans une communauté qui offre les garanties nécessaires à la validité de cette expérience** »⁵⁸⁹. L'adverbe « ordinairement » indique qu'une durée inférieure ou supérieure aux deux ans est à considérer comme extraordinaire et pou des cas individuels.

Le **but de formation** propre au stage pratique doit être le premier critère pour le choix de la communauté ; elle doit garantir les conditions requises de formation, en particulier l'accompagnement approprié, dont le directeur est le premier responsable.

441. *Pour assurer de meilleures **conditions à la formation**, l'expérience du stage pratique se fera autant que possible, en réunissant plusieurs stagiaires dans la même communauté*⁵⁹⁰.

442. *Pour le choix et la pratique des activités éducatives et pastorales :*

- On tiendra compte de la situation de la vocation et de la formation du confrère et de ses capacités ;
- On prévoira un programme diversifié d'activités, en tenant compte avant tout des exigences du travail éducatif et pastoral quotidien ;
- *On fera en sorte que le stagiaire agisse en coresponsabilité et sous la conduite d'un confrère expérimenté, et qu'il ait une possibilité réelle de décision.*

⁵⁸⁹ R 96

⁵⁹⁰ Cf. CGS 696 ; CG21 285

443. **Le Provincial** veillera à avoir un contact personnel avec les stagiaires. Il peut se faire aider dans cette tâche par un confrère qualifié.

444. **Les scrutins trimestriels** des stagiaires seront faits par le Conseil de la maison⁵⁹¹. Ils constituent une aide pour le stagiaire et expriment la responsabilité dans la formation du Conseil, qui évalue l'expérience éducative et pastorale, et la maturation progressive du confrère. Le résultat des scrutins doit être mis par écrit, avec prudence et clarté, dans le but de permettre la continuité du discernement et de l'accompagnement de la formation.

Au terme du stage pratique, le Provincial, la communauté et le confrère feront une **évaluation globale** de l'expérience.

445. *Durant le stage pratique on veillera aussi à la **formation intellectuelle** :*

- On aidera le confrère à réfléchir sur la pratique, en l'associant dans la réflexion quotidienne de la communauté salésienne et aux occasions de programmation, d'évaluation et de formation de la communauté éducatrice et pastorale ;
 - *On organisera « des rencontres périodiques à but de formation, aux niveaux local et provincial »⁵⁹² ;*
 - *On rédigera une proposition d'études ou de lectures compatibles avec la nature de cette phase ;*
 - *L'engagement du stagiaire dans des études universitaires ou autres est permis lorsqu'il est compatible avec la finalité prioritaire de cette phase.*

⁵⁹¹ Cf. CG21 289

⁵⁹² CG21 289

CHAPITRE DIX

LA FORMATION SPÉCIFIQUE

446. « Après le stage pratique, les salésien complète sa formation initiale »⁵⁹³, disent les Constitutions, avec la formation spécifique.

La vocation salésienne est toujours spécifique et les diverses formes de l'unique vocation – laïque, sacerdotale et diaconale – constituent une perspective permanente de la formation. En ce sens, il n'existe en aucun moment de salésien générique, ni par conséquent de formation générique.

Cependant il y a une période propre de « formation spécifique », qui se situe autour de la profession perpétuelle, qui *complète la formation de base de l'éducateur pasteur salésien* faite durant le stage pratique. Il ne faut pas l'identifier avec la qualification professionnelle.

Pour les salésiens appelés au sacerdoce ou au diaconat, la formation spécifique suit le curriculum exigé par les directives de l'Eglise⁵⁹⁴.

Vu la situation concrète des diacres permanents dans la Congrégation, en nombre exigu, la ressemblance de leur formation avec celle des futurs prêtres et le fait qu'elle dépend des normes de l'Eglise, on n'en fait pas ici de présentation séparée.

LA FORMATION SPÉCIFIQUE DU SALÉSIEN COADJUTEUR

10.1 NATURE ET BUT

447. Selon les Constitutions, « la formation spécifique du salésien coadjuteur lui offre, en même temps qu'un approfondissement du patrimoine spirituel de la Congrégation, *une préparation théologique dans la ligne de la laïcité consacrée, et complète sa formation* en vue du travail éducatif et apostolique »⁵⁹⁵.

Les Constitutions n'expriment pas un simple désir, mais présentent une *disposition* qui correspond à une responsabilité de la vocation du confrère et de la communauté, ainsi qu'aux directives de l'Eglise⁵⁹⁶.

448. Vu dans le contexte de l'option définitive pour la vie salésienne, le moment de la formation spécifique s'offre au salésien coadjuteur comme une opportunité pour :

– un temps d'*évaluation* et d'intégration du chemin parcouru dans de la vocation et la formation ;

– un temps de *réaffirmation de son* identité propre, vécue dans la complémentarité avec les prêtres, et de ses motivations personnelles ;

– un temps de *réflexion*, d'étude et de qualification dans le cadre chrétien, théologique et pastoral et celui de la vie consacrée salésienne ;

⁵⁹³ C 116

⁵⁹⁴ Cf. RFIS

⁵⁹⁵ C 116 ; cf. le *Salésien Coadjuteur*, Poststage pratique, p. 202-206

⁵⁹⁶ Cf. VC 65. 68

- un temps de *renforcement* d'une disposition et d'une pédagogie de formation permanente.

10.2 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

449. Vu la situation concrète, et en particulier le nombre généralement réduit de confrères pour cette phase dans les Provinces, les façons de la réaliser sont diverses. En tout cas, *il faut garantir que ce soit une expérience intégrale et communautaire*. Elle doit durer au moins un an.

Dans le but d'aider l'évaluation, l'approfondissement et l'achèvement de la formation, *voici quelques valeurs et dispositions spécifiques dans chacune des quatre dimensions*, à avoir bien en vue en cette période.

10.2.1 La dimension humaine

450. Le confrère coadjuteur est attentif à :

- son *style de relations* marqué par la simplicité, la délicatesse et la sérénité ;
- développer les *vertus sociales* qui sont très estimées des gens et le font accepter, et à la capacité d'écouter d'autrui et de communication ;
- son *expérience affective* et à la capacité de contact dans la relation éducative avec des personnes de diverses conditions ;
- ses *relations quotidiennes dans la communauté* et à la relation avec le salésien prêtre dans la complémentarité des dons ;
- entretenir une *sensibilité profonde pour le monde du travail et de la culture*, avec la capacité d'évaluer avec objectivité les situations, et d'assumer les exigences de la compétence professionnelle.

10.2.2 La dimension spirituelle

451. Le salésien coadjuteur *évalue son expérience de la consécration* et sa manière de marcher dans l'Esprit, en syntonie avec les axes portants de la spiritualité salésienne.

Il *participe à la charité pastorale de Christ Bon Pasteur*, et cherche à se référer toujours davantage dans sa vie et son action à la personne, au style et à l'esprit de Don Bosco comme son Fondateur et modèle. Il renforce ses dispositions et ses motivations par réflexion, la prière et le partage fraternel.

Il sait unir les caractéristiques de la laïcité et le sens pastoral, et il développe les aspects qui lui permettent d'accompagner les jeunes dans leur croissance spirituelle.

Il approfondit sa disposition à offrir tout à Dieu : sa personne, ses activités apostoliques, son travail quotidien, et même les difficultés de sa vie. Sa vie reçoit ainsi un élan filial et sacerdotal : elle devient une liturgie à la seule gloire du Père ⁵⁹⁷.

⁵⁹⁷ Cf. C 95

10.2.3 La dimension intellectuelle

452. La formation spécifique offre au salésien coadjuteur une formation intellectuelle solide et à jour. Elle comprend « *une sérieuse formation théologique, pédagogique et salésienne* »⁵⁹⁸ au service de l'expérience de la vocation et de la mission, et renforce l'habitude d'unir la réflexion et le travail. Cette formation est à spécifier dans le projet provincial de formation.

10.2.3.1 L'étude de la théologie

453. La « *préparation théologique adaptée dans la ligne de la laïcité consacrée* »⁵⁹⁹, dont parlent les Constitutions, comprend les *aspects de la théologie qui servent à renforcer et à éclairer la foi chrétienne et la vie consacrée* pour les vivre avec joie et engagement, et qui rendent possible un travail efficace d'évangélisation et de catéchèse parmi la jeunesse, en particulier la jeunesse ouvrière, et dans sa relation avec les laïcs.

Parmi les diverses matières qui font partie de ce programme théologique *devraient figurer les thèmes actuels* de la morale chrétienne, la théologie de la vie consacrée, des approfondissements bibliques et liturgiques, des éléments de théologie pastorale et de catéchèse, et la doctrine sociale de l'Eglise.

Quant au *degré de connaissance théologique* chez les coadjuteurs, il doit être « *proportionné au degré de culture atteint dans les autres secteurs des études et de la qualification* »⁶⁰⁰.

10.2.3.2 Les études salésiennes

454. « *L'approfondissement du patrimoine spirituel de la Congrégation* »⁶⁰¹ comporte, entre autres matières, l'histoire du salésien coadjuteur, sa spiritualité et la présentation de quelques figures significatives en qui s'est incarné l'héritage salésien, le cadre théorique et pratique de la pastorale salésienne des jeunes et de la pédagogie salésienne, les directives de la Congrégation, et la réalité de la Famille salésienne.

10.2.3.3 L'éducation sur le terrain social

455. Dans la ligne de la dimension laïque de sa vocation, le salésien coadjuteur doit se préparer avec sérieux, par l'étude et la réflexion, à prendre place dans le *monde complexe du travail, de la technique et de l'économie* et à approcher les situations sociales et politiques.

10.2.3.4 La préparation professionnelle

456. La période de la formation spécifique est distincte du temps de la préparation professionnelle. Il n'est pas possible de faire en même temps la formation spécifique et la préparation professionnelle. La qualification professionnelle a un premier moment durant la période de la profession temporaire, de préférence avant le stage pratique, et elle se termine après la formation spécifique avec la possibilité d'une spécialisation.

⁵⁹⁸ R 98

⁵⁹⁹ C 116

⁶⁰⁰ CGS 688

⁶⁰¹ C 116

10.2.4 La dimension éducative et pastorale

457. Le salésien coadjuteur :

- *développe une sensibilité particulière pour les jeunes pauvres* et se maintient proche du monde du travail et des problèmes concrets de la vie ;
- *approfondit sa connaissance de la pastorale* et de la spiritualité salésienne des jeunes, fondements de son action éducative parmi les jeunes ;
- *est attentif aux aspects qui regardent la mission de l’Eglise dans le monde*, l’évangélisation de la culture et les rôles des laïcs ;
- *s’imprègne toujours davantage de sa mission d’éducateur et d’évangéliste* des jeunes, selon la perspective de sa vocation spécifique, en complémentarité avec les salésiens prêtres ;
- *développe sa capacité d’animer, de faire des projets et de travailler en équipe*, dans le cadre de la CEP et le partage avec les laïcs, soigne ses relations avec la Famille salésienne, et offre sa contribution particulière dans le noyau animateur, conscient de la valeur unique de sa consécration apostolique.

10.3 QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION

458. Même si elle s’organise sous des formes variées, l’expérience de la formation ne peut pas se limiter à offrir au salésien coadjuteur la possibilité de fréquenter quelques cours de caractère théologique et pastoral. Elle doit constituer une *proposition de formation organique et appropriée* au qui lui est propre.

La qualité de cette expérience de formation exige soient *assurées quelques conditions concrètes*, même lorsque, à cause du nombre restreint ou pour d’autres raisons, il n’est pas possible d’offrir une solution structurelle stable (maison, communauté, centre et programme d’études).

Il est important de soigner :

- le contexte salésien ;
- le milieu communautaire ;
- la programmation, l’animation et l’accompagnement de l’expérience ;
- un programme spécifique d’études et de réflexion ;
- l’évaluation de l’expérience salésienne vécue ;
- le service des formateurs responsables.

Pour assurer ces conditions est indispensable *la collaboration responsable et persévérante des Provinces* su ce terrain, qui connaît déjà des expériences positives.

LA FORMATION SPÉCIFIQUE DU SALÉSIEN PRÊTRE

10.4 NATURE ET BUT

459. « La formation spécifique du candidat au ministère presbytéral suit les orientations et les norme établies par l’Eglise et la Congrégation, et vise à préparer le prêtre pasteur et éducateur selon la perspective salésienne »⁶⁰².

⁶⁰² C 116

La formation spécifique du salésien prêtre ou diacre permanent tend à la *préparation d'un salésien appelé à exercer la mission auprès des jeunes par le ministère sacerdotal ou diaconal*, à le vivre dans la communauté salésienne en coresponsabilité fraternelle avec le salésien coadjuteur, et à l'exercer dans le contexte de la Famille salésienne et dans l'horizon plus large de l'Eglise et du monde.

L'identité du salésien prêtre est donnée par la fusion de deux éléments qui le connotent (les consécration religieuse et sacerdotale) en une expérience unique et originale : « L'esprit et la mission propres à la profession salésienne assument, qualifient et vivifient sa consécration presbytérale, et [...] celle-ci, à son tour, garantit, enrichit et rend féconde l'identité pastorale à laquelle il est appelé, lui et toute la communauté »⁶⁰³.

460. Compte tenu de la spécificité salésienne, il est possible de souligner, pour *la formation spécifique du prêtre, les objectifs suivants* :

– **Assimiler les sentiments du Christ Prêtre, dont le salésien, comme Don Bosco, est témoin pour les jeunes nécessiteux, et vivre le ministère comme expérience spirituelle ;**

– « *Sentir avec l'Eglise* »⁶⁰⁴ : assumer l'identité du prêtre comme elle est présentée par l'Eglise et dans la relation avec la communauté chrétienne (laïcs, autres vocations ...) ; collaborer à la réalisation de la mission selon le charisme salésien ; agir en communion avec le Pape et les évêques ;

– *Être de plus en plus conscient que le ministère sacerdotal est une dimension spécifique de sa vocation salésienne* et se caractérise par elle : son aspect jeune et éducatif, son caractère communautaire, et la volonté d'être prêtre toujours et partout⁶⁰⁵ dans la diversité des activités, des œuvres et des rôles ;

– *Développer une sensibilité propre de l'esprit salésien* pour la dimension catéchistique, vocationnelle et mariale dans l'exercice du ministère sacerdotal ;

– *Approfondir une disposition au discernement spirituel et pastoral* vis-à-vis des personnes et des événements, pour pouvoir orienter et accompagner les individus et les communautés ;

– *Acquérir une formation théologique et pastorale* solide et à jour, en syntonie avec les directives de l'Eglise et de la Congrégation ;

– *Faire l'expérience du ministère propre du lectorat et de l'acolytat, du diaconat et du sacerdoce*, dans le contexte de la communauté locale et provinciale ;

– *S'éduquer à une pédagogie de vie* qui prépare à vivre dans une disposition de formation permanente.

10.5 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

461. L'expérience de la formation sacerdotale, qui doit conserver toute l'envergure du sacerdoce universel et l'unité avec le clergé local⁶⁰⁶, *doit se faire dans la perspective salésienne et par degrés et par étapes progressifs*, qui comprennent la réception et l'exercice des ministères du lectorat et de l'acolytat, et la réception et l'exercice de l'ordre du diaconat.

Dans plusieurs Provinces, elle coïncide en partie avec la période de préparation pour la profession perpétuelle.

⁶⁰³ VIGANO E., *Le prêtre de l'an 2000 nous tient à cœur*, ACG 335 (1990), p. 24

⁶⁰⁴ Cf. PI 24

⁶⁰⁵ Cf. CG21 294

⁶⁰⁶ Cf. MuR 36 ; PO 8. 10

Appelé à être, comme Don Bosco, signe et moyen du Christ Pasteur au service des jeunes, le futur prêtre ou diacre développe une foi forte et vivante, centrée sur la personne de Jésus Christ, Chef de l'Eglise, grand prêtre et médiateur.

Du Christ il apprend et puise la charité pastorale qui est à la base de toute sa vie et de sa formation, et qui se traduit dans la compassion et l'amour qui le pousse à se consacrer pleinement à la mission.

Il vit et exerce cette charité comme ministre de la Parole, des sacrements et dans le service de la charité.

Stimulé par le « *Da mihi animas* », il regarde chaque personne et chaque événement dans une optique pastorale et se donne avec un sens communautaire « dans de nombreux services pédagogiques et pastoraux, afin de rendre nos destinataires capables de célébrer la liturgie de leur vie personnelle en l'incorporant à l'Eucharistie du Christ »⁶⁰⁷.

10.5.1 La dimension humaine

462. Conscient de ce que l'efficacité du ministère sacerdotal dépend fortement de la maturité personnelle et des bonnes relations avec autrui, le futur prêtre *s'efforce de refléter, dans la mesure du possible, la perfection humaine* qu'il voit resplendir en Jésus Christ et qu'il admire en Don Bosco.

Il fait donc preuve d'un grand sens de la responsabilité, d'une affectivité mûre et sereine, d'équilibre et de prudence dans ses évaluations et ses jugements, de sincérité de cœur et de respect pour la justice.

Il cultive en lui les qualités humaines qui le rendent aimable et donc plus crédible, comme la sympathie, l'affabilité, la loyauté, la fidélité à la parole donnée, le respect de la personne et l'ouverture aux idées d'autrui, la réserve et la discrétion.

Il développe les qualités qui facilitent la rencontre avec les personnes comme l'humilité, la gentillesse, la confiance, l'écoute, l'empathie, la compréhension et la charité dans la conversation.

Il approfondit une relation fraternelle de complémentarité dans la mission avec le salésien coadjuteur.

Il apprend à reconnaître les limites qu'il doit avoir dans ses relations pastorales et lorsqu'il s'associe à la vie des personnes. Il cultive une relation pastorale positive, équilibrée et prudente avec la femme.

Il approfondit une profonde sensibilité pour les plus pauvres et pour ceux qui souffrent.

10.5.2 La dimension spirituelle

463. La dimension spirituelle est le *point central qui identifie* l'appel à être un médiateur de l'action et de la présence du Seigneur. Il s'agit de créer en soi l'unité entre la vie intérieure et l'apostolat, entre l'annonce et le témoignage, l'attention à Dieu et l'attention aux jeunes, la liturgie et la vie.

Au cœur de l'expérience il y a certes la disponibilité au service, mais plus encore la disponibilité à une communion de vie avec le Christ, à un cheminement de sainteté dans le ministère.

⁶⁰⁷ Cf. VIGANO E., *Le prêtre de l'an 2000 nous tient à cœur*, ACG 335 (1990), p. 37

Conscient du fait que l'ordination sacerdotale ou diaconale établit un nouveau et profond lien personnel avec le Christ, par lequel il est « configuré » au Christ Chef de l'Eglise, le candidat s'y prépare et commence à le vivre, en sachant que tout dépend de ce lien. Se lier au Christ avec des sentiments de profonde amitié est le cœur de toute sa préparation à l'ordination et de tout son ministère.

La configuration totale au Christ caractérise sa vie spirituelle qui « est empreinte, modelée et marquée par les comportements qui sont propres au Christ Tête et Pasteur de l'Eglise »⁶⁰⁸. Il s'identifie aux « dispositions que l'on doit avoir dans le Christ Jésus »⁶⁰⁹, pour développer son amour pour le Père et pour les hommes, et imiter le Christ dans qui s'est donné tout entier et s'est fait serviteur.

Il renforce sa connaissance et son amour pour Lui, le rencontre souvent dans sa Parole et dans la prière, et vit en union et en amitié avec Lui par la participation active aux sacrements, en particulier l'Eucharistie et la Réconciliation, à la Liturgie des Heures et au service de la charité pour ses frères.

464. Sa « configuration » au Christ se traduit aussi par son *identification à l'Eglise*. Il est appelé à être « *homme de l'Eglise* ».

Il aime l'Eglise, la contemple dans la foi et vit en communion d'esprit et de cœur avec les pasteurs. Il entretient son zèle pastoral et missionnaire et apporte sa part à l'édification de l'Eglise. Il la sanctifie par sa vie sainte personnelle. Il fait de la liturgie des Heures, à la célébration de laquelle il s'est engagé solennellement⁶¹⁰, la nourriture de sa prière personnelle et l'expression de son sens de l'Eglise.

Cet amour pour l'Eglise devient effectif dans sa volonté de vivre la relation avec l'Eglise locale, avec l'évêque, avec les prêtres, avec les religieux et les laïcs, en appréciant et en promouvant « l'unité de la communauté ecclésiale dans l'harmonie des diverses vocations, des charismes et des services »⁶¹¹.

465. Sa « configuration » au Christ et son identification avec l'Eglise débouchent de façon naturelle dans le *service humble et désintéressé rendu à ses frères* par le ministère.

« La formation au don généreux et gratuit de soi [...] constitue une condition indispensable pour celui qui est appelé à se faire transparence, épiphanie du Buon Pasteur qui donne la vie »⁶¹².

Le prêtre ou diacre se qualifie comme « *homme de la charité* ». Il sait que le but principal de sa vie sacerdotale n'est pas sa réalisation personnelle ni même le succès de tous ses efforts – cela, il l'abandonne au Seigneur – mais c'est de dépenser sa vie pour les autres, avec tout l'amour et l'ascèse que cela comporte, car il sait que c'est de cette façon qu'il travaille pour le Seul qui importe vraiment.

Le salésien vit cette disposition dans la perspective spécifique de sa vocation, une disposition de service joyeux et gratuit aux confrères et aux jeunes, avec un cœur sans partage et une grande liberté intérieure, même au prix de beaucoup de sacrifice personnel. C'est ainsi qu'il développe cette « constante disponibilité pour se laisser saisir, ou pour se laisser “manger”, a-t-on pu dire, par les nécessités de la mission »⁶¹³.

⁶⁰⁸ PDV 21

⁶⁰⁹ Fil 2,5

⁶¹⁰ Cf. PAUL VI, Lettre apostolique 1972, *Ad pascendum*, VIII

⁶¹¹ PDV 16

⁶¹² PDV 49

⁶¹³ PDV 28

10.5.3 La dimension intellectuelle

466. La formation intellectuelle du salésien prêtre a pour but l'acquisition par le candidat d'une *large et solide préparation aux sciences sacrées, d'un bon enracinement dans la « salésianité » et d'une culture générale* proportionnée aux besoins de notre époque, de façon à l'habiliter au dialogue et au discernement pastoral et le rendre à même d'annoncer comme il le faut le message évangélique aux jeunes d'aujourd'hui, de lui donner une place dans leur culture, d'orienter et de bâtir la communauté chrétienne ⁶¹⁴.

Les études doivent faire partie d'un cheminement spirituel marqué par l'expérience personnelle de Dieu. Ainsi, le candidat au sacerdoce ne se contente pas de connaître de simples notions : il donne une base solide à sa foi et la nourrit, arrive à la sagesse ou intelligence du cœur, et s'habitue à la réflexion, à l'étude et au partage comme disposition de formation permanente.

467. La formation intellectuelle en cette période requiert du temps, une grande application, de l'amour et de l'esprit de sacrifice. Elle est le fruit d'une *contribution interdisciplinaire* et d'une *méthodologie qui implique l'activité*.

La *rigueur scientifique* des études sera en rapport avec leur *destination pastorale* ⁶¹⁵, confrontée avec les problèmes pastoraux d'aujourd'hui, spécialement avec les défis de l'évangélisation des cultures et de l'inculturation de l'Évangile. Cette tâche s'inspire des directives de l'Église et comporte une « *contextualisation* » intelligente et responsable de la réflexion.

Les études doivent habiliter à communiquer la foi aux jeunes dans leur situation socio-culturelle et à éclairer et guider leur vie spirituelle. En même temps, il reste bien vrai que seule *une étude sérieuse contribue à une solide formation du pasteur d'âmes* comme maître de la foi, et l'habilite à annoncer le message évangélique avec efficacité selon les façons les mieux appropriées à la culture d'aujourd'hui.

10.5.3.1 L'étude de la théologie

468. L'étude de la théologie tend à faire que le candidat au sacerdoce *acquière une vision organique des vérités révélées par Dieu en Jésus Christ et de l'expérience de foi de l'Église*.

D'une part, la théologie a comme point de référence la Parole de Dieu, célébrée et vécue dans la Tradition vivante de l'Église : d'où l'étude de l'Écriture, des Pères de l'Église, de la liturgie, et de l'histoire de l'Église.

D'autre part, elle s'adresse au prêtre, appelé à croire, à vivre et à communiquer la foi et l'« ethos » chrétiens : d'où l'étude de la dogmatique, de la théologie morale, de la théologie spirituelle, du droit canonique, et de la théologie pastorale.

La référence à l'homme croyant demande d'aborder la question du rapport foi-raison – d'où l'étude de la théologie fondamentale – pour traiter de la révélation chrétienne et de sa transmission dans l'Église. et chercher de donner des réponses aux problèmes liés à la situation sociale et culturelle : d'où l'étude de la doctrine sociale de l'Église, de la missiologie, de l'œcuménisme, des religions non chrétiennes ⁶¹⁶ et des diverses formes de la religiosité.

Il ne faut pas négliger la formation dans le domaine de la communication sociale, qui offre un cadre de référence théorique pour la théologie de la communication, le magistère de l'Église, les

⁶¹⁴ Cf. RFIS 59

⁶¹⁵ Cf. PDV 55

⁶¹⁶ Cf. PDV 54

valeurs éthiques et les problèmes pastoraux en rapport avec les cultures des jeunes, et habilite le futur prêtre ou diacre à la communication dans l'homilétique, dans la pratique liturgique, dans la pastorale, dans la catéchèse et dans le service ministériel en général. La connaissance des moyens et des styles, des codes et des langages des moyens modernes de communication, l'aideront à annoncer l'Évangile et à rendre son message plus compréhensible à l'homme contemporain.

L'important est que tous ces aspects de la théologie convergent de façon harmonieuse dans la vision de l'histoire du salut qui se réalise dans la vie de l'Église et dans les événements du monde ⁶¹⁷.

10.5.3.2 Perspective salésienne et discipline salésienne

469. Dans le contexte du plan fondamental de formation sacerdotale promulgué par l'Église, la vocation spécifique salésienne conduit à souligner la perspective de la mission pour les jeunes et d'autres terrains en rapport avec elle. Cela implique que :

– au sein des disciplines théologiques mêmes il y ait une *sensibilité salésienne dans la façon d'aborder les thèmes* et de souligner leur incidence pastorale ;

– on cultive des *domaines spécifiquement salésiens dans la ligne du sacerdoce* ou des domaines qui ont un rapport direct avec lui, comme l'expérience sacerdotale de Don Bosco, la pastorale des jeunes, la catéchèse (en particulier des jeunes) et la spiritualité salésienne, l'animation spirituelle des personnes, des groupes et des communautés, la compréhension et l'animation des diverses vocations au sein de la Famille salésienne, la physionomie pastorale des différentes œuvres salésiennes et le rôle que doivent y jouer le prêtre ou le diacre.

10.5.4 La dimension éducative et pastorale

470. La formation spécifique du salésien prêtre dans la dimension éducative et pastorale concerne la mentalité et les critères pastoraux, les dispositions, la méthodologie et les aptitudes, la manière de se situer comme prêtre salésien dans la réalité pastorale de la communauté ecclésiale et en face des défis de la mission. En particulier, dans cette phase, la dimension éducative et pastorale entend *qualifier le confrère pour les activités fondamentales du ministère*, selon les spécifications de la vocation salésienne, en continuant l'expérience vécue durant les années de la formation précédente, en particulier dans le stage pratique.

10.5.4.1 Les aspects à cultiver

471. Pour être *serviteur de la Parole*, dans le contexte de la nouvelle évangélisation et en face des défis de la culture, le futur prêtre ou diacre :

– se qualifie, par l'étude et la méditation, pour annoncer la Parole de Dieu et en témoigner, en syntonie avec la « *mens* » de l'Église et en tenant toujours compte du rapport entre la foi et la culture ;

– apprend l'art de la prédication, en particulier l'homilétique, et l'art de la communication sociale en fonction de l'évangélisation, avec une attention spéciale ad certains terrains comme la première annonce, l'éducation de la foi dans la catéchèse, le dialogue œcuménique et le dialogue inter-religieux ;

– se rend plus capable pour l'accompagnement des personnes dans leur croissance spirituelle, en particulier des jeunes et dans le cadre de la Famille salésienne.

⁶¹⁷ Cf. RFIS 77

472. En vue de son *service dans la liturgie et les sacrements* :

- Il se qualifie pour les diverses tâches liturgiques du prêtre ou du diacre, en particulier pour la présidence des actes de culte du peuple chrétien ;
- Il met en syntonie toute activité culturelle avec l'ensemble de l'évangélisation et de l'action pastorale de l'Eglise et avec les options fondamentales de la pastorale salésienne des jeunes ;
- Il s'habilite à initier les jeunes et les fidèles à la célébration des sacrements, en particulier de l'Eucharistie et de la Réconciliation.

473. Pour se rendre capable du *service de la charité* propre au prêtre ou au diacre :

- Il se dispose à mettre en première place la logique du service et se fait témoin de la charité de Christ Bon Pasteur dans la communauté, en dépassant tout égoïsme et individualisme ;
- Il se prépare à assumer les façons différentes de vivre le sacerdoce ou le diaconat, selon les divers rôles et dans les divers milieux où se réalise la mission salésienne ;
- Il renforce son attention à la pastorale d'ensemble, selon les indications de l'Eglise et de la Congrégation et en syntonie avec le PEPS local, apprenant à travailler en équipe selon la méthode du projet pastoral, et à apporter sa contribution spécifique à la CEP comme prêtre ou diacre ;
- Il se rend apte à l'animation spirituelle des groupes et des mouvements de jeunes, et des communautés ecclésiales.

10.5.4.2 L'exercice des ministères et du diaconat

474. Sur la route du sacerdoce, les ministères du lectorat et de l'acolytat et le diaconat ont *une signification pédagogique particulière* : ils aident à mûrir, à faire l'expérience des valeurs et à assumer les dispositions caractéristiques de la dimension éducative et pastorale, et à acquérir les compétences et les aptitudes requises.

10.5.4.2.1 Le lectorat et l'acolytat

Il rôle du *lecteur* est de proclamer la Parole de Dieu dans l'assemblée liturgique et d'exercer d'autres tâches connexes, comme, par exemple, diriger le chant, guider la participation des fidèles et les guider pour recevoir dignement les sacrements ⁶¹⁸.

L'exercice du lectorat souligne donc de façon particulière l'amour et la connaissance de l'Écriture sainte, et l'habilitation à la proclamer.

Comme *acolyte*, le confrère assume la tâche de soigner le service de l'autel, d'aider les diacres et les prêtres dans les actions liturgiques, en particulier dans la célébration de la messe, distribuer la Sainte Communion en certaines circonstances, exposer publiquement le Très Saint Sacrement à l'adoration des fidèles.

L'exercice de l'acolytat souligne donc la participation à la célébration de l'Eucharistie et le service liturgique sous ses différents aspects.

Pour les candidats aux ordres sacrés, l'exercice progressif du ministère de la Parole et de l'autel a une finalité avant tout pédagogique, pour les rendre plus conscients de leur vocation et les aide à avoir un esprit fervent et à être prêts à servir le Seigneur en la personne des fidèles ⁶¹⁹.

⁶¹⁸ Cf. PAUL VI, Lettre apostolique, 1972, *Ministeria quaedam*, V

⁶¹⁹ Cf. PAUL VI, Lettre apostolique, 1972, *Ad Pascendum*, Introduction

10.5.4.2.2 Le diaconat

475. Pour ceux qui se destinent au sacerdoce, le diaconat est, lui aussi, orienté pédagogiquement vers le ministère sacerdotal. Il est un temps d'initiation, mais aussi d'approfondissement et de synthèse. L'exercice de cet ordre favorise en effet *la maturation de quelques aspects spécifiquement sacerdotaux*, même s'il est limité dans sa durée et ses possibilités concrètes d'application.

Parmi les aires à privilégier dans la préparation et dans l'exercice du diaconat, il est possible de signaler les suivantes :

– *L'annonce de la Parole de Dieu* : le diacre salésien se qualifie et fait l'expérience de la prédication de la Parole de Dieu et de l'éducation de la foi des jeunes ;

– *L'animation liturgique* : il approfondit les contenus théologiques et pastoraux du Lectionnaire, du Missel et de la Liturgie des heures. Il s'engage dans l'exercice du ministère diaconal dans le domaine liturgique (en organisant et en présidant les diverses célébrations, en soignant la préparation de ceux qui y participent) tant au sein de sa communauté, que dans d'autres activités pastorales ;

– *La pastorale des sacrements et la préparation pour l'exercice du sacrement de la Réconciliation* : le salésien qui reçoit le diaconat en préparation à l'ordination sacerdotale est introduit peu à peu au ministère des sacrements et s'oriente déjà vers sa future tâche de confesseur et de guide des âmes. Avec l'aide de confrères experts en morale et dans la confession, il s'entraîne à l'accompagnement des personnes dans le sacrement, en unissant l'attention aux situations, la clarté des critères et l'habileté éducative et en tenant compte de la progressivité de l'itinéraire personnel. Il se prépare aussi pour l'accompagnement, l'orientation et la direction spirituelle des personnes dans le cadre non sacramentel. Tout cela suppose la sensibilité et la capacité de lire les situations humaines et de les évaluer selon les critères de la foi.

Avec le diaconat commence l'engagement officiel de célébrer la liturgie des Heures au nom de l'Eglise.

10.6 QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION

476. Les années de formation spécifique du salésien prêtre trouvent *un idéal* auquel s'inspirer dans le temps d'attente des *Apôtres dans le cénacle* après la Résurrection : assidus à la prière avec la Vierge Marie, ils attendent la venue de l'Esprit Saint.

La charité pastorale et le zèle pour la mission dans une perspective d'ouverture au service pastoral donnent le ton à toute l'expérience de la formation.

477. La communauté de formation au sacerdoce se compose de confrères qui ont fait l'expérience de la vie salésienne et se préparent à assumer en plénitude les tâches de la mission. Il est important de les introduire à *assumer la pleine responsabilité de leur formation personnelle* dès le début de cette phase très différente de la précédente.

Le milieu formateur doit se caractériser par ;

– *L'association de tous dans le travail de la formation*, pour dépasser des dispositions de réaction ou d'individualisme, agir en toute liberté et maturité selon des motifs, et accepter avec sérénité le service de l'autorité et les diverses médiations ;

– *L'étude assumée avec sérieux* et l'importance donnée à la réflexion personnelle et participée ;

– *L'organisation de la vie de prière* de style salésien et de qualité, en soulignant la spiritualité sacerdotale et en entretenant une disposition et un rythme personnel de prière ;

- *Le sens de la fraternité* par le partage de son expérience personnelle, le discernement communautaire à la lumière de la Parole, le cheminement fait ensemble dans la conversion et dans la correction fraternelle, l'échange d'idées sincère et compréhensif ;
- L'offrande et la pratique de l'*accompagnement personnel* et de la *direction spirituelle* ;
- *Une forte poussée pastorale*, vécue selon les caractéristiques de cette phase, en évitant deux risques : que le style de vie de la communauté soit trop éloigné des intérêts pastoraux salésiens ou qu'il soit tellement engagé dans une action concrète qu'il ne laisse plus aux candidats le temps suffisant pour l'étude, la vie communautaire et la prière ;
- les *sens de l'union* avec la Province, la Congrégation et la Famille salésienne, et la syntonie avec l'Eglise et avec les directives des pasteurs.

On donnera du *sérieux aux admissions* au diaconat et au sacerdoce, en soignant avec attention le processus du discernement et de coresponsabilité de tous ceux qui interviennent, à commencer par le candidat.

478. Il fait partie du milieu de formation de cette phase le « *centre d'études* » –salésien ou non – qui contribue à développer la mentalité, les critères et la qualification pastorale, en communiquant en fait une image du prêtre et du ministère qui influe sur l'identité de la vocation, sur la vision de la mission et sur la spiritualité⁶²⁰. Son organisation doit être cohérente avec les projet global de la formation.

Le centre salésien – qui est à préférer – rend possible *une organisation des études attentive à la perspective salésienne et aux contenus spécifiques* qui en dérivent.

Il ne suffit pas que la communauté de formation assure la dimension salésienne par son style de vie spirituelle et fraternelle, d'engagement apostolique et d'études, mais il est *nécessaire de compléter les programmes des matières « salésiennes »*, précisément pour offrir une base solide à la vocation et au ministère du futur prêtre ou diacre.

DIRECTIVES ET NORMES POUR LA PRATIQUE

479. *Après le stage pratique, le salésien coadjuteur et les candidats au ministère sacerdotal ou au diaconat permanent complètent la formation initiale par la formation spécifique* ⁶²¹.

Le salésien coadjuteur

480. *Les Provinces ont la responsabilité d'assurer aux confrères coadjuteurs après le stage pratique la formation spécifique et la préparation professionnelle prévues par les Constitutions et les Règlements généraux : la formation intellectuelle spécifique consiste en une préparation théologique, pédagogique et salésienne appropriée dans la ligne de la vocation spécifique. Après la formation spécifique on peut prévoir la possibilité d'un engagement ultérieur de spécialisation, pour compéter la qualification professionnelle commencée après le stage pratique*⁶²².

481. *La vocation du salésien coadjuteur est un don du Seigneur qui doit être soigné et entretenu par le confrère et par toute la communauté. Dans cette optique, la demande d'un coadjuteur qui*

⁶²⁰ Cf. PDV 67

⁶²¹ Cf. C 116

⁶²² Cf. Règl. 98.

désire commencer un curriculum de formation en vue du diaconat permanent ou du sacerdoce est à traiter avec un discernement particulier, avec l'attention et les réserves que mérite un changement d'option de vocation.

Dans le cas d'un salésien coadjuteur profès temporaire la décision sera prise par le Provincial avec son Conseil, selon le processus déterminé par lui.

Dans le cas d'un salésien coadjuteur profès perpétuel la demande devra être adressée au Recteur majeur, après l'approbation du Provincial avec son Conseil. Avant la demande au Recteur majeur, il faut assurer un processus sérieux et responsable à l'intérieur de la Province :

- *le salésien coadjuteur qui fait la demande commence le processus de discernement avec son guide spirituel ; au cas où le discernement avec le guide spirituel se conclurait par une indication de changement de choix de vocation, il s'adresse au Provincial ;*
- *le Provincial avec son Conseil procède à donner l'approbation de la demande ou à la refuser, en appréciant l'histoire de la vocation et les motivations mises en évidence, l'avis du Directeur de la communauté, en étudiant si le confrère montre des signes clairs d'une vocation au diaconat permanent ou au sacerdoce salésiens, en déterminant enfin ce qui s'est produit de nouveau pour amener ce changement ;*
- *dans le cas d'une approbation de la part du Provincial et de son Conseil, le Provincial adressera toute la documentation au Recteur majeur, auquel revient la décision ultime.*

Le salésien prêtre ou diacre permanent

482. *La formation spécifique du confrère cleric exige de chaque candidat l'orientation claire vers la vie sacerdotale. C'est pourquoi, au moment de son acceptation pour cette phase de la formation, on demande du confrère une **déclaration d'intention dans ce sens**. Les modalités de cette déclaration peuvent être diverses : par exemple, par la demande au Provincial d'entreprendre les études théologiques, ou la demande de commencer la préparation de la profession perpétuelle dans la ligne du sacerdoce salésien.*

483. *« La formation spécifique du candidat au ministère presbytéral suit **les orientations et les norme établies par l'Eglise et la Congrégation** »⁶²³. « Les confrères qui se préparent au sacerdoce doivent poursuivre pendant au moins quatre ans une formation sacerdotale plus intense dans des communautés de formation »⁶²⁴. Durant cette période, on donnera la priorité au travail propre cette phase de formation ; d'autres études et activités ne sont permises que si elles sont compatibles avec cet objectif.*

484. *Les **études théologiques** doivent durer **quatre ans**⁶²⁵. Dans les facultés où le triennat institutionnel est suivi de l'inscription à deux années de licence en sciences ecclésiastiques, la quatrième année de théologie est remplacée par ces deux ans⁶²⁶.*

485. *« Qu'il y ait une sérieuse formation théologique et pastorale selon les études prescrites par l'Eglise »⁶²⁷. Elle sera « organisée et accomplie selon la **finalité spécifique de notre vocation**. On*

⁶²³ C 116

⁶²⁴ R 97 ; cf. CG21 295. 44

⁶²⁵ CEC, *La formation théologique des futurs prêtres* ; CG21 295

⁶²⁶ Cf. *Sapientia christiana* art. 72-74

⁶²⁷ CG21 295

prendra un soin particulier des études salésiennes en se référant explicitement à la figure de Don Bosco prêtre »⁶²⁸.

486. Les études théologiques se feront avec sérieux, de préférence dans des centres salésiens⁶²⁹. Quand il ne sera pas possible de fréquenter un centre salésien, on préférera le centre non salésien en mesure de contribuer au mieux à la formation d'un prêtre ou diacre éducateur pasteur. Pour le **choix du centre**, on tiendra compte des critères indiqués plus haut⁶³⁰.

487. Les confrères aborderont les études théologiques avec la « **préparation indispensable**, tant littéraire que philosophique »⁶³¹. Qu'ils soient en mesure d'accéder aux sources de la réflexion théologique (la Sainte Ecriture, les documents du magistère, les œuvres des Pères de l'Eglise et les grands Théologiens).

Il faut favoriser dans ce but une connaissance suffisante du latin et, au moins pour ceux qui s'orientent vers les degrés académiques, des langues bibliques⁶³².

488. À la fin des études théologiques et, pour les futurs prêtres, il y aura ordinairement avant l'ordination sacerdotale, un **examen de « synthèse » ou de baccalauréat**⁶³³.

489. Pour destiner un confrère à la tâche de formateur en communauté de formation sacerdotale et/ou diaconale, on prendra comme norme et comme critère ce qui est exigé à propos des qualités humaines et spirituelles, la préparation doctrinale, psychopédagogique, salésienne, pastorale, l'expérience apostolique convenable préalable et la volonté de se tenir à jour⁶³⁴.

490. Dans l'exercice de sa tâche, le **Directeur** sera conscient de sa responsabilité particulière dans la formation des futurs prêtres. Il soignera l'animation spirituelle communautaire et personnelle : les conférences périodiques, les mots du soir, l'entretien mensuel, les moments de discernement pour les admissions, la préparation aux ministères et aux ordinations, les recollections mensuelles et trimestrielles, les retraites spirituelles annuelles⁶³⁵.

491. **Les ministères du lectorat et de l'acolytat**, prévus pour les clercs dans un but pédagogique, seront conférés durant la formation spécifique du salésien prêtre.

492. Pour la collation des ministères et l'ordination des diacres et des prêtres, on suivra **les normes de l'Eglise et de la Congrégation**. En particulier :

– La collation des ministères du lectorat et de l'acolytat aux candidats au diaconat et au sacerdoce est une obligation dont la dispense est réservée au Saint-Siège⁶³⁶ ;

– Ces ministères doivent être exercés pendant une période de temps convenable afin de mieux se préparer à leurs futures fonctions de la Parole et de l'autel⁶³⁷ ;

– L'exercice de ces ministères pendant un « temps convenable » implique que entre la collation du lectorat et celle de l'acolytat soient respectés les intervalles de temps établis par le Saint-Siège et les Conférences épiscopales. Entre l'acolytat et le diaconat, l'intervalle de temps est d'au moins six mois⁶³⁸ ;

⁶²⁸ Ib.

⁶²⁹ R 97

⁶³⁰ Voir plus haut n° 178

⁶³¹ CEC-FT 129.

⁶³² Cf. Ib. 130

⁶³³ Cf. *Sapientia christiana* art. 72

⁶³⁴ Cf. CGS 684-686

⁶³⁵ Cf. C 55.70 ; R 49.79. 175

⁶³⁶ Cf. ACS 293, p. 27

⁶³⁷ PAOLO VI, Lettre apostolique, 1972, *Ad Pascendum* II

⁶³⁸ Cf. can. 1035 § 2

– La collation du lectorat et de l'acolytat sans qu'il y ait entre elles l'espace d'au moins quelques mois est illicite et irrégulière et fait perdre le sens pédagogique de ces ministères. De même aussi la proximité trop étroite entre l'acolytat et le diaconat ⁶³⁹.

493. Pour **les critères et les modalités d'admission** aux ministères et aux ordres, on tiendra compte de ce qui a été dit à propos du discernement de la vocation ⁶⁴⁰. L'admission au diaconat et au sacerdoce doit être faite avec un soin et un sérieux tout spécial sur la base d'une évaluation de toute l'expérience de la formation.

494. **L'ordination diaconale** ne peut ordinairement se faire qu'après avoir terminé la troisième année des études théologiques ⁶⁴¹.

Après l'ordination diaconale, sans interrompre ses études régulières, chaque diacre exerce le ministère selon les fonctions liturgiques et pastorales qui lui sont spécifiquement inhérentes. Il est important que cet exercice se fasse de façon systématique et sous la conduite des formateurs qui l'évalueront comme il se doit ⁶⁴².

Le « temps convenable », dont parle le canon 1032 §2, sera évalué tant en fonction de la personne du candidat que du caractère de la Congrégation, qui prévoit déjà auparavant une préparation pastorale consistante.

495. **Les futurs prêtres doivent ordinairement compléter les quatre années de permanence dans des communautés de formation avant l'ordination. Cela vaut aussi pour ceux qui, après avoir achevé le triennat institutionnel dans une faculté, s'inscrivent aux deux années de licence en théologie. « À la fin de la quatrième année de théologie ou la première année de licence, on peut accéder à l'ordination sacerdotale »** ⁶⁴³.

Quand de sérieuses raisons conseillent d'anticiper l'**ordination sacerdotale** durant le dernier semestre de la quatrième année des études théologiques, la décision sera prise par le Provincial avec le consentement de son Conseil, en assurant en tout cas l'achèvement des études de théologie selon les normes de l'Eglise ⁶⁴⁴. Il faut en dire autant pour une éventuelle anticipation de l'ordination diaconale.

Le Provincial informera opportunément le Recteur majeur par l'intermédiaire du Conseiller général pour la formation.

496. Si, après avoir terminé le curriculum normal de formation, un diacre demande un temps plus long avant de faire la demande d'être ordonné prêtre, on clarifiera les motifs de la requête et on fixera les objectifs, la durée et les conditions de formation pour cette expérience.

497. En cas d'interruption de la formation spécifique ou de non-admission à la profession, au diaconat ou au sacerdoce pour des motifs sérieux, si le candidat fait ensuite la demande de continuer la phase interrompue ou d'être admis, le Provincial avec son Conseil, avant d'examiner la requête, assureront une période de temps convenable pour évaluer de façon positive si se réalisent les conditions requises et sont atteints les objectifs indiqués. La période de temps ne sera en général pas inférieure à une année.

⁶³⁹ Cf. ACS 293, p. 27 ; CEC-FS, p. 16

⁶⁴⁰ Cf. Critères et normes ; de même ci-dessus n° 301

⁶⁴¹ Cf. ACG 312 (édition italienne), p. 46

⁶⁴² Cf. ACG 312 (éd. it.), p. 46-47

⁶⁴³ ACG 312 (éd. it.), p. 47

⁶⁴⁴ Cf. Sapiientia christiana art. 72-74

498. La préparation des **diacres permanents**, en principe, s'en tiendra aux dispositions de l'Eglise locale où ils exerceront leur ministère⁶⁴⁵. Ils se référeront éventuellement aux communautés de formation et aux centres salésiens d'étude de l'endroit.

499. « Le diacre religieux qui demeure de façon stable ou temporaire sur un territoire où n'est pas en vigueur la discipline du diaconat permanent, n'exercera les fonctions diaconales qu'avec le consentement de l'ordinaire du lieu »⁶⁴⁶.

500. Vu l'importance de l'option vocationnelle, la demande éventuelle d'un salésien diacre permanent en vue du sacerdoce sera présentée au Recteur majeur avec l'approbation préalable du Provincial avec son Conseil, et sera traitée avec un discernement particulier et avec l'attention et la réserve qu'elle mérite.

⁶⁴⁵ Cf. ACS 267, pag. 54

⁶⁴⁶ PAUL VI, Lettre apostolique *Sacrum diaconatus ordinem* (1967) 34

CHAPITRE ONZE

LA PRÉPARATION À LA PROFESSION PERPÉTUELLE

501. Le parcours qui va de la première profession à l'incorporation définitive dans la Société est nécessaire « aussi bien au candidat qu'à la communauté pour discerner, dans une collaboration réciproque, la volonté de Dieu, et pour y correspondre »⁶⁴⁷. C'est un *temps de connaissance réciproque et de décisions prises dans la coresponsabilité*. Le confrère « soutenu par la communauté et par un guide spirituel, *complète son processus de maturation en vue de la profession perpétuelle* »⁶⁴⁸

502. La profession temporaire est déjà une grâce d'alliance et un mystère de consécration de Dieu et d'offrande totale à Lui.

Cependant, sans rien ôter à la valeur de la profession temporaire, faite elle aussi dans l'intention de s'offrir à Dieu pour toute la vie, c'est *la profession perpétuelle*, avec son caractère de totalité (« totalement ») et de perpétuité (« pour toujours »), qui exprime d'une part l'option fondamentale et définitive de la liberté du salésien, et de l'autre la consécration totalisante de Dieu, qui s'accomplit par le ministère de l'Eglise.

Un acte d'une telle importance, qui marque toute la vie du salésien et qui établit un lien nouveau et définitif entre lui et la Congrégation requiert *une période appropriée de préparation prochaine*.

11.1 NATURE ET BUT

503. « Le confrère, disent les Constitutions, fait sa profession perpétuelle lorsqu'il a atteint la maturité spirituelle salésienne requise pour un choix de cette importance. La célébration de cet acte est précédée par un temps convenable de préparation immédiate »⁶⁴⁹.

De fait, l'expression « préparation à la profession perpétuelle » a assumé jusqu'ici des significations diverses et s'est traduite en propositions variées.

Parfois elle se rapporte à la préparation immédiate pour la célébration lorsque le discernement a été fait, la demande exprimée et le confrère accepté.

Parfois on pense à l'itinéraire de discernement en vue de la demande, établi comme un temps d'évaluation et de synthèse du parcours de la formation, qui va du prénoviciat à la fin de la profession temporaire.

Par « *préparation à la profession perpétuelle* » nous entendons la période qui comprend le processus de discernement et l'évaluation qui précède l'option définitive, la demande, l'admission, et la préparation immédiate à l'acte de la profession ; elle ne se limite donc pas à préparer le moment de la célébration, l'admission une fois faite.

⁶⁴⁷ C 107

⁶⁴⁸ C 113

⁶⁴⁹ C 117

504. *Cette période de préparation a pour but :*

– *l'évaluation de la vocation à la lumière de l'expérience vécue :*

Le confrère revisite le chemin parcouru, évalue l'histoire de sa vocation à la lumière de Dieu, et évalue la solidité de ses motivations.

De son côté, la communauté locale et provinciale l'accompagne dans cette marche, évalue l'idonéité du confrère à s'engager définitivement dans la vie consacrée salésienne, la consistance de ses motivations et l'existence de la maturité spirituelle requise.

Le discernement et l'admission à la profession perpétuelle, qui comportent une responsabilité particulière, se font sur la base d'une évaluation globale de l'expérience de la formation et se fondent sur des éléments positifs.

Un signe fondamental de la maturité requise pour la profession perpétuelle est l'intention droite, c'est-à-dire la volonté claire et décidée de s'offrir entièrement au Seigneur, de Lui appartenir et de le servir dans le prochain selon la vocation salésienne. Au-delà d'un généreux désir de service et d'une inclination à travailler pour les jeunes et à l'éducation, ou de l'attrait pour le style de vie salésien – aspects certainement importants mais insuffisants, à eux seuls, à soutenir un projet de vie consacrée – il faut l'intention surnaturelle, qui est un engagement de toute la personne éclairée par la foi, une offrande de soi à une mission clairement acceptée de la main de Dieu par l'intermédiaire de l'Eglise. Elle est le signe le plus caractéristique de la vocation qui confère un solide fondement aux autres éléments de l'aptitude à la vocation ;

– *la maturation d'une nouvelle synthèse personnelle :*

Le confrère prend conscience du caractère particulier de la profession perpétuelle, il approfondit ses motivations et développe son sentiment d'appartenir à la Congrégation. Il réélabore son projet de vie en fonction des valeurs du charisme, les yeux sur l'avenir dans une disposition de formation permanente.

– *l'option définitive motivée et fondée sur la grâce de Dieu :*

Le confrère conclut son discernement avec la décision d'assumer définitivement le projet de Don Bosco comme une vie dans l'Esprit au service des jeunes, selon la route de sainteté tracée par les Constitutions salésiennes, et de vivre dans une communauté provinciale concrète. Conscient de la portée des engagements qu'il va assumer, il appuie sa fidélité sur Dieu qui l'a aimé le premier et a établi une alliance spéciale avec lui. Il trouve aussi un soutien dans l'aide de ses confrères et dans son amour pour les jeunes ⁶⁵⁰.

Il pourra se faire qu'au cours de cette période de préparation, en dialogue avec le directeur spirituel et le Provincial, l'un ou l'autre juge opportun de prolonger la période des vœux temporaires ou bien arrive à la conclusion de ne pas continuer dans la vie salésienne.

11.2 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

505. Le temps de préparation à la profession perpétuelle *porte à son achèvement* l'itinéraire de compréhension et d'assimilation du projet vocationnel de Don Bosco.

C'est un temps de grand engagement spirituel, d'échange fraternel d'idées, d'évaluation sincère de sa situation personnelle, de conscience du don reçu et d'identification concrète profonde avec lui, de réaffirmation des motivations fondamentales, de formulation d'une pédagogie de vie qui aide à marcher dans la fidélité.

⁶⁵⁰ Cf. C 195

506. *La programmation de la période de préparation* tend à donner de la qualité aux contenus de l'expérience et privilégie une méthode qui mobilise la personne en profondeur. Dans son ensemble, elle souligne la confrontation vitale avec le projet salésien et avec l'esprit de la Congrégation. Elle est un temps de reméditation des Constitutions et, à travers elles, d'approfondissement des thèmes fondamentaux de la vie consacrée, qui orientent l'existence du salésien. On réfléchit aussi sur le sens de la profession, sur son caractère unique et définitif, sur ses implications ecclésiales et sur le rite de la profession.

Assument une grande importance en cette période les temps de recueillement, la confrontation vitale avec Jésus Christ « notre règle vivante » et avec Don Bosco, à travers la réflexion, la prière et la direction spirituelle.

11.3 QUELQUES CONDITIONS POUR LA FORMATION

507. Cette préparation étant un des temps forts de tout le processus de la formation, l'Eglise requiert que ce soit une période de particulière intensité spirituelle ⁶⁵¹.

La préparation consiste parfois en *un itinéraire* d'un an ou de quelques mois, vécu dans le travail ordinaire du stage pratique ou de la formation spécifique, orienté par des propositions concrètes, marqué de moments particuliers, personnels ou de groupe, accompagné par la communauté locale et soutenu de la communauté provinciale. Peut être organisé et complété en temps échelonnés le long de l'année (par exemple au début de la période, durant le parcours et en proximité de la profession), mais de façon que ne se perdent pas la continuité et l'efficacité de cette préparation.

508. *Cette expérience associe le confrère, la communauté et le Provincial.*

Il est donc très important d'assurer l'accompagnement, même par *la présence d'un guide compétent* et d'expérience qui suit la personne et le groupe.

Il aide le confrère à relire au point de vue spirituel sa propre vie à partir du noviciat, pour comprendre le niveau de conformation de ses sentiments à ceux du Christ, la maturité de ses sentiments et de sa vocation et son identification personnelle aux valeurs de la vie salésienne.

Il aide aussi à évaluer sa disponibilité à entrer dans le mystère pascal, la clarté et la solidité de ses motivations et sa capacité de s'engager totalement avec fidélité.

Dans cette tâche, le dialogue et la prière avec ses frères et le climat communautaire revêtent une importance notable, même si le moment personnel prend plus de poids que le moment communautaire.

509. C'est une des situations où *la collaboration entre diverses Provinces* peut s'exercer par l'organisation d'activités et de temps particuliers pour assurer à l'expérience de la formation une meilleure qualité par la consistance communautaire et numérique, par la possibilité de choisir des accompagnateurs valables et par le partage d'expériences et de méthodes.

⁶⁵¹ Cf. PI 64

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

510. « *La profession perpétuelle a lieu ordinairement six ans après la première profession. Toutefois, le provincial peut, s'il le juge opportun, prolonger la durée de la profession temporaire, mais pas au-delà de neuf ans* »⁶⁵². L'opportunité de prolonger la profession temporaire doit résulter d'un jugement prudent fondé sur des motifs raisonnables et appropriés.

511. *La profession perpétuelle peut être émise à l'échéance du temps de la profession temporaire*⁶⁵³ ou anticipée, mais pas plus d'un trimestre⁶⁵⁴.

Cete dernière exige qu'il y ait une juste raison, évaluée par le Provincial et par son Conseil.

Dans le cas exceptionnel d'une anticipation de la profession perpétuelle d'une durée supérieure à trois mois, avant l'échéance des six années de profession temporaire, la demande devra être adressée au Recteur majeur”.

512. *La **préparation à la profession perpétuelle** comprend la période d'évaluation et de discernement en vue de la demande, le processus d'admission et la préparation à la célébration de l'acte de la profession ; elle ne se limite pas à préparer la célébration, une fois accordée l'admission. Dans la période de préparation à la profession perpétuelle, que les salésiens jeunes abbés et les salésiens coadjuteurs prêtent une sérieuse attention pour le discernement à effectuer à propos des deux formes, l'une ministérielle et l'autre laïque, de la vocation salésienne, en vue d'un choix définitif. Le même discernement sérieux doit être effectué avant le début de la formation spécifique, au cas où celle-ci précéderait la profession perpétuelle. Que ce discernement soit effectué par celui qui est en formation et, en plus, également par le Provincial avec son Conseil.*

513. *Le Provincial établira un **programme de préparation** à la profession perpétuelle en indiquant les modalités, les contenus, la durée et les responsables, y compris les exercices spirituels qui précèdent la célébration.*

514. *La préparation à la profession perpétuelle implique la responsabilité du confrère, du Provincial et de la communauté locale. Il peut s'avérer profitable que quelques moments de la préparation se réalisent avec la participation et la collaboration de plusieurs Provinces.*

515. *Une année environ avant l'échéance de sa période de profession, le profès temporaire manifesterá explicitement au Provincial, sous la forme estimée la plus opportune, sa **volonté de commencer sa préparation** à la profession perpétuelle.*

516. *Dans la préparation à la profession perpétuelle, on veillera en particulier à la dimension liturgique de la consécration religieuse, et à exploiter les divers éléments offerts par le rite.*

*La **célébration** liturgique de la profession perpétuelle aura une solennité qui la distingue clairement de la première profession et des rénovations qui la suivent. On utilisera les éléments propres du Rituel avec les adaptations qu'il prévoit*⁶⁵⁵.

517. « *Le confrère fait sa profession perpétuelle lorsqu'il a atteint la maturité spirituelle salésienne requise pour un choix de cette importance* »⁶⁵⁶. Dans sa **demande** il doit manifester :

⁶⁵² C 117

⁶⁵³ Cf. can. 657 § 1 ; C 117

⁶⁵⁴ Cf. can. 657 § 3

⁶⁵⁵ Cf. *Rituel de la Profession Religieuse*, Préliminaires 5. 14c ; pour la célébration salésienne, voir *Rituale della professione religiosa*, Société de saint François de Sales, Rome 1989

⁶⁵⁶ C 117

- Sa pleine conscience de l'acte définitif qu'il pose ;
- Sa totale liberté de le poser ;
- Sa volonté expresse de continuer dans la vie salésienne déjà entreprise ;
- La référence à l'entretien qu'il a eu avec le directeur et à son accord pour la présenter ;
- La mention du discernement fait et de l'avis demandé au directeur spirituel et au confesseur.

518. *L'admission à la profession perpétuelle se fera sur la base d'une évaluation de tout le processus de la formation, en évaluant les motivations du sujet et son identification avec le projet vocationnel salésien.*

519. « Si un religieux profès perpétuel demande à passer de son Institut à notre Société, il passera au minimum trois ans à l'essai dans une de nos communautés pour assimiler notre esprit. À l'issue de ce temps de probation, il peut présenter sa demande ; s'il est admis, il fait la profession perpétuelle, conformément au droit »⁶⁵⁷.

⁶⁵⁷ R. 94 ; cf. can. 684

CHAPITRE DOUZE

LA FORMATION PERMANENTE

520. Toute la vie est une vocation, toute la vie est une formation.

La formation initiale conduit à s'identifier à un projet de vie consacrée qui doit se traduire en expérience de vie tout le long de l'existence. La formation permanente est la grâce et la tâche qui conduisent à vivre ce projet « dans un dynamisme de fidélité »⁶⁵⁸. Elle est *la continuation naturelle et absolument nécessaire du processus vécu dans la formation initiale*.

521. *La formation permanente est une nécessité* inscrite dans la réalité personnelle du salésien et au cœur de sa vocation chrétienne et salésienne. Pour diverses raisons :

– *Le caractère évolutif et dynamique de la personne humaine* demande une constante ouverture à la rénovation dans toutes les dimensions et tous les moments de l'existence ;

– *La vie chrétienne* est une vocation permanente, le développement de la grâce du baptême ; elle requiert la capacité de discerner et une réponse de foi en face des défis que lui lance la situation culturelle. L'Eglise elle-même est en état de continuelle rénovation et la stimule dans ses membres ;

– *La mission salésienne pour les jeunes*, qui s'adresse à cette part de l'humanité qui est toujours nouvelle et imprévisible, exige une créativité et un dynamisme toujours renouvelés : « par leurs sollicitations, les jeunes nous empêchent de nous arrêter sur le passé, nous éduquent et nous poussent à trouver des réponses nouvelles et courageuses »⁶⁵⁹ ;

– *Les rythmes accélérés des transformations du monde* lancent des provocations inquiétantes et suscitent des questions qui exigent au niveau personnel et communautaire des réponses appropriées (par exemple, les défis de la nouvelle culture, de la laïcisation, de l'évangélisation) ;

– *L'attente et la demande universelles de la qualité* en tous les domaines exigent que la vie consacrée sache garder lisible son témoignage et efficient son service apostolique.⁶⁶⁰ ;

– *Le rôle d'animation joué par la communauté salésienne* comme force d'entraînement, d'orientation et de formation de l'action pastorale dans le nouveau contexte de partage avec les laïcs, souligne le besoin d'une recharge spirituelle et apostolique, d'un recyclage doctrinal et de compétences appropriées et reconnues.

12.1 NATURE ET BUT

522. La formation permanente est une disposition de vie et un « processus global de rénovation »⁶⁶¹ qui investit la personne et la communauté dans les diverses situations de la vie quotidienne.

Elle *se fait tout d'abord dans le « quotidien », dans l'accomplissement même de la mission* : « Vivant au milieu des jeunes et en rapport constant avec les milieux populaires, le salésien s'efforce de discerner dans les événements la voix de l'Esprit, acquérant ainsi la capacité d'apprendre à partir de la vie »⁶⁶².

⁶⁵⁸ VC 70

⁶⁵⁹ CG23 90

⁶⁶⁰ Cf. CG21 310

⁶⁶¹ PI 68

⁶⁶² C 119

Elle se donne comme expérience communautaire, fruit du partage fraternel, de relations réciproques d'une communication de qualité, de l'élan apostolique incarné dans un projet commun, de la place centrale donnée au Christ vécue et célébrée, et de l'authenticité du style de vie évangélique : tout cela dans le contexte de l'Eglise et de la Congrégation.

A un niveau plus large – provincial, inter-provincial ou ecclésial – elle est encouragée et appuyée par des *propositions et des activités ordinaires et extraordinaires* de rénovation spirituelle et pastorale ou de recyclage.

523. *Le premier artisan de la formation permanente est le salésien lui-même.* Rien ne peut remplacer son travail libre et convaincu. Personne ne peut parcourir à sa place l'itinéraire de la rénovation. « Chaque salésien, disent les Constitutions, assume la responsabilité de sa formation »⁶⁶³.

Le but de la formation permanente est de faire que le salésien vive sa vocation dans la maturité et la joie, dans une fidélité créative, et avec la capacité de se rénover, comme réponse permanente au Seigneur et aux défis de la mission. Cette disposition s'exprime dans la capacité de discernement et de réflexion, dans la volonté d'un cheminement spirituel entretenu sans cesse, dans un style de vie qui soutienne la qualité de l'expérience, et dans la recherche d'une qualification pour remplir sa mission avec compétence et animer de nombreuses forces apostoliques.

524. *La communauté salésienne aussi ne doit pas cesser de travailler à se former,* car elle est porteuse et témoin dans l'Eglise d'un don de l'Esprit, éducatrice de ses membres, mais a besoin aussi de renouveler sans cesse sa fidélité à Don Bosco et son discernement dans l'Esprit. La communauté doit sans cesse se former dans sa relation éducative essentielle avec les jeunes et les laïcs, avec ceux avec qui elle partage l'esprit et la mission ; et c'est cette relation qui la stimule à la rénovation, même spirituelle, lui offre des motivations, des critères d'évaluation et des indications pour se mettre à jour⁶⁶⁴.

C'est pourquoi la communauté, qui fait une expérience spirituelle et apostolique, vit selon un projet et répond en même temps à la vocation salésienne.

12.2 L'EXPÉRIENCE DE LA FORMATION

525. La formation permanente « garde vivant et complet tout un processus de *maturation continue, par l'approfondissement de chacune des dimensions* de la formation [...] et de leur relation étroite et spécifique dans la charité pastorale »⁶⁶⁵. Elle utilise des méthodes appropriées aux personnes adultes, des méthodes qui partent de leur expérience et des situations concrètes de leur vie.

12.2.1 La dimension humaine

526. *La formation permanente est attentive à la croissance de la personne.* Elle stimule et soutient le cheminement de chaque confrère vers sa pleine maturation, en tenant compte de l'ensemble de sa situation personnelle et de ses limites, pour le développement d'*une personnalité équilibrée et adulte*, consciente de son identité et en fidélité avec elle. Elle promeut en lui l'attention

⁶⁶³ C 99

⁶⁶⁴ Cf. CG21 311

⁶⁶⁵ PDV 71

à la liberté intérieure, à l'équilibre affectif, à la sérénité de l'esprit, à l'amour de la vérité et à la cohérence entre les paroles et la conduite ⁶⁶⁶.

Le salésien mûr développe cette sensibilité qui lui permet de s'ouvrir à la réalité humaine qui l'entoure et lui donne la capacité de d'établir des relations adultes avec d'autres adultes de tous âges, spécialement dans sa communauté et avec les jeunes.

Il se sent stimulé par les jeunes, *qui ont besoin de trouver en lui un homme « nouveau », capable de susciter l'émulation et de réveiller en eux les richesses qu'ils portent en eux, leurs ressources humaines et les valeurs évangéliques.* L'amitié attentive, le climat de famille, la simplicité et la bonté, la promotion de la dignité de chaque personne *deviennent pour eux une expérience vraiment originale et un « témoignage » valable* ⁶⁶⁷.

La nature évolutive de la personne exige de l'attention, *dans les différentes saisons de la vie, aux aspects biophysiques et psychologiques, par l'accompagnement personnel et communautaire pour aider à voir clair.*

12.2.2 La dimension spirituelle

527. Le salésien nourrit sa vie spirituelle comme une *expérience de Dieu dans sa relation avec les jeunes, dans son regard de croyant sur les événements et dans son discernement* ; conscient d'être un médiateur de sa présence et de son action, il fait l'expérience de la joie d'annoncer Jésus Christ et son Evangile.

Il approfondit sa vie spirituelle par *le partage communautaire de l'expérience de foi* et de la mission. Avec sa communauté, il vit la présence de l'Esprit comme une « source permanente de grâce et de soutien dans son effort quotidien pour grandir dans l'amour de Dieu et des hommes » ⁶⁶⁸.

Il marche selon *l'itinéraire spirituel que lui offre l'Eglise* et selon le *projet de vie consacrée que les Constitutions proposent* comme pédagogie concrète de sainteté. Il exploite les moments forts, comme les retraites spirituelles, et les occasions extraordinaires de rénovation qui lui sont offertes ⁶⁶⁹.

Il entretient la radicalité de sa donation à Dieu et l'unité de vie en Lui, en évitant de tomber dans la dispersion et dans la superficialité. Le dialogue filial avec le Père le porte à unir le travail et la prière et à vivre *l'union avec Dieu* dans les activités ordinaires et en n'importe quelle situation.

12.2.3 La dimension intellectuelle

528. La dimension intellectuelle de la formation permanente ne se limite pas à accumuler des connaissances ou à mettre à jour ses compétences, aspects certes nécessaires ; elle aide surtout à *développer sa sagesse* pour pouvoir vivre sa vie consacrée personnelle avec plus de profondeur et pour *se rendre capable de remplir avec la compétence requise* la mission dans les diverses circonstances et situations et dans les différents rôles.

⁶⁶⁶ Cf. VC 71

⁶⁶⁷ Cf. CG23 292

⁶⁶⁸ C 25

⁶⁶⁹ Cf. C 91

Elle se manifeste avant tout par *une disposition et une capacité d'unir le travail et la réflexion*, en sorte qu'il soit possible de vivre de façon ouverte et intelligente la confrontation avec les différentes réalités et de posséder de solides critères de discernement conformes à la vision chrétienne, aux orientations de l'Eglise et au charisme salésien.

Il fait veiller aussi à *la mise à jour doctrinale et professionnelle*, à *la connaissance des cultures* des lieux où l'on vit et travaille, à *la requalification* professionnelle et technique⁶⁷⁰ pour pouvoir affronter de façon appropriée le service éducatif et pastoral et être capable d'animer et d'orienter les personnes, les projets et les œuvres.

Pour progresser dans la formation permanente, il faut être *ouvert aux encouragements* qui proviennent de l'Eglise universelle et particulière, de l'expérience et des orientations de la Congrégation, spécialement par les Chapitres généraux et les enseignements du Recteur majeur, des programmes et des activités provinciaux ou inter-provinciaux.

La mise à jour est à proportionner à l'âge, compte tenu que chaque saison de la vie porte avec elle des sensibilités spirituelles, des préoccupations pastorales et des intérêts culturels qui, s'ils sont bien entretenus par l'étude et la réflexion, nourrissent la personne du confrère, donnent de la qualité à son expérience et augmentent l'efficacité de sa vie apostolique.

12.2.4 La dimension éducative et pastorale

529. Le salésien est appelé à *raviver le don de la charité pastorale* qu'il a reçu dans sa profession religieuse, de façon à pouvoir vivre le travail d'éducation et d'évangélisation, la mystique et l'ascèse de sa pleine donation à Dieu et aux jeunes, l'élan du *Da mihi animas*.

La première école de formation est *le travail éducatif et pastoral* assumé et réalisé comme un projet communautaire : il est pensé, programmé et évalué ensemble, partagé en une collaboration large et coresponsable dans la CEP, vécu comme une expérience spirituelle et ecclésiale.

« Le réseau des relations mises en œuvre par une CEP vivante et active, écrit le CG24, est un lieu d'intense formation permanente et touche les aspects humains, pédagogiques et salésiens. Ces relations véhiculent des messages, enseignent de nouveaux langages, favorisent une écoute plus attentive du monde et de la culture des jeunes, en particulier lorsque la CEP accorde une place active aux jeunes »⁶⁷¹.

Par ce qu'il donne aux autres et reçoit d'eux, le salésien acquiert et renouvelle sa compréhension de l'identité de sa vocation, partage la spiritualité salésienne, met à jour ses compétences, devient capable d'animer un large milieu éducatif, d'accompagner des groupes et d'orienter des personnes.

530. *Les divers types de milieux et d'œuvres* où le salésien est appelé à travailler et *les divers rôles* qui lui sont confiés requièrent une préparation spécifique et un travail constant de requalification ; ils constituent une exigence et une opportunité de rénovation et de valorisation de ses qualités au service de la mission, auxquelles il reste ouvert.

La syntonie avec la mission de l'Eglise et avec ses besoins, la communion pastorale avec l'Eglise universelle et locale, la relation avec le monde des jeunes et de l'éducation : tout cela constitue une école permanente de foi.

⁶⁷⁰ Cf. PI 68

⁶⁷¹ CG24 55

12.3 L'ATTENTION À QUELQUES SITUATIONS DE VIE

531. Le salésien est « appelé à *vivre n'importe quelle situation avec le souci de se former*, voyant en elle un moment favorable à la croissance de sa vocation »⁶⁷², en sachant chercher et trouver, « dans toutes les étapes de sa vie, une tâche différente à accomplir, une manière spécifique d'être, de servir et d'aimer »⁶⁷³.

Certaines situations et circonstances particulières marquent le cours de sa vie ; s'il les affronte comme il faut, elles peuvent représenter des temps et des moments particulièrement adaptés pour de nouveaux approfondissements et des exercices divers de l'expérience de la vocation .

Les saisons de la vie, plus ou moins prévisibles, sont marquées aussi par des circonstances personnelles et des situations sociales, culturelles ou pastorales non prévisibles, mais qui ont un impact sur toute l'expérience personnelle.

12.3.1 Les saisons de la vie

12.3.1.1 Les premières années de pleine insertion dans le travail éducatif et pastoral

532. Les premières années de pleine insertion dans le travail pastoral assument pour le salésien prêtre et coadjuteur une importance particulière : elles offrent de nouvelles stimulations, mais peuvent aussi présenter des problèmes.

Le passage d'une vie orientée et accompagnée – comme celle des communautés de formation – à la pleine responsabilité personnelle dans le travail apostolique comporte en général un changement d'organisation de l'existence, l'adaptation à un rythme différent de vie et de travail, et demande une synthèse vitale nouvelle.

Apparaissent avec plus de force quelques besoins, comme l'affirmation de soi, la recherche de fécondité, la poussée à l'initiative personnelle et à la créativité. Dans sa confrontation avec la réalité salésienne peut apparaître chez le salésien la tension, la distance et la disproportion entre ce qu'il a appris et ce qu'il trouve dans le concret de la vie de chaque jour. Il peut se sentir inadapté aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités.

533. *Le salésien travaille* donc à approfondir ses motivations personnelles et à soigner l'unité de sa vie, en combattant la dispersion et en évitant l'isolement, la solitude et la chute de tension spirituelle. Il assume avec conscience la tâche exigeante de vivre le projet de Dieu dans son nouveau contexte de vie et exprime avec des modalités nouvelles sa fidélité à Lui.

Dans cette phase, le confrère renforce son sens communautaire, sa disposition de coresponsabilité, sa disponibilité au partage ; il cherche à rencontrer des confrères d'expérience, capables de partager et de l'accompagner avec amitié, patience et sens spirituel ; il tire profit des circonstances qui l'aident à renforcer son enthousiasme pour le Christ, sa rénovation spirituelle, sa mise à jour et sa réflexion.

534. *La communauté cherche à lui offrir* un milieu de famille, à lui donner confiance et de larges possibilités d'accomplir sa mission, à l'aider à développer ses compétences et à continuer sa formation, et surtout elle l'associe au cheminement spirituel de la communauté. *Le Directeur* est

⁶⁷² C 119

⁶⁷³ VC 70

conscient d'avoir une responsabilité particulière dans l'attention fraternelle et dans l'accompagnement.

La Province suit de façon spéciale les prêtres et les coadjuteurs qui se trouvent dans les premières années de l'exercice de leur apostolat. Elle leur assure l'appui au niveau local et lui offre surtout une forme stable de soutien qui leur permet de trouver les aides nécessaires pour vivre leur service de façon positive. Elle organise des rencontres avec une certaine fréquence pour prolonger l'engagement spirituel vécu durant la formation initiale et pour offrir des occasions d'échanger des expériences et de réfléchir sur la vie communautaire et le travail apostolique.

12.3.1.2 Les années de la pleine maturité

535. Le dévouement total dont témoigne le confrère, et les rôles et les responsabilités qu'il assume développent en lui un sentiment de sécurité et de confiance en soi. Cette stabilité le rend plus apte à s'acquitter de son service avec compétence, plus serein dans l'exercice de l'autorité, plus capable d'accommoder des conflits et plus ouvert aux autres, à leurs besoins et à leurs aspirations.

Au fil des ans, cependant, il peut se trouver dans des situations où il fait l'*expérience de son inadaptation devant la situation des jeunes*, devant les nouveaux contextes culturels et pastoraux. Il peut se poser des *questions sur son expérience personnelle* dans la vie communautaire, le terrain de son affectivité, son cheminement spirituel, la fécondité de son don de lui-même.

Il est demandé au confrère de bien veiller à ne pas tomber dans le risque « de l'habitude », de perdre son élan et son enthousiasme du début, de glisser dans l'activité pour l'activité ou dans « un certain individualisme, accompagné de la peur de ne pas être adapté à son époque, ainsi que de phénomènes de raidissement, de fermeture et de relâchement »⁶⁷⁴.

536. *La Province soutient le confrère*, en lui offrant des stimulations d'animation spirituelle, des occasions de se préparer aux rôles qui lui sont confiés, ainsi que des rencontres et des activités pour le soutenir dans son travail et les situations qu'il doit affronter.

Les Règlements demandent qu'« un temps convenable pour se renouveler [soit] périodiquement offert à tous les salésiens »⁶⁷⁵. Un moment fort pour la vocation peut se trouver, par exemple, à l'occasion d'un jubilé de profession ou d'ordination sacerdotale, dans *une période prolongée* pour prendre des distances vis-à-vis de la vie ordinaire pour la « relire » à la lumière de l'Évangile et pour se confronter avec le sens profond de son projet personnel de vie et renforcer son unité intérieure. L'action pour elle-même cède le pas à une rencontre profonde avec soi-même et à la recherche de l'intériorité.

En de telles occasions, le salésien redéfinit la vision chrétienne et salésienne de sa vocation consacrée et réaffirme les motivations de ses options de vie. Il assume son existence avec plus de sérénité et de réalisme, avec des motivations plus transparentes et un sentiment d'oblativité, en vue de sa maturité humaine et de sa paternité spirituelle⁶⁷⁶.

12.3.1.3 L'âge avancé

537. La prolongation de la vie constitue un don à accueillir et à valoriser, une opportunité à vivre de façon salésienne, selon les caractéristiques de la consécration apostolique et de l'esprit qui donne à toute notre existence son allure concrète⁶⁷⁷. Pour ce moment de notre vocation aussi nous avons devant nous comme *modèle et encouragement notre père et fondateur Don Bosco dans sa vieillesse et sa maladie*. Il ne s'est pas replié sur lui-même, mais est resté en contact permanent avec les

⁶⁷⁴ VC 70

⁶⁷⁵ R 102

⁶⁷⁶ Cf. VC 70

⁶⁷⁷ Cf. VECCHI J., *La vieillesse : un âge à valoriser*, ACG 337 (1991), p. 46-54

jeunes, plein de zèle pour la mission et les missions, animateur des confrères, totalement dans les mains de Dieu, préoccupé d'autrui, conscient de la valeur apostolique de la patience et de la souffrance.

Les conditions personnelles dans lesquelles on rejoint et vit cette saison sont très variées, au point de vue de la santé, de la possibilité de travailler et de servir, et de s'associer à la communauté.

538. C'est une saison qui *présente des dons à mettre à profit, des risques à affronter et des richesses à partager*. Il peut se présenter en cette période des limites à assumer et des manifestations moins positives à dépasser. Un tel, après des années de forte identification avec son rôle ou son activité professionnelle, et devant diminuer ou abandonner ses prestations, se sent alors mis au rancart et accepte avec difficulté ce processus de vieillissement. Tel autre, qui fait l'expérience de son inadaptation aux situations, se rend moins disponible au changement et tend à se refermer.

Pour celui qui se rend disponible, cette période *ouvre la porte à de nouvelles manifestations d'équilibre personnel, de fraternité et de service*. Le confrère apprend à vieillir dans la sérénité, en construisant une présence précieuse, mais différente, dans la communauté, à laquelle il continue à offrir les grandes valeurs dont il est porteur, comme, par exemple, la capacité de réflexion, la sagesse, le regard sur ce qui est fondamental et d'autres caractéristiques propres à cet âge.

539. Le salésien âgé est aidé à *assumer sa nouvelle situation et à incarner en elle le sens profond de sa vocation*, conscient que la vie consacrée conserve sa pleine signification dans toutes les circonstances, en tant que disponibilité radicale et continue à la volonté de Dieu. Il s'efforce de vivre pleinement intégré dans la communauté fraternelle et apostolique, offre ses ressources de témoignage et de prière, d'expérience, de sagesse et de conseil. Il cherche une nourriture spirituelle et pastorale adaptée et la possibilité de rendre les formes de service et d'apostolat dont il est encore capable.

Quand vient ensuite l'heure de la maladie, de la souffrance ou de la dépendance même physique, ou bien l'heure suprême de la rencontre avec le Christ, le *salésien est aidé à vivre jusqu'au dernier moment la fidélité à sa consécration et à faire de sa vie un don total qui débouche dans l'union pleine et définitive avec son Seigneur*.

12.3.2 Quelques circonstances particulières

540. Non seulement les saisons de la vie, assez bien prévisibles, mais aussi les circonstances prévues et imprévues forment le contenu concret de l'expérience de la vocation et de la formation permanente. À tout âge peuvent se présenter des *situations particulières ou des moments qui requièrent de se référer une nouvelle fois aux valeurs et aux motivations de notre existence* ; elles peuvent subvenir pour des causes extérieures (changement de communauté ou de travail, nouvelles charges, insuccès, difficultés de communauté) ou pour des raisons internes (maladie, problèmes de relations interpersonnelles, démotivations, aridité, crise de foi ou d'identité, ou encore des approfondissements de la vocation, de nouvelles stimulations spirituelles, etc.)⁶⁷⁸.

La charité attentive des confrères et du Directeur devine ces moments avant qu'il ne soit trop tard et offre l'appui d'une plus grande confiance et de l'accompagnement indispensable.

Le confrère recherche et est aidé à rechercher l'appui qualifié de personnes prudentes qui l'éclairent dans sa situation et dans son discernement de la signification pour sa vocation de ce qu'il

⁶⁷⁸ Cf. VC 70 ; « Les confrères en difficulté ou gravement compromis » dans ISM 390-395 ; voir aussi DSM n° 268

vit. Attentifs à sa situation, le Directeur et les confrères manifestent au mieux avec délicatesse et opportunité leur compréhension, leur appui et leur accompagnement.

Ces moments, vécus dans la disposition à se former, peuvent devenir des occasions de confiance renouvelée en Dieu, de vérité intérieure et de rapprochement du mystère de la Pâque.

12.4 L'ANIMATION DE LA FORMATION PERMANENTE

541. La tâche de la formation permanente comme disposition et mentalité, atmosphère et pédagogie de vie, itinéraire, programme et service organisé, est confiée *non seulement à la responsabilité de chaque confrère, mais aussi à la communauté à divers niveaux*, aux animateurs et aux formateurs. Les formes de cette réponse permanente dans une vie sans cesse vécue comme une vocation sont multiples et variées.

12.4.1 Au niveau personnel

542. Comme premier responsable de sa formation personnelle,⁶⁷⁹ le salésien cherche à répondre aux exigences toujours nouvelles de sa vocation. Il sait que son identification avec la vocation, qui le conduit à se confronter en profondeur, est le chemin le plus fécond de la formation permanente. La mise à jour et la qualification sont des éléments de la formation, mais elle doit atteindre l'intériorité, la mentalité et le cœur de la vie. Dans ce sens, elle est une transformation et un renouvellement profonds.

Aussi, docile à l'Esprit Saint, le confrère développe ses dispositions en un effort constant de conversion et de rénovation. « Le salésien s'engage dans un processus de formation qui dure toute sa vie »⁶⁸⁰, et il met à profit *certaines formes concrètes de cette tâche* :

– Il entretient « la capacité d'apprendre à partir de la vie »⁶⁸¹, en soignant la communication, le dialogue et la révision de vie, en particulier dans la communauté et avec les jeunes, et en maintenant une mentalité ouverte et critique,⁶⁸² prête à écouter, à accueillir et à dialoguer ;

– Il garde une disposition de discernement pastoral vis-à-vis de la réalité⁶⁸³, en profitant des moyens de la vie quotidienne (mission et expérience partagées, confrontation avec les orientations de l'Eglise et de la Congrégation, attention aux situations, lectures, étude) ;

– Il a le souci de son progrès spirituel ou projet de vie, suit avec fidélité les indications des Constitutions, soigne la qualité de sa prière, de sa méditation et de sa vie sacramentelle, met à profit l'accompagnement et la réflexion personnelle, sait se donner du temps pour cultiver les sources de la consécration et éviter la dégradation et la superficialité ;

– Il profite des aspects de formation du cheminement quotidien de sa communauté et des moments extraordinaires de formation permanente qui lui sont proposés ; dans la CEP et dans les contacts avec la Famille salésienne, il reste ouvert aux possibilités de formation ensemble ;

– Il cherche d'accomplir son travail avec la compétence requise par les situations et les moments⁶⁸⁴ : il sait qu'animer, éduquer et guider dans le contexte culturel et religieux d'aujourd'hui, implique de se rendre capable d'affronter les problèmes de la vie, de la relation foi-

⁶⁷⁹ Cf. CG21 311

⁶⁸⁰ C 98

⁶⁸¹ C 119

⁶⁸² Cf. R 99

⁶⁸³ Cf. VECCHI J., *Io per voi studio*, ACG 361 (1997), pag. 29

⁶⁸⁴ Cf. C 119

culture, du terrain éthique et moral, de la pédagogie spirituelle et sacramentelle et de la dimension sociale ;

– *Il recherche avec les supérieurs le terrain de qualification le plus conforme à ses capacités personnelles et aux besoins de la Province. Il est toujours disponible à des requalifications périodiques* ⁶⁸⁵, tant au niveau doctrinal que professionnel, et saisit les occasions qui lui sont offertes par des journées d'étude, des conférences, des cours, des rencontres pastorales et d'autres activités de formation.

12.4.2 Au niveau local

543. « Le milieu naturel de croissance de sa vocation, disent les Constitutions, est la communauté dans laquelle le confrère s'insère avec confiance et collabore de façon responsable. *La vie même de la communauté, unie dans le Christ et ouverte aux exigences des temps, est formatrice* : elle doit donc progresser et se renouveler sans cesse » ⁶⁸⁶.

Voici *quelques points* qui contribuent à faire réellement de la communauté le lieu de la formation permanente :

– *Créer dans la communauté un milieu et un style de vie et de travail qui favorisent la croissance comme personnes et comme communauté* :

- L'esprit de famille dispose à la rencontre, à l'écoute et au dialogue, crée une mentalité de recherche et de discernement en commun qui met à profit l'expérience de tous et porte à apprendre dans l'expérience de chaque jour ;
- Un climat de foi et de prière renforce les motivations intérieures et dispose à les vivre dans la radicalité évangélique et l'abnégation apostolique ;
- Une bonne organisation du travail ensemble, du projet communautaire et pastoral et des évaluations favorise chez le salésien un processus de révision des ses attitudes de vie religieuse et de ses méthodes de travail, ainsi que la relance de la qualité de la vie et de la mission.

– *Mettre à profit tous les temps, les moyens et les aspects qu'offre la vie communautaire* pour favoriser la formation permanente :

- Les temps de prière communautaire comme la méditation, la lecture spirituelle, le mot du soir, les recollections mensuelles et trimestrielles ; les moments d'évaluation, de participation et de coresponsabilité (parmi lesquels, en particulier, la journée de la communauté ⁶⁸⁷) ;
- La communication avec la communauté provinciale et avec la Congrégation, et l'accueil des encouragements et des orientations qui en proviennent ;
- L'information, les lectures, une bibliothèque à jour ;

– *Etablir un programme annuel de formation permanente* ;

– *Assurer la formation ensemble dans la communauté formatrice et pastorale* par des rencontres de réflexion, de programmation et d'évaluation et les activités partagées avec d'autres membres de la Famille salésienne.

⁶⁸⁵ Cf. R 100

⁶⁸⁶ C 99

⁶⁸⁷ Cf. CG23 222

– Offrir à qui en a besoin la possibilité de fréquenter des moments ou des programmes spécifiques de recyclage et de mise à jour (activités, expériences, cours, etc.)

544. *Le Directeur est le premier animateur de l'expérience de formation permanente dans la communauté.* Avec une bonne préparation :

– Il favorise un climat et une forme de relations internes et externes, qui donnent de la qualité à la vie quotidienne de la communauté (la « direction spirituelle communautaire, les conférences, les mots du soir et les rencontres »⁶⁸⁸) ;

– Il communique aux confrères le critère salésien de vie et d'action. Dans ce but, il fait connaître les documents ecclésiaux et salésiens, les utilise comme des encouragements privilégiés, et entretient la communion avec le Provincial et la Congrégation ;

– Il anime la mission salésienne, en rendant coresponsables l'assemblée des confrères et le Conseil local, et en promouvant les rencontres qui favorisent la fraternité, la mise à jour et la détente⁶⁸⁹ ;

– Il promeut des processus de relation et de formation avec la Famille salésienne et avec la CEP, en prenant soin de l'identité charismatique du PEPS, en stimulant la communauté salésienne à son rôle spécifique d'animation, et profite avec intelligence des moyens d'animation comme l'information salésienne et les expériences concrètes de participation⁶⁹⁰.

12.4.3 An niveau provincial

545. La Province est une *communauté formatrice et en formation.*

Elle réalise la mission en traduisant en expérience de vie, en œuvres et en activités dans un contexte historique et géographique bien défini, le « *Da mihi animas* » et le Système préventif.

Le projet de la Province, l'identité salésienne vécue et les critères qui orientent le cheminement spirituel, le partage de la mission et de l'esprit salésien avec la Famille salésienne et avec les laïcs, et beaucoup d'autres aspects de la vie provinciale constituent *la première forme d'animation de la formation permanente* parce qu'ils offrent un idéal de vie et un modèle de référence qui encouragent à vivre en bons salésiens.

Dans cette perspective est important le rapport d'équilibre que la Province sait garder entre les fronts d'engagement, la qualification du personnel, la consistance qualitative de la communauté et la signification de la vie salésienne et de la mission. Dans certaines situations, la formation permanente des confrères et des communautés recevra une impulsion d'un nouvel élan et de nouvelles ouvertures apostoliques ; dans d'autres, il faudra plutôt un réajustement et une concentration en vue de la qualité de l'expérience et du service.

546. Il y a dans chaque Province des moments, des moyens, des services et des structures qui concrétisent, de diverse façons, l'animation de la formation permanente dans la communauté provinciale, dans les communautés locales et chez chaque confrère.

Ce sont avant tout les processus qui associent les confrères dans l'évaluation et la redéfinition de la présence salésienne provinciale, comme, par exemple les assemblées et les Chapitres provinciaux, l'élaboration et la révision du Projet provincial et du Directoire.

Ce sont les rencontres des Directeurs, des diverses équipes provinciales et des groupes de confrères.

⁶⁸⁸ R 175

⁶⁸⁹ Cf. R 173

⁶⁹⁰ Cf. CG24 172

Ce sont enfin toutes les activités qui éduquent à la capacité de discernement, poussent à la rénovation des méthodes, accompagnent les animateurs, qualifient systématiquement le personnel, promeuvent la volonté de constituer des équipes de qualité et des centres qui peuvent donner une contribution significative à la communauté provinciale.

547. Quelques conditions concrètes peuvent influencer l'expérience de formation permanente dans la Province, par exemple :

– *Veiller au fonctionnement du gouvernement et de l'animation*, en particulier la visite provinciale annuelle, les retraites, le Chapitre provincial (itinéraire de préparation, déroulement et réalisation), l'action du Conseil provincial, du Délégué et de la Commission pour la formation ;

– *Projeter une action programmée*, qui comporte en particulier les points suivants :

- Elaborer « un plan structuré de formation permanente des confrères en vue de leur rénovation spirituelle et de leur qualification pastorale ainsi que de leur compétence éducative et professionnelle »⁶⁹¹ ;
- Traduire ce plan en un programme annuel de formation permanente dans la Province ;
- Etablir un plan de qualification du personnel et travailler, même au prix d'un effort financier et de personnel, à le réaliser avec persévérance. Veiller en particulier à la préparation d'experts en salésianité et les engager au service des confrères et des communautés. Veiller à ce que les confrères qualifiés soient occupés dans des tâches spécifiques au sein du projet de la Province et qu'ils continuent sur le terrain de leur qualification ;
- Avoir un programme de formation SDB-laïcs qui prévoit « des contenus, des activités et des temps consacrés à la formation ; la définition des rôles, des relations et des modalités de collaboration entre SDB et laïcs ; la coordination entre les divers secteurs et structures d'animation ; le rôle et les interventions du Provincial et des membres du Conseil provincial dans les activités de formation ; et de disposer de centres, de groupes et de structures d'animation pastorale »⁶⁹² ;

– *Promouvoir des rencontres pour* :

- Les équipes provinciales afin de créer des convergences et préparer les personnes pour les rôles qu'ils doivent remplir ;
- Les Directeurs, les formateurs, les animateurs pastoraux, les économes et d'autres confrères, pour leur donner des occasions d'approfondir l'identité salésienne dans ses dimensions éducatives et pastorales⁶⁹³. Ces rencontres, qui traitent d'aspects spécifiques, y compris l'administration et l'organisation, doivent garder la préoccupation de la vie religieuse et du progrès spirituel et doctrinal des salésiens ;

– *Offrir et organiser des activités particulières* :

- Préparer des activités ordinaires et extraordinaires de formation spirituelle et pastorale pour tous les confrères selon un programme de plusieurs années, qui vise le progrès de la doctrine théologique et les nouvelles questions pastorales ;
- Faire en sorte que les retraites spirituelles aient « une influence particulière sur les progrès personnels et sur la réalisation de la communion provinciale et [qu'elles soient exploitées]

⁶⁹¹ CG23 223

⁶⁹² CG24 145

⁶⁹³ Cf. R 101

pour la préparation des confrères, et la mise à jour de leurs modalités et de leurs animateurs »⁶⁹⁴ ;

- Organiser un centre (ou une équipe) provincial d'animation spirituelle et culturelle, en liaison avec le centre salésien d'études ou avec le centre de spiritualité, là où il y en a.

– *Promouvoir la collaboration avec d'autres groupes de la Famille salésienne* sur le terrain de la formation permanente, par des activités extraordinaires ou par une action systématique et programmée, qui peut être proposée et animée par des équipes renforcées de membres des divers groupes ;

– *Maintenir l'ouverture aux instances de rénovation* et de qualification offertes au niveau de l'Eglise, des Instituts de vie consacrée et dans les milieux proches de notre mission.

548. Le Provincial, assisté de son Conseil, avec l'aide du Délégué et de la Commission provinciale pour la formation, veille à assurer les conditions indiquées.

Pour entretenir la formation permanente :

– Il appuie le travail des *confrères* par le contact personnel et leur offre des occasions de se rénover⁶⁹⁵ ;

– Il *programme* avec son Conseil ou par l'intermédiaire de la Commission les activités qui encouragent et soutiennent la formation permanente des confrères et des communautés et il assume comme tâche prioritaire de gouvernement la *formation des principaux animateurs* (Directeurs, formateurs, délégués) ;

– Il suit avec une attention particulière la vie ordinaire des *communautés locales* ;

– Il favorise la *collaboration au niveau inter-provincial*.

549. *Avec l'aide de la Commission provinciale* pour la formation, le Délégué pour la formation a diverses tâches :

– *Sensibiliser les confrères et les communautés* à la nécessité de la formation permanente ;

– *Coordonner les diverses activités* pour donner de la continuité à la formation ;

– *Elaborer des contenus et des documents, et organiser des services* appropriés : les retraites spirituelles rénovées, les journées et les sessions de prière, les cours longs de rénovation, les congrès de recyclage par catégories, les rencontres pour l'étude des documents ecclésiaux et salésiens, les informations bibliographiques ;

– *Exploiter la contribution* à la formation permanente des autres Délégués et animateurs ;

– *Garder le contact* avec les Délégués des autres Provinces et avec le responsable de la coordination au niveau inter-provincial.

12.4.4 Au niveau inter-provincial

550. Voici quelques activités pour l'animation de la formation permanente à un rayon plus large :

– *Des forme diverses de liaison entre les Provinces* pour échanger des expériences, organiser des programmes et des activités, élaborer des outils de travail et appuyer le travail des animateurs ;

– Au niveau de la Région, du groupe linguistique ou des Conférences provinciales, constituer, selon la possibilité et la convenance, des *centres de formation permanente*. Ces centres offrent des services variés aux Provinces, aux communautés et individuellement aux confrères. Par

⁶⁹⁴ CG21 332

⁶⁹⁵ Cf. R 102

exemple, organiser des cours ou des programmes, préparer et distribuer du matériel pour l'animation des communautés ou traduire des textes salésiens ;

– Créer, au niveau des Régions ou des Conférences provinciales, des groupes de personnes qualifiées pour les études salésiennes, avec la possibilité de services, de publications, de séminaires et de cours spécifiques de mise à jour pour les confrères en phase de formation permanente.

551. *Les Conseillers régionaux* suivent la réalisation des programmes inter-provinciaux de formation permanente et si tiennent en contact avec les Provinciaux, qui en sont responsables. Dans ce but, ils poussent à renforcer la collaboration et la coordination entre les Provinces.

Le Conseiller général pour la formation a le soin et la responsabilité de la formation intégrale et permanente des confrères. Il stimule et appuie l'action des Provinces. En accord avec le conseiller régional concerné, il leur demande de programmer et de mettre en œuvre les lignes pratiques à propos de la formation des confrères ; il a le souci spécial de la marche des centres de formation permanente.

ORIENTATIONS ET NORMES POUR LA PRATIQUE

552. *Le salésien, comme premier responsable de sa formation personnelle*⁶⁹⁶, cherche à vivre dans une disposition constante à répondre à sa vocation et à se rénover. Il entretient donc une pédagogie appropriée de vie spirituelle personnelle, fait du quotidien le temps privilégié de sa formation, entretient la disposition de discernement et se rend capable d'apprendre à partir de la vie⁶⁹⁷ ; il se maintient à jour et ouvert aux encouragements de l'Eglise et de la situation, en particulier des jeunes et des milieux populaires ; il assume la communauté comme le milieu naturel de l'expérience de sa vocation et en partage activement le cheminement ; il vit son appartenance à la Province et à la Congrégation et accueille les propositions et les activités qui en proviennent.

553. *Chaque communauté aura un programme de formation permanente* qui tiendra compte des diverses dimensions de la formation salésienne ; elle l'évaluera et le renouvellera chaque année. Le programme donnera l'importance qu'il faut aux recollections mensuelles et trimestrielles, aux moments de programmation et d'évaluation, aux moments de formation dans la CEP et avec la Famille salésienne.

554. « Les communautés locales devront programmer leur propre activité de façon à assurer aux confrères la participation aux temps de prière, de réflexion en commun et également le temps nécessaire pour une formation personnelle permanente »⁶⁹⁸.

555. *Le Directeur* donnera la première place à l'animation religieuse et pastorale, et à la direction spirituelle dans sa communauté. « Sa première tâche est d'animer la communauté pour qu'elle vive dans la fidélité aux Constitutions et croisse dans l'unité »⁶⁹⁹. « Il a aussi la responsabilité directe envers chaque confrère : il l'aide à réaliser sa vocation personnelle et le soutient dans le travail qui lui est confié »⁷⁰⁰. Il veillera à ce que l'expérience quotidienne assure une formation de qualité, en fidélité aux Constitutions et aux Règlements, rendra effectives la

⁶⁹⁶ Cf. CG21 311

⁶⁹⁷ Cf. C 119

⁶⁹⁸ CG21 327 ; cf. R 69. 44

⁶⁹⁹ C 55

⁷⁰⁰ Ib.

coresponsabilité et la collaboration des confrères, stimulera la présence animatrice dans la CEP, et cultivera la communion avec le Provincial, la Congrégation, la Famille salésienne et avec l'Eglise.

556. **Le Projet provincial de formation** ⁷⁰¹ **comprendra le Plan de formation permanente en rapport avec renouvellement spirituel, la qualification pastorale et la compétence éducative et professionnelle des confrères** ⁷⁰². Son élaboration tiendra compte de la diversité des rôles, des fonctions, des âges, des situations et des moments de la vie (quinquennium, maturité, anniversaires significatifs, ancienneté ...).

557. « Un temps convenable pour se renouveler sera périodiquement offert à tous les salésiens pendant leurs années de maturité. Les Provinces tiendront compte de cette exigence dans l'établissement de leurs programmes. Chaque confrère répondra à cet appel en pensant aussi au bien de sa communauté » ⁷⁰³.

558. **Le Provincial anime la formation intégrale et permanente des confrères** ⁷⁰⁴, en premier lieu en donnant une qualité de formation au gouvernement ordinaire de la Province. Il impliquera le Conseil et les animateurs provinciaux, en particulier la Commission provinciale pour la formation (CIF) et les Directeurs. Il sera disponible à la collaboration inter-provinciale, avec la Famille salésienne et au niveau de l'Eglise.

559. **La Commission provinciale pour la formation (CIF) collabore avec le Provincial et son Conseil dans l'animation du processus de formation permanente des communautés et des confrères** ⁷⁰⁵, et dans le programme de formation en même temps que les laïcs. La Commission offrira un itinéraire d'activités d'accompagnement de formation dans la ligne du projet provincial de formation, en tenant compte des diverses situations des confrères, selon leur âge, leur vocation spécifique et leurs différents rôles.

560. Le partage de l'esprit et de la mission salésienne avec les laïcs requiert une **formation valable avec eux** ⁷⁰⁶, et celle-ci trouve sa voie la meilleure dans une CEP qui fonctionne correctement ⁷⁰⁷.

Le projet provincial de formation comprendra les axes de la formation des salésiens et des laïcs ensemble ; il prévoira des expériences, des contenus, des responsables et des moments consacrés aux activités de formation ⁷⁰⁸.

561. **Les Régions, les groupes linguistiques ou les Conférences provinciales collaboreront aux activités et aux programmes de formation permanente et, selon les possibilités et la convenance, constitueront une équipe ou un centre de formation permanente.**

En particulier, on organisera au niveau inter-provincial des activités périodiques pour la qualification spécifique des Directeurs ou d'autres groupes de confrères. Les activités de ce genre sont sous la responsabilité des Provinciaux de la Région ou de la Conférence intéressée, du conseiller régional et du conseiller pour la formation ⁷⁰⁹.

⁷⁰¹ Cf. plus haut n^{os} 18 et 211

⁷⁰² Cf. CG23 223

⁷⁰³ R 102

⁷⁰⁴ Cf. C 161

⁷⁰⁵ Cf. CG21 322

⁷⁰⁶ Cf. CG24 138

⁷⁰⁷ Cf. CG24 43.144

⁷⁰⁸ Cf. CG24 145

⁷⁰⁹ CG21 323 ; cf. R 101

562. Il revient au Conseil général d'approuver la création de **centres inter-provinciaux et régionaux de formation permanente**. Les responsables des centres se référeront au conseiller général pour la formation et aux conseillers régionaux.

563. On profitera des activités organisées en communion et en collaboration avec d'autres groupes de la Famille salésienne, ainsi que des possibilités offertes au niveau ecclésial ou inter-congrégationnel. « On accueillera volontiers les propositions de formation venant des divers organismes de l'Eglise ou de la société »⁷¹⁰.

564. « Les Conférences ou groupes linguistiques devront veiller à posséder une **bibliographie salésienne** suffisante et à jour dans leur propre langue. On souhaite, en outre, la formation, au niveau régional, de groupes d'études salésiennes, avec possibilité de services et de publications »⁷¹¹.

565. Le Conseil général organisera des activités en vue de la **qualification spécifique des Provinciaux** pour leur rôle d'animation et de gouvernement. Ils trouvent aussi des occasions de se former dans d'autres activités, par exemple au niveau des Conférences provinciales et régionales, et dans les visites d'ensemble.

La fidélité à l'engagement pris lors de la profession religieuse est une réponse toujours renouvelée à l'alliance particulière que le Seigneur a scellée avec nous.

Notre persévérance s'appuie totalement sur la fidélité de Dieu qui nous a aimés le premier, et elle est entretenue par la grâce de sa consécration. Elle est aussi soutenue par l'amour que nous portons aux jeunes auxquels nous sommes envoyés. Elle s'exprime dans la reconnaissance au Seigneur pour les dons que nous offre la vie salésienne.

(art. 195 des Constitutions)

⁷¹⁰ R 101

⁷¹¹ CG21 342

ANNEXES*

Annexe n°1

Le Directoire de la Province – section formation

Annexe n° 2

Le Projet provincial de formation

Annexe n°3

Lignes d'orientation pour l'organisation des études

Annexe n°4

Documents ecclésiiaux et salésiens sur la formation

* Les *annexes* présentent

- Les contenus du Directoire provincial section formation requis par la *Ratio* ;
- Les principales indications à propos du Projet provincial de formation ;
- Les lignes d'orientation pour l'organisation des études ;
- Quelques documents ecclésiiaux et salésiens significatifs pour la formation.

ANNEXE 1 Le Directoire de la Province – section formation⁷¹²

1. Nature du Directoire

1.1 L'article 87 des Règlements généraux établit :

567. « La formation aura pour *guide pratique, au niveau mondial*, une “*Ratio fundamentalis institutionis et studiorum*”, et, *au niveau provincial*, un *Directoire* approuvé par le Recteur majeur avec l'accord de son Conseil.

« La *Ratio* expose et développe de façon organique et didactique l'ensemble des principes et des normes de la formation qui se trouvent dans les Constitutions, les Règlements généraux et dans d'autres documents de l'Eglise et de la Congrégation.

« Le Directoire provincial applique aux réalités locales les principes et les normes de la formation salésienne » (R 87).

1.2 « Il *incombe [à la communauté provinciale]* d'établir, par ses différents organes d'animation et de gouvernement, la manière de réaliser la formation selon les exigences du contexte culturel qui lui est propre et conformément aux directives de l'Eglise et de la Congrégation » (C 101).

Il incombe au *Chapitre provincial* d'« établir et revoir le directoire provincial, dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues » (C 171.4).

1.3 Font *partie du Directoire* les délibérations du Chapitre concernant la formation ayant un caractère normatif stable, est sont donc incluses dans ce qui peut se définir comme le code législatif particulier de la Province. Il faut tenir compte de la différence entre ce qui est la matière de la loi, bien précise et approuvée, et les indications d'un cheminement et de processus que veut suivre la Province, mais qui n'ont pas, par leur nature, la valeur d'une norme juridique stable.

1.4 Le Directoire provincial ne s'identifie pas au Projet provincial pour la formation. La nature juridique du Directoire, en effet, le processus d'élaboration et d'approbation auquel il est soumis et le degré de stabilité de ses déterminations, ne peuvent lui donner le caractère pratique qui est propre aux autres niveaux de planification (cf. ISM 366).

Le Directoire constitue un point normatif de référence pour l'élaboration du Projet provincial pour la formation (FSDB 24).

2. Contenus du Directoire

567. Dans sa « section formation », en accord avec les indications de la *Ratio* et pour répondre aux besoins de la Province, le Directoire a les finalités suivantes :

2.1 À propos du processus de la formation

⁷¹² Cf. C 171.4, 191 ; R 87, 88 ; 106,4 ; ISM 365, 382 et *Elementi giuridici*, 43,45 ; VAN LOOY LUC, *Le directoire provincial*, ACG 365 (1998), p. 49-56.

I. Donner les indications jugées pertinentes pour le Projet provincial pour la formation. Etablir les critères et les options pratiques fondamentales qui doivent guider et caractériser l'organisation de la formation (FSDB 24).

II. Fixer à travers quel service, « attentif aux différentes situations et chargé de réfléchir, de faire des projets et d'évaluer » la Province assurera « une action organique, programmée et coordonnée en fait de formation » : le Provincial avec son Conseil, la Commission provinciale pour la formation ou un autre service (FSDB 22).

III. Indiquer les critères pour la composition de la Commission provinciale pour la formation, les principales tâches du Délégué provincial et de la Commission, les modalités de liaison avec le Provincial et son Conseil et avec les autres délégués et animateurs provinciaux (FSDB 247).

IV. Déterminer les instances pour assurer l'unité et la continuité du processus de la formation initiale (FSDB 280, 281, 314, 315, 317).

V. Indiquer les critères pour assurer la continuité de l'information sur la situation des confrères en formation initiale, en particulier aux moments de passage d'une phase à l'autre ou d'une communauté à l'autre, pour les évaluations trimestrielles, pour la conservation des documents, pour la participation de la communauté pour exprimer son avis pour les admissions (FSDB 296, 298).

VI. Indiquer les formes de collaboration et de coresponsabilité au niveau inter-provincial en fait de formation initiale et permanente, en particulier à propos des communautés et des centres d'études inter-provinciaux (FSDB 146, 171, 173, 230, 246, 248, 286, 300, 418, 458, 509, 514, 548, 558).

VII. Offrir des orientations pour les relations avec la famille, en particulier au cours de la formation initiale (FSDB 74)

Itinéraire des activités pastorales

568. VIII. Indiquer les critères pour l'élaboration de l'itinéraire d'activités éducatives et pastorales durant la formation initiale (FSDB 202-204).

Formation intellectuelle

IX. Fixer les orientations fondamentales pour les études durant la formation initiale et pour le choix des centres d'études et leur organisation, compte tenu des normes de la Congrégation, des exigences de la mission et du contexte de la Province (FSDB 157, 179-180).

X. Signaler les conditions pour assurer la qualité du centre salésien d'études, la consistance et la continuité des équipes (FSDB 170).

Etude de la salésianité

XI. Fixer les indications générales pour l'étude de la « salésianité » requises par la *Ratio* pour le temps de la formation initiale.

Déterminer ce qui se rapporte aux moyens nécessaires pour connaître, étudier et enseigner la « salésianité », et à une « bibliothèque de la salésianité » suffisamment complète et à jour (FSDB 51).

Qualification et spécialisation

XII. Enoncer les options et les lignes d'action pour la qualification et la spécialisation des confrères et pour l'élaboration du Plan provincial de qualification (FSDB 158, 285).

Etablir les critères pour la réalisation d'autres études durant la formation initiale en plus de celles du curriculum commun, par exemple les curriculums universitaires, et les conditions à assurer pour la formation (FSDB 181-184).

Formation permanente

XIII. Tracer les critères pour le Plan provincial de formation permanente à inclure dans le Projet provincial de formation, en indiquant les options, les lignes d'action dans les divers domaines, pour les divers destinataires, pour des circonstances particulières (p. ex. les directeurs, le « quinquennium », SDB et laïcs, Famille salésienne etc.) (FSDB 556).

2.2 À propos des phases de la formation en particulier

Prénoviciat

569. XIV. Déterminer les modalités de la préparation immédiate au noviciat et fixer les critères et les lignes fondamentales de la formation intellectuelle dans cette phase (FSDB 348-350, 353).

XV. Déterminer ce qui concerne le contrôle médical et psychologique requis par la Ratio avant ou durant le prénoviciat (FSDB 352).

XVI Préciser les modalités d'admission au prénoviciat (FSDB 351).

Noviciat

XVII. Etablir les options de la Province pour le noviciat : lieu, communauté, équipe des formateurs, études, expériences pastorales, modalités de célébration de la première profession (FSDB 358, 365, 367, 374, 375, 378, 382, 383, 391).

Postnoviciat

XVIII. Signaler les directives pour le postnoviciat immédiat : lieu, communauté, durée et expériences pastorales (FSDB 412-422).

XIX. Spécifier l'organisation des études du postnoviciat, en indiquant en particulier comment on assurera la particulière caractérisation philosophique, pédagogique et salésienne, en particulier quand on fréquente un centre non salésien (FSDB 423-427).

XX. Prévoir ce qu'il ait pour les salésiens coadjuteurs un curriculum de formation sérieux, mais souple et adaptable tant à la nature particulière des diverses tâches qu'aux possibilités concrètes des candidats, qui tienne compte de la multiplicité des possibilités pour vivre dans la Congrégation laïcité consacrée (FSDB 322, 424-425).

Stage pratique

570. XXI. Donner des indications pour assurer les conditions de formation du stage pratique au niveau local et provincial : type de communauté, accompagnement, activités de la Province, documents, évaluations (FSDB chapitre 9).

Formation spécifique

XXII. Etablir la façon d'accomplir la formation spécifique du salésien coadjuteur et d'assurer sa préparation professionnelle (FSDB 480).

XXIII. indiquer les options de la Province pour la formation spécifique du salésien prêtre : une éventuelle déclaration d'intention pour le début de la formation théologique, la communauté, le centre d'études, les études de salésianité, les expériences apostoliques (FSDB chapitre 10).

Profession perpétuelle

XXIV. Présenter les critères, les options et les conditions pour l'élaboration du programme de préparation à la profession perpétuelle (FSDB 513). Spécifier sous quelle forme le candidat doit manifester son intention de commencer sa préparation à la profession perpétuelle (FSDB 515).

3. Evaluation du Directoire provincial – section formation

571. Indiquer les formes et la périodicité de l'évaluation de l'application du Directoire.

« Chaque Province évaluera régulièrement – en général par la Commission provinciale pour la formation ou, quand elle le juge bon, selon la fonction qui lui revient, par le Chapitre provincial – l'application concrète du Directoire provincial – section formation. Le Provincial en informera le conseiller pour la formation » (FSDB 23).

ANNEXE 2 Le Projet provincial de formation⁷¹³

1. Planification de la formation

572. La planification de la formation dans une Province peut se concrétiser de *différentes façons et à divers niveaux* : dans le Directoire provincial, qui offre un cadre de référence et établit les principales options de la Province, dans le *Projet provincial de formation*, dans la *Programmation annuelle*, dans les *Programmations sectorielles*, dans les *itinéraires*, et de façon analogue au niveau local.

La planification de la formation concerne aussi le niveau inter-provincial pour les Provinces qui partagent des phases, des moments ou des activités de formation, ou qui trouvent utile de se donner des ponts communs de référence.

Pour toutes ces formes de planification, la *Ratio* constitue une base commune et un cadre fondamental de référence.

2. Le Directoire et le Projet

573. La nature et le but du Directoire et du Projet provincial de formation sont différents.

Le **Directoire** « section formation » est la première forme de la tâche que les Constitutions assignent à la communauté provinciale, à qui il incombe d'établir la manière de réaliser la formation (cf. C 101). Il ne revient pas au Directoire de présenter une organisation complète de la formation. Mais par ailleurs, sa nature juridique même, la procédure d'élaboration et d'approbation à laquelle il est soumis, le niveau et le degré de stabilité de ses déterminations, l'empêchent de présenter la même la valeur opérationnelle que d'autres niveaux de planification (cf. ISM 366).

Le **Projet** provincial de formation, par contre, présente une vision organique de la formation, des contenus spécifiques et complets, avec un caractère plus pratique et plus facilement adaptable. Le Projet ne se limite pas à signaler les grands objectifs et les lignes générales, mais précise sous forme concrète la manière de réaliser la formation, compte tenu de ce qui est important, urgent ou possible. En général, il n'est pas élaboré par le chapitre provincial ; il est approuvé par le Provincial avec son Conseil. Le Directoire constitue un point normatif fondamental de référence pour l'élaboration du Projet (cf. FSDB 24).

3. Le Projet provincial de formation

3.1 Nature et but

574. La **formation** doit être organisée aux différents niveaux **selon un projet** et doit se vivre avec une mentalité de projet (FSDB 211). C'est une des lignes stratégiques de méthodologie de la formation soulignée par la *Ratio* (cf. FSDB ch. IV).

⁷¹³ La *Ratio* se réfère au Projet provincial de formation et au projet de la communauté locale de formation ; ici nous rassemblons les principales indications concernant le Projet provincial.

Chaque **Province** doit avoir un **Projet** provincial de formation comme plan général d'intervention (FSDB 18, 24). Le Projet exprime sous une forme concrète *l'esprit et la pratique* de la formation dans la Province en fonction d'un projet progressif, continu, organique et unitaire (FSDB 235).

Plus qu'un document à élaborer ou un texte à mettre en pratique, le Projet est *l'expression et le moyen pratique d'une communauté* qui veut agir dans la formation de façon réfléchie et convergente, en promouvant la communication et la coordination, en travaillant de façon systématique et continue, capable de se confronter avec la réalité et de se rénover (FSDB 211). Le Projet est une médiation concrète du modèle de la formation et un critère et un guide pour le réaliser.

Le Projet est indispensable, en particulier pour assurer l'unité et la continuité de *l'expérience de la formation initiale*, qui se déroule en périodes successives, dans différentes communautés et parfois en différentes Provinces, et pour favoriser la liaison entre les phases et la convergence des activités (cf. FSDB 210, 314, 317).

Le Projet doit avoir *la stabilité et la souplesse* requises par la formation. Il ne reflète pas une action en expérimentation permanente, mais tend à renforcer une pratique provinciale ouverte à l'évaluation périodique et capable de s'adapter aux situations. Dans ce sens, le processus d'élaboration du Projet provincial de formation est un processus ouvert.

Le rapport étroit du Projet de formation avec *la réalité de la Province* requiert qu'il soit en accord avec les autres formes de planification provinciale. En même temps, la diversité des situations des Provinces fait que les Projets provinciaux ont des caractéristiques différentes ?

3.2 Elaboration, structure et contenus

575. Le Projet provincial de formation est le résultat d'une large *participation* : il comporte la collaboration des confrères, la participation des différentes instances d'animation (p. ex. Délégué et Commission provinciale de formation, directeurs, formateurs) et en particulier l'intervention du Provincial et du Conseil.

Le travail d'élaboration, de réalisation et d'évaluation du Projet constitue une *occasion de formation* pour tous ceux qui travaillent à la formation.

L'élaboration du Projet provincial de formation implique une attention permanente à son **cadre de référence** (FSDB 24) :

- *La nature de la vocation*, le profil de salésien auquel tend la formation et les conditions pour le rendre réel, comme elles sont présentées dans les documents ecclésiastiques et salésiens et en particulier par la *Ratio* et par le directoire ;
- *La situation de la formation* dans la Province.

576. Le **Projet**, souligne le cadre de référence et comprend aussi :

- Les éléments relevant de la **situation** de la formation dans la Province : les aspects positifs, les lignes de force et les ressources, les aspects inadaptés et les besoins ;
- Le **projet de mise en œuvre** qui présente :
 - a) L'organisation de la formation dans la Province :

En établissant, pour la formation en général et pour quelques domaines, phases ou destinataires en particulier, les options à faire, les priorités et les objectifs à poursuivre ; les lignes d'action, les stratégies, les interventions à mettre sur pied ; les conditions à assurer (personnes, responsabilités et rôles) ; coordination et collaboration ; milieux, moyens etc.).

b) Quelques aspects en particulier :

- Les aspects spécifiques pour la programmation de chaque phase de la formation (FSDB 212) ;
- Le curriculum de formation du salésien coadjuteur (FSDB 424, 480) ;
- Le curriculum des études (FSDB 157) ;

- Le programme progressif et systématique des études de salésianité (FSDB 51.160) ;
- L’itinéraire des activités éducatives et pastorales pour la formation initiale (FSDB 202-204) ;
- La préparation à la profession perpétuelle (FSDB 513) ;
- Le plan de formation permanente (FSDB 547, 556) ;
- Le plan provincial de qualification et de spécialisation des confrères (FSDB 158), avec une attention particulière à la qualification des formateurs (FSDB 284-285) ;
- Les axes de formation pour les salésiens et les laïcs ensemble dans la formation initiale et permanente (FSDB 325, 560).
- Les modalités et les temps de l’**évaluation** aux différents niveaux et de la **révision** du projet selon les situations (FSDB 18.24).

4. Projet de la communauté locale de formation

577. La communauté de formation « *se caractérise par un projet* qui fait tout converger vers une finalité unique : la formation du salésien. Dans un climat de coresponsabilité, tous travaillent à vivre ensemble les valeurs, les objectifs, les expériences et les méthodes de formation, en programmant, en évaluant et en adaptant périodiquement leur vie personnelle, leur travail et leurs expériences apostoliques aux exigences de la vocation » (FSDB 222).

Le but, les contenus et le processus d’élaboration du Projet de la communauté de formation sont analogues à ceux qui sont présentés par le Projet provincial.

En assumant comme base les indications de la ratio et l’organisation donnée par le Directoire et le Projet de la Province à propos de la nature et du but de la phase, des différentes dimensions de l’expérience de la formation, des conditions à assurer, des contenus, des stratégies, des formes de participation et de coordination, des évaluations etc., *la communauté locale de formation élabore son propre projet* :

- Elle présente l’objectif de la formation et les caractéristiques de l’expérience de la formation de la phase (profil de la formation, cadre de référence) ;
- Elle le confronte à sa situation concrète (par l’évaluation de la communauté et l’attention aux encouragements du contexte salésien, ecclésial et social) ;
- Elle trace les lignes d’action dans les différents domaines et les diverses dimensions de la formation et établit les conditions qui conduisent à rejoindre le but de la formation (objectifs prioritaires, buts, stratégies, interventions, itinéraires, responsabilités, évaluations etc.).

5. Projet, communauté et équipe de formation

578. La réalisation du Projet requiert comme condition nécessaire l’engagement de la communauté provinciale et locale et l’existence et le fonctionnement d’équipes appropriées. S’il n’est pas assumé par une communauté et par une équipe (groupe, noyau animateur), par les directeurs et les formateurs, un Projet reste inefficace.

Au niveau de la Province, cette tâche est d’ordinaire assumée par le délégué provincial et par la Commission provinciale pour la formation, en accord avec le Provincial et de son Conseil, et sous leur responsabilité, car c’est eux qui ont la première responsabilité de la formation (FSDB 22). Au niveau local, par le Directeur et une équipe consistante et suffisamment stable de formateurs (cf. FSDB 222, 223, 235, 284) dans les différentes phases.

ANNEXE 3 Lignes d'orientation pour l'organisation des études

1. Notes d'introduction

579. « *La dimension intellectuelle de la formation du salésien comprend la formation de base, c'est-à-dire les études qui font partie des différentes phases de la formation initiale, la spécialisation (ou acquisition des compétences professionnelles) et la formation permanente* » FSDB 130). Les lignes d'orientations présentées ici se réfèrent aux études de base prévues pour tous les salésiens et ne concernent pas d'autres études qui font l'objet du Plan provincial de qualification des confrères. La présentation se présente sous forme d'*indications*, qui peuvent correspondre à des contenus ou à des points d'attention ou à des accentuations.

Il revient aux responsables de passer des indications au programme en soignant l'organisation et l'extension des contenus, en assurant leur qualité et leur progressivité, et en évitant aussi bien les reprises et les répétitions que les anticipations non nécessaires. Les contenus qui se présentent doivent être assumés avec le sérieux requis par le but de formation et avec la souplesse exigée par la situation.

Les dispositions tiennent compte des exigences spécifiques des *formes de vocation* du salésien coadjuteur et du salésien prêtre, et requièrent en même temps de s'y adapter.

Pour les *candidats au sacerdoce* ou au diaconat permanent, on suivra les indications et les normes de l'Eglise.

Les études du salésien sont à voir *dans l'optique de la formation intellectuelle* comme elle est présentée par la *Ratio*, tant dans la description générale de la dimension intellectuelle de la formation (chapitre trois), que dans la présentation de la dimension intellectuelle dans chaque phase. La *formation* dont il s'agit est attentive à la *caractéristique salésienne* et à la perspective de la *formation permanente*.

La présentation des dispositions à l'intérieur de chaque phase se subdivise en *domaines* : les disciplines salésiennes, les sciences de l'homme et de l'éducation, le mystère chrétien ou les sciences théologiques, dont l'accentuation varie selon les phases. Dans certains cas, nous avons préféré parler de « domaine du mystère chrétien », au lieu de parler de « disciplines théologiques », parce qu'il ne s'agit pas d'un enseignement théologique proprement dit, qui a sa méthodologie spécifique et suppose l'assimilation organique des disciplines philosophiques et pédagogiques.

580. La *perspective pastorale*, l'optique de l'*inculturation* et de la *communication* et d'autres aspects, doivent non seulement se traduire en contenus ou en cours spécifiques, mais aussi constituer des dimensions permanente de la formation intellectuelle.

Les *situations et les contextes* où se déroule la formation intellectuelle salésienne dans le monde sont très divers. Cette diversité influe aussi *sur l'organisation des études* et requiert du sérieux, de la compétence et de la souplesse pour traduire les dispositions en un programme progressif, organique et complet.

Outre la variété des conditions de base des candidats, la diversité des exigences culturelles que présentent les contextes et les pays, le fait que les études peuvent se faire dans des centres salésiens ou des centres qui ne dépendent pas de nous, il y a la diversité dans la structuration de certaines phases ; par exemple :

- Pour le prénoviciat : dans certains cas il s'agit d'études individuelles pré-universitaires ou universitaires et d'un programme spécifique interne ; dans d'autres cas, d'un programme exclusivement interne ; dans d'autres encore, du début du curriculum philosophique et pédagogique ;

- Pour le postnoviciat : il a une durée variable, une organisation différente du curriculum de philosophie et des sciences de l'éducation ; et dans plusieurs cas il s'agit d'études officiellement reconnues qui conduisent à l'obtention d'un titre ;
- Pour la théologie : il y a des programmes de quatre ou de cinq ans ; avec la distribution annuelle ou cyclique des cours : avec différents compléments sur le terrain pastoral, avec des études officiellement reconnues ou sans reconnaissance officielle.

2. Les organisations

2.1 Le prénoviciat

581. L'organisation des études du prénoviciat doit tenir compte de la diversité de situation des prénovices au point de vue de leur préparation culturelle, chrétienne et salésienne, ainsi que des organisations multiples des études dans cette phase.

La *Ratio* précise quelques *tâches de la formation intellectuelle* : « On veillera à rejoindre le niveau d'études civiles requis, à renforcer la base culturelle et à évaluer les capacités pour les études qui suivront, à connaître la langue, à donner une sérieuse introduction à la doctrine chrétienne, une connaissance générale de Don Bosco, de la vocation salésienne et de la Congrégation » (FSDB 353)

2.1.1 Orientations sur les disciplines salésiennes

582. Il faut une présentation, proportionnée au moment de la formation, de la figure de Don Bosco et de la Congrégation salésienne. Pour une première approche, peut suffire la lecture de quelques œuvres choisies et bien fondées, ou d'extraits de celles-ci, accompagnée de la référence à l'expérience salésienne actuelle.

En particulier : une biographie de Don Bosco, les *Memorie dell'Oratorio* (Souvenirs autobiographiques) ; la référence à quelques témoins de la vocation salésienne ; un coup d'œil sur la présence de la Congrégation dans le monde et sur sa mission ; une première information sur la Famille salésienne.

2.1.2 Le domaine du mystère chrétien

583. Introduction et réflexion sur quelques aspects de la vocation chrétienne en s'inspirant de l'organisation fondamentale du catéchisme :

- A. Introduction à la lecture et à l'écoute de la Parole de Dieu, par les textes liturgiques et la présentation de quelques moments significatifs de l'histoire du salut ;
- B. Eléments fondamentaux de l'initiation chrétienne : prière, vie liturgique et sacramentelle (Eucharistie et Réconciliation), de l'agir moral chrétien ;
- C. Mission et témoignage de l'Eglise et variété des vocations qu'elle comporte.

2.1.3 Quelques aspects culturels

584. Compte tenu de la variété de préparation et de situation des prénovices, il faut souligner :

Un complément sur le terrain de la culture de base (langue, rédaction, culture générale) ;
Introduction à la méthode d'étude et de réflexion ;
Présentation essentielle des valeurs humaines, des valeurs relationnelles et du processus de la communication ;

Les aspects fondamentaux de la connaissance de soi, de son affectivité personnelle et de ses manifestations, l'analyse de son expérience personnelle.

2.1. Le noviciat

585. Les Règlements généraux indiquent le *but* et quelques *objets d'étude* durant le noviciat : « Elles auront pour objectif premier l'initiation au mystère du Christ, pour que le novice, au contact de la Parole de Dieu, développe en lui une vie de foi plus profonde et une connaissance aimante de Dieu. On approfondira aussi la théologie de la vie religieuse et l'on étudiera les Constitutions, la vie de Don Bosco et notre tradition » (R 91).

2.2.1 Orientations sur les disciplines salésiennes

586. Pour une connaissance du projet vocationnel salésien chez notre Fondateur, les Constitutions et la réalité de la Congrégation présentent quelques contenus centraux fondés sur des bases sérieuses et à jour :

Don Bosco : sa vie, son milieu, son expérience vocationnelle et spirituelle, sa relation avec d'autres saints. Quelques témoins de la sainteté salésienne.

Le projet de vie présenté dans les Constitutions et les Règlements généraux, axe portant de l'étude du noviciat et de la réflexion sur les points essentiels et spécifiques de la vocation et de la Congrégation.

Points importants de l'histoire de la Congrégation, son développement dans le monde. Les Recteurs majeurs.

Vision d'ensemble de la Famille salésienne et du Mouvement salésien, communion de vocations diverses.

2.2.2 Le domaine du mystère chrétien

587. Pour suivre le Christ de façon plus consciente et profonde dans la vie consacrée salésienne :

Introduction générale à l'Écriture sainte, à la lecture et à la compréhension des textes bibliques de la liturgie, en vue de la prière personnelle et communautaire et de la catéchèse.

Présentation systématique de quelques contenus fondamentaux de la foi et de la vie spirituelle ; initiation à la prière sous ses différentes formes ; une introduction aux temps liturgiques et à la liturgie des Heures.

Grandes lignes de la théologie de la vie consacrée, avec une référence particulière à la spiritualité apostolique ; présentation synthétique de l'évolution historique de la vie consacrée et des différentes formes de vocations.

Quelques thèmes de morale fondamentale (alliance, conscience, lois, vertus et péché) et quelques aspects de la morale sociale.

2.2.3 Les sciences de l'homme et de l'éducation

588. Donner quelques informations essentielles sur :

La communication interpersonnelle, capacité d'intégration, dialogue.

Quelques aspects psychologiques, sociologiques et pédagogiques de la vie consacrée.

La situation sociale, religieuse et culturelle du pays, avec une référence particulière à la réalité ecclésiale et à la condition des jeunes.

La communication sociale dans la vie salésienne, chez Don Bosco et dans la Congrégation.

Musique, chant et théâtre dans le style salésien ; éléments théoriques et pratiques.

Étude de l'italien et d'autres langues de plus grande utilité et diffusion.

2.3 *Le postnoviciat*

589. Du point de vue intellectuel, c'est le noyau des disciplines humanistes et philosophiques, reliées par les sciences de l'éducation, qui constitue le point essentiel et original de cette phase, pour orienter le confrère à intégrer peu à peu la foi, la culture et la vie.

L'organisation particulière et le délicat processus de synthèse culturelle et religieuse de cette période requièrent une orientation spécifique des études. Pour les confrères qui s'orientent vers le sacerdoce, il faudra tenir compte des indications de l'Eglise au sujet de l'étude de la philosophie et des sciences humaines.

2.3.1 *Orientations sur les disciplines salésiennes*

590. Il faut tenir compte des contenus suivants :

- A. Don Bosco éducateur dans le contexte culturel du XIX^e siècle. La pratique éducative des premiers salésiens. Etude critique de quelques textes pédagogiques originaux, interprétation et actualisation.
- B. La méthode salésienne d'éducation (le Système préventif). Le Projet éducatif et pastoral ; orientations de la Congrégation.
- C. La présence salésienne dans le contexte et sous ses diverses formes.
- D. Caractéristiques des groupes de la Famille salésienne présents dans la Province.

2.3.2 *Sciences philosophiques, sciences de l'homme et de l'éducation*

591. Sur ce terrain, on tiendra compte de ce qui est requis pour la qualification de chaque salésien et de l'adaptation aux exigences des deux formes de la vocation. Bien des aspects des sciences humaines, incluses dans les sciences philosophiques, sont nécessaires pour la formation commune de base, même s'ils peuvent s'organiser de façons différentes.

Les sciences philosophiques, les sciences de l'homme et de l'éducation requièrent une attention particulière aux exigences de l'inculturation.

592. A. *Les disciplines philosophiques*

- Propédeutique philosophique : la philosophie dans la vie de l'esprit humain (origine, nature, relation avec les autres disciplines scientifiques, autonomie ; problèmes ; sa nécessité et son insuffisance).
- Anthropologie philosophique : la personne humaine (les dimensions anthropologiques fondamentales et les structures de l'univers personnel ; le personnalisme chrétien ; les humanismes en confrontation ; philosophie de l'histoire et de la culture).
- Gnoséologie : le problème de la vérité (possibilité, structure, caractères et validité de la connaissance ; le sens critique ; rationalisme et empirisme ; idéologie, démythification, herméneutique, philosophie du langage).
- Métaphysique : le problème de l'être et des valeurs (possibilité et validité de la métaphysique ; l'être comme fondement du réel ; métaphysique et anti-métaphysique devant l'« expérience intégrale » ; action et contemplation ; axiologie et historicisme).
- Théologie philosophique : le problème de Dieu (possibilité et légitimité de la connaissance naturelle de l'Absolu ; thèmes philosophiques de l'existence et de la nature de Dieu ; rapport entre la raison et la foi et entre la philosophie et la théologie ; les athéismes contemporains ; phénoménologie, philosophie et histoire de la religion).
- Philosophie de la nature : le problème du cosmos et de la science (intelligibilité de la réalité matérielle ; cosmologie scientifique et cosmologie philosophique ; savoir scientifique et savoir philosophique ; le problème de l'épistémologie).

- Ethique : principes et dynamique de la conduite humaine ; la conduite humaine en relation avec Dieu ; conscience et liberté ; économie et droit ; problèmes de bioéthique.
- Philosophie sociale : principes fondamentaux ; modes de « lecture » d'un ordre social ; synthèse socio-politique en face de la synthèse d'inspiration chrétienne ; relations internationales et communauté mondiale ; la Doctrine sociale de l'Eglise.
- Philosophie de l'éducation : les fondements ultimes du fait de l'éducation.
- Esthétique : l'art et les autres activités humaines ; goût et jugement esthétique ; art et morale.

B. *La philosophie dans la mémoire historique*

- La pensée occidentale : la philosophie gréco-hellénistique, patristique, médiévale ; les moments nodaux de la philosophie moderne.
- La pensée orientale.
- Les principaux systèmes philosophiques contemporains.
- Caractéristiques historiques et théoriques de la culture locale. Les auteurs et les textes les plus significatifs de la pensée du pays.

593. C. *Disciplines pédagogiques*

- Introduction à la pédagogie : nature et fins de l'éducation. Les grandes lignes, orientations et perspectives de l'éducation contemporaine. Divers modèles pédagogiques.
- Histoire de l'éducation et de la pédagogie.
- Méthodologie pédagogique générale et pédagogie chrétienne.
- Technologies éducatives : médias, nouveaux médias, télématiques ; sens, responsabilité et utilisation.

D. *Disciplines psychologiques*

- Psychologie générale et dynamique ; les processus psychiques fondamentaux ; psychologie du développement humain ; l'organisation de la personnalité : diverses théories. Eléments de psychopathologie.
- Psychologie de l'éducation et de l'instruction.
- Psychologie de la religion, avec un regard particulier sur le monde des jeunes.
- Psychologie sociale : communication, interaction, dynamique de groupe et de communauté. Communication et langages.

E. *Disciplines sociologiques*

- Sociologie générale : aspects sociologiques de la famille, de la condition des jeunes, de l'école, du monde du travail et de la formation professionnelle.
- Sociologie de la religion, avec une référence particulière à la condition des jeunes.
- Doctrine sociale de l'Eglise (cf. aussi philosophie sociale).
- Anthropologie culturelle, avec un regard sur la culture locale, son histoire et ses caractéristiques.

594. F. *Sciences de la communication sociale*

- Théorie de la communication et problèmes psychosociologiques de la communication sociale.
- Les diverses formes de communication, en particulier les nouvelles techniques (presse, radio, télévision, internet ...).
- La communication sociale « route d'éducation intégrale » : lecture et écoute critique ; application en divers domaines : catéchèse, liturgie, action pastorale en général, didactique et animation culturelle.

- Communication sociale et mission salésienne.
- L'information salésienne, l'information dans la vie des confrères.

G. *Formation artistique*

- Education par la musique et le chant.
- Théâtre et autres formes d'expression artistique utiles à la mission salésienne auprès des jeunes.
- Eléments théoriques et pratiques de musique sacrée en fonction de la liturgie, de la catéchèse, de la pastorale et de l'éducation.

H. *Méthodologies*

- Méthodologie de l'étude et de la recherche, lecture de textes, critique historique.
- Eléments de didactique générale.
- Eléments de pédagogie et de didactique de l'enseignement de la religion dans l'école et techniques d'animation socioculturelle pour l'enseignement, la catéchèse, l'éducation et l'évangélisation ; autres activités non formelles.
- Eléments d'économie et d'administration.
- Etude de l'italien et d'autres langues nécessaires ou utiles pour la mission, étude du latin pour les candidats au sacerdoce.

2.3.3. *Le domaine du mystère chrétien*

595. On continuera la présentation organique et fondamentale du mystère chrétien, déjà commencée dans les phases précédentes. La présentation soulignera la connexion avec la vocation consacrée et la mission.

Cette présentation comprendra :

- Des thèmes bibliques particuliers en vue de mieux comprendre l'annonce et en vue de la vie spirituelle et de la catéchèse ;
- Des éléments de liturgie sacramentelle en fonction de la pédagogie et de la catéchèse ;
- Une réflexion sur l'Eglise dans le monde et sur l'évangélisation (relation entre la culture, l'éducation et la foi) et présentation des orientations pastorales, en particulier celles qui concernent la pastorale des jeunes et de l'éducation.

2.4 *La formation spécifique du salésien coadjuteur*

596. La *Ratio* souligne les diverses modalités qu'assume en fait la formation spécifique du salésien coadjuteur, distingue la formation spécifique de la qualification professionnelle et indique les domaines de la formation intellectuelle au cours de la formation spécifique.

Compte tenu de la variété des situations personnelles et des communautés, des propositions et de la durée, et surtout du but formateur de cette phase, l'organisation des études souligne les contenus suivants.

2.4.1 *Orientations sur les disciplines salésiennes*

597. Certains contenus en liaison plus directe avec la formation spécifique du salésien coadjuteur et son action éducative et pastorale :

Don Bosco Fondateur dans le contexte social et ecclésial de son temps : la dimension laïque de la mission. Comparaison avec la situation actuelle.

La spiritualité salésienne et la spiritualité salésienne des jeunes : points particuliers, référence à saint François de Sales, pédagogie de vie spirituelle, la figure du salésien coadjuteur et du salésien prêtre, autres formes spirituelles dans le cadre de la Famille salésienne.

La pastorale salésienne : orientations de la Congrégation (des derniers Chapitres généraux et du Recteur majeur), la pastorale salésienne des jeunes. La collaboration des laïcs dans la Famille salésienne et dans la communauté éducatrice et pastorale, présence des salésiens et leur rôle spécifique d'animation.

La mission salésienne dans le monde : défis dans les divers contextes, priorité et signifiante. La présence salésienne dans le pays ou dans la Province ; le Projet provincial.

2.4.2 Le domaine du mystère chrétien

598. L'expérience de la vie consacrée et sa confrontation avec la mission requièrent une vision organique et à jour de la foi et de la mission de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui, avec un regard sur quelques points centraux de contenu :

Introduction à l'Ecriture sainte (AT et NT) et approfondissement des thèmes centraux de l'histoire du salut en fonction de la spiritualité et de la pastorale;

Réflexion sur la situation de l'Eglise et sur les aspects actuels de l'enseignement de l'Eglise devant les défis de la nouvelle évangélisation;

Approfondissement théologique de la vie religieuse;

Morale personnelle et sociale ; Doctrine sociale de l'Eglise ;

Pastorale du monde du travail ; éléments de méthodologie pastorale et catéchistique en rapport avec les destinataires de la mission.

2.4.3 Autres terrains

599. Le service du monde et des jeunes dans les termes de la culture d'aujourd'hui implique un regard sur d'autres terrains :

Formation socio-politique : éléments de sociologie ; monde du travail (politique, marché, syndicat ...) ; promotion sociale ; éléments d'économie et d'administration.

La communication sociale sur le terrain de l'éducation et de la pastorale ; techniques et technologies de la communication sociale ; utilisation des divers langages pour l'éducation et la pastorale. Techniques d'animation. L'expression musicale.

La gestion des principaux moyens informatiques.

2.5 La formation spécifique du salésien prêtre

600. « La formation spécifique du candidat au ministère presbytéral suit les orientations et les normes établies par l'Eglise et la Congrégation, et vise à préparer le prêtre pasteur et éducateur selon la perspective salésienne » (C 116). Les études aussi sont programmées dans cette perspective.

« Les études théologiques doivent durer quatre ans. Dans les facultés et les centres agrégés où le triennat institutionnel est suivi de deux années de licence en sciences ecclésiastiques, la quatrième année de théologie est remplacée par ces deux ans » (FSDB 484).

Dans les cas où le curriculum institutionnel de théologie se concentre en trois années, suivie d'une quatrième année ou de deux années de licence, il est important d'assurer l'attention et le temps nécessaires pour les études de « salésianité » et de pastorale.

2.5.1 Orientations sur les disciplines salésiennes

601. La phase de la formation spécifique favorise un fondement théologique approfondi du charisme ; une mentalité pastorale ; une lecture « salésienne » des contenus théologiques.

En liaison directe avec la figure et la mission éducatives et salésiennes du salésien prêtre et avec les études des quatre années de théologie, il faut approfondir les contenus suivants :

Don Bosco prêtre : profil spirituel et pastoral ; axes de sa spiritualité et de son service sacerdotal, sa place dans la pastorale ; Don Bosco prêtre fondateur dans le contexte ecclésial et social de son temps. Sources et références de la spiritualité de Don Bosco, en particulier saint François de Sales.

La spiritualité salésienne et la spiritualité des jeunes. Spiritualité du salésien prêtre : le salésien prêtre dans la mission salésienne et dans les divers types d'œuvres, complémentarité avec le salésien coadjuteur. Diverses figures de salésiens prêtres.

La réflexion, les options et les orientations de la Congrégation, en particulier par les derniers Chapitres généraux et dans l'activité : pastorale salésienne des jeunes, Famille salésienne, partage avec les laïcs. Tenir compte de la dimension pastorale, catéchistique et sacramentelle, de l'accompagnement spirituel (disciplines corrélatives et accentuation particulière). Le Projet éducatif et pastoral de la Province.

Le salésien prêtre dans l'animation spirituelle des groupes de la Famille salésienne ; connaissance des diverses vocations et de leurs caractéristiques spirituelles.

La mission salésienne dans le monde : défis pastoraux dans les divers contextes, priorités et signification.

2.5.2 Le terrain des disciplines théologiques

602. Les disciplines théologiques se regroupent ici autour de quelques unités méthodologiques fondamentales. Pour mieux orienter et préparer la synthèse finale, il convient de souligner chaque année, là où l'organisation concrète des études le permet, un thème unificateur, par exemple pour les quatre ans : le mystère du Christ (1^{re} année), le mystère de l'Eglise (2^e année), le mystère de l'homme racheté dans le Christ (3^e année), synthèse théologique et pastorale (4^e année).

A. Ecriture sainte : introduction générale de l'AT et du NT ; approfondissement de quelques livres : exégèse et compréhension de leur message.

B. Théologie liturgique :

- Notions et principes fondamentaux ;
- L'Eucharistie et le culte eucharistique ; la célébration des autres sacrements et sacramentaux ;
- Pastorale des sacrements ;
- La sanctification du temps : année liturgique et liturgie des Heures.

C. Histoire de l'Eglise universelle (antique, médiévale, moderne et contemporaine) et locale ; introduction à la patrologie.

D. Théologie fondamentale : introduction à la théologie ; la révélation et sa transmission par l'Ecriture inspirée, la tradition et le magistère vivant de l'Eglise ; la crédibilité de la révélation chrétienne ; révélation chrétienne et autres religions ; révélation et inculturation de la foi.

E. Théologie systématique : le mystère de Dieu (Dieu un et trine) ; le mystère du Christ (Christologie) ; le mystère de l'homme : création, homme, péché, grâce et vertus théologiques (anthropologie) ; le mystère de l'Eglise (Ecclésiologie) ; Mariologie ; les sacrements de l'Eglise ; l'eschatologie chrétienne.

603. F. Théologie pratique et pastorale : théologie pratique générale, théologie pastorale fondamentale ; catéchétique générale et spéciale ; pastorale des jeunes ; pastorale des vocations ;

introduction à l'œcuménisme et au dialogue inter-religieux ; introduction à la missiologie ; pastorale de la communication et de l'utilisation des médias ; homilétique.

G. Théologie spirituelle : théologie de l'expérience chrétienne : les sources de la spiritualité ; formes différenciées de spiritualité ; principaux courants spirituels chrétiens. Spiritualité apostolique, spiritualité laïque, spiritualité de la vie consacrée. Direction spirituelle et pédagogie spirituelle.

H. Théologie morale : théologie morale fondamentale ; théologie morale spéciale : religion et foi, Doctrine sociale de l'Eglise, morale et économie, morale sexuelle et familiale ; bioéthique.

I. Droit canonique :

- Esquisse de l'histoire du Code et brève présentation des « Normes générales » (Livre I) pour une juste compréhension des concepts fondamentaux et du vocabulaire juridico-canonique ;
- Les parties I et II du livre II, « Le peuple de Dieu » ; dans le livre III : la fonction d'enseignement et le ministère de la Parole, l'activité missionnaire, les écoles catholiques, les moyens de communication sociale ; les lignes portantes des livres V, VI et VII ;
- La section sur les instituts de vie consacrée, avec une référence concrète et continuelle à notre droit propre, les Constitutions et les Règlements ; le sacrement de mariage ;
- La législation complémentaire des Conférences épiscopales.

L. Musique et art sacré :

- Fonction du chant et de la musique dans la liturgie, diverses formes musicales dans la liturgie et leur but, exemples concrets ;
- L'expression artistique comme partie du caractère didactique de la liturgie qui est à la fois un culte rendu à Dieu et une catéchèse pour le peuple : valeur théologique, catéchétique et pastorale des gestes et des attitudes du corps, des signes essentiels de la liturgie, des lieux de culte, de l'icône, avec sa signification théologique, spirituelle et catéchistique.

M. Etude des langues bibliques, au moins pour ceux qui s'orientent vers des grades académiques et, selon la convenance et les possibilités, d'autres langues utiles et répandues.

ANNEXE 4. Documents ecclésiaux et salésiens sur la formation

604. **Note:** On indique les principaux documents ecclésiaux et salésiens récents qui présentent un intérêt particulier pour la formation.

On suppose la référence aux documents du Concile Vatican II, au Code de Droit Canonique, aux documents des Synodes épiscopaux et aux Exhortations Post-synodales, spécialement aux Synodes sur “La Vie consacrée et sa mission dans l’Eglise et dans le monde” (1994), la “La Formation des prêtres dans la situation actuelle du monde », et aux Synodes continentaux.

En ce qui concerne les documents salésiens, on suppose la référence à la documentation salésienne fondamentale officielle et non-officielle, aux Chapitres Généraux récents, aux interventions du Recteur Majeur et des Conseillers généraux qui intéressent directement ou indirectement la formation. Concernant les études salésiennes, spécialement les sources, les éditions critiques et les publications récentes, il faudrait se référer à l’Institut Historique Salésien et sur la revue *Ricerche Storiche Salesiane*.

605. Documents ecclésiaux

• Jean Paul II

- Constitution apostolique *Sapientia christiana* sur les Universités et les Facultés ecclésiastiques, 1979
- Exhortation apostolique *Christifideles laici*, 1988
- Lettre apostolique *Mulieris Dignitatem*, 1988
- Lettre *Iuvenum Patris* à l’occasion du centenaire de la mort de Don Bosco, 1988
- Exhortation apostolique *Pastores Dabo Vobis*, 1992
- Exhortation apostolique *Vita consecrata*, 1996
- Lettre encyclique *Fides et ratio*, 1998

• Congrégation pour l’Education Catholique (CEC)

- *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis*, 1985
- Lettre circulaire sur l’enseignement de la philosophie dans les Séminaires, 1972
- Orientations éducatives pour la formation au célibat sacerdotal, 1974
- Lettre circulaire sur l’étude du Droit canonique, 1975
- Document sur la formation théologique des futurs prêtres, 1976
- Normes applicatives de la Constitution Apostolique *Sapientia christiana*, 1979
- Instruction sur la formation liturgique dans les Séminaires, 1979
- Lettre circulaire sur la formation spirituelle dans les Séminaires, 1980
- Orientations éducatives sur l’amour humain, 1983
- La pastorale de la mobilité humaine dans la formation des futurs prêtres, 1986
- Orientations pour la formation des prêtres sur les instruments de communication sociale, 1986
- L’admission au séminaire de candidats provenant d’autres séminaires ou familles religieuses, 1986
- Les études sur les églises orientales, 1987
- Lettre circulaire « Quelques directives sur la formation dans les Grands Séminaires », 1987
- La Vierge Marie dans la formation intellectuelle et spirituelle, 1988
- Orientations pour l’étude et l’enseignement de la doctrine sociale de l’Eglise dans la formation sacerdotale, 1988
- Instruction sur l’étude des Pères de l’Eglise dans la formation sacerdotale, 1989
- Directives sur la préparation des éducateurs dans les séminaires, 1993
- Formation des séminaristes sur le mariage et la famille, 1995
- Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents, 1998
- La période propédeutique (document d’information), 1998

• **Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique (ancienne SCRIS / CRIS)**

- Instruction *Renovationis causam*, 1969
- Directives de base sur les rapports entre les Evêques et les Religieux dans l'Eglise, 1978 (avec la Congrégation pour les Evêques)
- Religieux et promotion humaine, 1980
- La dimension contemplative de la vie religieuse, 1980
- Les éléments essentiels de l'enseignement de l'Eglise sur la vie religieuse, 1983
- Directives sur la formation dans les instituts religieux, *Potissimum Institutioni*, 1990
- La vie fraternelle en communauté, 1994
- La collaboration inter-Instituts pour la formation, 1999

• **Congrégation pour la doctrine de la foi**

- Foi et inculturation, 1988
- Instruction sur la vocation ecclésiale du théologien, 1990

• **Congrégation pour l'évangélisation des peuples**

- Lettre circulaire sur la dimension missionnaire de la formation sacerdotale, 1970
- La formation dans les Grands Séminaires, 1987

• **Congrégation pour le culte divin**

- Instruction *Professionis ritus*, 1970
- Instruction *Ritus pro collatione ministeriorum*, 1972
- Lettre "Les scrutins sur l'idonéité des candidats à l'ordre ", 1997

• **Congrégation pour le clergé**

- Lettre sur "L'instruction et la formation permanente du clergé " (*Inter ea*), 1969
- Directoire pour le ministère et la vie des prêtres, 1994
- Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents. Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents, 1998
- Le prêtre, ministère de la Parole, ministre des sacrements et guide de la communauté en vue du troisième millénaire chrétien, 1999

• **Congrégation pour les Evêques**

- Directives de base sur les rapports entre Evêques et Religieuse dans l'Eglise *Mutuae relationes*, 1978
(avec la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Société de Vie Apostolique)

• **Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens**

- L'œcuménisme dans l'enseignement de la théologie, 1986
- La dimension œcuménique dans la formation de celui qui se dédie au ministère pastoral, 1995

• **Commission pontifical pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Eglise**

- Formation sur le patrimoine artistique et historique, 1992

• **Conseil pontifical pour la Famille**

- Vérité et signification de la sexualité humaine, 1995

606. Documents salésiens

• **Chapitres généraux**

Les documents qui se réfèrent principalement ou explicitement à la formation

CGS (1971)

- “La formation à la vie salésienne” (document 13)

CG21 (1978)

- “La formation à la vie salésienne ”

- “Le salésien Coadjuteur ”

- “L’œuvre PAS et l’Université Pontifical Salésienne”

CG23 (1990)

- “Eduquer les jeunes à la foi ”

CG24 (1996)

- “Salésiens et laïcs: Communion et partage dans l’esprit de la mission de Don Bosco ”

• **Recteurs Majeurs**

Viganó Egidio

Lettre “La composante laïcale de la communauté salésienne ”, ACS 298 (1980) 3-50

Lettre “Profil du salésien dans le songe du personnage aux dix diamants ”, ACS 300 (1981) 3-37

Lettre “Le texte renouvelé de notre Règle de vie ”, ACG 312 (1985) 3-37

Lettre “Le prêtre de l’an 200 nous tient cœur ”, ACG 335 (1991) 3-40

Lettre “Comment relire aujourd’hui le charisme du Fondateur ”, ACG 352 (1995) 3-33

Vecchi Juan Edmundo:

Lettre “Indications pour un cheminement de spiritualité ”, ACG 354 (1995) 3-52

Lettre “Pour vous j’étudie ”, ACG 361 (1997) 3-47

Lettre “Experts, témoins et artisans de communion ”, ACG 363 (1998) 3-42

Lettre “Le Père nous consacre et nous envoie ”, ACG 365 (1998) 3-45

Lettre “Un amour sans limites pour Dieu et pour les jeunes”, ACG 366 (1999) 3-43

Lettre “Il nous a réconciliés avec lui et nous a donné pour ministère de travailler à cette réconciliation ”, ACG 369 (1999) 3-47

Lettre “Ceci est mon corps livré pour vous ”, ACG 371 (2000) 3-51

• **Documents de référence**

- Le projet de vie des salésiens de Don Bosco. Guide de lecture des Constitutions salésiennes (1986)
- Le Directeur salésien. Un ministère pour l’animation et le gouvernement de la communauté locale (1986)
- Le Provincial salésien. Un ministère pour l’animation et le gouvernement de la communauté provinciale (1987); Appendice “Eléments juridiques et pratiques administratifs ”
- « Eléments juridiques et pratiques administratifs dans le gouvernement de la Province (1987)
- Le Salésien Coadjuteur. Histoire, identité, pastorale vocationnelle et formation (1989)
- Rituel de la Profession religieuse, Société de Saint François de Sales, Rome (1989)
- Missel propre de la Famille Salésienne, Société de Saint François de Sales, Rome, (1990)
- La Pastorale salésienne des jeunes. Cadre de référence fondamentale, Dicastère pour la Pastorale des jeunes, 2000
- La Charte de communion dans la Famille Salésienne de Don Bosco, Dicastère pour la Famille Salésienne, 1995
- La Charte de la mission de la Famille Salésienne, Dicastère pour la Famille Salésienne, 2000